

783  
819

УНИВ. БИБЛИОТЕКА  
Р. И. Бр. 12722

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

# LA FAYETTE

Lettres de Prison

Lettres d'Exil

(1793-1801)

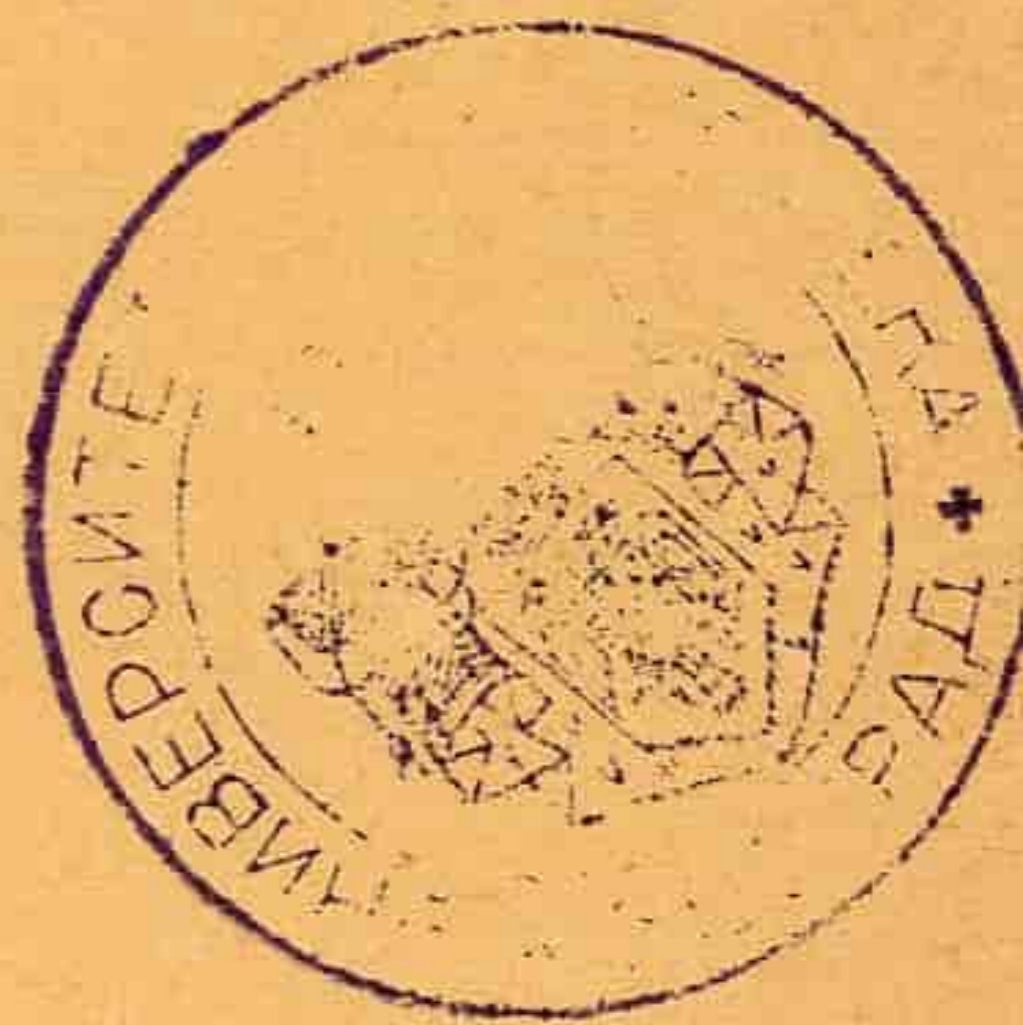
*PRÉCÉDÉE D'UNE ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE*

PAR

JULES THOMAS

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE PHILOSOPHIE

*Avec un Portrait gravé à l'eau-forte par A. HOTIN*



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

CORRESPONDANCE INÉDITE  
DE  
LA FAYETTE

---

SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE  
Jules BARDOUX, Directeur.

---



JOHN  
AMBERLEY

CORRESPONDANCE INÉDITE  
DE  
**LA FAYETTE**  
1793-1801

LETTRES DE PRISON – LETTRES D'EXIL

PRÉCÉDÉE D'UNE  
*ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE*

PAR  
**JULES THOMAS**

ANCIEN ÉLÈVE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS  
PROFESSEUR AGRÉGÉ DE PHILOSOPHIE  
AU LYCÉE DE PAU



PARIS  
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE  
15, RUE SOUFFLOT, 15





## PRÉFACE

---

Les matériaux de cette étude sont principalement dans les six volumes de *Mémoires, Correspondance et Manuscrits du général La Fayette publiés par sa famille* (Paris, Fournier, 1837-1838). M. Charavay, dans une *Notice biographique sur le général La Fayette* (1898), qui est une des plus remarquables publications de la Société de l'histoire de la Révolution française, a groupé sur ce sujet toutes les informations chronologiques connues de lui, ce qui est presque tout le connaissable. Nous avons pu pénétrer un peu plus avant dans la conscience de La Fayette et le suivre dans sa crise morale en étudiant et commentant un recueil de documents inédits et d'autographes à nous confié par l'obligeance de M. P. de Romeuf, conseiller général de la Haute-Loire, et provenant de Louis Romeuf, le dévoué aide de camp de La Fayette, qui avait été chargé par lui, en 1798, de réunir, pour les publier, ses lettres de prison et d'exil. Mais Louis Romeuf mourut en 1812 à la bataille de la Moscova, et c'est peut-être le vœu de La Fayette que nous remplissons en



publiant ces cinquante-six lettres et documents. A plusieurs de nos manuscrits, une douzaine, correspondent des lettres publiées dans les *Mémoires* de 1837-1838. M. Charavay dit (préf., vi) à ce propos : « J'ai pu m'assurer que les textes des lettres étaient dignes de foi. » Telle n'est pas l'impression qui se dégage, pour nous, de la partie restreinte de ces lettres sur laquelle a porté notre contrôle. Quels qu'aient pu être les motifs des éditeurs de 1837 pour supprimer, ajouter, transposer, nous n'avons plus, aujourd'hui, à tenir compte que des exigences de la méthode historique. Nous rétablissons entre crochets le texte des autographes qui présentent un La Fayette authentique, unique sujet d'étude pour l'analyse psychologique.

Les indications, entre parenthèses, de chiffres romains suivis de chiffres de pagination renvoient aux six volumes des *Mémoires* de La Fayette.



CORRESPONDANCE INÉDITE  
DE  
LA FAYETTE

---

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE

---

I

LE CAS PSYCHOLOGIQUE

La vie de La Fayette est un cas psychologique à éléments très simples et à durée exceptionnellement longue. Les données, peu variées, sont, de très bonne heure, actuelles et entières dans le sujet à étudier, et elles sont assez riches pour fournir un développement de soixante-dix-sept années sans se renouveler et sans s'altérer autrement que par leur évolution même, qui se partage en deux parties. D'abord elles offrent une période ascendante de dix-sept années, depuis une première crise d'enthousiasme à l'âge de dix-huit ans (8 août 1775), jusqu'à une crise de dépression morale le 19 août 1792; ensuite, après un assez brusque relèvement, une période d'immobilité relative de quarante-deux ans. Ces phases se distinguent nettement; les analyser, c'est beaucoup moins en décrire la courbe que suivre une ligne droite qui, en deux ou trois endroits, se brise.



Un homme de sentiment, jeté par le désir de l'action au milieu des révolutions les plus décisives qu'ait enregistrées l'histoire, et d'abord favorisé d'une invraisemblable continuité de succès, puis, en une heure, rebuté et passé à l'état de souvenir et de type héroïque; un esprit naturellement inapte aux combinaisons politiques, porté par les circonstances vers le premier rôle dans l'établissement des deux plus grandes républiques modernes, et s'y donnant, par les conséquences mêmes de cette incapacité, une attitude qui a servi pendant un siècle de modèle à la classe d'hommes la plus considérable issue de la secousse de 1789, tandis que des génies politiques comme Mirabeau, Danton et Bonaparte n'ont agi sur leur temps qu'en passant; une volonté médiocre, bornée, réduite aux coups de tête de l'impulsion psychique, provoquant des mouvements sociaux incroyables d'élan et de réaction, mais impuissante à diriger sa personnalité même : voilà ce qu'offre La Fayette pour une étude de psychologie biographique.

Le 8 août 1775, il s'éprend de la gloire au récit qu'il entend faire de l'insurrection américaine; tous les éléments de sa nature se tendent; sa popularité naît subitement de ses premiers actes, et sa destinée atteint comme l'apogée à la fédération du 14 juillet 1790, qui fut pour lui un triomphe et un pur ravissement. Mais ce n'est qu'une heure délicieuse. Brusquement heurté par les événements qui poussent la Révolution, il résiste deux ans avec une énergie croissante pour arrêter l'État entre la royauté qui veut reprendre ses avantages et la démocratie non satisfaite; mais le courant qui l'entoure et l'irrite est accumulé depuis des siècles, et lui-même est un des premiers

qui ont rompu les digues. Il est vaincu; mais il est un des rares qui ne furent pas brisés dans cette résistance, et il eut le bonheur, après le 10 août 1792, de se dérober, d'être entraîné en captivité loin du théâtre de la lutte, pendant les années les plus dures. L'abandon de son poste de général en chef à l'armée du Nord, le 19 août 1792, est l'événement culminant de son existence. Tout le développement antérieur de sa nature l'a conduit, par une série de conflits avec la réalité et de coups de tête, jusqu'à ce moment de folie, et tout le reste de sa vie s'en est ressenti.

C'est de là qu'il en faut envisager l'étrange cohérence sous des inconséquences nombreuses. Pendant les méditations solitaires de sa prison de Magdebourg, il eut un jour le sentiment de cette unité psychologique, et, après avoir résumé toute sa carrière jusqu'à ce point, il déclare (lettre XII) que toute sa conduite au 10 août fut la conséquence de ses principes; et s'il recouvre la liberté, ce sera pour se bercer encore de cette Salente mystique accommodée au goût de Mably, où il tâchera d'établir, à l'usage de la bourgeoisie, « une bonne représentation, un bon gouvernement, la liberté fondée sur la vertu et l'ordre légal ». Pendant la période d'exaltation de ses sentiments vers ce vague idéal de libéralisme, ni la raison ni l'expérience n'ont pu lui faire apprécier les événements qui le portaient, autrement que par leur contre-coup sur sa popularité, dont il goûta tous les enivremments. Lorsque la réalité se présenta à lui entièrement dépouillée de ces prestiges, qu'il vit s'écrouler « cette immense perspective de gloire préparée depuis dix-sept ans et dont il croyait être sûr » (lettre XI), il fut effaré, se sauva sans savoir où, oubliant ses devoirs de général, le danger de la

patrie, la position de l'ennemi et la révolution suscitée par ses propres efforts. Obsédé de la seule impression présente, il sent alors qu'il a perdu la faveur du peuple, que la garde nationale n'est plus entre ses mains, que l'Assemblée le décrète d'accusation, que tout ce dont il a vécu et joui lui manque subitement; il n'est plus qu'un impulsif qui fuit sous son rêve. Sa vie politique et militaire est finie. Désormais il passera les quarante-deux ans qui lui restent à vivre, à souffrir de cette chute, à la commenter, à la justifier, à en subir la répercussion dans toutes ses démarches et toutes ses désillusions, mais aussi à s'en faire un titre auprès de la classe d'hommes dont il fut longtemps et reste peut-être encore le héros.

Afin de circonscrire notre travail, rappelons quelques données élémentaires de l'observation auxquelles nous ferons appel pour comprendre l'intimité de l'homme et le jeu des éléments dont se compose sa nature spéciale.

Tout état de conscience tend à se traduire par un acte organique ou psychique. La passion, premier état de conscience intense, a des manifestations complexes. D'abord c'est la représentation d'un état autre que celui où est le sujet, et le sentiment de cette différence porte sur un bien ou un mal plus vif dans l'état conçu que dans l'état actuel; puis tout l'être du sujet s'ébranle en quelque sorte pour se modifier en raison de cette différence. Tantôt il tend à changer l'état initial pour l'état envisagé comme final, à s'identifier d'autant plus énergiquement avec celui-ci qu'il est senti comme meilleur, comportant plus de bien, c'est-à-dire, pour un être élémentaire, plus de plaisir. Cette première forme de la tendance

a été diversement nommée, mais jamais plus expressivement que par le terme métaphorique d'aspiration, et plus généralement désir. Tantôt, au contraire, le sujet, se représentant l'état final comme pire que l'état actuel, répugne à celui-là, s'en détourne et s'attache à celui-ci d'autant plus énergiquement que le changement paraît devoir être plus douloureux. Cette seconde forme est l'aversion.

Dans cette phase de la passion qui évolue vers la fin représentée, ou s'en détourne et se rassemble pour la conservation et la résistance, ses deux formes, désir et aversion, sont à l'état de tendance. Lorsque la fin est obtenue ou repoussée, la tendance cesse, l'émotion apparaît. La phase précédente de la passion était développement ou concentration; celle-ci est jouissance ou souffrance. Le plaisir et la douleur qui étaient entrevus comme possibles, prochains, imminents, sont maintenant en acte. Leurs attrait ou leurs répulsions avaient mis en œuvre toute l'énergie du sujet; leur présence arrête cette énergie, l'exalte ou la déprime, mais en tous cas l'immobilise. La passion n'est plus développante; elle est acquiescente.

Mais l'émotion s'épuise d'elle-même, et l'énergie d'un être vivant, d'un sujet conscient, ne peut se maintenir en repos. Un plaisir éprouvé modifie la conscience du sujet de telle sorte qu'il y crée un besoin avec une tendance à en répéter la satisfaction et à en augmenter l'intensité. Une douleur ressentie une première fois détermine une répulsion plus vive. Ainsi l'émotion entraîne sa propre répétition après son épuisement. L'état de conscience obtenu accidentellement devient un état de nature. L'habitude est en germe dès le premier changement,



et la répétition en résulte. Si l'influence de la volonté ou celle des idées suggérées n'interviennent pas, ou agissent trop faiblement pour entraver ce jeu de la passion, elle devient maîtresse du sujet; elle dirige exclusivement toutes ses énergies, elle le possède, et toute sa vie n'est plus qu'un effort constamment renouvelé pour satisfaire la passion possédante.

La passion, dans ces trois phases, développante, acquérante, possédante, a ses lois propres d'après lesquelles le désir et l'aversion se modifient réciproquement, se renforçant, se neutralisant et se combinant. Que les premières impressions soient très fortes, avec des réactions faibles de la volonté et de l'intelligence, l'habitude est contractée dès l'abord et ne fait qu'accroître son empire. L'individu subit les effets de sa nature sensible d'une façon de plus en plus irrésistible et qui atteint parfois la régularité du mécanisme; il est lancé dans la vie et la société sans se modifier par les influences qu'il en reçoit, autrement que dans le sens de sa propre passion. Que les circonstances soient d'abord favorables à celle-ci, il devient incapable de voir en elles ce qui le contrarie. Par une attraction inconsciente et spontanée qui fait disparaître de sa représentation les images réductrices, il laisse aux autres images toute leur force d'excitation. C'est l'état de monoïdéisme, dans lequel le sujet est sous l'empire d'une « idée fixe ». Les difficultés mêmes ne font que l'irriter et accumuler en lui la force de propagation des mouvements passionnés. Il vit alors en quelque sorte hors de la réalité, insensible à tout ce qui n'est pas pour son rêve aliment ou obstacle. Chez les mystiques, cet état de sensibilité exclusive est au plus haut point; chez

certains despotes que rien ne retient, la passion non refrénée aboutit à diverses monomanies.

Chez la plupart des hommes, les idées que suggèrent l'expérience ou la réflexion entraînent également des mouvements qui tendent à les réaliser. Mais lorsque ces idées ne concourent pas avec la passion, elles lui servent de frein. Elles présentent au désir des fins diverses, antagonistes, et réduisent d'autant sa tendance à l'acte, qui, d'elle-même, est instantanée et violente. Elles sont donc, en ce cas, des éléments réducteurs. On conçoit alors que plus l'intelligence d'un sujet est riche et ordonnée, moins sa sensibilité le gouverne exclusivement. De là l'importance particulière de la culture intellectuelle dans l'éducation. Au contraire, avec une mentalité pauvre ou mal ordonnée, le sujet reste livré sans réserve aux poussées de la sensibilité; il devient ce qu'on appelle un impulsif. Dès qu'une fin se présente à lui, il y cède irrésistiblement; il agit par caprices. C'est le cas de la plupart des jeunes enfants. Quand cette disposition persiste chez l'adulte, il agit par « coups de tête ». Quand il paraît réfléchir, il est simplement sous l'action commençante et vertigineuse de la passion; qu'une circonstance favorable intervienne comme le dé clic d'un ressort comprimé, le sujet n'agit pas, il éclate. La colère en est un exemple très significatif.

Ces conditions de l'activité psychique ne sont point spéciales à l'homme. L'animal ne paraît pas en avoir d'autres. Il serait difficile, au contraire, de refuser au sujet humain le privilège de vouloir. Toutes nos passions, même les plus faibles, toutes nos idées, même les plus abstraites, entraînent des mouvements. C'est là une loi d'harmonie entre la conscience et

l'organisme, au delà de laquelle on ne saurait remonter, pour en trouver une explication, sans aboutir aux doctrines simplistes, mais contradictoires, du substantialisme unitaire. Mais l'idée et la passion sont des états de conscience, et la conscience de l'homme est capable d'intervenir dans le jeu de ses propres éléments, de les révoquer, de les prolonger, de les organiser en séries, de commencer absolument ou d'interrompre ces séries. Elle est automotrice. Il est bien vrai que les ordres et séries d'états de conscience sont naturellement et la plupart du temps déterminés les uns par les autres. Mais, en tant qu'automotrice, la conscience peut, d'elle-même, prendre sur ses propres états une initiative, au sens le plus fort du mot, c'est-à-dire qu'elle peut être elle-même un antécédent non déterminé par d'autres, rompant complètement les séries antérieures, échappant par quelque côté, et là sans aucune réserve, aux influences préexistantes, et faisant par sa seule et suffisante intervention que quelque chose soit qui n'était pas, même d'une façon implicite. Ce pouvoir, c'est la volonté, force d'arrêt ou d'impulsion, par laquelle la personne, en quelque partie, se fait, se dirige et se transforme, pendant que pour d'autres parties elle est faite, déterminée, influencée. Dans la mesure où la volonté agit sur nos idées et nos passions, nous sommes nous-mêmes notre œuvre, nous nous donnons notre caractère et nous avons une responsabilité. Moins elle agit, plus nous retombons sous le mécanisme des forces naturelles et devenons simplement l'une d'entre elles, irresponsable des effets de solidarité subis et provoqués tour à tour dans le jeu fatal des phénomènes.

Connaître un homme, c'est discerner dans quelle



proportion sa nature comporte ces divers éléments : passion, pensée, volonté. Tâchons donc de les reconnaître en La Fayette. Ce qui domine manifestement en lui, c'est beaucoup moins le penseur ou l'homme d'action que l'homme de sentiment. Nous verrons d'abord comment, dans la première période de sa vie, se sont formées ses idées; puis, comment la nature particulière de sa volonté, inhabile à la possession de soi-même, le rendit impropre au gouvernement politique et le livra enfin, pendant les diverses périodes de la Révolution, aux impulsions de sa sensibilité.

## II

### LES DONNÉES INTELLECTUELLES

Nos idées et nos sentiments sont le fonds même de notre nature mentale. Le travail d'élaboration accompli sur ces matériaux par notre volonté ou par l'éducation (c'est-à-dire la volonté d'autrui) apporte la forme sous laquelle se présente notre personnalité. L'être chez qui le vouloir reste faible ou abdique, comme celui sur qui l'éducation agit peu, reste « une nature »; celui dont les dispositions naturelles sont disciplinées et portées à leur maximum de rendement, devient « un caractère ». Ainsi nos facultés intellectuelles ont d'abord un fonctionnement spontané qui consiste, au premier degré, à recevoir des impressions; au second degré, à les conserver, reproduire et lier comme souvenirs, images et associations; au troisième degré, à les combiner et élaborer comme idées, notions et affirmations.

Lorsque la volonté intervient pour régler ce jeu des fonctions naturelles et les tendre vers la connais-

sance des choses et de leurs rapports, elles deviennent *attentives* et fournissent, selon leurs trois degrés, des observations, des concepts et des raisonnements. Il y a des règles pour observer, concevoir et raisonner; on les trouve dans les exemples donnés par les intelligences supérieures, et il est utile de les réduire en formules, pour épargner aux esprits novices la peine de les retrouver d'eux-mêmes et pour leur permettre d'économiser l'effort de la pensée, *s'ils veulent* faire l'effort. Mais le rappel de ces règles est parfaitement inutile si cette volonté manque, et si l'impétuosité ou la faiblesse des fonctions naturelles enlève toute prise à l'attention. Un Descartes peut se permettre de rejeter comme factices et inutiles toutes les méthodes de pensée dont, en effet, la scolastique surabonde, parce qu'il a « naturellement l'esprit assez bon » et qu'il s'astreint à l'unique règle indispensable : faire attention à chacune de ses idées, depuis les éléments les plus simples jusqu'aux plus complexes. Mais, d'autre part, il est aussi vain de recommander au distrait de La Bruyère d'être circonspect, que d'attendre de Regnard la profonde observation de Molière, ou de chercher dans Lamartine la vision nette de Victor Hugo ou de Saint-Simon. Se rendre apte à recevoir des choses les impressions les plus fortes et les plus variées; assister aux phénomènes en saisissant les particularités voilées pour les esprits distraits ou prévenus, comme Claude Bernard, qui, lorsqu'il faisait une expérience, semblait avoir, dit Paul Bert, « des yeux tout autour de la tête »; puis conserver fidèlement ces impressions, les organiser et les gérer comme un capital intellectuel qu'on rend productif; dissocier ce que l'observation a présenté synthétiquement,

c'est-à-dire abstraire; rapprocher et identifier ce qui paraissait sans lien, c'est-à-dire généraliser; substituer mentalement un ordre fictif à l'ordre réel, c'est-à-dire imaginer des hypothèses et inventer; anticiper sur les faits et pénétrer les modes invariables de leur production, de telle sorte que la nature confirme les prévisions et livre ses secrets, c'est-à-dire induire; tirer des propositions générales tout ce qu'elles impliquent sans en forcer ni en appauvrir le contenu, c'est-à-dire déduire : ce sont là les dons d'une intelligence normale que la volonté met en œuvre pour la conquête du vrai.

La Fayette était pauvrement pourvu de ces qualités naturelles et fut mal entraîné à exercer ce qu'il en avait. Sans être négligée, sa première culture intellectuelle fut restreinte en variété, en solidité, en durée. L'éducation paternelle lui manqua. Né le 6 septembre 1757, il avait près de deux ans lorsque son père fut tué à la bataille de Minden (1<sup>er</sup> août 1759). Sa mère, qu'il perdit à treize ans, avait presque toujours habité Paris et fréquenté la cour, afin de ménager des relations à son fils, élevé à la campagne, dans la propriété de Chavaniac, près de Paulhaguet. Un prêtre, l'abbé Fayon, fut son précepteur même pendant les trois années qu'il passa au collège du Plessis, de onze à quatorze ans. Il y apprit assez de latin pour pouvoir encore, à quarante ans, dans les prisons de Magdebourg et d'Olmütz, suppléer par là, dans la conversation, à son ignorance de l'allemand. A quatorze ans il entre dans la 2<sup>e</sup> compagnie des mousquetaires du roi; à seize ans, il est sous-lieutenant au régiment de Noailles; à seize ans et sept mois, il se marie; un mois plus tard il est capitaine de dragons (19 mai 1774). Sauf une présence de deux

mois au régiment (juillet et août 1774), il ne reprend le service qu'à dix-huit ans, et c'est le 8 août 1775, à la table du général de Broglie, commandant à Metz, que se décide sa destinée, au milieu d'une conversation sur l'insurrection américaine. Il n'y a pas place dans une telle jeunesse pour la lecture et la méditation.

Jusqu'à vingt-huit ans il a l'esprit occupé de ses trois voyages en Amérique et de son voyage en Allemagne. A son premier départ en Amérique (20 avril 1777), il a dix-neuf ans et sept mois, et rentre (7 février 1779) à vingt et un ans et cinq mois; au second voyage (14 mars 1780), il a vingt-deux ans et six mois, et rentre (18 janvier 1782) à vingt-six ans et quatre mois; au troisième voyage, après la paix, il a vingt-six ans et neuf mois (18 juin 1784), et revient à vingt-sept ans et quatre mois (20 janvier 1785). A la fin de son voyage d'Allemagne (juillet-octobre 1785), il a vingt-huit ans. Ces huit années, les grandes choses, les personnages extraordinaires qu'il a vus, depuis Washington jusqu'à Frédéric de Prusse, ont-ils fait à La Fayette une expérience? Les hommes de vie intérieure et subjective gagnent peu à « lire dans le grand livre du monde », comme Descartes, qui ne profite de rien mieux que d'être enfermé des années dans son « poêle » de Hollande; mais ceux chez qui la vie passionnelle surabonde, sont moins propres encore à tirer instruction de ce qui se passe hors d'eux-mêmes.

Auprès de ce Frédéric qui, dans la conversation, tenait tête à Voltaire, La Fayette fut seulement « frappé du costume et de la figure d'un vieux, décrépité et sale caporal, tout couvert de tabac d'Espagne, la tête presque couchée sur une épaule, et les doigts pres-

que disloqués par la goutte ». Ce qui le surprit beaucoup, dit-il, c'est « le feu et quelquefois la douceur des plus beaux yeux que j'aie jamais vus, qui donnent à sa physionomie une aussi charmante expression qu'il en peut prendre une rude et menaçante à la tête de son armée. » (II, 131.) A Potsdam, au lieu de s'ouvrir à l'expérience et de se prêter aux leçons du plus grand des Allemands, entre Leibnitz et Gœthe, il étale ce qu'il sait. Ce sont les vieux routiers qui consentent à écouter, et c'est La Fayette qui professe l'art militaire près de ses deux voisins de table, le duc d'York et lord Cornwallis; devant le vainqueur de Rosbach, l'auteur de l'*Anti-Machiavel*, c'est La Fayette qui développe des considérations politiques sur la chute prochaine des royautés, et se fait rappeler par Frédéric au danger de la pendaison pour les agitateurs.

En Amérique, les impressions furent plus vives, et ce qu'il s'assimila fut durable; mais, là encore, c'est sa propre nature qu'il accentua par les côtés où les faits et les hommes présentaient avec elle des analogies et des sympathies; ce n'est pas le sujet qui se prêta aux modifications que les objets pouvaient déterminer en lui. Il ne fut pas réellement attentif aux personnes et aux choses, sinon de cette attention provoquée et servie qui n'est que séduction ou répulsion et par laquelle la subjectivité se déclare, il est vrai, à elle-même, en cédant aux attraites ou en s'irritant des oppositions, mais dont il ne résulte pas des idées véritables, c'est-à-dire des représentations objectives contenant la plénitude des rapports sous lesquels la réalité se manifeste à la pensée.

Washington et ceux qui l'entouraient, Jefferson, Hamilton, Franklin, ont produit sur La Fayette une

séduction intense. La seule énergie continue et inaccessible à la désespérance qui pendant quinze ans (de 1775 à 1789) souleva l'Amérique et la maintint unie malgré la guerre et l'anarchie politique, fut celle de Washington. « Merveilleusement habile, au milieu des plus prudents égards pour les faiblesses humaines, à influencer sur les hommes par les sentiments honnêtes et la vérité »<sup>1</sup>, il devait exercer sur La Fayette un charme profond qui, en effet, fut, dès le premier moment et pour un demi-siècle, une fascination. Une très vive et réciproque amitié unit ces deux hommes séparés par une différence d'âge de vingt-cinq ans, affection quasi paternelle, indulgente, bonne conseillère, mais toujours clairvoyante et parfois sévère, de la part de l'Américain; enthousiasme sincère, plein de vivacités, parfois intempestif et encombrant, de la part du jeune officier français. A la fin de la première année, l'exaltation de La Fayette pour la cause américaine était tombée, et son amitié pour Washington ne l'empêchait pas de comploter, pour sa propre gloire, une expédition au Canada, au moyen de négociations secrètes avec le congrès. Les moindres détails de la campagne furent arrêtés entre un jeune officier sans expérience et quelques politiciens, en dehors de l'influence et sans même prendre l'avis de Washington. Le congrès ne consulta celui-ci qu'au dernier moment, lorsqu'on sentit le besoin d'appuyer du poids de son nom le projet auprès de la cour de Versailles<sup>2</sup>. Le général se fâcha. Il ne croyait pas que la France eût renoncé définitivement au Canada. « Je crois lire sur la figure de quelques personnes, écrit-il au président du congrès, au-

1. GUIZOT, *Étude sur Washington*, p. xxxviii.

2. Cf. C. DE WITT, *Washington*, p. 148.

tre chose que le zèle désintéressé de simples alliés<sup>1</sup>. » Et il écrit à La Fayette : « Si vous avez conçu la pensée, mon cher marquis, de faire cet hiver une visite à votre cour, à votre femme, à vos amis, et que vous hésitez par la crainte de manquer une expédition dans le Canada, l'amitié m'engage à vous avertir que je ne crois pas la chose assez probable pour changer vos projets. Les chances me paraissent tellement contre l'entreprise, qu'il ne faudrait pas pour elle renoncer à vos idées de voyage. » (25 sept. 1778.) De son côté, La Fayette écrit en Europe : « Je commence à m'apercevoir que, séduit par un faux enthousiasme, j'ai fait une faute de tout quitter pour courir en Amérique ; mais c'en serait une plus grande d'en revenir. Le calice est tiré ; il faut le boire jusqu'à la lie ; mais la lie se fait déjà sentir<sup>2</sup>. »

Il y eut d'autres intermittences à ces sentiments de La Fayette ; mais il resta toujours séduit par le caractère imposant de cette volonté d'un seul homme aux prises avec des difficultés inouïes et restant toujours, par son prestige, maîtresse des situations. Les beautés du commandement fondé exclusivement sur une popularité soutenue frappèrent vivement, par ses résultats et ses dehors, cette imagination inattentive aux angoisses intimes, aux luttes de conscience que comportait un tel rôle de dictateur effectif sans presque aucun moyen légal de se faire obéir. Le rêve de La Fayette se précisa ainsi, et il put souhaiter de devenir « un Washington sous Louis XVI<sup>3</sup> » pour le jour lointain où la France adopterait le système politique des États-Unis, mais un Washington tout en

1. ID., p. 149.

2. CHARAVAY, *id.*, p. 38.

3. AULARD, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 5.

représentation extérieure et sans l'écrasant travail politique dont il n'eut pas la confiance ni la perception.

D'autres analogies avec le grand homme et son entourage confirmèrent La Fayette dans ses propres dispositions. Washington n'était pas un démocrate, et, quoiqu'il repoussât avec horreur la proposition qui lui fut faite en 1782 de placer la couronne royale sur sa tête, il vit d'un mauvais œil, ainsi que beaucoup d'Américains, la diminution et la destruction de la royauté en France. Son lieutenant, Hamilton, écrivait à La Fayette, en 1798 : « J'avoue que mes sentiments diffèrent des vôtres. La suspension du roi et les massacres de septembre m'ont guéri de toute sympathie pour la révolution française ; je n'ai jamais cru qu'on pût faire de la France une république, et je suis convaincu que cet essai, tant qu'il se prolongera, ne peut amener que des malheurs. » (IV, 410 ; cf. lettre LV.) Quant à Washington, il appartenait de cœur et de conceptions à cette riche bourgeoisie virginienne où de grands propriétaires étendaient leur influence sur les terres à esclaves, maintenaient le droit d'aînesse et dotaient largement l'Église. Sa raison calme reprochait à la démocratie les impulsions sentimentales et le besoin de discuter : « De tous les vices du gouvernement démocratique, dit-il, le plus grand, peut-être, c'est qu'il faut toujours que le peuple *sente* avant de consentir à *voir*<sup>1</sup>. » « Sous un gouvernement libre et républicain, comment réprimer la voix de la multitude ? Chacun veut parler comme il pense, ou plutôt sans penser ; chacun veut juger des effets sans considérer les causes<sup>2</sup>. » C'est au nom d'un exclusivisme bourgeois qu'il veut choisir les officiers de l'armée :

1. SPARKS, *Washington's Writings*, t. IX, p. 236.

2. ID., t. VI, p. 49.



« Ce dont il faut avant tout se garder dans le choix des officiers, c'est que les officiers et les soldats ne soient de conditions trop rapprochées. Il y a une hiérarchie des rangs qui doit passer de la vie civile à la vie militaire. Quand d'anciens services n'entrent pas en ligne de compte, la règle doit être de chercher si le candidat peut à juste titre passer pour un *gentleman* et s'il a une réputation à risquer<sup>1</sup>. » Voilà des leçons qui profiteront à l'organisateur des gardes nationales en France et qui expliqueront son indignation au 9 juin 1792, lorsqu'on introduira le peuple avec les compagnies à piques dans les rangs des bourgeois.

Mais ce dont La Fayette ne put pas ou ne sut pas profiter, ce furent ces grands exemples de domination sur soi-même, de subordination au pouvoir civil et de discernement politique, qui révèlent chez Washington autant d'énergie morale que de pénétration. S'oublier soi-même, renoncer à ses goûts pacifiques comme aux appels d'une popularité engageante; résister aux dégoûts fréquents; montrer une déférence constante pour ce congrès sans puissance exécutive et presque sans lumière qui était plutôt un symbole de l'union souhaitée que l'organe effectif de l'État en formation; solliciter sans cesse au lieu de commander; lui suggérer des mesures indispensables, mais incomprises, et obéir d'abord aux propositions absurdes, puis revenir respectueusement sur l'illusion des apparences et obtenir, à force d'habileté, des retours de volonté conformes à ses propres vues, tout en paraissant incliner la puissance militaire aux décisions d'un pouvoir civil ombrageux, ce sont là des vertus politiques qui restèrent propres à Washing-

1. *Id.*, t. IV, p. 139.

ton. « Le congrès auquel il avait recours ne pouvait guère plus que lui. Sans force pour faire exécuter ses ordres, sans droit pour rien ordonner en matière d'impôt, réduit à indiquer les besoins et à solliciter les treize États d'y pourvoir, il ne pouvait qu'envoyer à Washington des pouvoirs nouveaux, le chargeant d'obtenir lui-même des États tout ce qu'exigeait la guerre<sup>1</sup>. » Quand le général avait enfin obtenu cette marque officielle de confiance, il lui fallait reprendre auprès des membres des treize législatures les démarches faites auprès de chaque membre du congrès, agir de même avec ses officiers, souvent avec les soldats, pour les faire rester au service après l'expiration de leur engagement, exercer enfin, à lui seul, sur toute une société en révolution, ce despotisme de la raison persuasive, le seul auquel la raison peut céder sans déchoir, mais le seul aussi qui manifeste dans son emploi les génies politiques vraiment supérieurs, puisque le despotisme de la violence est à la portée d'une brute ou d'un fou.

Outre l'action des hommes en Amérique, La Fayette eut à subir celle des événements. En ce sens encore l'expérience ne se fit pas dans les conditions les plus profitables. Le sujet s'y présenta mal préparé par les préjugés qu'il apportait, s'y engagea dans des circonstances personnelles exceptionnelles, y trouva moins l'occasion d'exercer son jugement que de satisfaire sa passion, ne fut sensible qu'à ce qui était conforme à sa nature, et resta fermé aux nuances les plus caractéristiques.

Si l'on s'en rapportait aux souvenirs et impressions de La Fayette racontant les circonstances de

1. GUIZOT, *ibid.*, p. xxiii.

son départ en Amérique, on s'en ferait, la plupart du temps, une opinion très erronée. L'ample et précieuse publication de M. Doniol<sup>1</sup> permet non seulement de rétablir les faits, ce qui importe surtout à l'histoire, mais encore de préciser les dispositions psychologiques du sujet que nous étudions. « Jamais plus belle cause, dit La Fayette (I, 9), n'avait attiré l'attention des hommes ; c'était le dernier combat de la liberté, et sa défaite ne lui laissait ni asile ni espérance. » Il n'aperçoit pas, au moment où il écrit, en 1785, la possibilité d'une telle lutte en France. S'allier avec les *insurgents* et les pousser à la guerre lui paraissait un moyen d'empêcher leur union avec l'Angleterre, et, par là même, la ruine définitive de la France déjà imminente après la paix de 1763. Telles sont d'ailleurs les conceptions qui avaient inspiré la diplomatie de Choiseul, de 1761 à 1770, et qui avaient été reprises par Vergennes dès son entrée dans le ministère de Turgot, en juillet 1774. Elles avaient été suggérées à La Fayette pendant son séjour à Metz, en 1775, par le comte de Broglie. Celui-ci, naguère confident de Choiseul, avait fourni à Louis XV le chevalier d'Éon pour sa diplomatie secrète. Et cependant La Fayette ignore le rôle de Choiseul et proteste même contre l'idée de lui en faire un mérite, « tant ce ministre, dit-il (I, 11), pensait peu à la révolution dont quelques personnes lui ont attribué l'honneur rétrograde » !

Il se trompe également sur les dispositions du gouvernement français en 1775 ; il le suppose encore dans la dépendance de l'Angleterre et d'accord avec elle contre les colonies américaines, et il n'est pas

1. *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, 5 vol. in-4°, 1886-1892.

fâché de provoquer, par l'éclat de son départ, des doutes sur cette connivence (I, 69). « La colère des gouvernements, dit-il, fut au comble. » (*Ib.*) C'est vrai pour l'Angleterre; mais Vergennes craignit seulement que cette démarche intempestive d'un officier français équipant à ses frais un navire et conduisant un petit état-major en Amérique, n'éventât ses plans et ses préparatifs arrêtés depuis son entrée au ministère. La Fayette croit qu'on voulut l'empêcher de partir. Il est vrai que deux demandes d'autorisation, en décembre 1776 et en janvier 1777, avaient été rejetées ostensiblement par le gouvernement; mais c'étaient là des « précautions prises pour être montrées<sup>1</sup> » et dissimuler diplomatiquement un consentement réel. Après son embarquement, le 20 avril, il y eut bien un ordre envoyé pour l'arrêter dans l'une des trois Antilles qui nous restaient, mais on ne fit qu'une seule expédition de l'ordre et on mit toute la mollesse désirable à le faire exécuter. Enfin il est vrai que ce départ fut un coup de théâtre, mais il ne détermina ni la naissance d'un courant d'opinion favorable à l'Amérique, ni les résolutions du gouvernement français. L'opinion publique, soigneusement tenue à l'écart de toute information, accusait depuis longtemps le gouvernement de timidité, et Vergennes, en particulier, d'indifférence. Mais celui-ci, décidé à l'action depuis trois ans, avait devancé l'opinion et même déjà mesuré les conséquences politiques d'une intervention en Amérique. « L'esprit de révolte, écrit-il (23 juillet 1775), en quelque endroit qu'il éclate, est toujours d'un dangereux exemple; il en est des maladies morales comme des maladies.

1. DONIOL, *ibid.*, I, 669.

physiques; les unes et les autres peuvent devenir contagieuses. Cette considération doit nous engager à prévenir que l'esprit d'indépendance qui fait une explosion si terrible dans l'Amérique septentrionale, ne puisse se communiquer aux points qui nous intéressent dans cet hémisphère<sup>1</sup>. »

Il se flattait de prévenir cette contagion. Mais ici la passion insurrectionnelle de La Fayette vit plus clair que la prudence optimiste du ministre. « La cour de France, dit-il, entraînée dans cette guerre par une opinion publique à laquelle mon départ avait contribué, ne put avouer ses nouveaux alliés sans reconnaître une fois leurs droits. » (III, 21.) Et, en effet, lorsque, le 1<sup>er</sup> mai 1778, on connut en Amérique la lettre du 13 mars 1778 par laquelle Louis XVI annonçait à l'Angleterre l'alliance franco-américaine, La Fayette fit remarquer que le document renfermait cette expression : « Les Américains étant devenus indépendants par leur déclaration... » « Voilà, dit-il, un principe de souveraineté nationale qui leur sera rappelé un jour chez eux. » (I, 77.) La logique instinctive de la passion induisait en cela avec rigueur sur des données singulièrement suggestives.

Mais les jugements instinctifs n'en sont pas moins faillibles, et La Fayette en portait de tels sur les hommes qui l'entouraient dans cette crise de 1775, aussi bien que sur son importance personnelle. Il signale comme ayant eu, avant son départ, des missions en Amérique, Gouvion, Duportail, Laradière et Laumoy. Il omet le seul ingénieur qui eût vraiment une mission officielle, Tronson du Coudray. Il croit que Silas Deane fut le premier agent américain mis en re-

1. DONIOL, *ibid.* I, 82.

lation avec la France; il méconnaît ce qu'ont fait Kalb, Bordeu-Dubourg, Beaumarchais. Il croit avoir conquis l'amitié de Kalb pour arriver à Deane; or, c'est de Broglie qui lui avait donné Kalb comme mentor. Il pense avoir été assez habile pour tromper tout le monde sur son départ, espions anglais, espions français (I, 11). Mais, déguisé en courrier et trottant devant la diligence de Bordeaux à Bayonne, il se laisse reconnaître et dépister par la fille du maître de poste de Saint-Jean-de-Luz. Il met toute sa confiance en Deane, mais celui-ci est espionné par l'Américain Bancroft, au service de l'Angleterre, et la première personne à qui La Fayette se livre à cœur ouvert, en décembre 1776, est l'espion Bancroft (I, 13). Là où l'on peut s'en fier à son jugement, c'est quand il exprime ses sentiments : « Je suis au comble de ma joie d'avoir trouvé une si belle occasion de faire quelque chose et de m'instruire, » dit-il à son beau-père (I, 83); et à sa femme : « En venant comme ami offrir mes services à cette république si intéressante, je n'y porte que ma franchise et ma bonne volonté, nulle ambition, nul intérêt particulier; en travaillant pour ma gloire, je travaille pour leur bonheur. » (I, 88.)

A peine arrivé, il est placé dans des conditions défavorables pour se faire une éducation républicaine. A la fin de juillet 1777, le congrès commençait à se dégoûter des volontaires européens, dont l'impertinence et les prétentions croissaient tous les jours avec la difficulté de les employer. Mais le 27 on n'avait jamais vu à Philadelphie un grand seigneur de Versailles quand La Fayette s'y présenta, et on le fit d'emblée major général (31 juillet)<sup>1</sup>.

1. C. DE WITT, *ibid.*, 112.

Pour un jeune homme épris d'égalité, c'était une situation encore plus favorisée que s'il eût été en France. Puis il devient le favori de Washington, qui, dès le début de la guerre, a les fonctions d'un dictateur militaire sans subordination précise à l'égard du congrès. Aussi La Fayette ne voit-il dans le congrès qu'un organe de lenteur démocratique (I, 36), gênant pour l'exécution, et dont l'autorité était à peu près nulle auprès des législatures des États. Il est, lui, Français de l'ancien régime, très frappé de ce qu'un grand pays n'ait pas de roi. « J'ai toujours pensé, conclut-il, qu'un roi était un être au moins inutile, et il fait d'ici encore une bien plus triste figure » ; et il met de la coquetterie à dire : « Nous autres républicains. » (I, 96.) En réalité, il se trouve en présence d'une société dans l'état chaotique, où ce ne sont pas des personnes lésées dans leur droit qui se solidarisent pour la revendication de la justice, mais bien un syndicat, momentané dans l'intention des contractants, entre de petits États inégaux en importance, divisés par des intérêts locaux, et dont le but est, non pas de fonder une république démocratique, mais de réduire au minimum les sacrifices que chacun d'eux doit faire au congrès pour réaliser l'unité fédérative.

Ces nuances étaient, d'ailleurs, le moindre souci de ce général de vingt ans. Il n'a vu, dans les affaires américaines, qu'une occasion d'acquérir du renom et un moyen de satisfaire sa haine contre l'Angleterre. Il est vrai que si les hommes graves lui rappellent d'un peu haut qu'il y a d'autres intérêts en jeu, son bon cœur est vite touché, et comme il n'entre pas d'égoïsme dans sa nature, il s'excuse galamment de ses excès de zèle. Il sait gré à Washington

de la leçon de modération reçue après l'incident de la flotte d'Estaing. Rochambeau dut lui en donner une autre dans un cas où il avait prétendu s'interposer entre Washington et le général français : « Si je vous ai offensé, lui écrit-il le 18 août 1780 (I, 364), je vous demande pardon pour deux raisons : la première, que je vous aime ; la seconde, que mon intention est de faire tout ce qui pourra vous plaire. » Reconnaître ainsi ses torts est l'un des grands charmes d'une nature qui exerça tant de séduction. Mais elle ne peut s'arracher à elle-même ; ainsi, après quelque temps d'immobilité forcée, par suite d'une blessure, il songe à quitter l'Amérique, où ses affaires n'avancent pas, et il propose à Vergennes d'aller combattre les Anglais aux Indes orientales et en Chine (I, 109).

Les grands faits de la révolution américaine qui trouvèrent l'esprit de La Fayette accessible à l'expérience sont ceux qui devaient confirmer dans ses dispositions naturelles ce favori de l'aristocratie nouvelle arrivée aux affaires en France à la fin du dix-huitième siècle. Les Déclarations des Droits des divers États, et en particulier celle de la Virginie, qui précéda d'un mois la Déclaration d'indépendance, étaient bien de nature à enflammer l'imagination de La Fayette par leur caractère de manifeste et les formules générales qu'elles donnaient aux principes proclamés. Un Français pouvait dire alors de ces idées qu'il y retrouvait son bien ; car si elles visent des intérêts civils et des besoins immédiats auxquels l'esprit américain se montrait sensible avant tout, la forme en est certainement inspirée par la philosophie française du dix-huitième siècle. On a cherché à établir des différences essentielles entre ces premiers modèles et la Déclaration française des Droits



de l'homme et du citoyen, nous reprochant des préoccupations métaphysiques bien étrangères aux considérants pratiques de l'Amérique<sup>1</sup>. Mais la pratique et la théorie ont été réellement invoquées et presque également dans les deux cas. Il y a en effet une métaphysique de l'action à laquelle tout esprit réfléchi arrive naturellement dès qu'il pénètre un peu avant dans les conditions morales de la vie civile et politique, et c'est l'honneur de la philosophie du dix-huitième siècle de s'être proposé un objet si humain. Dans les deux cas aussi, des besoins très réels, des intérêts de premier ordre, étaient menacés, récemment en Amérique, depuis longtemps en France, et il convenait à des esprits éclairés de fonder la protection de la vie pratique sur les principes universels de la conscience morale. La conformité des situations a donc provoqué des manifestations semblables. Mais Washington, qui en eut le premier l'idée, se fût contenté de peu. Pour enlever à ses concitoyens toute pensée et tout moyen de reculer, pour couper court à des négociations dangereuses, « les ministres anglais devraient, dit-il, à mon avis, apprendre, en peu de mots, où nous en voulons venir. Je proclamerais d'un ton mâle et sans détour nos griefs et notre résolution d'obtenir justice..., et je leur dirais tout cela non pas en termes couverts, mais avec des expressions aussi claires que la lumière du soleil en plein midi<sup>2</sup>. » C'est sur cette indication que Jefferson, formé à la philosophie française, rédigea, en termes qui sentent leur véritable origine, la Déclaration du 4 juillet 1776.

1. Cf. le débat entre M. BOUTMY, *Etudes de droit constitutionnel*, 1885, et M. JANET, *Histoire de la science politique*, 3<sup>e</sup> éd., 1887.

2. SPARKS, *ibid.*, III, 286.

Dans leurs premières Déclarations, les Américains ne font qu'invoquer la tradition. Ils se réclament, contre l'Angleterre, de la *common law* de 1689, laquelle n'est qu'un contrat entre Guillaume III et le Parlement. Mais dans les Articles fédératifs de 1778 et de 1789, ils se préoccupent surtout d'énoncer les droits sur lesquels les États ne veulent faire aucune concession au congrès; résignés à instituer un pouvoir fédéral, ils songent bien moins à fonder une république américaine qu'à maintenir autant que possible l'autonomie de chaque État. Il en sera tout autrement en France, où l'on n'aura pas de traditions à invoquer, où l'on s'élancera vers un idéal de société politique sans modèle antérieur. Cependant la généreuse inspiration de l'esprit moderne était en germe dans les Déclarations américaines; La Fayette en ressentit le souffle puissant, et le rapporta en France dans sa motion du 11 juillet 1789.

Mais d'autres impressions de La Fayette en Amérique nous expliqueront, au moins en partie, pourquoi ce grand courant d'idéalisme aboutit à la constitution si peu démocratique de 1791. On a fait aux hommes de 1792 le reproche d'être les renégats de 1789. Ils sont cependant, dans l'histoire, les premiers qui aient donné au principe de la souveraineté du peuple, inscrit dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, sa conséquence, la république, et à cet autre principe, l'égalité, son corollaire démocratique, le suffrage universel. Au contraire, la majorité des constituants, d'accord avec La Fayette, se montrèrent invinciblement réfractaires à la logique des événements qui, sous l'effort des seules volontés conséquentes, firent sortir 1792 de 1789. Quand on s'étonne que La Fayette, républicain en Amérique, fût royaliste

en France, on omet de préciser les deux termes de cette opposition. En réalité La Fayette ne fut jamais ni républicain ni royaliste, mais s'en tint toujours à une conception intermédiaire, que la *Politique* d'Aristote appelle oligarchie, que l'histoire contemporaine nomme bourgeoisie, et que ses théoriciens, comme Benjamin Constant, qualifient monarchie constitutionnelle.

Le premier qui ait tenté de faire de la politique une science positive, Aristote, l'esprit le moins accessible à l'équivoque, remarque que dans l'État le régime change selon la source d'où émane l'autorité : monarchie si c'est d'un seul, démocratie si c'est de tous, oligarchie si c'est de plusieurs seulement. *République* n'est pas un terme désignant un régime particulier ; c'est le nom de tout État non purement monarchique. Dans l'État soumis à un seul, soit par hérédité, soit par usurpation, soit même par le consentement des hommes, il y a un maître, δεσπότης, mais pas de citoyens, πολῖται ; c'est une monarchie, non une πολιτεία. Tous les autres régimes, depuis les oligarchies les plus restreintes, comme Sparte, où l'on ne compte plus, à un moment, que cent citoyens sur une population de cent mille personnes, jusqu'à la démocratie athénienne et même celle de Mantinée, seul type d'un régime représentatif dans l'antiquité, sont des républiques, πολιτεῖαι, parce que dès que l'État n'est plus l'affaire d'un seul, il devient celle des citoyens, non la chose publique, comme le ferait supposer l'équivoque latine *res publica*, mais l'intérêt des seuls qui comptent dans l'État pour quelque chose, quel que soit leur nombre. République est donc le nom d'un genre dont les espèces sont très variées.

S'affirmer républicain simplement n'est donc rien

dire de précis, puisque cette désignation convenait aussi bien dans l'état théocratique du Paraguay de 1690 à 1767, dans la Pologne nobiliaire du dix-huitième siècle, dans ce que La Fayette appelait la « démocratie royale » de 1789, sous le régime de la Convention de 1792, pendant le Directoire, et puisque enfin nos pièces de monnaie de 1805 portent encore : République française, Napoléon empereur. Le terme république prendrait un sens net si le genre s'identifiait à l'une des espèces, la démocratie, entendue elle-même dans sa pleine compréhension. Le monde n'a jamais vu cet état de choses où, dans l'État, *toutes* les personnes morales se traitent également avec justice et, volontairement, subordonnent leurs fins particulières au bien commun, stipulé dans la loi et résultant d'une délibération dont nul n'est exclu. Mais c'est être vraiment républicain que de se proposer cet idéal que Kant nomme la *république des fins*, ne pas prétendre l'atteindre d'un seul bond, mais travailler par les moyens les moins injustes et les plus efficaces à transformer l'état de guerre légué par l'antique solidarité, en un état de paix vraiment morale et humaine où la règle universelle de la conduite serait le respect de la dignité dans la personne de bonne volonté et le respect de la justice dans les rapports réciproques.

Ce n'est pas là une thèse d'école, une théorie particulière à un système philosophique; c'est un idéal vers lequel la conscience humaine s'est tournée depuis des siècles, avec bien des hésitations, des reculs et des confusions, mais souvent aussi avec des intuitions éclatantes du juste et du vrai, et en dernier lieu, dans la philosophie du dix-huitième siècle, avec des précisions souveraines. On a raillé, de nos jours,

cette philosophie d'une inspiration morale si élevée et si forte qu'on trouve nuageuse et scolastique en Allemagne, mesquine et impie en France, égoïste et sèche en Angleterre, faute d'en saisir la profonde homogénéité. Kant, en effet, tient en partie son inspiration politique de Rousseau, de Voltaire et de Montesquieu, qui procèdent de Locke et même de Hobbes. Leur mérite commun fut de formuler nettement « les titres de l'humanité » et de les dégager des discussions théologiques où la réforme protestante s'était efforcée de les introduire aux temps de Bodin (1530-1596) et de Grotius (1583-1645). Ce sont ces titres qu'invoquait la conscience obscurcie des hommes du moyen âge lorsqu'ils fondèrent contre la tyrannie féodale la commune, c'est-à-dire l'organisation du droit civil et militaire dans le municipe, et quand ils obtinrent les états généraux, c'est-à-dire le droit politique, contre le despotisme royal. Mais déjà les droits de l'homme, communs au Grec, au barbare et à l'esclave, avaient été attestés par le stoïcisme, et Aristote, le premier, concevait, à côté de la justice distributive, la justice des contrats, qui ne fait plus acception des personnes et traite chacun selon son dû; enfin Socrate fondait sur l'idée de la justice la « philosophie des choses humaines ».

Entre toutes les formes sous lesquelles cet idéal pouvait se réaliser, à la fin du dix-huitième siècle, on comprend que les hommes éclairés, en Amérique et en France, se soient arrêtés d'abord à celle qui rompait le moins avec les habitudes monarchiques, alors universelles. En Amérique, le problème à résoudre se présentait avec des données relativement plus simples qu'en France. Les divers États étaient déjà tous, à quelque degré, des républiques de fait avant 1776,

et de droit depuis la rupture avec l'Angleterre. La première difficulté se présenta pour eux avec l'obligation de substituer un pouvoir unique, organe de la fédération, au pouvoir royal de la métropole, et une seconde difficulté résulta, pour ce pouvoir fédéral, des précautions à prendre contre la démocratie, réclamée par les plus remuantes de ces petites républiques, celles du Nord. En somme, la bourgeoisie américaine, dans les positions élevées qu'elle occupait partout, avait l'influence prépondérante. Audessous, le nombre ne pesait pas encore assez pour emporter la balance. « Les maximes sociales étaient démocratiques, les situations individuelles l'étaient peu<sup>1</sup>. »

En France, l'appréhension de la démocratie était moindre, parce que la chose semblait encore très lointaine. Aucun des philosophes n'y avait arrêté sa pensée que comme sur un souvenir de l'antiquité classique impossible à renouveler, ou comme sur un régime propre à quelques États minuscules. Aussi la surprise fut-elle grande lorsque l'héritier de ces philosophes, l'éditeur et le commentateur de Voltaire, Condorcet, se prononça, le 8 juillet 1791, pour la république. Sous cette garantie, elle devenait possible, et aux élections de 1792 (26 août-2 septembre) on vit se préciser, non directement, mais par voie d'opposition, l'espèce de république attendue : ni despotique, ni aristocratique, ni fédérative, éliminant de l'exécutif tout pouvoir héréditaire, attribuant au peuple toute la souveraineté. L'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône, présidée par Barbaroux, rejetait ainsi les types de république qui ne convenaient pas

1. GUIZOT, *ibid.*, IX.

à la France, c'est-à-dire toutes les formes existant alors ou ayant existé, et ne laissait place qu'à une république sans précédent, c'est-à-dire démocratique et unitaire; et l'assemblée de la Dordogne, par une formule d'une admirable simplicité logique, donnait mandat aux députés de « changer dans la constitution tout ce qui était contraire à la Déclaration des Droits<sup>1</sup> ».

Cependant, à l'époque où commençait la guerre d'Amérique, la bourgeoisie française n'élevait pas encore sa pensée jusqu'à ce terme dernier de la série républicaine, et bornait son ambition à franchir le premier. Devenue maîtresse, en fait, des situations qui dans l'État donnent l'influence sans les apparences et l'éclat du pouvoir, mais surtout sans la reconnaissance expresse du droit, ce sont ces derniers avantages qu'elle voulait conquérir. Elle ne songeait pas à supprimer la royauté, mais à en circonscrire l'autorité<sup>2</sup>.

Montesquieu avait dit : « La liberté ne se trouve que dans les gouvernements modérés, mais elle n'y est que lorsqu'on n'abuse pas du pouvoir... Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir<sup>3</sup>. »

Et Montesquieu fit, au dix-huitième siècle, la fortune de cette balance des pouvoirs qu'il empruntait à Aristote. Voltaire avait rêvé d'éclairer la royauté pour en faire l'instrument des réformes, et d'Argen-

1. Cf. AULARD, *Hist. pol. de la Rév. fr.*, p. 246-247.

2. *Encyclopédie*, art. AUTORITÉ; 1751.

3. *Esprit des Lois*, XI, ch. IV.

son avait vu là le salut de l'État. Le comble de l'habileté pour un chef d'empire, pensait-il, c'est de maîtriser la révolution en la faisant lui-même<sup>1</sup>. « Qu'il se constitue hardiment le chef des réformateurs de l'État, pour conduire mieux qu'eux les réparations que demande la situation de la France<sup>2</sup>. »

Enfin Rousseau disait en 1762 : « Pour être légitime, il ne faut pas que le gouvernement se confonde avec le souverain, mais qu'il en soit le ministre; *alors la monarchie elle-même est république*<sup>3</sup>. »

La « monarchie républicaine », voilà la formule qui séduisit tous les esprits à la recherche d'un compromis entre la royauté et le peuple envisagé dans ses classes les plus cultivées, formule que l'on répétait à satiété dans l'entourage de La Fayette, qu'il emporta en Amérique, reprit dans ses lettres et modifia à peine dans son écrit : *Démocratie royale*. Il changeait donc à peine de milieu intellectuel en passant en Amérique; il y retrouvait, sous des données différentes, le même problème que la France avait à résoudre : réduire le principe d'autorité sans le détruire; maintenir les classes aisées de la bourgeoisie dans la possession du pouvoir, et se servir pour cela du peuple; mais ne point traiter, après le succès, l'auxiliaire en égal et en frère. De là, chez nous, la tentative de revanche de 1793, et, des deux côtés de l'Atlantique, les luttes qui durent encore, tant « le cycle de la révolution », comme dit La Fayette,

1. En 1787, La Fayette écrit, à propos d'une réforme particulière, l'état civil des protestants : « L'affaire, soumise aux notables, pourrait y échouer par les réclamations du clergé et d'un parti bigot. Rien n'empêche que le roi, s'il se met au-dessus des plaintes des opposants, qui ne peuvent qu'intriguer et crier, ne décide lui seul cette importante question. » (II, 194.)

2. *Mémoires*, éd. Janet, t. IX, 222.

3. *Contrat social*, II, ch. VI, note.



est loin d'être fermé. Faiblement imprégné de ces idées à son départ, il fut attiré, aux États-Unis, par tout ce qui pouvait les préciser et les confirmer, et revint non pas tel qu'il était parti, c'est-à-dire animé d'un juvénile enthousiasme et d'un vague idéalisme, mais confirmé, par son expérience, même incomplète, dans la conviction que seules les classes moyennes étaient aptes à profiter du mouvement révolutionnaire.

Pendant toute la période où il fut en contact direct avec les Américains, de juillet 1777 à juin 1784, il eut le spectacle d'une lamentable anarchie. Mais comme il vit, en somme, Washington et ses principaux auxiliaires en triompher; comme il mettait sa gloire lui-même à ce que tant d'efforts ne fussent pas perdus; comme plus on dépense de soi pour les personnes et les choses, plus on s'y attache; et, par une illusion qui n'est pas spéciale à l'amour paternel, comme plus on aime, moins on est éclairé sur les défauts de l'objet aimé, La Fayette fut peut-être le seul à cette époque pour qui l'expérience de l'anarchie américaine ne fut pas décisive. Il est cependant atteint par le côté qui lui est le plus sensible, le besoin de popularité; en 1787, au moment où le crédit et le bon renom de l'Amérique baissent, il en souffre autant pour lui-même que pour elle : « J'avoue que mon orgueil, en ce qui touche l'Amérique, ne peut supporter aucune mortification; et cependant je m'aperçois tous les jours qu'elle n'a pas encore obtenu toute la considération qu'elle devrait avoir. » (II, 206.) Mais, par un heureux privilège des esprits prévenus, il laissa se faire en lui une sorte d'abstraction spontanée où le mal des choses s'atténuait et le bien subsistait. Cet optimisme irréfléchi était entre-

tenu par la présence, à la tête du mouvement américain, d'un groupe d'hommes en qui La Fayette voyait les régulateurs naturels et les bénéficiaires désignés de la Révolution. Généralisant alors comme il avait observé, c'est-à-dire avec la même spontanéité simpliste, il s'assurait que le remède est à côté du mal, et ne doutait pas, dans ses conclusions, que la France dût terminer la crise comme en Amérique. Partageant autant qu'homme de son temps le préjugé de l'incapacité politique du peuple, tout ce qu'il vit lui fit envisager comme le premier des biens la paix sous « l'ordre légal », beaucoup plus que la liberté et l'égalité dans leurs hautes perspectives. Il n'y a pas trace, dans la correspondance de La Fayette ni dans les fragments historiques écrits de sa main, d'une observation sur le seul document qui pût tenir lieu de constitution aux États-Unis pendant les quinze premières années de leur existence. Au moment même où ce premier pacte fédéral fut accepté, il n'est pas même mentionné. Au moment où il fut remplacé, il n'est pas rappelé<sup>1</sup>; il semble que La Fayette n'y ait attaché aucune importance et n'y ait pas vu la cause même de l'anarchie américaine.

La guerre dura huit ans, de 1775 à 1783. Il n'y eut d'organisation politique rudimentaire qu'à partir du 8 juillet 1778, sous le régime des Articles de Confédération ratifiés seulement le 1<sup>er</sup> mars 1781. Il n'y avait là encore ni Sénat, ni Chambre des représentants, ni Président, ni Cour suprême, mais seulement les conditions élémentaires d'un fédéralisme soupçonneux et impuissant. Dans les huit premiers articles, qui, jusqu'à la ratification, furent les seuls,

1. Cf. Lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1788, *Mém.*, II, 216.

il n'est nullement question d'organiser le fonctionnement du législatif, de l'exécutif ni du judiciaire. On abandonne au congrès la politique étrangère; on fixe le nombre des députés, de deux à sept par État, laissant à chacune des treize législatures le soin de procéder à cette nomination selon son goût; on réserve à chaque État sa justice particulière, ses impôts, son armée, sa marine, la collation des grades dans ses troupes jusqu'au grade de colonel inclus, et même le droit de guerre particulière; on permet au congrès le vote des dépenses, mais on se réserve le vote des recettes. Ainsi toutes les prévisions financières, tous les services publics, l'honneur et les engagements de l'Union, étaient à la merci de quelques représentants sans responsabilité. Ce n'était pas là seulement rendre la banqueroute inévitable, mais encore rendre impossible toute action collective. Aussi, au bout de dix ans de ce régime, « la révolution américaine était jugée, tout le monde la regardait comme un avortement, sauf peut-être M. de La Fayette, qui mettait un certain amour-propre d'auteur à croire au succès de l'œuvre à laquelle il avait concouru<sup>1</sup> ».

Enfin, la Convention de revision de Philadelphie adopta, le 17 septembre 1787, une véritable constitution, ratifiée le 21 juin 1788 par les neuf premiers États, dont l'adhésion était suffisante; mais, pour qu'elle entrât en vigueur, il fallait nommer le président de l'Union. Les électeurs, convoqués le 13 septembre 1788, se réunirent en février 1789. Le congrès ne fut en nombre que le 6 avril, et Washington ne fut élu président que le 30. Cinq jours après s'ou-

1. C. DE WITT, *ibid.*, p. 219.

vraient en France les états généraux. La Fayette, engagé dès lors dans l'action, ne put suivre que de loin le développement de la constitution américaine. Mais ce qu'il en approuva le plus, fut ce qu'elle avait de moins démocratique : le Sénat et le régime censitaire. Il est à remarquer, en effet, que plus un pouvoir est loin de l'électeur, plus il a d'autorité, aux États-Unis<sup>1</sup>. La Chambre est seule nommée au suffrage direct et pour deux ans; le président l'est pour quatre, et au second degré, par des électeurs spéciaux; mais le Sénat est nommé pour six ans à raison de deux sénateurs par État, quelle que soit la population, et au second degré, non par des électeurs élus eux-mêmes à cet effet, mais par les législatures des États. C'est là ce qu'admire La Fayette<sup>2</sup> : il regrette que la Constituante ait admis l'unité de Chambre (III, 231). « J'avais vu, dit-il, les divers États-Unis, dans une première ferveur de démocratie, et sur le respectable avis de Franklin, commettre la même erreur, la reconnaître ensuite et la réparer. » Il eût voulu, en France, d'après l'exemple de l'Amérique, « deux Chambres électives, dont l'une, par sa composition et sa durée, présentât une barrière à l'impétuosité démocratique de l'autre. »

Un autre principe de la constitution américaine est de faire appel à l'électeur le moins souvent possible<sup>3</sup>, et, pour cela, il y a toujours un vice-président en réserve en cas de disparition du président. Mais les députés au congrès ne sont pas forcément issus

1. Cf. BOUTMY, *loco cit.*, p. 182.

2. « Je lis très attentivement et avec un inexprimable intérêt la constitution nouvellement préparée (17 sept. 1787). Je l'ai admirée, et je trouve que les différents modes d'élection pour les deux Chambres du congrès sont heureusement calculés. » (II, 216.)

3. BOUTMY, *ibid.*

d'une élection populaire et uniforme. La constitution ne dit rien sur leur mode de nomination. Ce sont les législatures qui y pourvoient, et plusieurs désignent elles-mêmes les députés, sans élection. En 1789, la presque totalité des États était sous le régime du suffrage restreint aux seuls propriétaires terriens pour l'élection de leurs propres assemblées. En France comme en Amérique, à cette époque, c'était une opinion reçue que la qualité de citoyen est incompatible avec la pauvreté, et que le peuple est exclusivement la classe qui, possédant des instruments de travail ou un capital, vit sur des ressources qui lui sont propres et peut avoir des droits politiques, parce qu'elle est seule intéressée à l'ordre social. Dans toutes les constitutions particulières des États américains, il y avait des articles refusant la qualité de citoyen à tous ceux qui n'ont pas une aisance marquée par un certain nombre de livres sterling de revenu. Quand Turgot forme le plan des assemblées de paroisses et de municipalités, les propriétaires seuls sont admis à l'élection. Rousseau estime que la classe moyenne est seule capable de prendre part au gouvernement, et, dans l'éloge qu'il en fait<sup>1</sup>, il semble avoir sous les yeux le VIII<sup>e</sup> livre de la *Politique* d'Aristote, tant cette opinion était garantie par les plus graves autorités. Aussi ce fut avec la pleine approbation de La Fayette que Sieyès proposa à la Constituante, le 20 juillet 1789, la distinction entre les citoyens passifs, qui n'ont besoin que de droits civils, et les citoyens actifs, qui sont qualifiés pour les droits politiques « comme véritables actionnaires de l'association ». La Fayette apportait à cette

1. IX<sup>e</sup> Lettre de la montagne, p. 517, éd. Pourrat.

distinction censitaire l'appui de son expérience américaine, et l'estimait équitable, parce qu'en somme rien n'empêche les exclus d'acquérir, par leur travail, la richesse, et de se placer ultérieurement dans les conditions requises pour devenir « véritables actionnaires ». Il se trouva même alors dans l'assemblée deux législateurs prononçant d'avance l'équivalent du mot de Guizot : « Enrichissez-vous ! » Dèmeunier dit aux citoyens exclus de l'électorat : « C'est un motif d'émulation et d'encouragement, et cette incapacité n'est que momentanée ; le non-propriétaire le deviendra tôt ou tard. » Et aux citoyens exclus de l'éligibilité Virieu dit : « Qu'ils deviennent propriétaires, et rien ne les empêchera d'en jouir ! »

Dans sa hâte de conformer la France à ce qu'il appelait « l'ère américaine », La Fayette trahit la vue superficielle qu'il avait des conditions très différentes du progrès à obtenir de part et d'autre. Le grand intérêt américain, depuis la fondation des premières colonies, était moins d'établir dans un état de justice la personne humaine en plein épanouissement de sa dignité, que de constituer une vigoureuse association pour l'exploitation d'une terre riche et vierge. Pour se réserver les bénéfices de cette exploitation, les colons firent la guerre d'indépendance. Pour attirer à eux un nombre d'auxiliaires indispensables à l'entreprise économique, ils firent des libertés politiques une sorte de prime à l'immigration. La tolérance religieuse n'était pas dans leurs traditions ; ils l'y ont mise pour ne pas gêner les nouveaux arrivants. Ils n'avaient aucun besoin de proclamer pour eux-mêmes des droits individuels que la loi anglaise leur garantissait, mais ils avaient besoin de faire savoir aux émigrants de la vieille Europe les avantages qu'of-

frait l'Amérique. Ceux des États qui ont le plus longtemps résisté à l'admission du suffrage universel sont ceux dont la population très dense n'avait pas à rechercher un nouvel afflux de colons ; les autres ont conféré l'électorat à tout immigrant sans aucune condition de cens ou de séjour, dès le moment où il débarquait, et ils n'ont pas, en cela, été dominés par une préoccupation philosophique, ils n'ont pas pensé à l'égalité juridique des personnes morales<sup>1</sup>.

La Fayette ne perçut pas cette différence des mobiles entre les deux révolutions. Il lui eût fallu des qualités d'observateur assez pénétrantes pour dégager dès l'origine les symptômes qui n'acquirent d'ailleurs toute leur acuité qu'après la paix de 1783. Mais il ne les perçut pas davantage quand le mouvement de la révolution en France eut assez développé son caractère propre pour provoquer de la part de l'Amérique une antipathie non dissimulée. En dépit du traité de 1778 avec la France, les États-Unis firent (19 août 1794) une alliance commerciale avec l'Angleterre, alors commanditaire de la coalition contre la France, et Washington, un an et demi avant sa mort, était appelé au commandement des troupes destinées à repousser une invasion française (7 juillet 1798). Cependant, même alors, La Fayette se flatte qu'une visite de lui aux États-Unis amènerait la réconciliation (lettre LII). Les lettres de Washington, si peu engageantes, ne suffirent pas à lui enlever l'idée du voyage et à le rappeler à une appréciation plus juste de la vraie situation respective (lettre L). Les impressions de la réalité ne purent jamais l'arracher entièrement au rêve.

1. Cf. BOUTMY, *ibid.*, 203-213.

Sur un autre point encore son jugement se trouva en défaut. Il ne put méconnaître combien plus facile était la révolution en Amérique qu'en France ; mais il est si mauvais juge, même en son propre pays, qu'il pense encore, en 1787, que chez nous la révolution sera lente, pacifique, et ne froissera que peu de monde. Les avertissements contraires ne manquaient pas. Déjà, en 1743, M<sup>me</sup> de Tencin disait : « A moins que Dieu n'y mette la main, il est impossible que l'État ne culbute <sup>1</sup>. » D'Argenson dit, la même année : « La révolution est certaine dans cet État-ci ; il s'éroule par les fondements <sup>2</sup>. » En 1762, Rousseau annonce comme prochaine la ruine des monarchies <sup>3</sup>. En 1778, Voltaire regrette de mourir avant d'avoir vu « ces belles choses » qu'il prédit aux jeunes gens. Mais La Fayette n'a peur de rien : « Le génie français est vif, entreprenant et enclin à mépriser ceux qui gouvernent. Les esprits commencent à s'éclairer par les ouvrages des philosophes et l'exemple d'autres nations. Les Français sont aisément excités par un noble sentiment d'honneur, et s'ils sont esclaves, ils n'aiment pas à en convenir. Les habitants des provinces reculées sont dégoûtés par le despotisme et les dépenses de la cour, de sorte qu'il y a un étrange contraste entre le pouvoir oriental du roi, le soin des ministres pour le conserver intact, les intrigues et la servilité d'une race de courtisans, d'une part, et, de l'autre, la liberté générale de penser, de parler, d'écrire, malgré les espions, la Bastille et les règlements sur la librairie. L'esprit d'opposition et de patriotisme répandu dans la première classe de la

1. SAINTE-BEUVE, *Lundis*, II, 296.

2. *Mémoires*, IV, 83.

3. *Émile*, III, note.



nation, y compris les serviteurs personnels du roi, mêlé à la crainte de perdre leurs places et leurs pensions; l'insolence moqueuse de la populace des villes, toujours prête, il est vrai, à se disperser devant un détachement des gardes, et les mécontentements plus sérieux du peuple des campagnes; tous ces ingrédients mêlés ensemble nous amèneront *peu à peu, sans grande convulsion*, à une représentation indépendante, et par conséquent à une diminution de l'autorité royale. Mais *c'est une affaire de temps*, et cela marchera *d'autant plus lentement* que les intérêts des hommes puissants mettront des bâtons dans les roues<sup>1</sup>. » « Je voudrais que la chose pût s'accomplir, autant que possible, d'une manière *calme et satisfaisante pour tous*<sup>2</sup>. »

Cependant les différences étaient considérables entre les deux révolutions. Les États-Unis avaient la tâche d'organiser en union fédérative des démocraties de divers degrés et déjà coexistantes; mais pour cela ils n'avaient pas, comme en France, à renverser tout un édifice social, œuvre des siècles. Pas de centralisation administrative à réduire; pas d'autorité traditionnelle si forte que ses excès mêmes ne l'avaient pas fait sombrer dans les crises nombreuses d'un siècle avant la catastrophe finale. Pas de caste militaire dans un pays à l'abri des invasions; pas d'oligarchie assurée de ses privilèges par la possession exclusive d'un sol limité, puisque d'immenses territoires s'offraient au travail. Pas de classe anciennement fondée sur la possession du capital, là où les sources de la richesse étaient d'un accès facile à toute énergie entreprenante. Pas de clergé maître des

1. Lettre à Washington, 9 oct. 1787; *Mém.*, II, 208.

2. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> janvier 1788; *Mém.*, II, 218.

âmes là où l'esprit d'examen est le ressort même de l'activité religieuse. Pas de classe sociale intéressée à immobiliser la fortune là où les congrégations n'ont point accès. Tous ces obstacles se trouvaient, au contraire, accumulés chez nous contre le droit et le progrès. Notre histoire n'était qu'un long travail de formation successive et de conflits violents entre les diverses classes sociales. L'aristocratie avait fait d'abord équilibre à la monarchie, puis, rompant sa solidarité avec le reste de la nation, s'était, pour des honneurs et des profits, mise dans la dépendance de la royauté; celle-ci se condamnait elle-même, depuis deux siècles, à ne plus manifester que ses vices, soit dans les personnes, soit dans le régime; enfin, au moment où la bourgeoisie, par ses lumières, sa richesse, son influence dans les parlements et même dans l'administration, se montrait prête à prendre le pouvoir, toutes les forces sociales anciennes, menacées de dépossession, s'unissaient pour la résistance, et l'aristocratie émigrant, et le clergé organisait la guerre civile, et la royauté appelait les armées étrangères sur le sol national, leur livrant nos plans de défense. La bourgeoisie elle-même, après la victoire obtenue par le concours du peuple, se retournait contre le mouvement qui l'avait portée et en refusait le bénéfice à son auxiliaire. De tels contrastes entre les antécédents historiques n'échappaient pas tous à La Fayette; mais les inductions qu'il en tira trahirent une observation insuffisante.

Comme les États-Unis avaient abouti, en 1789, à « l'organisation la moins démocratique possible d'une démocratie<sup>1</sup> », il pensa qu'il en irait de même en

1. BOUTMY, *ibid.*, p. 177.

France. Cela lui sembla d'autant plus probable que l'effort pour réagir contre le passé était plus grand à fournir. Non seulement il se défiait du peuple, comme les Américains, qui étaient alors « des démocrates à rebours<sup>1</sup> », mais il le supposait capable de se laisser évincer de la révolution après l'avoir faite. De même que la convention de Philadelphie, en 1787, avait employé toute son ingéniosité à organiser le conflit entre les pouvoirs publics de façon à rendre tout progrès très difficile, de même La Fayette et ses amis crurent avoir arrêté la révolution en supprimant dans l'organisation départementale tout agent du pouvoir central et en confiant l'autorité aux directoires, émanations de la bourgeoisie (décret du 22 décembre 1789), puis en excluant des élections (14 décembre 1789) les citoyens, dits « passifs », qui, le 14 juillet, avaient sauvé l'assemblée en prenant la Bastille, et, le 5 octobre, sauvé la révolution en obligeant le roi à venir à Paris et à accepter la constitution. Ainsi, porté par une imagination optimiste à prévoir et à retenir exclusivement dans ses vues sur le devenir des événements les éventualités favorables, et trop confiant dans ses forces et celles de son parti, il crut que la révolution serait accomplie en un jour et qu'il suffirait à la terminer. « Ma profession de foi du 11 juillet 1789, fruit de ma vie passée, gage de ma vie future, fut à la fois un manifeste et un *ultimatum*. Pour moi, tout ce qui la blesse est inadmissible, tout ce qui ne la touche pas n'est que secondaire. Elle précéda de trois jours l'insurrection nationale, la dernière qui fût nécessaire, et la dernière que j'aie voulue. » (III, 227.) Ainsi La Fayette croyait l'idéal

1. *Ibid.*, p. 182.

atteint en 1789 et se montrait réfractaire à toute continuation de mouvement qui, après avoir installé au pouvoir la bourgeoisie, pût y amener le « quatrième état ». Il n'y a plus, selon lui, en France, à la fin du siècle, que deux sortes d'hommes, « ceux qui forment, sous l'étendard constitutionnel, la triple alliance de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public sanctionné par la masse générale des citoyens, qui, *satisfaits de la révolution*, ne demandent plus qu'à *jouir avec sécurité de ses avantages* », et en face d'eux « les fauteurs et les instruments de la licence qui, après s'être fortifiés par l'anarchie, sont parvenus à régner par la terreur. » (III, 239.)

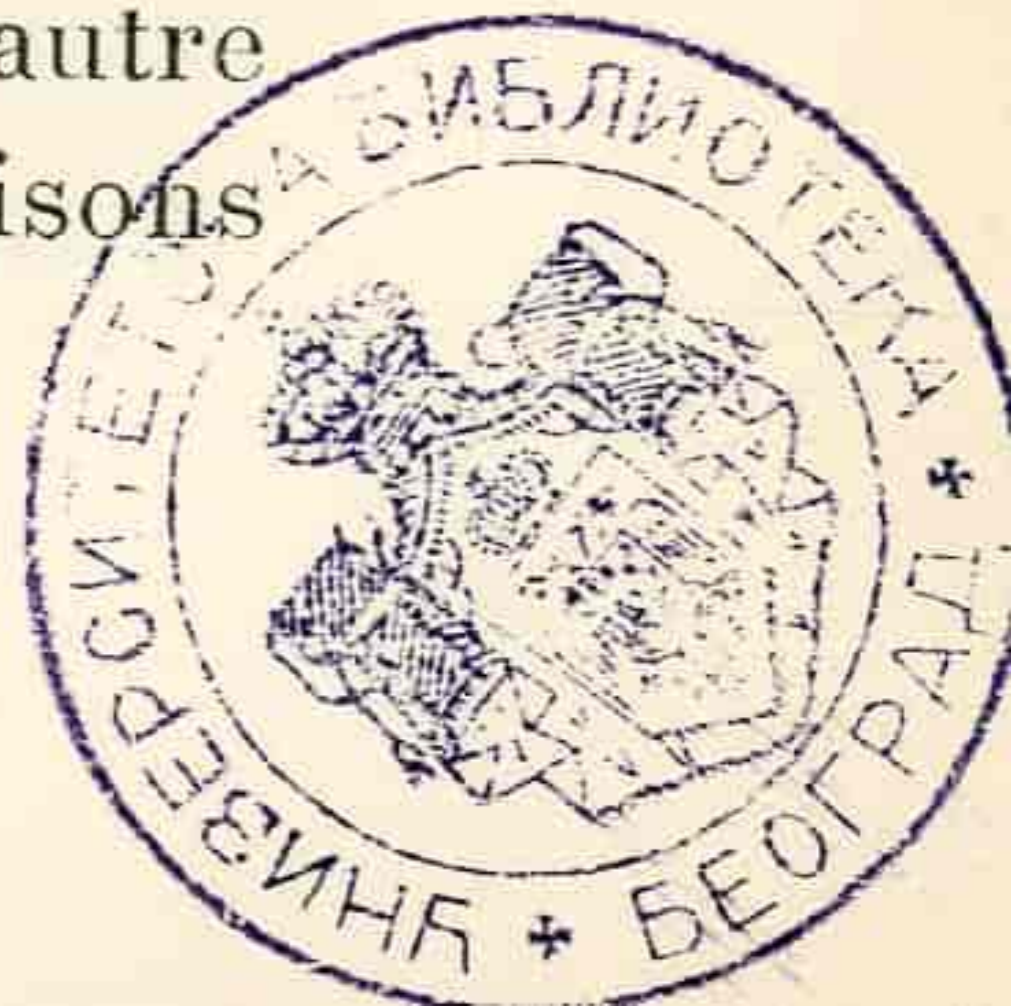
Telle est l'éducation que l'Amérique fournit à La Fayette. Certes, le nombre, la variété et la solidité de ses idées avaient augmenté, mais pas au point de faire de lui le chef désigné d'un parti politique capable d'instruire les siens de sa propre expérience, et de leur faire sentir la direction de sa volonté au service de hautes idées. Encore moins La Fayette était-il républicain avant 1789. Au moment où commençait le développement normal de la constitution américaine, il était lui-même attentif aux premiers actes de la révolution française, et la divergence des situations, en s'accroissant tous les jours, allait lui montrer le peu de profit qu'il pouvait tirer de son expérience américaine, si faible et si incomplète. Aux États-Unis, la nation avait été unifiée et, pour ainsi dire, créée par sa constitution, et il s'agissait de faire vivre ensemble les membres d'une union qui n'avaient pour elle que de la répugnance. En France, l'unité est faite depuis longtemps, et c'est le fédéralisme qui fait horreur. D'un côté, le but est d'armer le pouvoir d'une autorité suffisante pour qu'il pré-

side à l'apprentissage de l'existence nationale; de l'autre, le but est d'affaiblir un pouvoir séculaire et despotique pour que la nation rentre en possession de ses droits. On ne peut donc pas dire que l'Amérique ait formé l'esprit de La Fayette pour qu'il transmitt à la France l'idée et la pratique républicaine. Quand s'ouvre chez nous la révolution, il a encore tout à apprendre sur ce point, et cette nouvelle expérience ne lui profitera pas davantage.

### III

#### LES FORMES DE L'ACTION

C'est dans les révolutions politiques que les hommes donnent réellement leur mesure. Leur attitude les juge. Ils peuvent s'y révéler véritables pasteurs de peuples ou plus capables de subir l'action que de la communiquer. Rien ne sert mieux à faire ressortir ce qu'ils ont de volonté. Bossuet, décrivant dans un jeune homme la fougue exubérante de la vie, dit que la jeunesse est incapable d'une action composée. C'est qu'en effet l'être qui s'abandonne d'ordinaire aux impulsions de l'instinct peut, il est vrai, déterminer des événements considérables en bien comme en mal, mais ne compose pas son acte. Une image surgit en sa pensée, la passion s'émeut, le mouvement suit, sans que le sujet intervienne dans cet enchaînement de phénomènes, autrement que pour en être en quelque sorte le théâtre et l'instrument. Que si la personne s'interpose entre les moments de l'action pour la concevoir, c'est-à-dire y appliquer d'abord son attention à l'exclusion de tout autre objet, puis délibérer, c'est-à-dire peser les raisons



d'agir ou de s'abstenir, puis décider, c'est-à-dire faire un choix entre les éventualités qui dépendent d'elle et appeler librement l'un des possibles à la réalité, et enfin déterminer le jeu des forces qui traduisent l'intention en un fait, alors l'action est vraiment composée et volontaire. Si ces conditions ne sont pas toutes réunies, l'effet peut encore être énergique, impétueux, ou facile et comme mécanique; il n'est, en somme, qu'une impulsion de l'instinct : suggestion imaginative, caprice passionné, coup de tête, ou qu'une répétition inconsciente due à l'habitude, dont les caractères extérieurs, mais acquis, sont, sous cette réserve, les mêmes que ceux de l'instinct.

Cette activité, plus impulsive que volontaire, est celle qu'a montrée La Fayette dans les principales circonstances d'une existence mêlée à tant et de si grands événements. Il le sait et l'explique, non au début de sa carrière, mais à quarante ans, en 1797, après sa sortie d'Olmütz. Son ami Masclet lui reproche un dernier coup de tête contre le Directoire à qui il doit sa libération, mais qui a fait le 18 fructidor : « Tel a été, répond-il, l'effet de ce *premier instinct* que j'ai presque toujours suivi dans le cours de ma vie, et je ne m'en suis presque jamais repenti. » (IV, 390.) Il se vante d'avoir été toujours semblable à lui-même, il se fait de sa nature une raison, de sa sentimentalité un caractère, de ses impulsions des principes. Sainte-Beuve, admirant cette unité psychologique de toute une existence<sup>1</sup>, s'offusque cependant d'un contentement de soi-même si continuel; il s'effraye de cette unité et perpétuité de raison. « Cela fait dou-

1. *Portraits littéraires*, t. II, 172.

ter, ajoute-t-il; quelques fautes, de loin en loin, rendraient confiance. » Mais La Fayette, récapitulant son existence, se complaît dans l'ensemble qu'elle présente. Il avoue bien quelques fautes, sans les énumérer; mais comme il ne voit pas clair hors de *sa ligne*, il s'y tient quand même. Il se connaît comme homme de sentiment, et montre quelque dédain pour les hommes d'action : « Les hommes à sentiment ne sont pas toujours si bêtes que le pensent les spéculateurs de fortune. » (IV, 360.) Il n'a pas cette souplesse qui rend disponible aux circonstances le vrai politique. « J'étais insensible à ce genre d'ambition; je ne suis ni homme d'État ni orateur, c'est-à-dire propre à toutes les combinaisons et à toutes les causes. » (IV, 361.) Il a le mérite de se bien peindre dans ce passage : « Rien n'a été si public que ma vie, ma conduite, mes opinions, mes discours, mes écrits. Cet ensemble, soit dit entre nous, en vaut bien un autre. Tenons-nous-y sans caresser l'opinion quelconque du moment. Ceux qui veulent me perfectionner dans un sens ou dans un autre ne peuvent s'en tirer qu'avec<sup>1</sup> des erreurs, des inconséquences et des repentirs. J'ai fait beaucoup de fautes, sans doute, parce que j'ai beaucoup agi, et c'est pour cela que je ne veux pas y ajouter ce qui me paraît fautif. Mais en même temps, il est impossible que cent années de vie, au milieu du léger et insouciant public, pussent diminuer la trace douloureuse et profonde des malheurs publics et personnels qui ont déchiré mon cœur. Il m'est impossible de fléchir jamais sur des principes et des intérêts que tous les partis semblent négliger. Je suis donc un composé fort impropre aux circonstances. » (IV, 385.)

1. C'est-à-dire : en m'attribuant...

Les démarches impulsives de La Fayette sont si nombreuses et en même temps si conformes aux lois de sa nature psychique qu'on y peut discerner le genre et les espèces. Presque toujours provoquées par la générosité de ses sentiments et la vivacité de ses idées, elles ont souvent un témoin, ne fût-ce que lui-même, pour y constater une allure d'étrangeté et de folie. Parfois elles manifestent la surabondance de projets désordonnés qui s'agitent dans son imagination. Aussi quand Rochambeau débarque à Newport le 12 juillet 1780, avec son corps d'armée, il est préoccupé de sa responsabilité et du besoin d'instructions nettes. Il ne trouve que trois lettres interminables de La Fayette, et annonce à Vergennes « cette correspondance trop volumineuse pour être copiée, mais remplie de propositions d'ardeur et décousues<sup>1</sup> ». En octobre 1780, La Fayette expose à Washington son désir de finir la campagne par quelque coup brillant et ses vues à ce sujet. Il fallut calmer cette chaleur intempestive. Nous l'avons vu, dès la première campagne d'Amérique, prêt à porter la guerre aux Indes et en Chine. En décembre 1780, il veut organiser une expédition des Espagnols en Floride. Washington est encore obligé de lui rappeler qu'il ne faut employer son influence qu'à des éventualités raisonnables<sup>2</sup>. Le 5 avril 1784, il se fait recevoir parmi les disciples de Mesmer, signe son brevet<sup>3</sup>, et se fait remarquer « comme l'un des plus enthousiastes ». « J'en sais autant qu'un sorcier en sut jamais, écrit-il à Washington, et avant de partir, j'ob-

1. Archives historiques de la guerre : *Correspondance de Rochambeau*, t. 1<sup>er</sup>, p. 96.

2. I, 392.

3. CHARAVAY, p. 102.



tiendrai la permission de vous confier le secret de Mesmer, qui, vous pouvez y croire, est une grande découverte philosophique. » (II, 93.) « Que pensera Washington, lui dit Louis XVI, quand il saura que vous êtes devenu le premier garçon apothicaire de Mesmer<sup>1</sup>? » Après l'étrange manifestation personnelle du 28 juin 1792 à l'Assemblée législative, l'impression produite par La Fayette est la même : « Les gens sages sont étonnés<sup>2</sup>. »

D'autres fois, les impulsions ont un caractère de noblesse et de grandeur qui laisse des traces profondes et honorables, mais étonnent toujours par leur spontanéité audacieuse. Pendant les préparatifs du premier départ en Amérique, qui faillit manquer plusieurs fois, le baron de Kalb écrit : « J'ai fortement trouvé à redire en tout temps qu'il ait fait un mystère à sa femme jusqu'à son départ, et s'il m'avait dit à Paris tout ce qu'il m'a dit sur cela depuis, je lui eusse fait les représentations les plus fortes contre son entreprise. Enfin, il en sera quitte pour un peu d'argent..., et si l'on dit qu'il a fait une folie, on peut ajouter qu'elle était fondée sur un motif honorable et qu'elle n'empêche pas de marcher tête levée vis-à-vis de tous les gens qui pensent bien<sup>3</sup>. » Un peu plus tard, en 1783, quand il s'éprend de l'idée d'affranchir les nègres, il écrit à Washington : « Un tel exemple, donné par vous, pourrait être généralement suivi, et si nous réussissions en Amérique, je consacrerai une partie de mon temps à mettre cette idée à la mode dans les Antilles. Si c'est un projet bizarre, j'aime mieux être fou de cette

1. MAURICE TOURNEUX, *Correspondance de Grimm*, t. XIV, p. 25.

2. *Journal de la guerre*, n° 59.

3. DONIOL, t. III, p. 210.

manière que d'être jugé sage par une conduite opposée. » (II, 58.) Avec la même audace contre le préjugé, il entreprend, en mai 1785, à son troisième retour d'Amérique, de faire donner un état civil aux protestants, court à Nîmes et dans les Cévennes, s'entretient avec le plus éminent des « pasteurs du désert », Paul Rabaut, obtient l'édit du 3 février 1788, et « présente à une table ministérielle le premier ecclésiastique protestant qu'on ait vu paraître à Versailles depuis la révocation de 1685 ». (II, 223.) En 1793, dans la prison de Magdebourg, son imagination se transporte encore, à l'idée de la lutte contre les jacobins et la coalition. « Incorrigible, dites-vous... Je l'avoue; livré à la plus violente des passions, cette liberté qui eut mes premiers vœux est ici le perpétuel objet de mes méditations solitaires. C'est ce qu'une de nos amies appelait ma sainte folie. » (IV, 237; cf. lettre IV.) Quand il ne peut plus faire de coups de tête lui-même, il en propose à ses amis. Il en suggère un aux États-Unis dans sa prison de Neisse (lettre XXVII) : « Qu'ils signifient à l'empereur, avec éclat, une réclamation publique, où l'on se gardera surtout d'atténuer ses titres à la haine coalitionnaire. » Ce n'est rien moins qu'un *casus belli* auquel il les provoque « pour attaquer avec éclat les derniers retranchements de sa prison ».

Dans chacun des exemples qui précèdent, nous voyons l'impulsion émotionnelle aboutir à un commencement d'action ou de résolution; quand le sentiment domine, le sujet bondit sur la difficulté sans réfléchir, et ne fait que s'exalter par l'obstacle. Mais quand le sentiment ne suffit plus à triompher des difficultés d'ordre pratique ou intellectuel ou des répugnances préalables, il se dérobe brusquement

par une sorte de choc en retour qui imite l'inhibition volontaire. A dix-sept ans, sa famille obtient de le faire entrer dans la maison du prince qui devait être Louis XVIII; il paraît céder pour ne pas déplaire aux siens, mais il se dérobe par un mot brutal et rompt ainsi toute négociation (I, 8). A quarante ans, à sa sortie d'Olmütz, lorsque Alexandre Lameth lui écrit pour le féliciter, il brusque la rupture par une lettre sèche. En 1798, dans le studieux loisir de Wittmold, il conçoit subitement tout un cours de droit public comparé entre l'ancien régime et le nouveau (lettre XLVI); sur une seule objection de sa femme, il y renonce. Dans le conflit des thèses politiques soulevées par la Révolution, il se dérobe derrière le terme vague de liberté, et fait bon marché de toutes les formes politiques. Sa fuite, le 19 août 1792, n'est que le plus grave de ses coups de tête négatifs. Enfin, en présence de toutes les contradictions que soulève ce qu'il appelle « l'amalgame constitutionnel de 1791 », il se dérobe derrière le vote acquis, abdiquant le droit d'examiner quand l'opinion a prononcé. Énergique excitateur de cette même opinion quand il a le pressentiment de la flatter en la sollicitant et d'en recevoir des acclamations après la réussite, il se retranche derrière elle, dans les défaillances du système plébiscitaire, quand il faudrait, par la virilité de sa direction, montrer à l'opinion une volonté, marque essentielle du génie politique.

Dans l'action volontaire, le sujet se possède lui-même et peut répondre des conséquences de l'acte; il les a prévues et consenties; il en a mesuré la portée. Il s'attribue à juste titre la solidarité qui va de ses motifs à son acte, et de cet acte à ses effets dans le monde. Non seulement il est l'auteur responsable

de ce qu'il a fait, mais il modifie par l'effort de sa volonté le milieu où il vit; son initiative y dépose des ferments d'activité et y devient un centre d'attraction. Comme les poussières métalliques se groupent et se répartissent aux pôles opposés d'un aimant, ainsi les volontés humaines se polarisent pour ou contre une volonté d'énergie supérieure, en reçoivent l'impulsion ou sont provoquées à l'union pour lui résister. L'homme de volonté est comme un « metteur en œuvre » de l'humanité. Ce n'est pas lui qui crée les besoins de s'unir, les penchants de sociabilité, les intérêts de coopération; mais lorsque ces données de la nature existent, il faut encore l'intervention d'une volonté puissante pour les conduire à leurs fins. Aristote<sup>1</sup>, en recherchant l'origine de la cité, remarque fort bien, à ce sujet, que, pour l'établissement des premières communautés, il a fallu, outre la réunion de toutes les circonstances favorables qui tiennent à la nature, l'effort d'un fondateur, d'un homme de vrai génie et de volonté forte. C'est à cela, en effet, que se reconnaît le politique destiné à exercer une action efficace et durable sur son milieu et son temps.

De cette qualité dérivent celles qui sont indispensables au véritable gouvernant : tension du vouloir vers l'effet social en dépit des fluctuations de l'opinion; tension de la pensée vers les moyens de réaliser le dessein conçu, vers l'affirmation des principes, sans la crainte des mots et avec l'horreur des équivoques; mais aussi souplesse de l'action dans les variations des circonstances et dans le choix des auxiliaires; discernement des hommes et sympathie attentive au mérite utile. Ce sont là, assurément, les

1. *Politique*, I, ch. 1<sup>er</sup>, § 11; 1253<sup>a</sup>, 28, éd. Bekker.

dons qui permettent de ne pas se tenir à la remorque des hommes et des événements, mais de les dominer.

La Fayette n'en fut pas entièrement privé. Nous l'avons vu faire aboutir par sa persévérance plusieurs entreprises importantes. Il sut discerner le mérite et même, quand celui-ci était éclatant, s'y attacher d'une admiration qui n'était pas celle de tout le monde. Au moment où Washington rentre dans la vie privée, en juin 1783, il lui écrit : « Jamais homme n'a eu dans l'opinion du monde une place aussi honorable, et votre nom grandira encore, s'il est possible, dans la postérité. Tout ce qui est grand, tout ce qui est bon, ne s'était pas jusqu'à présent trouvé réuni dans le même individu. Jamais il n'avait existé d'homme que le soldat, l'homme d'État, le patriote et le philosophe pussent également admirer, et jamais révolution ne s'était accomplie qui, dans ses motifs, sa conduite et ses conséquences, pût si bien immortaliser son glorieux chef. Je suis fier de vous, mon cher général, et tandis que le monde vous contemple, je jouis de penser et de dire que les qualités de votre cœur sont encore préférables à tout ce que vous avez fait. » (II, 78.) Il rendit aussi justice aux talents de Bonaparte dès sa sortie de prison en 1797 (lettre LV); mais en 1805 il a encore l'illusion que la liberté politique est compatible avec l'empire. « J'avais de l'attrait pour Bonaparte, écrit-il alors; j'avoue même que, dans mon aversion de la tyrannie, je suis plus choqué encore de la soumission de tous que de l'usurpation d'un seul. » (V, 239.) Bonaparte lui avait dit : « Malgré votre sévérité sur les actes du gouvernement, il y a toujours eu de votre part de la bienveillance personnelle pour moi. » Il avait raison, pense La Fayette :

« Un gouvernement libre et vous à la tête, lui disais-je, voilà ce qu'il me faut. » (V, 196.)

Il avait de bonne heure et avec beaucoup de perspicacité jugé le duc d'Orléans et Dumouriez (lettre IV); mais il ne sut pas deviner le génie de Hoche qu'il avait près de lui; il eut toujours confiance en Louis XVI, et dit de lui, le 7 avril 1790 : « On trouvera dans le roi des Français des principes de liberté, de justice, de modération, aussi conformes à son caractère personnel qu'au vœu national, et cette conduite franche et simple qui convient à un roi citoyen. » Même après avoir mentionné les intelligences du roi avec l'étranger, il déclare que cela ne justifie pas la violation de la souveraineté nationale au 10 août : « Le roi ne pouvait nuire, et il comptait exécuter la constitution. » (IV, 175.) La Fayette a même confiance en Léopold II pour terminer en monarque constitutionnel la révolution de la Belgique. « Comme ami de l'humanité et de la liberté, je suis attaché aux monarques qui veulent en devenir l'appui. » (III, 39.) Il ne vit en Mirabeau et Danton que de bas intrigants, et se refusa toujours à leur reconnaître du génie politique. Il est particulièrement aveugle sur Danton, qu'en 1798 il juge encore ainsi : « *Probablement* son arrière-pensée depuis le 10 août fut de servir la faction d'Orléans, avec laquelle il avait conservé d'intimes rapports; cependant il eut aussi quelques velléités de rétablir le roi. Il était *évidemment* dans la conspiration de Dumouriez; mais *il est bien sûr* que sa première et principale affection a toujours été orléaniste; *ce qu'il voulait le moins, c'était la république.* » (IV, 140.)

La perspicacité étant une forme intense de l'attention, c'est-à-dire du jugement sous l'action de la

volonté, il n'est pas étonnant que La Fayette se soit souvent trompé sur les hommes. Il sut pourtant agir parfois sur eux moins peut-être par l'effort d'une volonté réfléchie que par l'entrain de la jeunesse et le prestige de la popularité. En 1780, le marquis de Chastellux, qui visite ses troupes près de New-York, écrit : « La confiance et l'attachement des troupes sont pour lui des propriétés précieuses ; mais ce que je trouve encore de plus flatteur pour un jeune homme de son âge, c'est l'influence, la considération, qu'il a acquises dans l'ordre politique comme dans l'ordre militaire. Je ne serai pas démenti lorsque je dirai que de simples lettres de lui ont eu souvent plus de pouvoir sur quelques États que les invitations les plus fortes de la part du congrès<sup>1</sup>. » Enfin, dans la campagne d'août à octobre 1781, qui se termina par la capitulation de Cornwallis à Yorktown, La Fayette sut communiquer à ses soldats et entretenir jusqu'à la victoire son ardeur enlevante et remporter un vrai succès personnel<sup>2</sup>. Mais dans la grande crise de 1789 à 1792, La Fayette ne fut pas un véritable gouvernant. Le rôle était trop fort et trop haut pour lui. Occupé sans doute de la chose publique, mais aussi de sa ligne à lui, à travers cette chose, il n'a pas dominé les événements, il les a suivis ; quand ils sont allés trop loin pour lui, à un certain jour il leur a dit non, et les a laissés passer sans lui au risque d'en être écrasé le premier<sup>3</sup>. La comparaison homérique du cultivateur qui ouvre passage à une source

1. *Voyages de M. le marquis de Chastellux dans l'Amérique septentrionale*, t. I<sup>er</sup>, p. 105.

2. CH. TOWER, *The Marquis de La Fayette in the American revolution* ; Philadelphie, 1895 ; t. II, 320-450.

3. SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, II, 150, 170.

et se trouve ensuite devancé par le flot<sup>1</sup> ne s'applique à lui qu'imparfaitement ; ce serait plutôt celle de l'imprudent qui a mis le feu à la maison et se sauve, ou du chauffeur abandonnant la locomotive qu'il ne peut plus diriger.

Il n'y avait pas en lui l'individuatité vigoureuse qui, s'emparant des contingences échappées à la force des choses, procure, par son initiative, des déviations au déterminisme des faits, et contraint l'histoire à tourner sur ses gonds. Tel s'était rencontré jadis un homme auquel on a parfois comparé La Fayette, Étienne Marcel, qui, aux états généraux de 1357, dans la grande crise de la royauté, avait tenté une révolution pour donner à la bourgeoisie partage de l'autorité royale : « Héros d'un 93 anticipé, vrai Danton du quatorzième siècle, il avait conçu les vastes desseins auxquels n'ont pu suffire, ni à force d'audace, ni à force de génie, les plus célèbres révolutionnaires de 1793 : centraliser le pouvoir politique sous la direction des états généraux<sup>2</sup>. » Tel aussi avait été Danton. « S'il avait considéré les choses de l'intérieur dans leur ensemble avec la même clarté, la même simplicité de vues que celles du dehors, s'il avait discerné ce qu'il fallait faire pour ordonner la révolution dans l'histoire de France, comme il discerna ce qui était nécessaire pour placer la république en Europe, il eût été un très grand homme d'État et il eût, tout simplement, barré le chemin à Bonaparte. Mais les choses de l'intérieur étaient trop complexes et trop bouleversées ; Danton était lui-même emporté par le tourbillon, il y surnageait : c'était déjà beaucoup<sup>3</sup>. »

1. *Iliade*, XXI. Cf. GÆTHE, *Ballade de l'Apprenti sorcier*.

2. L. BLANC, *Histoire de la Révolution*, I, 51.

3. A. SOREL, *loco cit.*, III, 392.



La Fayette n'avait ni cette énergie ni cette souplesse qui proviennent d'une volonté capable de changer de tactique dès que l'intelligence éclairée aperçoit des conditions nouvelles au problème de la pratique. L'antique image de Socrate est toujours vraie : le politique est le bon pilote qui ne se bute pas aux obstacles, mais voit la passe entre les écueils, sait le vent et le courant, et gouverne en conséquence ; pour lui, la ligne n'est pas tout : il modifie la manœuvre et la direction selon les circonstances, et songe avant tout au salut du navire.

De tels hommes n'abritent pas leur responsabilité sous les décisions de l'opinion ou sous des contrats caducs, comme ce fut la faiblesse de La Fayette. Bonaparte lui montrait un jour les contradictions de la monarchie constitutionnelle : c'était une faute de conserver l'ancienne dynastie, car en lui refusant tout pouvoir, le gouvernement n'allait pas ; et en lui accordant du pouvoir, elle s'en servait contre vous. « Mais, répond La Fayette, la volonté publique s'était prononcée également pour tous les éléments d'une république démocratique et pour la conservation d'un roi qui fût Bourbon et Louis XVI ; cette double donnée avait produit l'amalgame constitutionnel de 91, défectueux sans doute, mais regardé par la nation comme excellent, ce qui est le premier ressort d'une institution politique. » (V, 187.) « Le vœu exprimé, évident, presque unanime de la nation, était de concilier et faire aller ensemble ces deux principes du républicanisme dans les institutions et de la royauté au faite du système. » (IV, 203.) Cet appel à l'opinion pour réduire les contradictions de théorie, La Fayette y recourt même pour concilier ses propres sentiments. Son cœur était naturellement républi-

cain (IV, 196); mais il a soutenu franchement et de tout son cœur la royauté constitutionnelle (IV, 200); et qu'on ne pense pas que l'adoption du vœu national à cet égard lui ait coûté aucun effort : « Ayant eu toute ma vie des inclinations, une réputation et des habitudes républicaines, je n'ai été royalisé que par mes principes sur la volonté nationale prononcée pour un roi, par ma prévoyance des maux qu'entraînerait le renversement total du monarque. » (IV, 408.) « J'avais sacrifié des inclinations républicaines aux circonstances et à la volonté de la nation; je servais la souveraineté dans la constitution qu'elle s'était donnée. »

Le tort politique de La Fayette, qui n'exclut pas une certaine fidélité chevaleresque, est de s'obstiner aux termes d'un contrat répudié par chacun des contractants. La nation l'a rompu, et surtout a de fortes raisons d'en reprocher la violation au roi. Mais La Fayette est plus royaliste que le roi en ce qu'il veut le sauver malgré lui, et il est plus nationaliste que la nation, qu'il veut empêcher de progresser, de substituer volontairement une situation nouvelle à celle qu'un contrat caduc ne lui imposait plus. Le progrès des idées est ce qui a fait défaut à La Fayette; il s'est enfermé dans une conception à laquelle il a beaucoup sacrifié et s'est d'autant plus attaché; mais il n'eut jamais sur ses propres pensées l'autorité qui l'eût fait évoluer vers des conceptions plus appropriées à des circonstances nouvelles, n'étant pas de ces politiques qui ne regardent jamais en arrière, « ne connaissent du passé que l'expérience, et pratiquent pour eux-mêmes ce qu'ils demandent aux autres, l'oubli de l'irréparable. » (SOREL, *ibid.*) Ce qui peut l'excuser, c'est qu'il a eu le sentiment, sinon la notion rationnelle, du besoin social d'unité et de fermeté dans le pouvoir

exécutif. Jamais jusqu'alors ce besoin n'avait été satisfait que par la monarchie, et il eût fallu un effort intellectuel dont nul en France n'avait été capable avant Condorcet et quelques penseurs isolés en 1791, pour croire la république possible et cependant le gouvernement unifié et puissant. « Je hais, dit La Fayette, la trop grande influence d'un seul ; mais je suis pénétré de la nécessité de remonter le pouvoir exécutif. La seule manière d'éviter la guerre civile est de partir de nos circonstances actuelles, d'agir avec et par l'assemblée et le roi réunis dans la capitale. » (Lettre à Mounier, 23 octobre 1789.) Il se rendit compte enfin de l'impossibilité du rôle qu'il avait tenté, lorsque, en 1821, examinant les *Mémoires* du marquis de Ferrières qui venaient de paraître, il se mit à commenter un passage où son ancien collègue à la Constituante relevait l'opposition de la cour à toute l'opinion française, même à celle du *club monarchique* : « Voyez, dit La Fayette, s'il était possible de soutenir la monarchie, quand la cour elle-même se déclarait contre les « impartiaux » ou « monarchiens » ! N'est-il pas remarquable que les constitutionnels aient pu soutenir la royauté malgré le roi, la reine et leurs amis, pendant trois ans ? » (IV, 157.)

#### IV

##### LES DONNÉES SENSIBLES DANS L'ACTION

Nous savons maintenant sous quelles impressions s'est formé l'esprit de La Fayette, de quelle manière il réagit sous les excitations du milieu et fournit lui-même des impulsions. Il nous reste à voir comment sa nature sensible évolue, comment son cœur, qui

chez lui était la pièce maîtresse, manifeste des richesses véritables et se meurtrit aux événements de la Révolution. Chez lui, les tendances, les émotions, les passions, ont une vitalité intense. Les tendances ont beaucoup de force et peu de variété. Le besoin d'activité physique est très vif dès l'enfance; la forte race auvergnate et la vie première dans la Limagne de Brioude ont développé ce besoin et fortifié une robuste constitution organique qui se trouva au supplice pendant les cinq années de prison en Allemagne, mais reprenait toute sa souplesse à la première occasion, par exemple dans l'évasion du 8 novembre 1794 à Olmütz. L'endurance au mal physique est remarquable. En Amérique, général de vingt ans, il étonne ses soldats par sa patience pendant la campagne d'hiver au Canada. A Olmütz, le caporal qu'il désarme lui coupe un doigt avec ses dents; il s'en émeut à peine. En 1803, pendant la réduction d'une fracture de la cuisse, les deux chirurgiens Deschamps et Boyer sont épouvantés du mal qu'ils lui ont fait. Lui, n'a pas bronché. (*Cf.* lettre XVII, p. 256, n. 1.)

Abondamment pourvu des biens de la fortune, il ne les a jamais recherchés, et a dépensé sans compter au profit des causes politiques qu'il a défendues. Les révolutions d'Amérique et de France, où il n'accepte jamais de rémunération pour les services rendus, l'ont ruiné au point qu'en 1798 il n'a pas de quoi payer sa traversée en Amérique. Son humeur n'en est pas changée. Il admet que les États-Unis payent ses dettes américaines, mais il n'accepte, comme don gratuit, que les outils, les plantes et les bestiaux qui, envoyés d'Amérique, pourront servir à son exploitation agricole de Lagrange, dont il s'éprend passionnément dès que la vie politique lui est fermée.

Ses sens sont calmes. Il n'a aucun des vices de cette jeune aristocratie du dix-huitième siècle finissant. Marié à seize ans et demi, lorsque M<sup>me</sup> de La Fayette avait quatorze ans et cinq mois, il aime d'un sentiment unique qui emplit toute sa vie; et à la mort de sa femme, en 1807, il reste, à cinquante ans, accablé de cette séparation. Ses autres affections de famille sont fortes et stables; son intimité était définitivement séduisante, et on ne peut inspirer, comme lui, tant d'admirables dévouements sans les avoir mérités par sa manière d'aimer.

Le besoin d'activité morale se traduit chez lui par le désir d'entreprendre des choses difficiles, périlleuses, étonnantes. A huit ans, en 1765, il a cherché à rencontrer, dans ses promenades aux environs de Chavaniac, la bête du Gévaudan pour se mesurer avec elle. En rhétorique, ayant à décrire le cheval parfait, il ne résiste pas au plaisir de peindre celui qui, en apercevant la verge, renverse le cavalier. Pendant toute sa vie, la menace le fait bondir; la vue de l'obstacle l'y précipite sans mesurer ses forces, sans prévoir les difficultés. Le 16 juin 1792, il écrit une lettre provocante à l'Assemblée, et, le 28, sans avoir averti personne, il s'y présente, non pas comme Louis XIV au Parlement, le fouet à la main, ou Cromwell avec un régiment, mais seul, pour arrêter la Révolution par une attitude. Ce besoin de résister aux obstacles lui fait sentir parfois ce qu'il y a de précieux dans une initiative personnelle heurtant la prétendue force des choses et l'élève jusqu'au sentiment si rare de l'uchronie dans l'histoire, c'est-à-dire d'une vue des événements tels qu'ils n'ont pas été, mais auraient pu être si telle qualité, présente en un homme à un moment critique, avait fait tourner

les faits dans le sens du bien, au lieu du sens contraire. « Autrefois, dit-il (IV, 333), l'histoire rapportait tout à quelques hommes; la mode aujourd'hui est de tout attribuer à la force des choses, à l'enchaînement des faits, à la marche des idées. On accorde le moins possible aux influences individuelles. Mais il me paraît impossible de méconnaître, surtout dans les temps de trouble, le rapport des événements avec les principaux moteurs; et, par exemple, si le général Lee, qui n'était qu'un Anglais mécontent, avait obtenu le commandement donné au grand citoyen Washington, il est probable que la révolution américaine eût fini par se borner à un traité avantageux avec la mère patrie. Si la conspiration du 18 brumaire avait trouvé dans Bonaparte l'amour de la liberté et le sentiment de la vraie gloire, une grande partie de l'Europe jouirait dès à présent (1798) de tous les biens qu'ont espérés les fondateurs de la Révolution française. »

Ce sentiment de l'initiative a fait de La Fayette, non pas un énergique chef de parti, mais un véhément excitateur de passions sociales. Son départ pour l'Amérique en 1777 n'a pas, nous le savons, déterminé en France un courant d'opinion et entraîné le roi et la nation, depuis longtemps décidés en faveur des *insurgents*; mais l'éclat de la démarche a certainement agi par la « contagion des imaginations fortes », selon le mot de Malebranche, pour entraîner tout ce qui était hésitant. Dans l'Assemblée des notables de 1787, il prononce, le premier, les mots d'états généraux et d'Assemblée nationale, et les esprits s'enflamment; la cour s'effraye, et il est question de mettre La Fayette à la Bastille<sup>1</sup>. Pendant les deux

1. « Nicolai, évêque de Langres, digne neveu de Malesherbes, et La

années qui précèdent la Révolution, et même du 5 mai 1789 à la fédération de 1790, La Fayette est un provocateur de l'opinion contre tous les abus de l'ancien régime. La cocarde tricolore, qu'il compose et baptise, devient le signe de ralliement de la bourgeoisie, qui, en le prenant pour son héros, se constitue en parti militant et exclusif. Vivement impressionné lui-même par les circonstances spéciales de cette sympathie, et ressentant fortement l'extraordinaire faveur de l'opinion sous les formes où elle se déclarait, il ne concevra pas de jouissance plus haute que d'en renouveler les occasions. L'assentiment de la bourgeoisie sera son critère dans toute la Révolution. Il ira jusqu'à dire que l'attitude qui lui vaut cette faveur est la ligne de démarcation du bien et du mal dans ces grands événements (IV, 359). Il s'étonnera que les choses ne changent pas de cours lorsqu'il a manifesté son mécontentement; par exemple, il ne conçoit pas, le soir du 28 juin 1792, que sa présence n'ait pas terrifié l'Assemblée et arrêté la Révolution. Après le 10 août 92, il ne doute pas que la rébellion militaire qu'il excite à Sedan ne doive s'étendre à toute l'armée et à toute la France. Il attend sérieusement que l'effet se manifeste, et, stupéfait de l'abandon où il reste, il fuit. Il avait posé ses conditions aux ministres girondins; « il ne demandait pas mieux que d'être content d'eux » (III, 307). La Révolution était devenue sa chose, et il entend qu'on n'en dispose pas autrement que selon son goût et celui de son parti. Ce parti, dont il est le centre et l'âme, est à ses yeux la fin suprême de la Révolution;

Fayette dénoncèrent avec fermeté certaines dilapidations. On parlait de mettre les dénonciateurs à la Bastille, lorsque, trois jours après, Calonne fut renvoyé. » (II, 191.)

il l'identifie à sa personne, mais en même temps il le grossit en imagination, il l'étend au delà des frontières et va jusqu'à concevoir une sorte d'internationale de la bourgeoisie. (*Cf.* lettres XIV et XXVII.)

Les penchants d'ordre social ne sont pas moins intenses, chez La Fayette, que ceux de l'ordre personnel. Affections de famille, patriotisme, amour des hommes en général, passions de parti, ont dans son cœur une force et une durée qui montrent la richesse d'une nature toute faite de passion et, par suite, pauvre en idées et faible de volonté. Dans la famille, nous l'avons vu apporter des sentiments passionnés et durables qui étaient loin d'être à la mode dans le milieu bourgeois aussi bien que dans le milieu aristocratique, à cette époque du dix-huitième siècle français où se forma sa jeunesse. L'amour de la patrie se montra chez lui sous une double forme : le sentiment de l'humiliation imposée à la France par le traité de 1763, à la fin de la honteuse guerre de Sept ans, et la haine de l'Angleterre. Écrivant en 1805 ses souvenirs de cette première époque, il dit : « On concevrait difficilement aujourd'hui le peu de considération politique et militaire à laquelle la France et son gouvernement avaient été réduits depuis la guerre de Sept ans, et surtout depuis le partage de la Pologne (1772) ». Un agent anglais surveillait à demeure le port de Dunkerque et multipliait ses réclamations dès qu'on remuait une pierre. Le ministre français cachait ses rapports avec l'Amérique. « Un mot de lord Stormond suffisait pour faire arrêter les Américains admis dans les ports ; on ne leur rendait leur liberté ou leur propriété qu'en fraude et comme on se soustrait à la surveillance d'un supérieur. » (I, 68.) En 1779 il écrit au ministre Vergennes, au moment où la France



se déclare pour l'Amérique : « Songez que j'ai besoin de justifier les bontés dont ma patrie m'a comblé ; songez que je l'adore, cette patrie, et que l'idée de voir l'Angleterre humiliée, écrasée, me fait tressaillir de joie<sup>1</sup>. »

Le sentiment de ce qu'il doit à la France le rend très ombrageux sur ce que les Américains pensent ou disent de sa patrie. Le 22 août 1778, la flotte du comte d'Estaing ayant été obligée de se réfugier à Boston, le général américain Sullivan adresse à ses soldats un ordre du jour injurieux pour la flotte française. La Fayette bondit, déclare dans le conseil de guerre que ce que la France fait est toujours bien, menace de son épée, exige très haut et obtient une rectification de l'ordre du jour. Dans la prison de Wezel, en 1793, on lui propose, pour améliorer son sort, de fournir des plans contre la France. Il répond aux envoyés de Frédéric-Guillaume II : « Votre roi est bien impertinent de mêler mon nom à une pareille idée, et, quoique son prisonnier, je ne souffrirai pas d'insulte de lui. » (Lettre IV.) A son intérêt pour la France menacée il sacrifiera presque sa haine des jacobins : « Quelque horreur que j'aie pour une criminelle anarchie, dit-il (lettre VI), il y a plus de chances pour la liberté dans la résistance française que dans le succès des puissances étrangères ; » et la durée de ces deux sentiments antagonistes provoque dans cette âme passionnée un cas de conscience qui emplira plusieurs lettres. Après sa fuite du 19 août 1792, il est attentif à ne pas se laisser confondre avec les émigrés ; il partage l'aversion du peuple français pour ces politiciens qui cherchent à

1. H. DONIOL, *ibid.*, t. IV, p. 291.

l'étranger des alliés contre leur patrie et la menacent d'un retour à l'absolutisme et à la féodalité; il comprend que le peuple ait été poussé aux dernières colères contre leurs prétentions insolemment affichées, et fait remonter à l'émigration la responsabilité des plus dures représailles révolutionnaires : « Cette funeste émigration, dit-il (III, 284), précéda de beaucoup le 10 août 1792 et toutes les fureurs subséquentes qui, sans elle, n'auraient jamais eu lieu<sup>1</sup>. »

La généreuse philanthropie du dix-huitième siècle ne pouvait manquer de passionner La Fayette. Il fut un des premiers (dès mai 1785) à réclamer un état civil pour les protestants et les juifs (lettre XVII). En février 1783, il propose à Washington d'acheter en commun une propriété pour y employer des nègres affranchis, et, en décembre 1785, il installe une plantation à Cayenne pour y mettre en pratique le travail des nègres libres. La cause de la liberté civile fut la sienne, et il se donna avec ferveur à toutes les tentatives de revendication contre les abus des législations oppressives dans l'ancien monde et le nouveau. Il est, dans toutes les révolutions, en Amérique, en Belgique, en France, en Pologne, de fait ou de cœur avec ceux qui luttent pour la liberté. Mais s'il entendait cette liberté comme le redressement des abus dans l'ordre civil, il faisait bon marché de la liberté et du droit dans l'ordre politique. Des deux sortes de réformes qu'apportait la Révolution, il n'apprécie que les premières et dédaigne les com-

1. Cf. lettre VI, où il manifeste hautement son indignation contre les officiers émigrés. Cf. MIGNET, *Histoire de la Révolution française*, I, 200 : « Sans l'émigration il n'y aurait pas eu de république. » SOREL, *l'Europe et la Révolution*, II, 5 : « Aucun événement n'a été plus désastreux pour la monarchie et n'a exercé une influence plus pernicieuse sur le développement de la Révolution. »

binaisons par lesquelles un nombre de personnes plus ou moins grand prend part au gouvernement de l'État : « Quel scandale aux yeux de tous si j'avais avoué que dans l'organisation sociale je ne tiens indispensablement qu'à la garantie de certains droits publics et personnels, et que les variations du pouvoir exécutif, compatibles avec ces droits, ne sont pour moi qu'une combinaison secondaire ! » (IV, 361.) Après avoir exposé dans la Déclaration des Droits ce qui paraissait à la fois indispensable et suffisant pour la liberté, il regardait les diverses formes de gouvernement, pourvu que chacun de ces droits fût assuré, comme des combinaisons secondaires (III, 202).

La liberté politique n'avait d'intérêt, selon lui, que pour une classe particulière de personnes, et ne saurait être étendue à ceux qui, n'ayant ni biens à protéger ni grandes affaires privées à conduire dans la paix publique, ni positions sociales élevées à attendre pour leurs enfants et leurs proches, ni compétence ni éducation préalable pour intervenir dans les choses de l'État, ne pourraient qu'y apporter le trouble et l'anarchie. C'est pour la bourgeoisie seulement que la liberté politique est indispensable (*Cf.* notice sur la lettre LV.) De là cette facilité avec laquelle, après avoir proclamé la souveraineté nationale dans la Déclaration des Droits, La Fayette, et avec lui toute la bourgeoisie, se plut à un régime censitaire écartant de l'État les citoyens « passifs ». De là son horreur de toute politique capable de faire entrer dans l'État ce qu'il appelait la populace. Même après une captivité partagée pendant trois ans, il ne pardonnera pas à Alexandre Lameth d'avoir été quelque temps démocrate, et repoussera brutalement ses avances à sa sortie de prison (lettre du 30 novem-

bre 1797). Il déteste passionnément la démocratie, et toute son ardeur politique sera employée à en retarder l'avènement. Lorsqu'il se dit républicain, il entend non pas substituer à la monarchie le gouvernement populaire, mais, d'une part, réduire les abus de l'arbitraire royal et des privilèges aristocratiques dans l'ordre civil, et d'autre part empêcher le pouvoir de tomber aux mains du peuple.

Les termes ont changé de sens. L'état d'esprit appelé républicain en 1789, et qui chez La Fayette fut une passion durable, se réduisait à la haine du despotisme, au désir de voir la partie la plus éclairée de la nation participer au gouvernement pour y pratiquer une réforme générale de la société et y introduire le principe du contrôle. Nul, parmi les penseurs qui formèrent la génération de 1789, ne songea à substituer la république à la monarchie. Montesquieu rêvait d'une monarchie à l'anglaise; Voltaire avait pour idéal un bon despote réformateur; d'Argenson pensait à infuser dans la monarchie ce qu'il y a de bon dans les républiques; Helvétius, Diderot, d'Holbach, tout en déclamant contre les rois, n'entendaient nullement introduire en France la république; Rousseau ne l'admettait que pour de petits pays; Mably voit dans la monarchie le seul préservatif contre la tyrannie des partis; Turgot la considère comme le meilleur instrument des progrès et des réformes; Raynal n'augure rien de bon de la révolution d'Amérique, et Condorcet, qui le premier, en 1791, se fera le théoricien de la république, se bornait, en 1788, à souhaiter un perfectionnement des assemblées provinciales. Formé par ces impressions et incapable de s'en abstraire et de recevoir l'enseignement suggestif des circonstances nouvelles, com-

ment La Fayette n'eût-il pas haï la démocratie qui menaçait le régime idéal où lui-même voyait le but de l'histoire et la fin de la Révolution? Quand ce régime disparut, en 1792, et qu'il vit arriver la démocratie, il s'effara. Après sa captivité, en 1797, et aux préludes de la dictature militaire, il respira (*cf.* lettre LV), car il trouvait là un préservatif contre la démocratie. Quand il vit, après le 18 brumaire, la bourgeoisie déçue, il resta à l'écart. A la Restauration, il pensa un instant retrouver son rêve dans la monarchie selon la charte; mais l'idéal recula encore. En 1830, c'est par crainte de la démocratie qu'il se rallia à Louis-Philippe. Il ne varia donc jamais dans cette antipathie, devenue une passion possédante.

La Fayette paraît médiocrement doué de ces inclinations supérieures et désintéressées qui ont pour objet idéal le vrai, le beau, le juste et le divin, et qui donnent au monde les savants et les philosophes, les artistes, les passionnés du droit et de la justice et les âmes religieuses. Un seul penchant remplace tous ceux-là dans son cœur, l'amour de la gloire. Ce fut là son principal ressort, auquel tous ses autres penchants se subordonnèrent et servirent d'aliment; ce fut sa « faculté maîtresse ». Ne point rester perdu dans la foule des hommes; être de ceux qui accomplissent de grandes choses et deviennent les favoris de l'opinion; employer son énergie à des actions éclatantes pour le bien de l'humanité, mais aussi entrevoir comme récompense la louange et la popularité, ce n'est pas d'une ambition vulgaire. Souhaiter d'être honoré est un stimulant à l'action, surtout si l'honneur qui tient à la dignité personnelle, à l'augmentation de notre valeur morale, nous vaut l'assentiment de la conscience en même temps que celui

de l'opinion. La Fayette ambitionna toute sa vie cet honneur qui vient de l'estime d'autrui, et parfois, le trouvant en conflit avec celui qui vient de la conscience, il eut le courage de sacrifier la popularité à la dignité morale.

Dès le collège, La Fayette eut le projet de « courir le monde pour chercher de la réputation » (I, 7). Mais l'événement décisif fut, au début de son existence, la rencontre du duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre, à un dîner chez le comte de Broglie, gouverneur des Trois-Évêchés. La Fayette avait dix-huit ans et apprenait son métier d'officier à Metz. Le duc de Gloucester se rendait en Italie au mois d'août 1775, et, passant par le nord de la France, il fut, par ordre de Louis XVI, reçu chez le gouverneur de Metz en grande cérémonie. Au dîner, il parla beaucoup de l'insurrection américaine, qui venait d'éclater par le combat de Lexington (18 avril 1775). Il était brouillé avec son frère et blâmait la politique d'oppression suivie depuis 1763 et qui avait provoqué le soulèvement des colonies. Toute la soirée fut consacrée à la louange des *insurgents*; ce fut assez pour monter les têtes des jeunes officiers français. De ce jour, dit La Fayette en brouillant un peu les dates, son cœur fut enrôlé. Il eût pu dire que sa vie était décidée; il était sur le chemin de la gloire. Son départ en 1777 fut le premier de ses coups de tête et fit de lui le favori de l'opinion universelle pendant près de vingt ans. En Amérique il sollicite les postes les plus périlleux. Il se plaint à Washington d'être exposé au ridicule si l'expédition du Canada ne réussit pas : « J'avoue, dit-il, que je ne puis maîtriser la vivacité de mes sentiments dès que ma réputation et ma gloire sont touchées. » (I, 160). En août 1779, lorsque Vergennes

prépare une armée pour l'Amérique, il lui écrit : « Lorsqu'il y a des occasions d'employer un peu en grand les talents d'un homme qui n'a jamais exercé le métier que sur une grande échelle, il serait fâcheux pour lui de perdre une occasion de se signaler. » (I, 312.) En 1787, Jefferson, qui le voit souvent à Paris, dit de lui : « Son faible est une faim canine pour la popularité et la renommée ; mais il s'élèvera au-dessus de cela<sup>1</sup>. »

Pour beaucoup d'hommes publics, les intérêts de leur parti, de leur famille, de leur personne, font une règle d'acquérir et de conserver la popularité comme le meilleur moyen d'action. Pour La Fayette, elle vaut par elle-même. Il lui sacrifie sa fortune à profusion. Au moment où il part en Amérique, il est marié depuis un an et il va être père. Ces bonheurs ne le retiennent pas. Quand il aura un parti politique, il y verra une conséquence de sa popularité, bien plus qu'une cause à servir. Sa gloire est un but au delà duquel il ne conçoit rien ; elle est pour lui une « finalité sans fin ».

Cependant il ne se contente pas d'en jouir, il sent le devoir de la mériter et parfois d'y renoncer lorsque l'honneur commande un tel sacrifice : « Mon cœur est pur, dit-il, mon esprit libre, mon caractère désintéressé ; ma conscience et la confiance publique sont mes deux appuis ; je perdrais la seconde que l'autre me suffirait. » (II, 239.) Il blâmera un jour Necker de s'être « fait une divinité de l'opinion publique. Cette opinion ne reçoit-elle pas souvent sa direction de ceux qui ont le courage de braver les rumeurs éphémères, plutôt que d'abandonner quel-

1. CHARAVAY, *ibid.*, p. 139.

ques principes éternels? » (IV, 67.) Il écrit cela pendant l'exil, en 1798. Mais il n'eut pas toujours lui-même ce genre de courage. Il oublia parfois qu'un homme en place doit faire passer ses obligations avant ce qu'il appelait « sa ligne personnelle », le souci de sa popularité. En mars 1778, à la suite d'une de ses nombreuses vivacités en Amérique, Washington lui fit sentir l'inconvénient d'avoir à servir ainsi deux maîtres dans le domaine de la conscience, et d'être tiraillé entre le point d'honneur et l'honneur. Le 5 octobre 1789, après avoir longtemps essayé de retenir la foule qui veut aller à Versailles, il se laisse entraîner et commande un mouvement qu'il condamne. Le 18 avril 1791, quand la garde nationale empêche le roi de se rendre à Saint-Cloud, La Fayette est pris entre le devoir de sévir contre sa troupe favorite et le désir de garder sa popularité. Il s'en tire en demandant du temps au roi pour lui ouvrir passage, en accusant Danton d'avoir provoqué l'émeute, et la cour d'y mettre de la mauvaise volonté. Au 17 juillet 1791, il semble, en acceptant la complicité de Bailly dans l'affaire du Champ de Mars, avoir fait le sacrifice de sa gloire. Mais à ce moment il a renoncé à être l'idole de tout le monde; mis en présence de la démocratie imminente, comme de l'ennemi à vaincre, il consent à devenir l'ouvrier de la rupture entre les deux classes d'hommes qui jusqu'alors l'avaient également admiré, et il a le sentiment d'un mérite nouveau acquis aux yeux de la bourgeoisie constitutionnelle par cette inutile et déplorable répression. Après le vote imprudent du 8 août 1792, par lequel l'Assemblée législative repoussait la mise en accusation de La Fayette, dix fois justifiée par sa conduite factieuse depuis huit mois, il



crut avoir reconquis toute son autorité sur l'opinion, et c'est sur cette illusion qu'il mit en jeu toute sa réputation acquise depuis dix-sept ans, pour provoquer un mouvement de réaction contre la poussée démocratique du 10 août. On peut dire que, cette fois, le sacrifice fut conscient et voulu ; mais par bonheur il fut inutile, et son impuissance épargna à La Fayette le triste honneur d'être compté parmi les ambitieux qui font les 18 brumaire.

« Mon éloignement pour les emplois publics était sincère, dira-t-il après ce coup d'État ; j'ai souhaité la gloire, et non la puissance. » (V, 170.) Il exprime bien en cela la différence entre deux sortes d'ambition, dont l'une séduit d'abord les imaginations vives et les cœurs ardents et les porte parfois, pour s'assurer l'admiration des hommes, à désirer la puissance comme le plus sûr moyen de les tenir en respect, mais les meurtrit dans la lutte et les avertit qu'ils en devaient laisser les finesses et les duretés aux véritables hommes d'action, seuls propres à l'autre ambition, celle de la puissance. Ambitieux dans le premier sens, de très grands le furent, hommes de rêve politique comme Platon, orateurs brillants comme Cicéron, poètes comme Lamartine ; ce n'est pas faire tort à un homme de sentiment comme La Fayette, que de le mettre à leur suite. Mais il est une autre ambition qui s'attache plus aux réalités du pouvoir qu'à son éclat extérieur, qui, pour dominer les hommes et les faire servir à ses fins égoïstes, ne recule devant aucun moyen et se préoccupe peu des maux qu'elle sème autour d'elle, parce que la passion du pouvoir pour l'autorité ou les profits qu'il procure ne s'assouvit que dans l'universelle servitude. Les ambitieux de cette seconde espèce furent nombreux

pendant la Révolution, timides comme Sieyès, tarés comme Dumouriez, cyniques comme Talleyrand, violents comme Bonaparte. La Fayette, entraîné par sa propre popularité, par une idée exagérée de son influence et de sa mission, par le cours des mêmes circonstances qui s'offrirent à tant d'autres et ne se laissèrent forcer que par un seul, fut quelque temps de ceux qui pensèrent dominer la Révolution, la terminer au point où leur propre conception politique s'arrêtait, et se faire les sauveurs de la chose publique. Il n'alla pas jusqu'au bout d'une évolution morale qui l'eût mené à un coup d'État achevé, parce que la nature n'avait pas fait de lui un homme d'action, et parce que sa délicatesse de sentiment l'arrêta devant certains moyens. Mais c'est bien la passion de la gloire qui, pendant dix-sept ans entretenue et exaltée par les événements, le conduisit jusqu'à la crise du 19 août 1792, à laquelle il ne se déroba que par la fuite et le silence des prisons, suivi de l'effacement relatif des quarante-deux dernières années de sa vie.

S'emparer du gouvernement devint la tentation commune en France à partir du moment où l'on vit chanceler le vieil édifice du despotisme. Pendant le règne de Louis XV, trois fois la révolution fut sur le point d'éclater : en 1754 au profit de la bourgeoisie parlementaire et contre l'ultramontanisme, odieux de tout temps à la nation ; en 1757 au profit du peuple, poussé à bout par l'infamie royale, mais hésitant devant la goutte de sang versée par Damiens ; en 1771 au profit du duc d'Orléans et à la voix de Malesherbes, qui, président de la cour des aides, demandait des états généraux et l'appel à la nation<sup>1</sup>. Pen-

1. Rocquain, *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, 1878, pp. 180, 202, 287.

dant les deux premières années de la Révolution se retrouvèrent, diversement groupés dans les partis, les hommes des deux générations précédentes, qui semblèrent s'entendre pour se neutraliser réciproquement et faire place à de nouvelles ambitions en décrétant (16 mai 1791) l'inéligibilité des membres de la Constituante à la Législative. Mirabeau venait de mourir (2 avril), qui fut la plus haute influence dans la première assemblée, et La Fayette se vit pendant quelques mois le maître à peine contesté de l'opinion. Rival du grand orateur dès le début de la Révolution, il avait été, comme lui, séduit par le rôle contradictoire d'excitateur des passions réformatrices et de modérateur des réformes, réclamant à la royauté des concessions par la menace, et à l'Assemblée de la patience par l'adulation, protecteur de l'ancien pouvoir qui s'irritait d'avoir besoin de protection, et favori du nouveau qui prétendait n'avoir dans ses chefs que des instruments.

Dans les assemblées des notables, il avait été des plus ardents contre l'ancien régime. Il dit de lui-même et de son ami La Rochefoucauld qu'alors « ils ne perdirent pas une occasion d'encourager au refus des subsides et de réclamer les états généraux; tous deux approuvèrent hautement l'insurrection du Dauphiné, et l'on retrouvait leurs noms dans toutes les oppositions des provinces » (II, 202). Dès lors, il a la préoccupation de paraître agir même si l'action est impossible : « Si le peuple des campagnes n'a aucun représentant dans cette assemblée, nous devons au moins lui prouver qu'il n'a pas manqué d'amis et de défenseurs » (II, 176). Il écrit à Washington : « Nous parviendrons à mettre dans la tête de tout le monde que le roi n'a pas le droit de taxer la nation, et que

rien dans ce genre ne peut être stipulé que par une assemblée nationale » (9 octobre 1787). Il explique sa situation insurrectionnelle : « Ne pouvant me servir des ministres pour avancer la liberté, je n'ai plus songé qu'à attaquer le gouvernement. » (II, 309.) « Vous sentez qu'ayant tiré l'épée et jeté le fourreau, je dois être charmé de tout ce qui avance la Révolution et je calcule tout ce qui empêcherait d'atteindre le point où je désire que nous nous arrêtions. » (*Ibid.*) Au plaisir d'être le premier des excitateurs se mêle déjà le souci de n'être pas dépassé, et, pour conserver la situation la plus en vue, de mécontenter le moins de monde qu'il se pourra : « Je ne puis me borner à être l'homme de la sénéchaussée d'Auvergne après avoir contribué à la liberté d'un autre monde. Songez que je ne puis m'arrêter dans la carrière sans tomber et qu'avec la meilleure envie d'être à ma place, il faut que cette place soit sur la brèche politique. » (II, 312.) « Les idées de liberté se sont propagées rapidement depuis la révolution américaine. L'assemblée des notables a mis le feu aux matières combustibles. » (*Ibid.*, 207.) Il ne pourra plus ensuite désavouer l'incendie ; mais il souhaite avec ardeur que les choses se passent « sans convulsion », d'une manière calme et satisfaisante pour tous (*ibid.*, 218).

De juillet 1789 à juillet 1790 La Fayette fut peut-être l'homme le plus populaire en France. Le 11 juillet 1789 il propose un texte pour la Déclaration des Droits, qui servira de base à celle qui fut adoptée le 27 août. Du 13 au 16, il préside l'Assemblée à la place de l'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan. Il fait proclamer l'ordre de démolir la Bastille en vertu d'une délibération du comité permanent de l'hôtel de

ville. Le 15, il est nommé général de la garde nationale, et rend ainsi la révolution possible en lui donnant une armée. Mais déjà il se sent débordé. « Lorsque je n'y suis pas, la tête leur tourne... Mais ce peuple furieux, ivre, ne m'écouterà pas toujours. » (II, 317.) La révolution lui paraît finie, et le jour venu d'une organisation régulière (IV, 120), et il sera en opposition constante avec tous ceux qui voudront davantage; ce seront des intrigants, des anarchistes, des révolutionnaires. Tout lui démontre que les Lameth, les Barnave, les Duport, persistent à vouloir le désordre afin de « sillonner profond » (II, 370). Il leur reproche d'avoir organisé le club des Jacobins (6 nov. 1789) pour combattre sa propre influence auprès des gardes nationales et des municipalités de la France, et d'opposer à chaque corps civil et militaire préposé à l'ordre légal, une société dénonciatrice et désorganisant (II, 371); et il fonde, avec Bailly, la *Société de 1789* (12 mai 1790), qui s'appellera *Club des Feuillants* le 17 mars 1791. Ce qui ne l'empêchera pas, le soir du 21 juin 1791, après la fuite du roi, de venir au club des Jacobins répondre aux accusations de Danton : « Je viens me réunir à cette société parce que c'est dans son sein que tous les bons citoyens doivent se retrouver en ces circonstances où il faut plus que jamais combattre pour la liberté. »

Débordé encore au 5 octobre 1789, dans le voyage à Versailles, au 21 avril 1791, lorsque le roi voulut aller à Saint-Cloud, il donna et reprit deux fois sa démission, ce qui lui permit de se sentir toujours en possession de sa pleine popularité. Il reconnaissait implicitement par ces concessions qu'il y a des mouvements populaires dépassant toute prévision et toute précaution. « Je ne puis, dira-t-il, abandonner

des citoyens qui mettent en moi toute leur confiance ; et si je reste, je suis dans la terrible situation de voir le mal sans y remédier. » (II, 330.) Telle sera désormais sa situation dans la Révolution après la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, qui fut son dernier triomphe personnel, jusqu'au 19 août 1792, où, sur la frontière, devant l'invasion, il sera au plus haut poste de confiance et où son devoir était de rester, général soumis au pouvoir civil, et non chef de la réaction politique. Il va donc être en lutte constante contre le mouvement qu'il a contribué à provoquer. Ses premières déceptions vont transformer son ambition, qui ne sera plus l'enthousiasme de la gloire, mais l'âpre contestation pour la puissance qui s'enfuit, l'intrigue pour faire et défaire les ministres, les rivalités électorales, les provocations pleines de morgue à l'égard de la démocratie, et les répressions sanglantes, les lettres menaçantes et parfois insolentes du général d'armée aux ministres civils, les démarches à la façon de Cromwell ou de Monk, et enfin les tentatives d'abuser de la force militaire contre les représentants de la nation, rêve pernicieux qui hantera tant de généraux pendant dix ans. Durant les deux années d'août 1790 à août 1792, dans tous les soulèvements de l'opinion contre la politique de résistance à la Révolution, nous trouvons La Fayette parmi ceux qui provoquent et répriment, et souvent les représailles de la démocratie sont des réponses aux violences de celui qui en avait d'abord été l'idole.

L'insurrection militaire de Nancy est due à l'indignation des troupes contre les détournements de la solde par des officiers dont La Fayette flétrira plus tard les prévarications (lettre VI). Il approuve cependant la répression brutale de son cousin Bouillé, et

refuse d'entendre les délégués des officiers de la garde nationale de Nancy qui veulent témoigner en faveur des troupes insurgées. Après la fuite de Varennes, c'est lui qui, pour écarter les menaces de la démocratie et rendre le retour de la monarchie possible en atténuant ses responsabilités, trouve la formule trop ingénieuse de « l'enlèvement du roi et de sa famille par les ennemis de la patrie ». A ce moment, La Fayette a des velléités républicaines. Nous l'avons vu, le 21 juin, faire à la tribune des Jacobins l'éloge de la société; chez son ami La Rochefoucauld, Dupont de Nemours propose la république; lui-même écrit : « Je ne disconviens pas que, lorsque je crus le roi en armes contre la nation, je pensai sans peine que l'organisation du pouvoir exécutif pourrait revenir à l'ordre du jour; et lorsqu'il fut revenu à Paris, nous examinâmes, mes amis et moi, la question de son rétablissement. » (III, 255.) Il tenait alors entre ses mains la république ou la monarchie. La peur, passion mauvaise conseillère, l'emporta.

Le 8 juillet 1791, Condorcet, représentant la tradition des philosophes du siècle qui allait finir et la plus haute autorité morale du moment, dans un discours au Cercle social, se déclarait républicain. C'était un événement de grande importance et d'énorme retentissement. Les constitutionnels, effrayés, comme leur chef, par la demande de déchéance, se replient vers la droite monarchique; le parti Lameth, qui jusqu'alors était le plus avancé dans l'Assemblée, se replie à son tour vers le centre, et tous, constituant ce que le journaliste Carra nomme « les rois de la quatrième race<sup>1</sup> », rétablissent, le 15 juillet 1791,

1. CHARAVAY, *ibid.*, p. 573.

la royauté avec ses prérogatives, sa garde constitutionnelle et sa liste civile. « Alors, dit Rivarol<sup>1</sup>, la grande majorité de la nation murmure; elle se plaint qu'on l'ait poussée depuis plus de deux ans à la démocratie par tant de harangues, d'arguments et de crimes, pour tomber enfin dans une espèce de monarchie. » La Fayette déclare que Louis XVI est « le meilleur prince de sa famille, malgré ses torts récents, et, à tout prendre, le meilleur de l'Europe ». De là, chez les démocrates, le mouvement de colère qui aboutit à la pétition du 17 juillet 1791 au Champ de Mars. Or, les pétitionnaires n'avaient violé aucune loi et n'offraient pas le moindre prétexte à la répression légale. Les deux hommes suspects trouvés, au petit jour, sous l'autel de la Fédération, avaient été mis à mort non par les pétitionnaires, mais par les habitants du Gros-Caillou. Mais l'Assemblée et le maire de Paris crurent ou feignirent de croire que le meurtre, antérieur à la réunion, était l'œuvre des républicains<sup>2</sup>. De là la loi martiale proclamée avant enquête, le drapeau rouge déployé, mais invisible, et la fusillade à huit heures du soir, alors que la pétition était signée depuis longtemps et qu'il ne restait plus au Champ de Mars qu'une foule inoffensive qui chantait et dansait. « Paris, dit La Fayette (III, 258), nous regarda comme des sauveurs, et les remerciements de l'Assemblée furent unanimes. » En réalité, cette première violence était la fin de sa popularité, l'engageait dans la série de fautes graves qui vont suivre, et tournait sa passion contrariée vers le rôle d'ambitieux évincé et de conspirateur militaire.

Le 8 octobre 1791, au début de l'Assemblée législa-

1. *Vie de La Fayette.*

2. AULARD, *ibid.*, p. 152.



tive, il est obligé d'abandonner ses fonctions de commandant général des gardes nationales. Un décret du 12 septembre 1791 avait supprimé le titre et attribué les fonctions aux six chefs de légion qui devaient commander tour à tour pendant un mois. C'était là un échec pour la bourgeoisie armée, dont la force se trouvait désunie, et qui bientôt verra avec scandale les compagnies à piques du peuple adjointes à ses légions armées de fusils (9 juin 1792). Nouvel échec lors de l'élection à la mairie de Paris, le 16 novembre 1791. Bailly se retirait. La Fayette était le candidat des constitutionnels à cette fonction, qui permettait de provoquer les mouvements populaires ou de les réprimer comme au Champ de Mars. Sur 10,632 votants, Pétion eut 6,728 voix, et La Fayette 3,123. Le mot de M. Bardoux à ce sujet est juste, malgré le ton dédaigneux : « La bourgeoisie sortait des affaires avec l'un; les clubs y entraient avec l'autre<sup>1</sup>. » La bourgeoisie, en effet, n'avait plus la maîtrise sur les partis, fortement modifiés dans la Législative, ni sur la garde nationale, ni sur la Commune de Paris. Elle se retourna vers le roi et le ministère.

Elle ne nie pas le double danger de l'émigration à l'étranger et de l'insurrection fomentée à l'intérieur par les prêtres réfractaires; mais elle préfère attendre que le mal soit bien caractérisé pour se décider à intervenir. Elle soutient le roi sur le décret contre les émigrés, ce qui donne toute facilité à la guerre étrangère, et dans le veto sur le décret contre les prêtres réfractaires, ce qui détermine la guerre civile (14 et 29 novembre 1791). Puis, grâce à la pression exercée par La Fayette et les Feuillants, Narbonne,

1. *Jeunesse de La Fayette*, p. 334.

qui leur est tout dévoué, remplace Duportail au ministère de la guerre (6 déc. 91) et fait envoyer La Fayette à la tête de l'armée du Centre, avec Luckner à l'Est et Rochambeau au Nord (14 déc. 91). En février 1792, les trois généraux, après une courte apparition à la frontière, sont à Paris sous prétexte d'élaborer un plan de campagne, en réalité pour intriguer contre les deux ministres Bertrand de Molleville et Delessart, qui ont la confiance de la cour, et en faveur de leur ami Narbonne, qui est menacé dans son poste. Le 4 mars, ils lui écrivent chacun une lettre destinée à servir de manifeste, pour déclarer que sa présence au ministère leur paraît indispensable. Le 9, le roi renvoie Narbonne, et le 20 La Fayette revient, à regret, retrouver ses troupes à Metz. L'Autriche est d'ailleurs rassurée sur ses intentions. Elle sait qu'il ne s'éloignera pas de la frontière, afin de rester à portée d'enlever le roi et sa famille avec un corps d'armée et de rester maître de ces précieux otages<sup>1</sup>. Enfin Louis XVI, suivant la politique du remède demandé à l'excès des maux, appelle un ministère girondin avec de Grave, remplacé le 9 mai par Servan à la guerre, Clavière aux finances, Roland à l'intérieur, et Dumouriez aux affaires étrangères (24 mars).

La Fayette, dont désormais l'épée est tournée vers Paris, intervient alors; il pose ses conditions en chef de parti et en maître d'une force armée avec laquelle il faudra compter. « Il était fort difficile à un général constitutionnel, dit-il (III, 367), de *traiter* avec le ministère nommé sous l'influence de cette faction; il crut devoir adresser à Dumouriez, en son nom et pour ses collègues, une espèce de traité qu'il proposait au

1. VIVENOT, *Quellen zur Politik der Deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, 1873, t. I<sup>er</sup>, p. 229.

gouvernement, et par lequel *celui-ci devait s'engager*, par tous les moyens qui dépendraient de lui, à faire respecter les lois, la dignité royale, les autorités constituées, la liberté religieuse, etc. *A ces conditions*, La Fayette promettait de marcher avec le ministère girondin. » « Il n'a donc tenu, ajoute-t-il (III, 429), qu'au parti girondin de ne pas se brouiller avec La Fayette! » Sa pensée intime à ce moment est dans une lettre à sa femme, où il indique son horreur de la république et sa résolution de « servir quiconque empêchera la constitution de devenir aristocratique ou républicaine » (III, 430). Enfin, le 1<sup>er</sup> mai 1792, il adresse à ses troupes un discours qu'ailleurs et plus tard on eût appelé un *pronunciamento*: « Soldats de la constitution, dit-il (III, 312), ne craignez pas qu'elle cesse de veiller sur vous quand vous combattez pour elle; ne craignez pas, quand vous allez défendre la patrie, que les dissensions intestines troublent vos foyers... J'ai servi le peuple sans le flatter; et, dans ma constante lutte contre la licence et l'anarchie, j'ai mérité l'honorable haine de tous les ambitieux, de toutes les factions... Tous les partis seront dissipés, et la constitution dominera seule, et sur les rebelles qui l'attaquent à force ouverte et sur les traîtres qui, en la dénaturant par leurs viles passions, semblent avoir juré de la faire craindre au dedans et méconnaître au dehors. » Ce manifeste, avoue M. Bardoux (*ibid.*, p. 366), s'adressait plutôt à des gardes nationales qu'à des troupes en campagne. Servan, le nouveau ministre de la guerre girondin, qui n'a qu'une médiocre confiance en La Fayette, met des formes délicates dans la leçon qu'il lui donne le 10 mai: « L'homme qui eut le courage de quitter sa famille et sa patrie pour aller combattre en Amérique

sous les drapeaux de la liberté, a plus de droit qu'aucun autre de défendre et d'affermir celle de son pays. Mais nous avons contre nous notre caractère, nos mœurs et nos habitudes<sup>1</sup>. »

La Fayette s'inquiète peu des ministres. Il correspond directement et secrètement avec le roi et s'entend avec lui pour le renvoi du cabinet girondin, la résistance à l'Assemblée et un arrangement avec la coalition pour un armistice qui lui permettrait de venir à Paris rétablir l'ordre<sup>2</sup>. Roland s'étant plaint de l'attitude prise devant lui par deux lieutenants de La Fayette, La Colombe<sup>3</sup> et Berthier (depuis prince de l'Empire), qui imputaient les reculades de Mons et de Tournay (28 et 30 avril 1792) à la lâcheté des troupes, le général adresse au ministre de l'intérieur une lettre d'une incroyable insolence, où il dit : « Je ne puis croire que mon aide de camp ait été chez un homme dont l'existence lui était inconnue avant que la gazette eût appris qu'il était ministre et qu'aujourd'hui il connaît à peine de nom, tout exprès pour calomnier la nation française et l'armée en général. » De ses soldats, il dit : « Leur patriotisme combat aussi courageusement les ennemis du dehors que leur discipline ceux du dedans; leur attachement aux principes qu'eux *et moi* nous professons dérange les vues inconstitutionnelles de plus d'un parti. » Ce parti, c'est le jacobinisme, qui, selon lui, désorganise la France par la main de tels ministres. Quant aux affaires de Mons et de Tournay, elles sont le résultat

1. CHARAVAY, *ibid.*, p. 297.

2. VIVENOT, *ibid.*, t. II, p. 58.

3. Louis de la Colombe, né en 1755 au Puy-en-Velay, partit avec La Fayette en 1777 sur le vaisseau *la Victoire*, et resta l'aide de camp du général jusqu'en 1792. Il fut un des plus actifs agents de la délivrance, et après 1797 son secrétaire dans la publication de quelques mémoires.

« d'une infernale combinaison entre les agents du despotisme et de l'aristocratie et ces vils hypocrites de la liberté qui concourent avec eux à notre désorganisation. Quant à *mon* armée, je compte sur elle autant qu'elle compte sur *moi*; notre confiance réciproque est fondée sur l'amour de la liberté, le respect des lois, la haine des factions et *le mépris pour leurs chefs*. » (III, 436.) Roland lui répond sévèrement, mais avec raison : « Vous professez, Monsieur, le respect pour les lois... Il ne vous est plus possible d'avoir de gloire ni d'existence que par elles. Il n'y a plus de milieu pour vous : il faut que vous soyez l'un des héros de la Révolution, ou que vous deveniez le plus infâme des Français<sup>1</sup>. » En termes moins forts, c'est l'alternative qui se représentera à la conscience de La Fayette dans sa prison, et qu'il débattrà comme un cas de conscience douloureux<sup>2</sup>; l'impression reçue de cette lettre de Roland, peut-être négligée ou repoussée avec dégoût dans l'entraînement de la lutte politique, se retrouvera, après une période d'inconscience, lors des longues méditations du cachot de Magdebourg, et accomplira dans l'âme du prisonnier un travail de sollicitation logique auquel il se dérobera d'ailleurs.

Mais le renvoi des ministres girondins est déjà décidé entre le roi, La Fayette et le parti feuillant. Les décrets des 27 et 29 mai et du 8 juin, sur la déportation des prêtres insurgés, sur la suppression de la garde du roi, portée de dix-huit cents hommes à six mille, et sur la formation d'un camp de recrutement pour la frontière autour de Paris, fournissent des motifs suffisants. Les ministres tombent le 12 et

1. CHARAVAY, *ibid.*, p. 300.

2. Lettres VI, XI, XII, XXVII.

le 15 juin, aux applaudissements de La Fayette. Sa conscience, chargée du sang du peuple depuis l'affaire du Champ de Mars, porte maintenant la responsabilité de cette intrigue ministérielle. Il va encore, par la violence de son ambition aiguë et menaçante, provoquer les journées du 20 juin et du 10 août 1792.

Si La Fayette et le roi montrent tant de hardiesse dans la résistance à la Révolution, pendant ces premiers jours de juin, c'est qu'ils s'entendent et se soutiennent réciproquement. Le roi envoie Mallet du Pan auprès des coalisés pour solliciter un manifeste à la nation française, rédigé d'avance et dont on imposera la signature au duc de Brunswick, malgré ses répugnances. Dès le 3 décembre 1791, Louis XVI avait écrit secrètement au roi de Prusse, pour lui répéter qu'un congrès armé serait le meilleur moyen d'intimider les factieux, d'arrêter la Révolution en France et d'en empêcher l'extension en Europe. D'autre part, pour mettre en œuvre les moyens qu'il a sous la main, il fait écrire par La Fayette à l'Assemblée une lettre dont les termes lui ont été communiqués préalablement (III, 337) ainsi qu'au parti feuillant (III, 324), et qui devait être une sorte de manifeste de Brunswick à l'intérieur.

Du camp retranché de Maubeuge, le général fait la leçon aux législateurs; chef de la moitié des troupes qui gardent la frontière, il se préoccupe avant tout des intérêts du parti constitutionnel; il voit dans le parti contraire un complot pour désorganiser l'armée et faire le jeu de l'étranger. Oubliant que le régime de bourgeoisie censitaire est à lui seul la plus grave atteinte à la Déclaration des Droits, il accuse les jacobins de violer cette déclaration; il se plaint qu'on l'attaque lui-même dans sa chose, « la consti-

tution qu'il a jurée le 14 juillet 1790, au nom de la France armée, dont quatorze mille députés des gardes nationales l'avaient rendu l'organe ». Il prévoit les effets du manifeste de Brunswick, qui ne sera connu à Paris que le 25 juillet, et il en profite, le 16 juin, en écrivant : « Tandis que des cours étrangères annoncent l'intolérable projet d'attenter à notre souveraineté nationale. » Il sait d'avance que Dumouriez, « que sa correspondance accusait depuis longtemps » (III, 325), partira comme les trois autres ministres girondins, et il va jusqu'à dire : « Le ministère a succombé sous ses propres intrigues ; ce n'est pas en sacrifiant trois collègues, asservis par leur insignifiance à son pouvoir, que le moins excusable, le plus noté de ces ministres, aura cimenté dans le conseil du roi son équivoque et scandaleuse existence. » Il réclame, en somme, qu'on ferme les mauvais clubs, c'est-à-dire celui des Jacobins ; qu'on supprime dans toute la France les clubs qui leur sont affiliés ; qu'on ne puisse parvenir au ministère dès qu'on a fait preuve de dévouement à la secte jacobine, c'est-à-dire que le ministère soit pris parmi les Feuillants (il sait déjà quel cabinet est préparé pour le 18 juin) ; que la France prenne modèle sur l'armée de La Fayette, pour apprendre la pratique de la discipline et de l'ordre public ; que l'Assemblée promette de rendre l'influence au parti constitutionnel, sans quoi cette armée ne saurait « combattre avec efficacité et mourir avec fruit » ; que « la liberté religieuse jouisse de l'entière application des vrais principes », c'est-à-dire qu'on abolisse le décret du 6 avril 1792, supprimant toutes les congrégations d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, et prohibant les costumes ecclésiastiques ; que la garde con-

stitutionnelle du roi soit maintenue : il est vrai que « les officiers de cette garde sont d'une aristocratie provocante et que l'indécence de leurs propos déplaît aux bons citoyens ; mais ceux qui ont voté leur cassation sont inexcusables ».

La « coalition des rois de la quatrième race », qui formait la majorité de l'Assemblée depuis le 13 juillet 1791, applaudit à cette lettre et en réclama l'impression et l'envoi aux départements. La gauche protesta. Vergniaud essaya timidement de modifier l'état d'esprit des Feuillants ; il parut surpris que directement un soldat, au lieu d'écrire au ministre de la guerre, s'adressât à l'Assemblée pour lui donner des avis : « Que sont les conseils d'un général d'armée, si ce ne sont des lois ? » Guadet, signalant habilement les passages de la lettre qui, par maladresse ou forfanterie, eussent pu révéler l'entente entre le roi traître et le soldat factieux, démontra qu'elle supposait connus d'avance des faits produits ultérieurement, en contesta l'authenticité et en obtint l'envoi au Comité des Douze institué le 25 novembre 1791, pour juger des actes attentatoires à la constitution<sup>1</sup>.

Au milieu de l'agitation produite par la lettre de La Fayette, le roi notifie son veto aux décrets et la constitution du ministère de réaction qui annonçait son intention d'un coup d'État plus prononcé. Le peuple comprit enfin, et, revenant de la stupeur où il était depuis l'affaire du Champ de Mars, il se montra menaçant dans la journée du 20 juin. « Ce fut une manifestation plus burlesque que dramatique. Le sang-froid de Louis XVI et sa bonhomie touchèrent le peuple, qui se retira content. Il crut avoir averti,

1. *Histoire parlementaire*, t. XV, p. 75.



reconquis son roi. Ce ne fut pas du tout une tentative pour renverser le trône et établir la république. Ce fut cependant un événement considérable, une entrée en scène du prolétariat, non plus farouche et émeutier, comme aux journées d'octobre 1789, mais calme, fort, joyeux de sa force et capable de s'organiser. La bourgeoisie en trembla<sup>1</sup>. »

Mais il ne suffit pas à La Fayette d'avoir adressé des sommations à l'Assemblée. Il lui tarde d'agir par lui-même. Les premiers mouvements de l'idée fixe, entretenus par l'entente avec le roi, n'ont abouti encore qu'à la lettre du 16 juin; l'activité morbide de la passion, favorisée par le succès obtenu, s'accumule et va réclamer un déplacement de toute la personne; de Paris, l'obstacle exerce jusqu'au camp de Maubeuge son action fascinante, et le vertige va commencer. La Fayette écrit à Lajard (22 juin 1792), ministre de la guerre et son confident depuis le 10 juin, que les dispositions militaires à la frontière l'intéressent beaucoup moins que la situation politique. « C'est sur elle que doivent se porter les efforts de tous les bons citoyens. Il n'y en a pas un que je ne tente plutôt que de voir la liberté, la justice et la patrie sacrifiées à des factieux. Mon combat avec eux est à mort<sup>2</sup>, et je veux le terminer bientôt; car, *dussé-je les attaquer seul, je le ferai sans compter ni leur force ni leur nombre.* » Il est alors dans l'état de *monoïdéisme* que nous indiquions en commençant; il va être sollicité de plus en plus par l'*impulsion* irrésistible.

Le 25, il souffre des retards que lui imposent ses devoirs militaires, et trouve leur accomplissement inutile « pour peu qu'on tarde encore à ramener l'ordre

1. AULARD, *ibid.*, p. 187.

2. Cf. lettre IV.

au dedans et à faire respecter la constitution, dont un des pouvoirs vient d'être si atrocement avili et sera peut-être ouvertement attaqué. L'indignation de l'armée à cet égard est un sentiment qui l'honore et qu'il partage plus que personne. » Le 26, se produit le premier effet de vertige. « L'obsession est devenue trop forte; les préoccupations politiques l'emportent sur les devoirs militaires<sup>1</sup>. » Il est halluciné. Il n'écoute pas les objections de son collègue Luckner, le prévenant « que les sans-culottes lui couperont la tête »; il repousse les adjurations du directoire départemental de Soissons, et, sans avoir prévenu le ministre de la guerre, il arrive à Paris le matin du 28 juin, rue de Seine, n° 41, chez son plus intime ami, La Rochefoucauld, qu'il stupéfie par son exaltation.

Autorisé à se présenter à la barre de l'Assemblée, il déclare parler au nom de son armée, dont il a reçu des adresses; au nom de tous les honnêtes gens de France, dont aucun ne le désavouera, et déclare « qu'il est temps de tromper les espérances des mauvais citoyens; d'ordonner que les instigateurs et les chefs des violences commises le 20 juin soient poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation; de détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale, tyrannise les citoyens, et dont les débats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocité de ceux qui la dirigent; enfin, de donner à l'armée l'assurance que la constitution ne recevra aucune atteinte. » (III, 335.) Quelques applaudissements suivent ces déclarations; mais l'Assemblée, après cette scène, a le sentiment qu'elle est en présence d'un homme qu'il est inutile

1. CHAVARAY, p. 308.

de contredire : elle lui accorde les honneurs de la séance. Guadet comprend que la seule responsabilité qu'on puisse invoquer est celle du ministre, et, avec une modération où l'on sent de la pitié, il demande si c'est avec une permission ministérielle que le général a quitté son poste. Ramond<sup>1</sup>, le touriste géologue des Pyrénées, grand ami de La Fayette, demande l'indulgence de l'Assemblée : « Il faut faire, dit-il, quelque acception de personne en faveur du fils aîné de la Révolution française. »

« Le peuple est partagé, dit le *Journal de la guerre* (29 juillet 1792), les gens sages sont étonnés. » Personne, en effet, ne se soucie plus d'avoir un auxiliaire capable de telles extravagances. Le roi et la reine le reçoivent froidement et se détournent définitivement. La Fayette convoque chez lui, en sortant des Tuileries, l'état-major de la garde nationale, et propose pour le soir un coup de force dont le point de départ serait aux Champs-Élysées. Il vint une centaine de gardes. On s'ajourna au lendemain pour marcher sur le club des Jacobins si on était trois cents. Il en vint trente. Ce jour-là, une revue de la garde nationale devait avoir lieu : la cour fait envoyer par Pétion contre-ordre, de peur d'un éclat de La Fayette devant les

1. Ramond de Carbonnières, né à Strasbourg en 1753 et mort à Paris en 1827, fut d'abord conseiller intime du cardinal de Rohan et mêlé activement, quoique obscurément, à l'affaire du collier de la reine. Député de Paris à la Législative, il fut d'abord du parti royaliste, puis passa dans celui des constitutionnels à la suite de La Fayette. Après le 10 août 1792, il se retira dans les Pyrénées, dont il fit la première description géologique. Incarcéré de janvier à novembre 1794, il devint, en 1796, professeur d'histoire naturelle à l'École Centrale de Tarbes. De 1800 à 1806 il fut député au Corps législatif. A la demande de Bonaparte, il écrivit une brochure : *Naturel et légitime*, pour préparer l'opinion au passage du Consulat à l'Empire, ce qui lui valut la préfecture du Puy-de-Dôme, de 1804 à 1814. A la Restauration il fut nommé conseiller à la Cour des comptes. Cf. Lettre IV, p. 192.

gardes. C'était la fin d'une grande popularité; mais l'homme tombé pouvait encore, tant la solidarité avec le parti était forte, soit entraîner celui-ci dans sa chute, ce qui arriva le 8 août, soit, par une violence désespérée, tenter de le relever, ce qui échoua le 19 août, mais conserva La Fayette comme en marge de la Révolution.

De retour à Maubeuge, le 2 juillet, il subit la dépression morale ordinaire après les crises violentes. Pendant la période d'excitation, le 16 juin, il disait, au sujet de la guerre contre la coalition : « La nation française, si elle n'est pas la plus vile de l'univers, peut et doit résister à la conjuration des rois qu'on a coalisés contre elle. Ce n'est pas sans doute au milieu de ma brave armée que les sentiments timides sont permis : patriotisme, énergie, discipline, patience, confiance mutuelle, toutes les vertus civiles et militaires, je les trouve ici. » Vingt et un jours après, le 6 juillet, l'ennemi n'ayant pas fait un mouvement, il écrit cependant au roi, d'accord avec Luckner, que la défense de la frontière est impossible; qu'il faut conclure la paix le plus vite possible avec les coalisés et faire revenir l'armée plus à la portée des intérêts politiques qu'elle doit défendre. « Si ces grands intérêts peuvent n'être pas compromis, une paix prompte et honorable serait le plus important service que le roi pût rendre à la nation, et Sa Majesté doit se pénétrer de plus en plus de la nécessité qui la presse de faire toutes les démarches personnelles qui pourront contribuer à nous procurer ce grand bienfait<sup>1</sup>. » Lisons entre les lignes. Les « démarches personnelles » ne peuvent avoir

1. Cette lettre n'a pas été imprimée dans les *Mémoires* de 1837. L'original est aux Archives de la guerre. (CHARAVAY, *ibid.*, p. 316.)

lieu qu'auprès de la cour d'Autriche, et La Fayette, y faisant allusion, doit être informé qu'elles sont possibles ou qu'elles se sont antérieurement produites, ce qui confirme le sens des propositions d'arrangement qu'il a envoyées lui-même le 26 mai à l'état-major de la coalition. S'assurer de la personne du roi comme suprême garantie contre le changement de la constitution dans le sens républicain, telle est son unique et dernière préoccupation.

De là le projet d'enlèvement à Compiègne, qu'il fait proposer au roi le 8 juillet et qu'il fait renouveler le 3 août par La Rochefoucauld. Le roi lui fait répondre qu'il ait à s'occuper de « bien faire son métier de général<sup>1</sup> ». De tous ces projets, soigneusement dissimulés, quelque chose cependant revenait à Luckner, qui, questionné le 17 juillet à un dîner chez Gobel, évêque de Paris, après la fête de la Fédération, ne put dissimuler complètement ce qu'ils avaient de suspect. Depuis que le bruit des derniers actes de La Fayette se répandait en France, les pétitions arrivaient de toutes les provinces à l'Assemblée pour réclamer la mise en accusation du général factieux. A la fin de juillet, quand le manifeste de Brunswick fut connu, il y eut une double clameur : la déchéance du roi et l'arrestation de La Fayette. Les partis de résistance dans l'Assemblée se sentirent sous la menace suprême et, quoique impuissants à réagir contre le mouvement général de l'opinion, se groupèrent pour jeter un dernier et imprudent défi à la nation ; 406 voix contre 224 déclarèrent, le 8 août, qu'il n'y avait pas lieu de mettre La Fayette en accusation. Le parti constitutionnel sombra ce jour-là sous les huées, et

1. *Histoire parlementaire*, XVIII, 249.

toute une génération d'hommes passera avant qu'il puisse se relever. La réponse du peuple se fit attendre deux jours. Le 10 août il renversait la monarchie.

Il s'en fallait de beaucoup que la sensibilité de La Fayette fût préparée à une telle commotion. Il était dans une sorte d'enivrement de triomphe après le vote du 8 août, qui semblait reconstituer autour de lui le parti constitutionnel. « Mon affaire à l'Assemblée, dit-il (III, 477), en réunissant contre les brigands une majorité des deux tiers des voix, allait remonter un peu la machine politique. » Il estime que le moment d'une intervention de la force armée est venu, et il trouve que l'Assemblée tarde trop à faire appel aux trente mille hommes qu'il tient sous sa main à Sedan. « La faction désorganisatrice sentit qu'il ne lui restait d'autre voie que la plus extrême violence. Le 8 août, les membres les plus respectables de l'Assemblée furent assaillis, en sortant, par des pierres, des bâtons et des sabres. Le lendemain, l'Assemblée se leva presque entière pour déclarer qu'elle n'était pas libre. Un appel au général d'armée patriote ou quelque autre mesure de vigueur aurait dû suivre cette déclaration; alors l'ordre légal eût peut-être encore été sauvé! » (III, 375.) Mais, le 12 août, il apprend la révolution du 10 et les décrets qui consacrent en ces termes la victoire du peuple : « Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité. Ses décrets auront force de loi sans la sanction royale et seront promulgués au nom de la nation. » Les ministres girondins que La Fayette a menacés, insultés, évincés, sont

rappelés au pouvoir, et à la tête du gouvernement est le ministre de la justice, Danton, qui depuis deux ans personnifie, aux yeux du général feuillant, la démocratie dans toute son horreur.

Il n'en peut croire les premiers avis. Il réclame des explications au ministre de la guerre. Le 13, il donne des ordres à ses troupes pour les rallier à la constitution abolie et au trône renversé, et il entraîne dans le complot qu'il médite la municipalité de Sedan et le directoire du département des Ardennes. Le 14, arrivent au camp trois commissaires de l'Assemblée, Kersaint, Antonelle et Peraldy, chargés de faire reconnaître aux troupes les décisions du pouvoir civil. La Fayette les fait incarcérer à Sedan, par ce motif que, « l'Assemblée ayant été violentée, les membres qui avaient accepté une telle mission ne pouvaient être que les chefs ou les instruments de la faction qui avait asservi l'Assemblée nationale et le roi. » Le coup d'État militaire est commencé. En même temps le général fait rédiger par ses troupes et recueillir des adresses d'adhésion à l'insurrection, et le 15 août, pour compléter l'embauchage, il passe une revue dans la plaine de Sedan. Des murmures répondent à ses allocutions enflammées. A part son petit état-major, les officiers et les troupes dont il veut faire des conjurés lui refusent le serment. Il sent alors lui échapper les volontés dont le concours lui était nécessaire, et son effort s'arrête ; il attend. Ainsi Bonaparte, le matin du 18 brumaire, eut un moment de défaillance, et ne fut rassuré que par l'audacieuse effronterie de son frère Lucien. Isolé, La Fayette se dérobe et « cache soigneusement son départ » (III, 403). D'ailleurs, dès le 15 août on découvre aux Tuileries l'armoire de fer et l'on en



dépouille le contenu. La trahison du roi est manifeste. Le 17, La Fayette est remplacé au commandement de l'armée du Nord par Dumouriez et mandé à la barre de l'Assemblée pour s'expliquer sur l'arrestation des commissaires et son attitude de rebelle, et le 19 un décret d'arrestation est lancé contre lui.

Mais il est alors à Bouillon, loin de son commandement ; accompagné de vingt-trois officiers et trente soldats d'ordonnance, il passe la frontière de France, et arrive à 8 heures du soir à Rochefort, sur le territoire de Liège. Où va-t-il ? Il n'en sait rien, et nul ne le sait dans son escorte. Il a indiqué, plus tard (III, 406), la confusion de ses pensées à ce moment et son impuissance à prendre un parti : soit se porter en Hollande pour faire une diversion sur les derrières de l'ennemi, soit se réfugier à la Haye chez le consul américain, soit passer en Angleterre pour attendre les événements ; mais il ne peut ignorer qu'il a devant lui les armées combinées de l'Autriche et de la Prusse, au milieu desquelles une troupe de cinquante-trois cavaliers d'état-major ne saurait passer inaperçue. Rien n'autorise à lui attribuer le dessein qu'eut très nettement, sept mois plus tard, Dumouriez, de passer à l'ennemi. Il a simplement perdu la tête. L'antique symbole d'Oreste poursuivi par les Furies est l'image de cette inconscience fatale de la passion malheureuse. « *Je me suis abandonné à mon sort*, dit-il (III, 412), pensant qu'il valait mieux périr par la main des tyrans que par la main égarée de mes concitoyens. » Il ne se regarde plus comme Français, ou du moins il ne voit plus dans les Autrichiens des ennemis, et il fait la supposition étrange que leur impression sera réciproque : « Arrivés à Rochefort, nous avons appris qu'il y avait un poste autrichien



que nous n'avions aucune raison de rechercher ni de fuir. Seulement, pour éviter toute surprise et toute inquiétude, Bureaux de Pusy s'est détaché pour faire à l'officier commandant une déclaration. » (III, 480.) Ni chercher ni fuir ! Quelle abdication de la conscience morale et des facultés critiques ! Cet homme n'est plus qu'une sensibilité troublée. Accablé de son impuissance, de l'horreur de sa situation, il ne pense plus, il se sauve, il se jette à l'abîme inconnu.

Il a dit plus tard que le rôle d'usurpateur lui avait été offert à plusieurs reprises, soit quelque temps avant le 10 août par Condorcet, soit à Sedan, par les commissaires qu'il avait faits prisonniers : « Quoique la faction jacobine m'eût fait beau jeu pour changer de conduite, je n'ai jamais voulu avoir de communication avec elle. » (III, 477 ; cf. lettre XI, p. 235.) Mais toute sa conduite pendant les dix mois qui précèdent la chute de la royauté nous le montre entraîné au rôle d'un préparateur de coup d'État. Il ne s'est dérobé que devant l'insuffisance manifeste des moyens, l'abandon des auxiliaires sur qui il croyait pouvoir compter, la puissance du courant révolutionnaire alors au maximum d'intensité et capable de briser tout obstacle.

Il faut ajouter que si son état mental l'attirait vers l'acte d'un usurpateur, quelque chose également dans sa nature morale l'y rendait impropre. Le long effort intellectuel de combinaison lui manquait, et aussi la vigueur d'une volonté perverse, mais tendue, qui brise d'avance les obstacles secondaires, l'indifférence au crime conçu comme tel et froidement admis, l'appétit cynique d'un pouvoir qui subordonne tout à ses fins. Son salut vint de lui-même, comme sa défaillance. La probité de son éducation et une

délicatesse morale incontestable devaient l'arrêter devant certaines compromissions. La tentation avait été aussi forte que possible ; mais quand la logique des événements, aussi impérieuse, mais moins subtile que celle des passions, imposa à son choix immédiat d'une part l'usurpation dans toute sa brutalité, d'autre part le devoir d'obéir au pouvoir civil, il se déroba à l'alternative, et c'est un scrupule de conscience qui le fit fuir. « Si j'avais cédé, dit-il (lettre XI), n'aurais-je pas eu pour m'excuser la défense du pays, le désir d'arrêter le mal, et surtout le succès, après lequel tout, hors ma conscience, m'aurait absous ? » Il n'a donc pas réellement dédaigné le rôle du tyran porté au pouvoir par une révolution, si fréquent dans les petites républiques grecques et si souvent tenté pendant la Révolution française. Il y a été attiré, et il fut accablé d'une telle perspective. Comme, après le 14 juillet 1789, il avait été un instant débordé par les circonstances, après le 10 août 1792, luttant contre elles, il fut submergé.

De tous les généraux qui, pendant la Révolution, furent plus ou moins hantés par ce vertige d'usurpation militaire, La Fayette était peut-être, à cause même de ses qualités et de ses défauts, le moins apte à réussir ; mais il fut, en définitive, le moins maltraité par les événements et le moins coupable devant l'histoire. Son cas relève plus des curiosités de la psychologie que des sévérités de la conscience.

Le premier général qui tenta d'arrêter la Révolution fut Bouillé. En 1791, il avait tout préparé pour placer le roi à la tête de ses troupes et revenir immédiatement à Paris pour traiter la Révolution comme une émeute dont on vient à bout avec des charges de cavalerie et du canon. C'était un homme du vieux

monde, tout à fait étranger à l'esprit de son temps, et que les hardiesses de son cousin La Fayette stupéfiaient. Il avait donné sa mesure en provoquant sciemment, par des suppressions de solde, les réclamations des troupes de Nancy, dévouées à la Constituante, et en les faisant ensuite fusiller avant enquête. Il finit à sa place, dans les intrigues de l'émigration.

Dumouriez, aventurier sans scrupule de l'ancien régime, tenta, après La Fayette, contre la Convention ce que Bouillé n'avait pu contre la Constituante, non pour servir un principe, mais pour trouver dans la politique ou les succès militaires une situation à gros intérêts. Il avait, de plus que La Fayette, l'expérience de l'intrigue, et, après Valmy, Jemmapes et la prestigieuse campagne de Belgique, la réputation d'un général en chef heureux. Avec moins de ressort moral et une popularité plus tardive que le héros de l'indépendance américaine, il en reprit le rôle, passa par les mêmes crises et se flatta d'y ménager plus habilement le succès final et ses intérêts personnels. Ils voyaient tous deux à la Révolution le même but prochain, la conquête des libertés civiles, avec la même indifférence pour les formes gouvernementales. Attachés tous deux, comme à un expédient indispensable, à la monarchie constitutionnelle, ils avaient en égale horreur la démocratie, et, pour se faire place, recoururent aux mêmes procédés : lettres menaçantes aux pouvoirs civils, irruptions dans les assemblées, arrestation des commissaires envoyés dans leur camp, négociations équivoques avec l'étranger, enfin emploi de la force armée comme moyen d'action ou d'intimidation, et confiance en soi comme sauveur appelé à terminer la Révolution. Il est vrai que Dumouriez n'aspirait, en définitive, qu'au

profit, tandis que La Fayette, très supérieur à ce bas égoïsme, subissait l'entraînement de sa gloire. Tous deux échouèrent, l'un en 1792, l'autre en 1793.

Mais Dumouriez, s'il avait su attendre, était assez souple d'esprit et de caractère pour s'accommoder plus tard d'un autre « moyen de parvenir ». Pressé par sa situation personnelle, il précipita les événements et s'y brisa sans retour possible. Il était réservé, au contraire, à La Fayette de voir ses plans réalisés dans une phase ultérieure de la Révolution. Comme Beurnonville, ministre de la guerre en 1795, à qui Dumouriez rendit le service de le faire arrêter en même temps que les quatre commissaires de la Convention, il passa dans les prisons de la coalition les époques les plus critiques, et sa gloire y demeura « enveloppée et comme préservée par l'infortune ». (L. BLANC.) Quoique visant plus haut que Dumouriez, La Fayette était plus borné dans ses vues; mais, s'y attachant avec l'obstination du monoïdéiste, et incapable de les modifier par les leçons d'une expérience de plus de quarante ans, il vécut assez pour assister aux crises où la France rejeta une seconde et une troisième fois les Bourbons, pour intervenir en chaque occasion contre l'établissement de la république et faire enfin une réalité de l'« amalgame constitutionnel » rêvé par lui en 1789 et par Dumouriez en 1793. C'est La Fayette qui mit sur le trône le général Égalité, l'heureux combattant de Jemmapes. Il n'eut pas besoin pour cela de le faire escorter par des hussards autrichiens, comme Dumouriez après Nerwinden, ni de lutter, comme en 1799, contre la concurrence de l'homme de brumaire, ni enfin de recevoir, comme en 1815, son candidat d'un état-major étranger : il n'eut qu'à peser de toute sa

popularité, retrouvée en 1830, pour faire reconnaître en Louis-Philippe la meilleure des républiques.

Après Bouillé, Dumouriez, La Fayette, il semble que la dictature militaire pendant la Révolution trouva Pichegru trop faible et plat, Moreau trop réservé et correct, Hoche trop pur et trop vite enlevé, et que seul Bonaparte put forcer la destinée. Mais de Bonaparte et des siens il n'est resté qu'un bruit stérile, des attentats inexpiables, et cet état de guerre effective ou latente dans lequel l'Europe épuise ses ressources, aigrit sa pensée et retarde les destinées de la civilisation. La Fayette, assurément, a mieux réussi en laissant après lui une classe d'hommes en possession de l'héritage de la Révolution, et qui, pendant un siècle, s'est efforcée de maintenir son influence à la fois contre les partis d'ancien régime et contre la démocratie, parce que ceux-là veulent rejeter en bloc toute la Révolution et parce que celle-ci se réclame sans réserves du droit nouveau annoncé en 1789. « Ni réaction ni révolution, » ont dit les hommes de juste milieu pour justifier leur immobilité. Peut-être les temps sont-ils venus où, plus accessibles à l'expérience que La Fayette, ils reconnaîtront que les termes qui ouvrent et garantissent l'avenir sont : action et justice.



# NOTICES

## SUR LES DOCUMENTS INÉDITS

---

### PREMIÈRE PARTIE

#### **Lettres de prison (1793-1797).**

I. — La Fayette et ses compagnons furent faits prisonniers, le 19 août 1792, par un poste autrichien, à Rochefort, sur le territoire de Liège (confluent des deux rivières Lhomme et la Lesse). Depuis ce moment jusqu'au 16 septembre suivant, La Fayette put faire parvenir des lettres à sa famille et à ses amis. Sa situation de prisonnier de guerre n'était pas bien établie. Tantôt lui-même il se déclarait « citoyen français attaché à la Constitution, diamétralement opposé aux émigrés aristocrates, ne tenant plus au service et réclamant le droit des gens pour traverser le pays » (lettre à M<sup>me</sup> de Chavaniac, 25 août 1792), tantôt, s'adressant à William Short, ministre des États-Unis à la Haye, il disait (26 août 1792) : « Je suis citoyen américain, officier américain. Je ne suis plus au service de la France ; en me réclamant, vous êtes dans votre droit, et je ne doute pas de votre arrivée immédiate. » En attendant, on dirigeait La Fayette et ceux qui l'accompagnaient, soit vingt-trois officiers et trente soldats d'ordonnance, formant un groupe de cinquante-trois cavaliers, vers Bruxelles, où commandait le prince de Saxe-Teschen. Ils avaient déjà dépassé Namur et atteint Nivelles, à vingt-cinq kilomètres de Bruxelles,

lorsque l'escorte reçut l'ordre de changer de direction. Sur les réclamations du roi de Prusse qui veut profiter de la capture pour conserver des otages en vue de négociations ultérieures touchant Louis XVI et sa famille, les prisonniers sont, le 25 août, ramenés vers l'Allemagne et dirigés sur les possessions frontières des bords du Rhin. Ils sont le 3 septembre à Arlon, sur la frontière du duché de Luxembourg, à vingt kilomètres de Longwy. De là, La Fayette put envoyer encore une lettre.

On fit, le même jour, le partage des prisonniers. On retint comme otages les quatre anciens membres de la Constituante, La Fayette, Alexandre Lameth, César de la Tour-Maubourg, Bureaux de Pusy<sup>1</sup>. C'était ce dernier qui avait fourni le plan de la division de la France en départements. Les officiers de troupe furent relâchés, ainsi que les simples soldats, avec interdiction de repasser la frontière. Cependant, ceux qui avaient servi dans la garde nationale, ainsi que les aides de camp de La Fayette, furent punis de deux mois d'arrêts dans la citadelle d'Anvers. La liste des vingt-trois officiers a été conservée dans la déclaration qu'ils signèrent le 19 août après leur arrestation, et dont parle La Fayette dans la lettre LIII. Ceux qui n'eurent plus de rapports avec La Fayette sont : Laumoy, son chef d'état-major en 1792; du Roure, frère de ce vicomte du Roure, mort en 1781, qui avait épousé une sœur de M<sup>me</sup> de La Fayette, mariée depuis à M. de Thésan; Sicard, colonel du 43<sup>e</sup> régiment; Victor Gouvion, fils du général Gouvion tué le 11 juin 1792 à l'avant-garde de La Fayette devant Maubeuge; Langlois, émigré ensuite à Berlin<sup>2</sup>; Sionville, officier au régiment ci-devant de Bouillon; Soubeyran, aide de camp de Maubourg.

Les autres aides de camp de La Fayette, libres depuis la

1. Et on leur laissa cinq domestiques, dont deux pour La Fayette.

2. Sur Langlois, *cf.* la notice sur la lettre XXII.



fin d'octobre 1792, entreprirent dès lors de se maintenir en correspondance avec leur général et de travailler à sa délivrance. Ce fut une lutte de cinq années, dont les principaux acteurs sont, dès la première heure, Louis Romeuf, qui d'abord en Angleterre et plus tard, en 1797, à l'armée d'Italie, mérita par son dévouement d'être presque le libérateur; puis La Colombe, que nous reverrons à toutes les crises, dépositaire de la pensée et de la correspondance du prisonnier; puis Masson et Pillet, qui, à Hambourg et en Angleterre, concentreront les renseignements et fourniront des documents aux membres du parlement et à la presse anglaise en faveur de La Fayette; puis d'Arblay et Cadignan, dont les noms vont revenir plusieurs fois dans la correspondance; puis d'Agrain, qui en 1797 publiera une *Héroïde sur la captivité de La Fayette*; enfin, les tout jeunes, Alexandre et Victor Romeuf, Victor et Charles de La Tour-Maubourg, aimés du général comme ses enfants, le dernier destiné à devenir son gendre.

D'Arlon, les prisonniers, passant de la domination autrichienne à celle de la Prusse, furent dirigés par la vallée de la Moselle, Luxembourg et Trèves, sur Coblenz, où ils arrivèrent le 15 septembre. Le lendemain La Fayette pourra écrire une dernière lettre à M<sup>me</sup> d'Hénin, et il sera ensuite, pendant six mois, privé de toute communication avec le dehors. De Coblenz on leur fit descendre par bateau le Rhin jusqu'à Wezel, en Westphalie, à cinquante et un kilomètres en aval de Dusseldorf. Ils restèrent dans la prison de Wezel du 18 septembre au 31 décembre 1792, et de là furent transportés dans des charrettes de paysans jusqu'à Magdebourg, forteresse prussienne sur l'Elbe, capitale de la Saxe, à cent cinquante kilomètres de Berlin. Ils y arrivèrent le 4 janvier 1793 et n'en partirent que le 4 janvier 1794 pour Neisse, à l'extrême frontière de la Sibérie.

Au bout de deux mois et demi de leur séjour à Magdebourg, la princesse d'Hénin, amie de La Fayette, qui vivait réfugiée à Londres, avait pu trouver un moyen de correspondre secrètement avec les prisonniers et faisait passer leurs lettres à chacune des quatre familles. Elle était femme du dernier représentant de la maison d'Hénin d'Alsace. Thomas de Hénin-Hiétard, cardinal d'Alsace, mort le 6 janvier 1759, avait cédé à son frère puîné la principauté de Chimay et la grandesse d'Espagne. Celui-ci, Alexandre Hénin d'Alsace, comte de Bossut, prince de Chimay, fut créé prince du Saint-Empire en 1736. Son fils Philippe est le dernier prince d'Hénin, mort en 1804. C'est à M<sup>me</sup> d'Hénin qu'après six mois de secret absolu La Fayette peut écrire qu'il est vivant, le 15 mars 1793. Cette première lettre secrète d'une série qui va s'étendre sur cinq années fut transcrite pour tous les amis des prisonniers. M<sup>me</sup> d'Hénin la communiqua à Washington, et en 1828 Jared Sparks la trouva dans les papiers de l'ancien président dont il préparait l'histoire. Il traduisit la lettre en anglais et la publia dans sa *Vie de Gouverneur Morris* (Boston, 1832). D'après cette traduction anglaise, qui ne serre pas le texte de très près, fut faite une très mauvaise traduction française dans la *Revue rétrospective* en 1835 (t. V). Quand parut le quatrième volume des *Mémoires de La Fayette*, en 1838 (Paris, Fournier), la lettre fut publiée sous la date inexacte du 13 mars 1793, tronquée et modifiée en de nombreux passages. Elle paraît donc pour la première fois dans son texte authentique.

Dans les passages rétablis, on voit que deux fois Alexandre Lameth était nommé. La rupture entre La Fayette et lui datait des premiers jours de la Constituante, et c'est par hasard que, le 19 août 1792, Lameth, proscrit également et fugitif, avait été capturé avec La Fayette et ses

compagnons et envoyé avec eux en Allemagne. Nous verrons, au sujet de la lettre XXXI, comment il fut traité par la Prusse autrement que les trois autres prisonniers, et libéré progressivement depuis 1794. La solidarité de la mauvaise fortune ne put effacer complètement chez La Fayette le ressentiment des oppositions politiques; la différence des traitements subis en prison le raviva, et c'est avec une dureté un peu brutale que La Fayette, lors de sa sortie de prison, repoussa les avances d'Alexandre Lameth qui lui écrivait des félicitations. (*Cf.* lettre du 30 nov. 1797, *Mémoires*, t. IV, p. 386.) C'est en raison de cette intransigeance de La Fayette que les éditeurs des *Mémoires* en 1838 ont supprimé les passages que nous rétablissons. Le colonel de Lameth, en effet, avait, dans la Constituante, inspiré ce triumvirat fameux dont les autres membres étaient l'avocat Duport et le conseiller au Parlement Barnave, et qui, s'appuyant dans l'Assemblée sur l'extrême gauche, organisa en France la fédération des clubs et pensait à étendre au peuple, auteur du 14 juillet, les bénéfices de la Révolution, dont la bourgeoisie voulait confisquer à son seul profit les résultats. La Fayette, au contraire, représentait, au début de la Révolution, cette bourgeoisie triomphante qui prétendait, avec la garde nationale et son chef, se maintenir entre la cour et le peuple<sup>1</sup>, avec Mirabeau à la tribune dominer l'Assemblée, et avec Bailly à la mairie disposer de Paris. Ni Lameth

1. « Au dehors de l'Assemblée, ils se rattachaient à Necker, et au dedans à La Fayette, qui était leur bras; ils avaient réussi à le faire placer à la tête de la garde nationale. Ils voulaient conserver la branche régnante de la dynastie des Bourbons, avec un gouvernement constitutionnel, modelé sur celui d'Angleterre, dans lequel une Chambre haute eût été instituée sous le nom de Sénat. Ils en auraient certainement tous fait partie; car si cette constitution eût été acceptée, c'est évidemment Necker qui eût dicté le choix des sénateurs. Ils se fussent ainsi trouvés en possession de la plus belle existence politique possible en Europe, après la royauté, existence indépendante à la fois du roi et du peuple. » (*Mémoires de Lareveillère-Lépeaux*, t. I<sup>er</sup>, p. 264.)

ni La Fayette n'eussent d'ailleurs vu sans horreur la Révolution aboutir à une démocratie républicaine. Aussi, après la fuite de Varennes, le parti Lameth se replia sur le centre constitutionnel et même sur la droite monarchique. Mais l'écart initial ne fut jamais oublié ni pardonné par La Fayette.

En d'autres passages rétablis, dans cette lettre du 15 mars 1793, nous voyons que M. Pinkney, ministre des États-Unis à Hambourg, était, quoique son nom ne paraisse pas encore, l'intermédiaire entre les prisonniers et M<sup>me</sup> d'Hénin; des deux domestiques de La Fayette, l'un, qui est nommé, Félix, eut les honneurs d'un cachot à part, comme les quatre officiers. C'était un garçon de seize ans. Après l'arrestation du 19 août 1792, il fut chargé de garder les effets des prisonniers et pendant plusieurs jours séparé d'eux. N'étant plus gardé, il pouvait s'échapper, mais ne voulut jamais quitter le général. Pendant toute la captivité, son ingéniosité trouva des moyens de correspondance entre les prisonniers en sifflant, en chantant des airs à sens conventionnel. (Cf. lettre de M<sup>me</sup> de La Fayette, 10 mai 1796.) Quand La Fayette s'établit à Lagrange, en 1800, Félix Pontonnier fut mis à la tête des travaux agricoles et mourut percepteur des contributions à Fontenay (Seine-et-Marne)<sup>1</sup>. L'autre domestique, nommé Chavaniac, et dont les éditeurs des *Mémoires* ont supprimé plusieurs fois la mention, pouvait circuler davantage dans la prison pour faire le service du général. C'est par lui que put s'effectuer la correspondance secrète avec le dehors. Il avait pu, à Magdebourg et à Neisse, gagner un des soldats de la garnison. Mais comme la garde était changée tous les jours à la forteresse, il ne pouvait confier à ce soldat de lettres ou

1. Cf. J. CLOQUET, *Souvenirs sur la vie privée du général La Fayette*, Paris, 1836, p. 90.

en recevoir que lorsqu'il revenait à la prison. Dans la ville, un agent américain établissait la correspondance jusqu'à Hambourg. Ces indications sont données par Louis Romeuf dans les notes qu'il avait préparées pour un recueil de *Lettres de prison* en 1798. Les *Mémoires* (t. IV) contiennent quinze de ces lettres secrètes, toutes mutilées et plus ou moins arrangées. Pour onze d'entre elles nous avons pu rétablir le texte complet (I, II, IV, V, VI, XI, XII, XVII, XVIII, XXVII, XXIX); pour quatre nous n'avons pas eu d'autre texte que celui des *Mémoires*. Nous ajoutons onze lettres secrètes nouvelles aux onze que nous complétons.

II. — La lettre secrète du 27 mars 1793 est adressée à M. d'Archenholtz, sur qui nous donnons des indications biographiques dans la lettre XII (p. 236, n. 2). Écrivant au rédacteur d'un journal rédigé en allemand et très lu en Allemagne, la *Minerva*, La Fayette lui fournit des arguments pour justifier sa conduite politique. Il renverra plusieurs fois à cet exposé de principes ses amis et ses aides de camp chargés de plaider sa cause et d'obtenir sa délivrance. Il y renverra encore lorsque, en 1796, Masclet, dans le *Morning Chronicle*, reprendra une campagne d'apologie pour le prisonnier. (Cf. les lettres XXXI à XXXIII.) Archenholtz avait même combiné un plan d'évasion pour La Fayette, dont il est question lettre VI, p. 220, ainsi que dans une lettre du 24 octobre 1793, citée dans la notice sur la lettre VI, p. 122.

III. — La lettre du 25 avril 1793 est la première que La Fayette eut la permission d'écrire et de faire passer ouverte par l'intermédiaire des autorités prussiennes. Pendant les premiers mois de 1793, les efforts de Gouverneur Morris, ministre des États-Unis à Paris, avaient obtenu, au nom du gouvernement américain, que le roi de Prusse

autorisât La Fayette à recevoir quelques lettres ouvertes à titre de papiers publics, et à y répondre sous la surveillance de ses gardiens. Celles qu'il recevait étaient lues par lui en présence du commandant de la forteresse, qui les remportait ensuite. Le lendemain, l'officier revenait avec une feuille de papier, une plume et de l'encre. La Fayette écrivait sous ses yeux. La lettre était remise au commandant de place, qui la transcrivait sur un registre et l'envoyait avec une traduction allemande au conseil de guerre de Berlin. Le gouvernement, après l'avoir examinée et cachetée, la transmettait à l'adresse s'il n'y trouvait rien d'inquiétant, ou la renvoyait au prisonnier pour corrections. (*Cf.* lettre IV, p. 199.) Ces lettres ouvertes sont fort rares. Le tome IV des *Mémoires*, où se trouve la correspondance de prison, en contient quatre (2 octobre 1793, très mutilée; 27 janvier 1794, interpolée; 6 mars 1794, mutilée; 16 mai 1794). Nous en avons trouvé dix, que nous publions d'après le recueil préparé par Louis Romeuf (lettres III, VII, VIII, IX, X, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXXVI).

Cette première lettre ouverte est naturellement adressée par La Fayette à sa femme et précise, avec intention, qu'elle met fin à huit mois de silence (depuis la lettre datée de Coblenz, 16 septembre 1792; *Mémoires*, t. IV, p. 216), afin de laisser croire aux gardiens de la prison que c'est la première fois qu'il écrit. La fermeté du prisonnier s'y affirme par de fortes expressions : « Il vaut mieux éprouver tous les malheurs qu'un remords. » Et il trouve une consolation dans le souvenir de ce qu'il a fait pour servir la cause de l'humanité; cela est destiné aussi bien aux fonctionnaires qui surveillent sa lettre qu'aux amis qui doivent la recevoir.

IV. — Les parties que nous rétablissons dans la lettre

du 22 juin 1793 précisent d'abord l'attitude de La Fayette en présence des propositions, que le roi de Prusse lui avait fait apporter, de fournir des plans contre la France; puis elles développent des accusations nettes contre Dumouriez, le duc d'Orléans et la reine, formulées en présence de La Fayette dans sa prison pendant une visite du duc de Brunswick, frère de celui qui signa le fameux manifeste du 25 juillet 1792. Dumouriez est particulièrement inculpé d'une double trahison à l'égard des patriotes de Hollande, sur laquelle La Fayette reviendra dans la lettre du 4 juillet 1793 à M. Pinkney (lettre V). Dans ces deux lettres IV et V, les éditeurs de 1838 pouvaient avoir, pour supprimer ces passages, des motifs qui n'existent plus.

V. — Nous donnons dans leur texte original anglais les lettres V et XIV adressées à M. Pinkney, ministre des États-Unis à Londres, deux billets (XX et XXI) à Littlepage et Mazzei, la lettre XXX à Bollmann, le discours (XL) de La Fayette en réponse aux Américains de Hambourg et la lettre XLII; ce sont des spécimens curieux de la facilité avec laquelle La Fayette pratiquait la langue anglaise, et qu'on pourra comparer, au moins à ce point de vue, à certains billets anglais de Voltaire. La lettre V figure dans les *Mémoires* (t. IV, p. 239), inexactement traduite et tronquée en plusieurs passages. Le prisonnier, à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration de l'indépendance des États-Unis, se fait, le 4 juillet 1793, tout Américain et républicain. Comparant les deux révolutions auxquelles il a pris part, il attribue le succès de la première à des qualités morales et politiques ordinaires en Amérique et presque inconnues en France. Il n'y a de bon, selon lui, dans la Révolution française, que ce qu'il y a introduit lui-même comme importation d'Amé-

rique, la Déclaration des Droits et l'organisation de l'armée civique.

Quant à la constitution française de 1791, il indique ce qu'il eût fallu pour la rendre moins défectueuse, et comment elle n'a été pour lui qu'un pis-aller. Il ne lui vient pas à l'esprit que le principal défaut de cette organisation constitutionnelle de la monarchie était d'être en contradiction avec la Déclaration des Droits; et d'autre part, quand il loue la constitution américaine, il oublie de quelle anarchie elle sortit, à quelles préoccupations peu démocratiques elle répond, et enfin que son fonctionnement régulier est bien postérieur à son départ d'Amérique, puisque cette constitution n'entra en vigueur que le 30 avril 1789. Le départ entre le bien et le mal de la Révolution française est marqué, selon La Fayette, par sa propre attitude, exclusivement consacrée à l'organisation de la monarchie constitutionnelle. Mais n'était-ce point là vouloir dénaturer et arrêter ce grand mouvement auquel il dit sa propre réputation attachée<sup>1</sup>? Il a lui-même reconnu ailleurs, en reprenant cet examen qu'il fait dans la lettre V, le caractère à peu près irrésistible de ce mouvement : « Sans doute il eût fallu dans le peuple français plus de vertu, mais le levain corrupteur était dans son régime; plus de lumières, mais il n'était ni permis ni possible de l'éclairer; plus de lenteur, mais nos adversaires précipitaient leur perte, et nous eûmes à choisir entre un asservissement sans ressources et une régénération *subite et complète*. » (III, 223.) C'est à ce choix, à cette décision radicale, que La Fayette se refusera toujours, quoique à plusieurs reprises, nous le verrons dans ces lettres, l'urgence s'en fût présentée à sa cons-

1. III, 219 : « Ma réputation est attachée à un grand mouvement où j'ai dû avoir contre moi ceux qui ont voulu l'arrêter et ceux qui ont voulu le dénaturer. »



cience. Il reproche à la Révolution son caractère tumultuaire, mais il a reconnu « qu'il était difficile de corriger quelque chose à moins de tout abattre » (III, 125). Et en effet, l'ancien régime n'ayant pu se réformer pacifiquement, lentement, « on dut faire une révolution violente et brusque, et opérer en hâte, presque tout d'un coup, des destructions, des changements, des constructions qui, si on avait pu suivre une marche normale, auraient demandé un grand nombre d'années. Les tentatives pour constituer la république démocratique se firent dans un camp militaire<sup>1</sup>. » On dut à la fois légiférer rationnellement pour l'avenir, pour la paix, et légiférer empiriquement pour le présent, pour la guerre. De là ce caractère de hâte fiévreuse, d'improvisation, de contradiction, de violence et de faiblesse qu'il était à peu près impossible d'éviter.

VI. — La lettre VI restitue aussi d'assez importants passages supprimés en 1838. Ainsi La Fayette eut, pendant le commencement de sa captivité, des raisons de se croire empoisonné. Il s'interdit alors toute préférence entre les aliments fournis, afin de faire porter sur les geôliers toute la responsabilité de son état de santé. Il répète ici ses accusations contre Dumouriez et le duc d'Orléans. Il s'indigne, en vrai patriote, contre l'émigration de certains officiers, qui non seulement passaient à l'ennemi, mais encore emportaient les caisses régimentaires. Sa haine contre la coalition va jusqu'à lui rendre moins antipathique la République jacobine dans sa lutte contre les rois. Il sent que, si mauvais à son gré que soit le régime actuel de la France, la résistance qu'il oppose à l'Europe est le dernier recours de la cause de la liberté

1. AULARD, *Histoire politique de la Révolution française*, p. VI.

considérée chez tous les peuples de chaque côté de la frontière française. Ce sentiment s'accroîtra dans la lettre XI. Il connaîtra alors la période terroriste du 10 mars au 13 novembre 1793, et, loin de souhaiter le succès de la coalition pour voir un terme à ce qu'il nomme la tyrannie jacobite, il n'en est que plus ardent à dénoncer le danger bien plus grave pour la France d'être démembrée comme la Pologne. On se demande alors comment un patriote sincère comme La Fayette, sachant par des témoignages particuliers la nature du danger extérieur depuis trois ans, a pu quitter son poste de général le 19 août 1792 et mettre ses préférences politiques personnelles au-dessus du devoir de se soumettre au gouvernement civil pour la défense de l'indépendance nationale. Au moins dans sa prison reconnaît-il qu'actuellement « il y a plus de chances pour la liberté dans la résistance française que dans les succès des puissances étrangères<sup>1</sup> ».

L'alternative est pressante et ne comporte pas de moyen terme; c'est celle même que, le 6 juin 1792, lui posait Roland<sup>2</sup>. Si les coalisés menacent la France, quel que soit son gouvernement, pourvu qu'il en tende toute l'énergie vers la défense des frontières, comme c'est bien le cas en 1792, un patriote français ne peut que faire cause commune avec ce gouvernement. La Convention et la Coalition sont deux termes contradictoires; il faut choisir. Le cas de conscience se pose dans cette lettre VI, se précise dans la lettre XI et s'approche de la solution dans la lettre XII; il voudrait pouvoir « avouer la conduite des Français, puisqu'il dénonce la conspiration

1. Il reprendra cette formule le 8 mai 1799: « La France, libre ou non, est notre patrie; il y a plus de germes de liberté dans son organisation démocratique qu'il n'y en aurait dans la contre-révolution. »

2. Cf. plus haut, p. 91.

coalitionnaire ». La logique l'y pousse; le sentiment défavorable à la démocratie le retient; mais il avoue son embarras. C'est celui qu'éprouvaient à la même heure ses amis anglais<sup>1</sup> Fox, Fitz-Patrick, « obligés de démontrer qu'ils sont également éloignés de la tyrannie anarchiste et de la tyrannie couronnée » (lettre XXVII); c'est celui dans lequel il s'est trouvé le 19 août 1792, et il se rappelle que déjà à ce moment il a reculé devant le choix par raison de sentiment, par antipathie contre la démocratie telle qu'il la voit en France : « Je ne pouvais, dans ma situation, que sanctionner leur scélératesse, ou tout quitter. » (Lettre XII.)

Encore si la cause populaire avait été représentée en France comme en Amérique ou en Angleterre ! (lettre XII et lettre V). Ce retour et cette comparaison nous montrent combien peu La Fayette était préparé à admettre une république démocratique, puisqu'il pense en trouver le type dans ces deux exemples de bourgeoisie privilégiée qui se présentent à son souvenir. Mais il est à son honneur que l'alternative dont nous parlons se soit imposée à lui comme un cas de conscience dans sa prison. Les passages inédits où nous en trouvons la trace et le développement psychologique sont d'autant plus précieux. Les éditeurs des *Mémoires* ont voulu dérober ces signes honorables d'une lutte intérieure, et l'on s'explique ainsi la suppression, en 1838, des passages qui s'y rapportent dans les lettres VI, XI, XII, XXV. On comprend moins les additions de passages qui ne sont pas dans le texte, comme celui qui est relatif au roi de Prusse (lettre VI, p. 218, n. 1), et celui qui est relatif aux relations de M<sup>me</sup> d'Hénin (lettre IV, p. 203, n. 4).

Il n'y a pas lieu de prendre pour une faiblesse de La

1. Cf. CH. DE RÉMUSAT, *l'Angleterre au dix-huitième siècle*, t. II, p. 522.  
— Sur Fox, cf. lettre IV, p. 204, et notice sur la lettre XXVII.

Fayette le passage où il dit, en parlant des coalisés : « Tâchez cependant, puisqu'ils exercent leur juridiction sur nous, de faire commuer notre peine en celle du bannissement. » C'est une plaisanterie comme il en échappe parfois à nos prisonniers ; ils ne demandaient qu'à être *bannis* d'Allemagne, quoiqu'ils refuseront de souscrire d'une façon absolue à cette condition lors de leur sortie d'Olmütz.

On voit poindre, à la fin de cette lettre VI, la première conception d'un plan d'évasion qui paraîtra plus avancé dans une lettre du 24 octobre 1793<sup>1</sup>. « Ne croyez pas, dira-t-il à M<sup>me</sup> d'Hénin, que les moyens étrangers puissent parvenir jusqu'à moi. Il a fallu organiser une machine extrêmement compliquée dont il (Archenholtz, directeur de la *Minerva* à Hambourg) tient un fil et dont l'autre est dans des mains... En un mot, ce n'est que par les efforts d'un dévouement inouï que le succès a été possible, et à présent il est immanquable, si l'on a ce que M. Archenholtz demande en mon nom. » Ce plan n'aboutit pas, à cause du redoublement subit de surveillance signalé au début de la lettre XI. Il ne fut renouvelé que l'année suivante (8 nov. 1794) à Olmütz.

VII. — La lettre du 23 juillet 1793, ayant été écrite sous la surveillance de l'administration prussienne, doit, comme toutes les lettres ouvertes, n'être pas prise à la lettre. La Fayette a une habile façon de dire que s'il n'est pas plus malade, cela ne tient pas aux bons traitements qu'il reçoit, mais à ce qu'une heureuse obstination de sa santé est devenue plus forte que ses maux. La police prussienne a laissé passer cette rédaction. L'a-t-elle comprise ? Plus loin, il fait allusion à l'Amérique, « ce pays vertueux et vraiment libre, qu'il regarde comme sa véri-

1. Cf. CHARAVAY, *ibid.*, p. 583.

table patrie ». Ce n'est pas là un renoncement à la France ni même à son gouvernement; la lettre précédente, étant secrète, exprime sur ce point son vrai sentiment; mais c'est une façon de confirmer aux yeux de la Prusse la seconde attitude prise par lui après son arrestation. (*Cf.* la notice sur la lettre I.) Il s'était réclamé de sa qualité de citoyen américain, et c'est à ce titre que Washington fit auprès de la Prusse et de l'Autriche plusieurs démarches privées, qui d'ailleurs resteront inutiles. Le même système est accusé dans la lettre IX et dans la lettre XV, où l'Américaine M<sup>me</sup> Church, fille du général Schuyler, est appelée « ma compatriote ».

VIII, IX, X. — Ces trois lettres du 2 octobre 1793 ont été envoyées ouvertes à M<sup>me</sup> d'Hénin, qui se faisait la distributrice en Europe de la correspondance des prisonniers, prenait connaissance du contenu et en faisait part à tous les intéressés. Il y faut rechercher les sous-entendus, comme le prisonnier en avertit son correspondant Lally (VIII) : « Si je parlais de mes affaires dans le seul style qui me convienne, ma lettre ne vous parviendrait pas. » Il ne connaît pas alors le texte du *Mémoire* envoyé en sa faveur au roi de Prusse par Lally-Tollendal. Celui-ci, royaliste déclaré, s'était efforcé de faire valoir auprès de Frédéric les services rendus par La Fayette à la cause royale. Plus tard La Fayette s'efforcera de se dégager de la solidarité délicate qui lui est ainsi imposée par l'amitié avec le royalisme (IV, p. 502). Il semble ici prévoir quelque chose de cet embarras futur en indiquant combien il est sensible aux témoignages « de cette estime que *des différences d'opinion* ne diminuent pas ». Au début de cette lettre se voit un exemple de la méthode d'arrangement des éditeurs des *Mémoires* en 1838. Le passage relatif à la conduite angélique de M<sup>me</sup> de La

Fayette a été extrait par eux de la lettre VIII non publiée, et transporté à la fin d'une lettre à M<sup>me</sup> d'Hénin, datée du 16 novembre 1793. Dans la lettre IX, il insiste sur sa nationalité américaine, mais en même temps donne un témoignage de solidarité à Bailly, dont le nom est inséparable du sien depuis l'affaire du 17 juillet 1791 au Champ de Mars; l'apologie qu'il en fait doit lui servir à lui-même: « Les devoirs de sa place et les sentiments de son âme lui ont mérité la haine des chefs actuels. » Les détails personnels supprimés dans la lettre X reprennent de l'intérêt pour nous dans les passages relatifs à l'emprisonnement de M<sup>me</sup> de La Fayette en 1793; à ses plaintes contre Washington, dont elle n'avait pas reçu les réponses à deux lettres d'octobre 1792 et de mars 1793 et qui parvinrent seulement plus tard; aux deux domestiques prisonniers à Magdebourg; aux bonnes dispositions des enfants de La Fayette dont leurs parents les louent. Toutes ces indications aident à préciser les caractères et à rendre plus vivante la situation dramatique de toute cette famille.

XI. — Il semble cependant que les éditeurs des *Mémoires* aient voulu faire le silence sur nombre de circonstances qui nous intéressent aujourd'hui. Ainsi la lettre XI (à M<sup>me</sup> d'Hénin, 16 nov. 1793), la plus importante jusqu'ici, était aussi la plus mutilée. Outre des détails nouveaux qui expliquent l'échec du premier plan d'évasion à Magdebourg, nous y trouvons un exposé détaillé du pillage auquel les agents prussiens soumettaient l'argent envoyé à La Fayette par ses amis d'Amérique. Mais surtout, à côté d'expressions sévères sur la tyrannie jacobine, il insiste davantage sur le second terme de l'alternative posée dans la lettre VI et émet des jugements perspicaces sur l'intention manifeste chez les puissances

coalisées de dépecer la France comme la Pologne; il apporte des informations sur la délibération dont il fut l'objet dans un conseil de guerre des puissances; des déclarations très fières sur les conditions de dignité personnelle auxquelles il subordonne l'effort de ses amis pour le délivrer; enfin des explications sur les ruses de correspondance qui rendent intelligibles d'autres passages de ses lettres.

La Fayette affirmait dès lors ce que plus tard l'histoire a confirmé, que la préoccupation dominante des puissances coalisées et des émigrés était beaucoup moins de sauver la vie de la famille royale que de mettre à profit et même de fomenter les troubles de la France pour s'y faire des parts comme en Pologne. Il dira justement dans le morceau intitulé *Guerre et Proscription* (III, 346): « Les conseillers (du roi) les plus influents n'espéraient le retour de la royauté absolue que par un surcroît d'anarchie et l'invasion étrangère; la vie du roi leur était peu de chose auprès du recouvrement de ses privilèges. » « Nous savons bien que M. de La Fayette sauvera le roi, mais il ne sauvera pas la royauté, » disait-on publiquement aux Tuileries. De même, la coalition, faisant bon marché de la vie de Marie-Antoinette et de ses enfants, refusa d'entendre et garda prisonniers, le 6 août 1793, les deux envoyés de la Convention, Semonville et Maret, chargés de négocier avec les puissances la cession de la famille royale. Ce qui importait avant tout aux alliés, comme le déclara le congrès diplomatique d'Anvers, c'était de « trouver dans les suites de la guerre des indemnités pour le passé et des garanties pour l'avenir ».

La Fayette a bien pénétré cet égoïsme des alliés, dont il fait, en 1793, remonter les menées à trois ans en arrière. En effet, dès octobre 1790, dans les pourparlers entre l'Autriche, la Suède et la Prusse au sujet d'une

intervention en France, l'Autriche déclarait vouloir reprendre l'Alsace et la Lorraine par une revision des traités de Munster (ou de Westphalie, 1648) et de Vienne (1737). Le ministre de Suède à Londres y déclarait « très simple que l'Empire germanique cherchât à rentrer en possession des provinces qui en avaient été détachées<sup>1</sup> ».

Pour confirmer officiellement ces vues, le 10 octobre 1790, au lendemain de son couronnement, l'empereur Léopold promettait aux princes possessionnés en France d'intervenir en leur nom s'il y avait intérêt, « car une France réduite par l'anarchie à l'état de la Pologne entrerait parfaitement dans ses plans ». Enfin lorsque, après la fuite de Varennes, Léopold proposa à Frédéric d'entrer en campagne, le roi de Prusse, plus soucieux de s'arrondir que de faire une guerre de principes désintéressés, répondait (28 juillet 1791) : « Si les armes des puissances alliées conquièrent l'Alsace et la Lorraine, il n'y aurait aucune raison de les restituer à la France à la paix ; les princes allemands rentreraient dans leurs possessions représentant le quart de ces provinces. Si le reste revient à l'ancien souverain, l'Autriche, il me faudrait un dédommagement équivalent. » Et ce dont la Prusse se contentait alors, c'était la Silésie autrichienne<sup>2</sup>.

Tout cela, La Fayette l'a deviné et le dénonce. C'eût donc été lui faire tort que de laisser ignorer la perspicacité dont il fait preuve dans cette lettre XI, ainsi que la façon dont il apprécie son propre rôle en Hollande et la haine générale qu'il inspire en Europe. Mais s'il avait un peu poussé les conséquences de ses excellentes réflexions sur le sort de la Pologne, dans le passage que nous rétablissons, non seulement il aurait prévu, comme il le fait, l'épouvantable tragédie qui dura de l'insurrection de Kosciusko

1. *Rapport de Barthélemy*, 7 janv. 1791.

2. SOREL, *l'Europe et la Révolution française*, II, 241.



(23 mars 1794) au massacre de Praga (6 nov. 1794), mais encore il aurait conclu que, puisque c'était là aussi le sort réservé à la France sans son héroïque résistance, c'était aussi la justification complète des hommes qui assumèrent la responsabilité inouïe de diriger ses efforts, de provoquer et d'utiliser ses sacrifices au milieu d'une crise sans autre exemple dans l'histoire.

XII, XIII, XIV. — Les trois documents écrits le 10 et le 11 décembre 1793, expédiés ensemble dans le même courrier secret, constituent comme un dossier entier de délivrance projetée. Le premier est le plan général des opérations destinées à l'obtenir. C'est, dans l'intention du prisonnier, une note placée entre les mains de son aide de camp La Colombe pour être communiquée par lui (lettre XV) à tous ceux qui s'intéressent aux captifs afin de combiner leurs efforts. Une note du même genre se retrouve, au mois de mai 1794, dans un groupe de documents (XXII-XXVII) destinés à préparer la sortie de la prison de Neisse. C'est également à La Colombe que sera confié l'ordre de service représenté par la note XXVII. La seconde pièce (XIII) est une note d'agenda récapitulante, pour l'aide de camp, les ordres à exécuter. La troisième (XIV), adressée à M. Pinkney, est l'apologie politique de La Fayette et l'exposition de principes justifiant la démarche diplomatique attendue des États-Unis. Le prisonnier est au bout des méditations qui l'ont amené à son plan de délivrance ; il fait le bilan des moyens, les réduit à quatre, les discute et se prononce définitivement pour un seul : l'intervention publique des États-Unis par un ultimatum adressé officiellement aux puissances coalisées. Ainsi une évasion est impraticable ; les représentations particulières, réduites à elles-mêmes, sont vaines ; l'appel à l'opinion publique est difficile en Europe ;

les démarches américaines par voie diplomatique et ostensible seraient seules efficaces.

L'homme qui eut la plus brillante popularité au début de la Révolution est obligé de reconnaître qu'il est l'objet de l'animadversion universelle en Europe. En Angleterre, malgré les nombreux amis qu'il y compte, le souvenir de sa conduite en Amérique ne peut lui concilier que l'opposition, alors impuissante et pour vingt ans encore, des whigs comme Fox, Sheridan et Fitz-Patrick. En France, on ne peut protester contre les procédés de la coalition qu'en légitimant l'attitude des jacobins. La Fayette viendrait jusqu'à ce dernier point, nous l'avons vu dans la lettre précédente; mais il ne le franchit pas. Cependant l'idée ne manque pas de grandeur, d'opposer à la coalition des rois contre la France une alliance internationale des représentants du parti libéral et constitutionnel en Angleterre, en Hollande, en France, employant pour réclamer la délivrance de La Fayette le seul moyen à leur disposition, la clameur publique, et s'appuyant sur une proclamation des États-Unis d'Amérique, le seul pays au monde où le parti libéral soit passé, à ce moment, de l'opposition au pouvoir. Ces idées se trouvent dans la lettre XIV et font voir que La Fayette, par ces velléités d'internationalisme, est beaucoup moins Américain d'inspiration que Français du dix-huitième siècle et animé par l'esprit de propagande extérieure. Ce n'est pas un socialiste de nos jours qui a écrit les lignes suivantes : « Les distinctions territoriales n'existent pas pour nous; partout les ennemis de la liberté servent les puissances; partout ses amis voudront nous servir. » Elles sont de l'homme dont la bourgeoisie a fait son héros et son type favori; c'est La Fayette (lettre XVII, 16 mai 1794) qui fait appel en ces termes à l'internationale bourgeoise. Ce ne sera pas là, plus tard, une phrase

échappée par mégarde, car nous voyons la même pensée s'exprimer déjà dans cette lettre XIV comme la formule de la défense contre le parti de la tyrannie représenté par les « bonnets rouges et les têtes couronnées ».

Mais ses sentiments invincibles d'aversion pour les jacobins, qui soutiennent à cette heure l'honneur et l'indépendance de la France, empêchent La Fayette d'aborder, dans son plan de délivrance, la seule hypothèse qui était destinée à se réaliser. Avec quel éclat il eût, en 1793, repoussé l'idée que seuls les succès de l'armée jacobine dussent obliger un jour l'Autriche à ouvrir les portes de sa prison ! Cette éventualité même lui sera offerte en octobre 1794 par Bollmann, sur les marges d'un livre introduit dans son cachot d'Olmütz. Il sera très sceptique : « Je crains, je l'avoue, dira-t-il (lettre XXIX), que les combinaisons qui se préparent ne me tirent pas plus d'ici que celles qu'avait produites le traité de Pilnitz<sup>1</sup>. » Il met tout son espoir non dans l'intervention particulière de Washington, qui aura lieu en effet à plusieurs reprises et ne produira rien, mais dans une démarche éclatante des États-Unis, intervenant diplomatiquement dans le conflit des nations d'Europe. C'est là, chez lui, une idée fixe dont il sera obsédé pendant toute sa captivité. De même qu'il n'a pu douter un instant que la coalition admettrait sa prétention d'être traité en citoyen américain, neutre et insaisissable, le 19 août 1792, de même il ne saurait imaginer des obstacles à une déclaration officielle des États-Unis en sa faveur. Dans le premier cas, c'était prêter peut-être beaucoup de naïveté à l'Autriche, entre les mains de qui il se plaçait ; dans le second, c'était attribuer aux Américains une politique de

1. A Pilnitz, le 25 août 1791, l'empereur et le roi de Prusse avaient promis de combiner leurs efforts pour tirer Louis XVI de Paris, où il était prisonnier.

coups de tête qui est bien dans sa nature impulsive, mais qui les eût conduits à une déclaration de guerre. Il ira presque jusque-là dans la lettre XXVII, si bien faite pour faire ressortir l'inaptitude de La Fayette aux idées complexes et aux difficultés politiques.

XV. — La lettre du 16 décembre 1793 à M<sup>me</sup> d'Hénin est le seul élément existant de la correspondance entre le 10 décembre 1793 et le 3 janvier 1794. Elle offre l'intérêt particulier d'expliquer l'intention qui a fait rédiger et réunir les trois lettres précédentes. Elle signale le progrès des sympathies en faveur des prisonniers français qui se faisaient jour même en Allemagne. Un officier prussien rapporte à La Fayette un témoignage d'affection de soldats français prisonniers en Allemagne, pour leur ancien général. Un ancien ministre prussien, Hertzberg (lettre XXVII, p. 277), encourt la défaveur du roi pour avoir blâmé la détention de La Fayette. Le gouvernement de Frédéric enrageait de ces manifestations et redoublait les rigueurs de l'emprisonnement. Les rois faisaient à La Fayette l'honneur de le châtier de puissance à puissance. Il représentait pour eux un danger européen, « la démocratie royale », la monarchie constitutionnelle. Le vœu de La Fayette était de s'employer, s'il était libre, à établir « une bonne représentation, un bon gouvernement, la liberté fondée sur la vertu et l'ordre légal, ce qui serait aussi avantageux pour la France qu'exemplaire pour l'Europe » (lettre XII), et l'on verrait alors combien la monarchie bourgeoise qui, selon lui, est le type parfait d'un régime de liberté, est différente de la république jacobine. Empêcher La Fayette d'être à portée de faire reconnaître cette distinction par l'exercice du pouvoir ou de l'influence en France, voilà, selon lui, l'intérêt immédiat de la coalition. Celle-ci ne

voyait peut-être ni si haut ni si loin ; mais le prisonnier se flatte d'avoir cette place dans les préoccupations des puissances.

XVI à XXI. — Les six documents qui suivent doivent être envisagés ensemble. Cinq ont été écrits le 3 janvier 1794, par La Fayette, un le 26 février suivant, par M<sup>me</sup> d'Hénin. Au moment où le prisonnier pensait que son plan de délivrance était en voie d'exécution, une péripétie renversait tout. De Magdebourg, sur l'Elbe, il allait être transféré à Neisse, en Silésie, à une distance d'environ quatre cent quarante kilomètres. Selon lui, ce brusque changement de prison doit être attribué au besoin que la Prusse éprouve de réagir contre l'intérêt que, même en Allemagne, l'opinion commence à prendre pour la situation des prisonniers ; on voit en La Fayette le sauveur possible de la liberté ; on craint que, s'il échappe à la prison, il ne contribue à sortir la France du chaos, à lui rendre l'ordre légal, et l'on tient à l'isoler de plus en plus, peut-être même à lui imposer un régime si dur qu'il y succombe (lettre XVII). Au moment de quitter Magdebourg, La Fayette se crut réellement visé de nouveau par des desseins sinistres : il se soupçonna d'abord empoisonné et ensuite condamné à une mort lente et ignorée dans les cachots de Silésie. Il eut peur. Il se livra « aux plus violents mouvements de la tendresse et de la terreur » (lettre XVIII). Il dit adieu, comme « pour la dernière fois », à sa famille et à ses amis, en les avertissant de ses pressentiments funèbres. Il leur communiqua ses craintes au point que M<sup>me</sup> d'Hénin considéra la lettre du 3 janvier 1794 comme un testament, la fit transcrire et enregistrer officiellement pour servir de base à une action à intenter ultérieurement. De là le document XIX, supprimé en 1838, ainsi que tous les passages qui s'y

rappellent dans les autres lettres. On enlevait ainsi au drame ce qu'il a de personnel, de vivant et de pathétique ; on laissait concevoir un La Fayette autre que ce qu'il fut, c'est-à-dire réellement effrayé, convaincu cependant qu'il était le sauveur attendu en France, et qu'à ce titre la Prusse l'envoyait à un martyr obscur en Silésie. Ce sont les idées et les sentiments qui forment la matière des caractères. Les retrouver dans les documents, c'est donc contribuer à remettre en vraie lumière la psychologie d'un homme célèbre.

Il restait cependant un espoir à La Fayette, le 3 janvier 1794. Neisse, où il allait être transféré, se trouvait encore, avant le partage de novembre 1794, sur la frontière du royaume de Pologne. C'était là une région que La Fayette connaissait bien. Il l'avait parcourue en tous sens avec l'état-major prussien aux grandes manœuvres d'août 1785, en qualité d'officier étranger et en compagnie de ses anciens camarades d'Amérique, le brigadier Duportail et le colonel de Gouvion. Une évasion lui semble donc avoir des chances de réussite « en gagnant le levant » (lettre XVII). De plus, il est l'ami du dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste ; il est en relations avec ses officiers de confiance, Littlepage et Mazzei, à qui il envoie les deux billets XX et XXI ; il connaît les révolutionnaires patriotes Kosciusko, son ancien compagnon d'Amérique, Jean et Séverin Potosky ; la Pologne, et la région voisine, est « pleine de juifs adroits, intrigants et discrets », auprès desquels il compte sur une « popularité hébraïque », en raison de l'état civil qu'il a contribué à leur faire accorder en France (lettre XVII) ; ajoutons qu'il s'est trouvé en rapports étroits, en 1790, avec le juif Éphraïm, qui, envoyé secret de la Prusse à Paris, avait contribué à brouiller définitivement l'Autriche avec la France en s'introduisant dans l'intimité de Bar-

nave, Lameth et La Fayette, pleins de complaisance à cette époque pour la Prusse et très animés contre l'Autriche<sup>1</sup>.

Toutes ces particularités montrent l'esprit du prisonnier en travail constant de combinaisons nouvelles, toujours prêt à un coup de tête, prompt à tirer parti de ses avantages antérieurs et lié avec les révolutionnaires du monde entier. Il ne reste pas trace, dans les *Mémoires*, de ces détails, précieux pour l'analyse psychologique, que nous ont conservés les documents inédits. Peut-être même avait-on déjà trouvé choquant de laisser se perpétuer la preuve de rapports sympathiques entre La Fayette et des juifs.

XXII à XXVIII. — La Fayette, séparé de ses compagnons, fut emmené, le 4 janvier 1794, de Magdebourg et transporté sur une charrette qui mit douze jours pour arriver à Neisse, où il fut le 16 janvier. Lameth et Pusy restèrent à Magdebourg pendant quelques mois, et Maubourg fut conduit à Glatz, en Silésie. Mais la Prusse commençait à se fatiguer des inconvénients attachés au rôle de geôlier de la coalition, et même des sacrifices d'une guerre qui l'occupait inutilement à l'ouest, tandis que la Pologne était, tout près, une proie facile. Dès février 1794, les pourparlers sont commencés entre la Prusse et l'Autriche pour transmettre à celle-ci la garde des otages. C'est ainsi qu'au mois de mai 1794 on dirigea sur Olmütz, en Moravie, non seulement La Fayette et ses compagnons dispersés à Neisse, à Magdebourg et à Glatz, mais encore le ministre de la guerre Beurnonville et les quatre commissaires de la Convention, Camus, Quinette, Bancal et Lamarque, livrés par Dumouriez le 2 avril 1793

1. Cf. SOREL, *l'Europe et la Révolution*, II, 157.

et qui avaient été successivement détenus à Maëstricht, à Coblentz et au Spielberg, prison d'État, à Brunn.

Au bout d'un mois de séjour à Neisse, La Fayette obtint de nouveau la permission de recevoir et d'envoyer des lettres ouvertes, qui sont les quatre datées des 16 et 18 février, 6 mars et 1<sup>er</sup> avril 1794. La première qu'il reçut venait de M<sup>me</sup> de Maisonneuve, sœur de Maubourg.

En même temps que Lally, à la fin d'octobre 1793, plaidait auprès du roi de Prusse les anciens services rendus par La Fayette à la royauté, M<sup>me</sup> de Maisonneuve plaidait dans le même sens auprès du roi en faveur de Maubourg. Elle avait obtenu d'une parente de la baronne de Mackau, sous-gouvernante des enfants de France, une lettre attestant que, lors du retour de Varennes, Maubourg, l'un des trois commissaires de l'Assemblée, qui revint dans la voiture royale, avait montré beaucoup d'égards à la reine et à toute sa famille. Cette attestation est signalée dans une lettre de Langlois, ancien aide de camp de Maubourg (*cf.* notice sur la lettre I, p. 110, n. 2), et qui émigra à Berlin après avoir été fait prisonnier avec l'escorte de La Fayette et relâché le 3 septembre 1792. Voici le texte de cette lettre de Langlois, qui faisait partie du dossier d'autographes réunis par Louis Romeuf :

« Madame (de Maisonneuve), je me rappelle fort bien le contenu de la lettre de M<sup>me</sup> Chazet, belle-sœur de la baronne de Mackau, sous-gouvernante des enfants de France. M<sup>me</sup> Chazet, en rendant justice à la conduite de M. de La Tour-Maubourg, assure que M. votre frère, s'étant trouvé avec la reine, à son retour de Varennes, avait marqué à cette princesse toutes les attentions et tout le respect qui lui étaient dus, et que les femmes qui avaient accompagné la reine se louaient tous les jours



de la conduite que M. de Maubourg avait tenue durant toute la route. Ma mémoire m'est assez fidèle pour me rappeler ces différentes circonstances, mais j'ignore absolument si M. le baron de Colmbach a retenu la lettre ou si elle pourrait se trouver entre vos mains. En vous souhaitant, Madame, un très heureux voyage, vous voudrez agréer l'expression des sentiments de respect et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Berlin, ce 5 février 1794. »

LANGLOIS.

C'était là un titre spécial au nom duquel, au commencement de février 1794, M<sup>mo</sup> de Maisonneuve avait obtenu du roi de Prusse l'autorisation de venir rejoindre son frère dans la prison de Glatz. Une lettre, parvenue à Neisse le 16 février 1794, informait La Fayette de l'arrivée de M<sup>mo</sup> de Maisonneuve et de l'état de son frère. Dans sa réponse, il explique pourquoi il ne peut adresser de lettres aux siens en France : son écriture y est trop connue depuis l'organisation de la garde nationale et compromettrait ses correspondants (lettre XXII). Très mal renseigné sur la situation actuelle de sa famille, il croit qu'elle a pu sortir de France et la voudrait savoir réfugiée en Suisse auprès de son ami Barthélemy, député de la Haute-Loire à la Convention et ambassadeur en Suisse depuis février 1792.

Le neveu de l'auteur d'*Anacharsis* avait été, sous le ministère de Choiseul, secrétaire de légation en Suède et à Vienne. En 1790, Louis XVI l'avait envoyé comme chargé d'affaires à Londres, où il notifia, en 1791, l'acceptation de la constitution par le roi. Il avait été aussi conservateur de la bibliothèque du roi, laquelle était ouverte deux fois par semaine. Mais Barthélemy emportait souvent la clef : une fois il la garda deux ans en

voyage<sup>1</sup>. En 1791, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire en Suisse et conserva ce poste jusqu'en 1797, en s'y montrant toujours accueillant aux royalistes émigrés.

Ses relations avec le monde politique de la Haute-Loire l'avaient rendu l'ami intime de la famille La Fayette. En mai 1796, M<sup>me</sup> de La Fayette, écrivant dans la prison d'Olmütz, se défiait de tout le monde en France sauf de trois personnes : son beau-frère de Grammont, M<sup>me</sup> Dupont de Nemours, femme du collègue de La Fayette à la Constituante et belle-mère de Bureaux de Pusy, et enfin Barthélemy. « Si les affaires, dit-elle, passent par M. Barthélemy, je dois vous confier que, outre une opinion très ancienne en sa faveur, nous avons eu des assurances récentes de sa disposition à faire pour nous être utile tout ce qui dépendra de lui<sup>2</sup>. »

Cependant, malgré cette confiance, Barthélemy, qui négocia en 1795 les traités de Bâle avec l'Espagne, la Hesse et la Prusse, n'eut pas le pouvoir<sup>3</sup> de faire comprendre La Fayette dans les conditions d'échange des traités de Bâle entre la fille de Louis XVI et les conventionnels livrés par Dumouriez. Il contribua à réparer cette omission quand il fut nommé l'un des cinq Directeurs, le 1<sup>er</sup> prairial an VI (20 mai 1797), en remplacement de Letourneur. Ses opinions étaient celles d'un monarchiste de 1791, et il était le candidat du club royaliste de la rue de Clichy; aussi fut-il éliminé du Directoire avec Carnot le 18 fructidor, et ce sera là un des griefs de La Fayette contre ce coup d'État<sup>4</sup>.

1. LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*, t. VIII, p. 553.

2. Cf. J. CLOQUET, *ibid.*, p. 358.

3. Sur les circonstances de cette omission forcée, cf. la notice sur la lettre XXXIV.

4. Barthélemy fut arrêté au Luxembourg et déporté en Guyane avec Pichegru et Ramel, s'évada au bout de cinq mois, passa aux États-Unis

La lettre XXIII précise les multiples précautions prises pour la garde du prisonnier de Neisse, ce qui explique pourquoi nous n'avons aucune lettre secrète de cette période, sauf celle qu'il put faire passer le jour même où on le sortit du cachot pour le conduire à Olmütz. Quant aux lettres ouvertes, elles étaient, plus encore qu'à Magdebourg, compulsées, traduites, enregistrées avant d'être expédiées, ce dont il plaisante (lettre XXIII) en parlant du goût qu'on a en Prusse pour ses ouvrages, « dont on fait trois ou quatre éditions en huit jours. »

La lettre XXIV à M. de Maubourg a été très mutilée dans les *Mémoires*. Elle contient même des passages empruntés, par compensation, à d'autres lettres et introduits sans raison dans celle-ci. Nous y voyons La Fayette apprenant la langue allemande dans sa prison avec autant d'ardeur, mais moins de facilité, qu'en 1777 il apprenait l'anglais sur son vaisseau *la Victoire*, pendant la traversée de l'Atlantique. « Mon médecin, dit-il (27 janvier 1794), a oublié le latin et n'a jamais appris le français, ce qui, pour éviter les quiproquos, bornera beaucoup nos relations; mais j'éprouve le même inconvénient avec M. le commandant, M. le major de place et tous les officiers qui montent la garde au fort; et comme il était aussi difficile de m'instruire en cage que de m'y apprivoiser, il a fallu cette impérieuse circonstance pour m'occuper ici des seuls principes que j'y puisse adopter, ceux de la grammaire allemande. » La Fayette aura à rectifier bientôt cette opinion, au moins quant au commandant de Hanff, qui savait fort bien parler et écrire en français, comme on en pourra juger par la lettre XXVI.

et de là en Angleterre, ce qui le fit porter sur la liste des émigrés. Il rentra en France après le 18 brumaire et fut nommé sénateur en 1800. En 1814 il contribua à la déchéance de Napoléon, fut nommé pair de France et marquis par Louis XVIII, et mourut oublié le 3 avril 1830.

Mais il persiste (lettre XXIV) dans ses soupçons antérieurs ; il croit qu'on veut le faire mourir secrètement ; de là les allusions, écrites pour être lues de ses gardiens, à sa santé, qui résiste aux possibilités d'une tricherie de la mort guettant à la grille du soupirail pour le happer.

La lettre XXV est la plus longue de toutes celles qui sont ouvertes. Cela est dû à la complaisance du commandant de Hanff, à qui La Fayette finit par rendre hommage. De Hanff écrivit à M<sup>me</sup> d'Hénin sur la page laissée en blanc d'une lettre de La Fayette, et la date de ce billet indique que les formalités administratives dont la prose du prisonnier était l'objet n'avaient pas duré moins de huit jours (lettre XXVI).

Le 16 mai 1794, La Fayette apprenait qu'il allait repasser de la domination de la Prusse à celle de l'Autriche et quitter Neisse pour Olmütz. Vingt et un mois avant, le 25 août 1792, la Prusse le réclamait aux Autrichiens qui l'avaient fait prisonnier à Rochefort ; maintenant elle se débarrassait de lui en le rendant à l'Autriche. Il attribue ces changements et la discorde qu'ils annoncent entre les coalisés, aux démarches de ses amis d'Angleterre (lettre XXVII). La réalité est un peu différente. Les campagnes de l'hiver de 1793-1794 avaient fait réfléchir la Prusse. Au moment où La Fayette allait quitter Magdebourg pour Neisse, Frédéric, qui avait le premier porté les armes contre la Révolution, voyait ses troupes repoussées sous Mayence par celles de Hoche vainqueur à Wissembourg. Il commençait à se lasser d'une guerre qui jusqu'alors n'avait profité qu'à l'Angleterre et à la Russie, et allait d'ailleurs le conduire à la journée de Fleurus (24 juin 1794). Il était disposé à se retirer de la coalition et à s'occuper de partager la Pologne. Les réclamations éloquentes de Fox et de Sheridan étaient donc pour peu de chose dans le retour de La Fayette

sous la domination autrichienne. C'est seulement trois ans plus tard que se trouvera juste le calcul qu'il fait (lettre XXVII) en disant de l'Autriche : « Le moment de l'assiéger de toutes parts est celui où les autres lui renvoient l'embarras de notre détention, qu'elle pourrait, au contraire, en nous relâchant, faire attribuer uniquement à la Prusse. »

Cette lettre est, comme la XII<sup>e</sup>, une note de service destinée à être montrée par ses aides de camp à tous les amis qui travaillent à sa délivrance. Ce n'est plus à Hambourg, comme l'année précédente, que se centralisent les activités intéressées à ce même objet; c'est en Suisse, où Barthélemy représente la diplomatie de la République et où Jefferson est en mission au nom des États-Unis. C'est à eux que La Fayette voudrait confier sa famille pour la faire sortir de France. C'est là que La Colombe devra ouvrir les instructions qui lui sont confiées cachetées. Elles contiennent d'abord des déclarations politiques exprimant l'embarras croissant de La Fayette entre les conventionnels qui défendent l'indépendance nationale et les princes coalisés qui la menacent. (*Cf.* lettre VI.) L'angoisse était la même pour les membres de l'opposition anglaise qui venaient de prendre la défense de La Fayette au Parlement, le 17 mars, et qui avaient à trouver une attitude entre « la tyrannie anarchiste et la tyrannie couronnée ».

Fox, moins gêné dans cette alternative que La Fayette par le poids de responsabilités personnelles, avait déclaré, dès Valmy et Jemmapes : « La France a, dans sa querelle, la justice de son côté; Dieu soit loué, la nature a été fidèle à elle-même; la tyrannie a été vaincue, et ceux qui combattaient pour la liberté ont été victorieux<sup>1</sup>! » A l'horreur qu'inspiraient les conventionnels,

1. RÉMUSAT, *ibid.*, p. 524.

il opposait des souvenirs qui auraient pu servir également d'enseignement à La Fayette. Il évoquait un temps où l'Angleterre n'avait eu que du dégoût et du mépris pour les insurgés américains, où l'on disait d'eux : « Un congrès de vagabonds, un certain Adams et sa clique. » Plus tard on avait dû reconnaître que cette clique dédaignée méritait, par son indomptable énergie, l'admiration des timides amis de la liberté, et était capable de défendre la patrie et son indépendance. Mais Fox sentait, en 1794, sa popularité baisser malgré des efforts contradictoires pour ne pas prendre définitivement parti, dans les questions de France, entre la république et la monarchie. Placé dans une crise morale analogue à celle que nous révèlent les lettres de La Fayette, il écrivait, presque dans les mêmes termes : « Tandis que les Français font tout ce qu'ils peuvent pour rendre le nom de la liberté odieux dans le monde, les despotes se conduisent de manière à montrer que leur tyrannie est pire. » Tous deux, en ce moment, voient dans les triomphes de la coalition la ruine de la liberté dans le monde. « Partout les ennemis de la liberté servent les puissances, » dit La Fayette. « J'ai vu, dit Fox, dans le triomphe de la coalition, non seulement la ruine de la liberté en France, mais la ruine de la liberté en Angleterre, la ruine de la liberté humaine<sup>1</sup>. » Avec de telles convictions, quel aveuglement empêche ces libéraux d'embrasser cette conséquence que la cause de la liberté, envisagée dans la généralité humaine, n'a d'autres défenseurs, en cette heure critique, que ces démocrates français dont La Fayette ne parle que comme des brigands et des assassins ?

Nous voyons, à la fin de cette lettre XXVII, La Fayette

1. La Fayette devine cette identité de sentiments entre Fox et lui, et il l'exprime dans la lettre IV, p. 203.

donner mission à Romeuf de rectifier auprès des whigs anglais ses amis certains points relatifs à son « pénible mais nécessaire éloignement » du 19 août 1792. On voit que le cas de conscience l'occupe toujours. C'est à cette mission que se rattache la lettre XXVIII, adressée par Fox en réponse à Romeuf.

XXIX et XXX. — Parti de Neisse le 17 mai 1794, La Fayette entra le 22 mai dans la prison d'Olmütz, en Moravie, à cent vingt kilomètres au sud de Neisse. Alors commence la période de sa captivité la plus dure et la plus longue. Les rigueurs des prisons prussiennes étaient peu de chose à côté de celles qu'il rencontra dans la forteresse autrichienne. Aucune correspondance n'y fut permise, et pendant ce grand intervalle de silence complet qui dura près de trois ans, nous trouvons seulement, au début, deux lettres à Bollmann du 17 et du 19 octobre 1794, puis le silence se fait pendant un an et demi, jusqu'au 5 mars 1796. Les *Mémoires* contiennent, pour les deux années du 22 mai 1794 au 24 juin 1796, outre des fragments des deux lettres à Bollmann, deux requêtes aux autorités autrichiennes, deux lettres de M<sup>me</sup> de La Fayette et une note que La Fayette put faire passer à ses aides de camp le 24 juin 1796. Nos dix documents inédits XXIX à XXXVIII apportent donc un peu de lumière sur ce drame douloureux, qui devient si poignant à partir de l'arrivée à Olmütz, par le nombre des personnes en jeu, la dureté du traitement subi et même les dernières angoisses apportées aux prisonniers par la mauvaise foi du ministre autrichien, après la parole libératrice arrachée grâce aux plénipotentiaires français de Léoben.

La Fayette n'est plus seul. Maubourg et Pusy sont ramenés à Olmütz. Avec les quatre domestiques, dont deux, Félix et Chavaniac, pour La Fayette, ils sont sept. Avec

Beurnonville et les quatre commissaires de la Convention, ils sont douze. Lameth, resté à Magdebourg, a été ensuite rendu à la liberté. Bientôt, après la malheureuse tentative d'évasion du 8 novembre, ses deux auxiliaires, le médecin hanovrien Bollmann et l'Américain Huger, fils du major chez qui La Fayette avait débarqué en 1777, viendront pour six mois partager leur captivité. Le 15 octobre 1795<sup>1</sup>, M<sup>me</sup> de La Fayette s'enfermera, avec ses deux filles, dans le cachot de son mari. Tous ces prisonniers ont affaire au baron de Thugut, premier ministre de l'empire, et le drame de la captivité est suspendu à cette volonté qu'il s'agit d'ébranler.

Après les échecs subis pendant la campagne de France, la direction de la diplomatie autrichienne fut retirée, le 27 mars 1793, à ses deux principaux agents, Cobentzel et Spielmann, et confiée officieusement au baron de Thugut, qui ne prit la qualité de ministre des affaires étrangères qu'en août 1794, après la mort de Kaunitz, et resta à ce poste pendant toute la Révolution. Il réclama de la Prusse pour l'Autriche la garde de tous les prisonniers dont on pouvait faire des otages et se servir dans les négociations diplomatiques avec la France. C'était l'homme le plus retors qu'eût encore employé l'empire germanique. Sous le régime de l'alliance de 1756 entre la France et l'Autriche, il avait été payé à la fois par les deux puissances, et les trompait alternativement. Dans la Révolution il ne vit jamais une question de principes, mais un moyen de servir les projets d'agrandissement territorial de l'Autriche et de nuire à la Prusse. Ses vues sur la France étaient d'un homme sans scrupules. Il écrivait, le 30 mars 1793 : « Ce qui est essentiel pour le service de l'Autriche, c'est qu'il y ait (en France) des

1. MADAME DE MONTAGU, p. 273.



partis qui se combattent et s'affaiblissent mutuellement, et qu'on profite de ce conflit pour tâcher de se rendre maître des forteresses et d'une aussi grande étendue de pays qu'on pourra, afin de faire la loi au parti qui aura prévalu<sup>1</sup>. »

Tel est l'homme dont dépendait le sort des prisonniers d'Olmütz. L'évasion malheureuse de La Fayette en novembre 1794 n'était pas faite pour l'attendrir. C'est à cette circonstance que se rapportent les deux lettres XXIX et XXX, dont des fragments se trouvent dans les *Mémoires*, mais avec des indications inexactes, que les manuscrits et le livre de Friedrich Kapp sur *Justus Erich Bollmann* (Berlin, 1880) permettent de rectifier. Bollmann était à Vienne le 1<sup>er</sup> octobre 1794; il y rencontra le jeune Américain Francis Huger. Celui-ci étudiait à Vienne la chirurgie et savait La Fayette emprisonné à Olmütz. Bollmann lui inspire confiance par l'admiration commune qu'ils ont pour le prisonnier, et lui découvre son plan d'évasion préparé par deux voyages antérieurs à Olmütz en juillet et septembre. Il s'était introduit dans l'intimité du médecin de la prison, Haberlein, en l'intéressant à ses recherches scientifiques en Allemagne, et s'était aperçu que ce fonctionnaire, très naïf, avait une sorte de culte pour Washington et ceux qui le touchaient, mais ignorait tout de l'histoire et de la politique contemporaine.

Huger vient s'installer à Olmütz pour simuler des études botaniques. Bollmann obtient de Haberlein, le 4 octobre, qu'il fera passer un mot à La Fayette sur les marges d'un roman prêté, pourvu qu'il n'y soit question ni de politique ni d'autre chose que de nouvelles de famille et d'amitié. Bollmann y glisse cependant une ligne écrite au citron et lisible au feu, contenant une proposition d'éva-

1. SOREL, *ibid.*, III, 329.

sion pendant la nuit. La Fayette répondit le 12 octobre par le même procédé; mais il fallait lui faciliter le moyen d'écrire une lettre explicite. Bollmann obtint d'Haberlein qu'il lui porterait une feuille de papier et un porte-plume d'argent (à l'intérieur était placée, à l'insu de Haberlein, une petite lime destinée à couper les barreaux de la prison), afin d'envoyer de ses nouvelles à Washington et à ses amis américains, mais sous la réserve que la lettre serait ouverte et ne contiendrait pas autre chose. C'est la lettre XXIX, écrite avec de l'encre de Chine et datée du vendredi 17 octobre 1794. Elle est pleine de sous-entendus et de dérivatifs propres à tromper Haberlein et à renseigner Bollmann. La Fayette lui explique ses jours de sortie en voiture et son costume, afin de n'être pas confondu, de loin, avec Beurnonville ou Bancal, qui sortent aussi en voiture, accompagnés autrement, et les jours de la semaine où La Fayette reste en prison.

Deux jours après, le 19 octobre, La Fayette jetait, de la voiture qui l'emmenait hors d'Olmütz, une seconde lettre écrite en mauvais anglais (lettre XXX) et où il proposait à Bollmann un plan d'évasion différent. Bollmann voulait le faire sortir la nuit, en sautant les murs de la forteresse. La Fayette préfère profiter d'une promenade en voiture pour se débarrasser du caporal qui l'accompagne. C'est le 8 novembre que ce dernier projet fut mis à exécution. M<sup>me</sup> de La Fayette, dans une lettre écrite à Bollmann le 22 mai 1796, lui raconte, au nom de son mari, comment le coup manqua : « Je ne puis vous peindre à quel point nous avons été émues par tous les détails de cette journée dans laquelle vous et M. Huger avez été si intrépides, si délicats, si indifférents à votre propre sûreté, et si dévoués à l'unique idée de sauver celui qui nous en parlait avec un bien juste enthousiasme : il voudrait vous expliquer lui-même comment, après s'être arrêté sur la route,

malgré ce que vous lui aviez dit, pour vous voir à cheval ; obligé de marcher ensuite parce que le sang<sup>1</sup> et la boue attiraient l'attention sur lui, s'étant arrêté de nouveau, et même, dans son inquiétude, étant revenu un moment sur ses pas, il avait été forcé de retourner vers Sternberg ; et, ayant des raisons de croire que vous aviez coupé à travers champs, il avait cherché à vous rattraper avant cette ville, quoiqu'il souffrît beaucoup de sa première chute ; comment enfin, ne connaissant pas le nom de Hoff, connaissant la route directe de Silésie, par laquelle il était venu en voiture, et ne pouvant pas faire beaucoup de questions sans être remarqué, surtout avec l'étrange figure qu'il avait, il finit par être arrêté. Il eut du moins alors la consolation d'entendre dire que vous étiez tous deux sauvés ; car ce n'est qu'à Olmütz qu'il apprit l'arrestation de M. Huger, et il ne fut même assuré de la vôtre que dans cet interrogatoire auquel, par égard pour vous deux, il consentit à répondre et dans lequel, ayant refusé de parler sur la correspondance secrète, il fallut lui montrer que le chirurgien et vous-même aviez tout dit<sup>2</sup>. »

La lettre XXIX, relative à cette évasion, a été traduite en allemand dans l'ouvrage cité de M. Friedrich Kapp. La lettre XXX y est citée en anglais et n'avait pas encore été traduite. Ni l'une ni l'autre ne sont reconnaissables dans les *Mémoires*.

XXXI. — Le silence complet se fait ensuite sur le prisonnier pendant un an. Le 15 octobre 1795, M<sup>me</sup> de La Fayette et ses deux filles viennent partager sa captivité ; mais aucune lettre ne peut sortir de la prison avant le 5 mars 1796. Cette fois, c'est La Tour-Maubourg qui a pu

1. Le caporal, en se défendant, avait coupé avec ses dents un doigt de La Fayette.

2. J. CLOQUET, *ibid.*, p. 346.

faire parvenir à Pillet et à Masson, anciens aides de camp de La Fayette, réfugiés à Londres, une lettre due à l'ingéniosité d'un nouveau défenseur, Masclet. Celui-ci, né à Douai et d'abord passionné pour les lettres anciennes, s'était fait soldat dès la Révolution, dans laquelle il suivit avec chaleur les opinions les plus modérées. Réfugié en Angleterre en 1792, il entama en faveur de La Fayette prisonnier une série d'articles dans le *Morning Chronicle* qu'il signait *Éleuthère*, « l'homme libre », et qui dura jusqu'en 1798. Un de ces articles, dans le numéro du 4 novembre 1796, est la soi-disant lettre d'un officier autrichien qui a quitté la garnison d'Olmütz et en fait à son frère la description matérielle. Mais la lettre du 5 mars 1796 (XXXI) fournissait mieux à Masclet. Ce sont surtout des arguments politiques qu'elle fait valoir et qui sont appropriés aux lecteurs du *Morning Chronicle*, représentant l'opposition des whigs. La Fayette y est présenté comme un whig, comme une victime de toutes les tyrannies, de son inflexibilité dans les principes libéraux. Aussi son cas est-il soigneusement séparé de celui de Lameth et des commissaires de la Convention enfermés à Olmütz.

Nous savons en effet que Lameth, à la fin de 1793, était mourant à Magdebourg. On ne put, en janvier 1794, le transporter à Neisse. Sa mère vint supplier le roi de Prusse de lui permettre un voyage à une ville d'eaux; le roi l'y fit conduire sous la surveillance d'un détachement. Puis, la Prusse ayant abandonné la coalition (5 avril 1795), Lameth fut définitivement libéré.

Quant aux jacobins, la lettre de La Tour-Maubourg les sépare avec dédain de La Fayette, qu'elle rapproche de Washington, et, comme les whigs ont toujours été favorables aux Américains, elle rappelle que Huger et Bollmann sollicitent actuellement l'intervention du congrès des États-Unis pour la délivrance de La Fayette.

Enfin celui-ci est présenté comme le seul homme capable de rétablir l'ordre en France, et retenu, pour cette raison, dans les fers de la coalition. C'est donc une honte pour l'Angleterre que de fournir des subsides à des puissances qui ne triomphent que sur des prisonniers, et c'est la suite des fautes qui ont commencé avec l'oppression injuste des Américains. Tous ces griefs sont les mêmes qui remplissent à ce même moment les discours de Fox, de Sheridan, de Fitz-Patrick et les articles de Masclet. La lettre de Maubourg y est assurément pour quelque chose. Elle a été connue en 1797 par Ch. d'Aggrain, qui en a fait une amplification souvent fantaisiste dans son poème sur la *Captivité de La Fayette*<sup>1</sup>.

XXXII et XXXIII. — Le fragment XXXII est le second feuillet d'une lettre de M<sup>me</sup> de La Fayette, appropriée, comme la précédente, aux polémiques de Masclet. Le prisonnier y est donné comme le personnage qui, dans les deux révolutions d'Amérique et de France, a eu, seul et toujours, raison, est resté inflexible sur ses principes et n'a jamais commis une faute. C'est un plaidoyer d'avocat, et non de la discussion historique. Un an encore a passé depuis la lettre de Maubourg. Nous sommes en février 1797, et toute l'Europe a fait la paix avec la Révolution. L'Angleterre reste seule intéressée à la guerre, et il faut maintenir l'intérêt des whigs attaché à La Fayette sans alarmer leur patriotisme : l'attitude qu'on lui donne, d'après ce point de vue spécial, est donc celle d'un champion de la liberté également en lutte contre la royauté absolue et les revendications démocratiques. D'autre part, la passion révolutionnaire a beaucoup faibli en France depuis trois ans. L'heure est aux hommes

1. Paris, an V, Cocherin, in-4°.

de prétendu juste milieu, partisans de ce qu'ils appellent la « vraie » liberté, hors de laquelle il n'y a que licence et anarchie, respectueux de la loi et de l'ordre public dès qu'ils y trouvent leur compte.

Toutes ces considérations, qui, enchaînées en vue d'une apologie particulière, expriment bien, dans le fragment XXXII, l'état d'âme de La Fayette, ont eu cependant une portée plus générale et traversé le siècle avec son souvenir. Le 4 juillet 1900, lors de l'inauguration de sa statue dans la cour du Carrousel, l'évêque Ireland, en offrant le monument à la France au nom de l'Amérique, disait encore : « Les ennemis de la liberté, il les haïssait : l'absolutisme dans son gouvernement arbitraire, comme l'anarchie dans ses émeutes chaotiques... Il se posa comme le défenseur de la loi et de l'ordre public que l'anarchie voudrait démolir. Quand en France la lutte pour la liberté dégénéra en sauvage licence, il se démit du commandement qu'il avait accepté au nom de la liberté, et prit le chemin de l'exil, qui le mena à la prison d'Olmütz. Il eut à souffrir des partis extrêmes parce qu'il voulut toujours garder le juste milieu ; aussi, nous qui aimons la vraie liberté, aimons-nous le nom de La Fayette. »

Le ton apologétique est le même dans le fragment XXXIII. Depuis que la république démocratique, en France, a fait place à la république censitaire et bourgeoise (25 oct. 1795), et que celle-ci penche de plus en plus vers la république plébiscitaire et militaire, La Fayette se sent disposé à se rallier au gouvernement français, auquel il ne voulait rien devoir lorsque celui-ci était démocratique (lettre XXVII) ; il ne veut plus entendre parler d'une démarche publique de l'Amérique, qui lui paraissait le seul moyen de salut acceptable pour lui en 1794. Il a retrouvé toute sa confiance dans les

Français depuis que toute crainte de démocratie républicaine y est remplacée par l'espoir d'un régime où le pouvoir sera fort, et la liberté, « la vraie liberté », réduite au strict minimum des apparences. Non seulement il ne sollicite plus une intervention américaine, mais il fait dire par ses amis et ses correspondants qu'il s'est toujours opposé à ce qu'elle se produisît auprès du gouvernement français en sa faveur. (*Cf.* lettre XIV.)

XXXIV et XXXV. — Cependant la situation des prisonniers s'était modifiée à la fin de 1796 par le double fait de la politique du Directoire (installé le 26 oct. 1795) et de la campagne militaire d'Allemagne et d'Italie. Politiquement, la défaite des jacobins pouvait être considérée comme définitive, l'ouest de la France était pacifié, et le parti royaliste, fatigué de sa résistance dans les départements, semblait reprendre espoir dans les deux conseils des Anciens et des Cinq-Cents. La garde nationale n'était même plus l'organisation de la bourgeoisie armée qu'avait rêvée La Fayette; c'était une troupe si violemment réactionnaire qu'on avait dû, le 13 vendémiaire (5 oct. 1795), faire intervenir contre elle la troupe de ligne. L'armée qui, au milieu du recul thermidorien, conservait seule les sentiments révolutionnaires, commençait à devenir l'arbitre des partis, et la campagne de 1796 y avait fait surgir l'homme qui, par une série de victoires inouïes, devait affoler d'enthousiasme les Français, les préparer à la servitude et en même temps épouvanter la coalition et lui imposer la paix.

Carnot, un des directeurs, portait la guerre sur Vienne à la fois par le Mein, le Danube et le Pô; la campagne de 1796 entamait, et celle de 1797 achevait la réalisation de ce plan audacieux. Le 15 avril 1797, Bonaparte avait passé les Alpes Noriques et était rejoint par Joubert à

Léoben. Son avant-garde s'emparait du Semmering et n'était plus qu'à vingt-cinq lieues de Vienne. Le 16, l'archiduc Charles demandait un armistice, et le 18, Bonaparte, de sa propre autorité, dictait des préliminaires de paix. En même temps Moreau et Hoche se rejoignaient sur le Mein et s'arrêtaient, le 23 avril, à la nouvelle de l'armistice de Léoben. Le Directoire en ratifiait, à regret, les conventions, et le 5 mai s'ouvraient à Udine des négociations entre l'Autriche et les plénipotentiaires français, Bonaparte et Clarke.

Alors les démarches se multiplient pour la délivrance des prisonniers d'Olmütz. M<sup>me</sup> de Staël y intéresse Barras, qui, d'accord avec ses collègues du Directoire, Rewbell et Lareveillère-Lépeaux, fait décider qu'on réparera l'omission forcée de 1795 lorsque, à Bâle, on avait échangé la fille de Louis XVI contre Beurnonville et les quatre commissaires de la Convention. Le Directoire n'avait pas encore, à cette époque, une assiette assez solide en France et une autorité assez grande sur l'Europe pour risquer sa popularité par une mesure favorable à La Fayette ou pour s'exposer à un refus de l'Autriche au sujet d'officiers non livrés par surprise comme Beurnonville et ses collègues, mais tombés en son pouvoir. « Ce qui prouve mieux que tout le reste, dit Lareveillère-Lépeaux<sup>1</sup>, que la demande qu'on eût faite à cet égard à l'époque de l'échange des députés, eût été prématurée, c'est qu'elle fut une des conditions de la paix les plus difficiles à obtenir (en 1797). »

Mais les circonstances intérieures et extérieures ont bien changé en 1797. A la fin d'avril, Bonaparte est chargé de négocier avec l'Autriche la liberté de La Fayette et de ses amis avec l'ordre de déclarer que le Directoire

1. *Mémoires de Lareveillère*, t. I<sup>er</sup>, p. 427.



n'écouterait aucune proposition sans ce préliminaire. Le 5 mai 1797, Carnot renouvelle cette recommandation au général Clarke, représentant spécial du Directoire auprès de la cour de Vienne. Dans l'état-major de Clarke se trouvait Louis Romeuf, qui, en juin, obtint la mission particulière d'aller d'Udine à Vienne pour traiter avec le baron de Thugut la question des prisonniers d'Olmutz. Le 14 juin il en informa M<sup>me</sup> de Tessé et M<sup>me</sup> de Montagu à Wittmold, où se trouvait aussi son frère Victor. Il leur écrit encore le 2 et le 12 juillet, et ne part d'Udine que le 16. Il est à Vienne le 1<sup>er</sup> août 1797.

Aux premières nouvelles de ce changement de situation, les familles des trois prisonniers avaient été informées par Clarke. M<sup>me</sup> de Maubourg avec ses deux filles aînées, M<sup>me</sup> de Pusy avec sa fille de cinq ans que le père n'avait pas encore vue, s'étaient mises en voyage pour aller au-devant des prisonniers. Elles avaient débarqué à Altona, dans les premiers jours de juillet, accompagnées de Pillet, ancien aide de camp de La Fayette, et s'étaient engagées en Allemagne jusqu'à Ratisbonne, où elles attendirent vainement des passeports pour Vienne. C'est dans ces circonstances que M<sup>me</sup> de Tessé écrivit à Louis Romeuf, à Udine, la lettre XXXIV, du 25 juillet, à laquelle M<sup>me</sup> de Montagu ajouta un billet le lendemain (XXXV). On eût souhaité de voir La Fayette et sa famille se réfugier à Wittmold; mais la question du lieu où il irait en sortant de prison était devenue plus grosse de difficultés que celle même de son élargissement. Bonaparte ne voulait pas qu'il vînt en France, pensant que la présence de La Fayette y gênerait ses propres desseins déjà arrêtés. Pour la même raison, les Directeurs, qui préparaient le 18 fructidor, ne se souciaient pas de ce témoin, qui près d'eux eût peut-être été encombrant. En Allemagne, en Hollande, en Holstein, les puissances ne

pouvaient tolérer La Fayette rendu à sa liberté d'action. Ce sont là les complications qui retarderont jusqu'à la fin de septembre 1797 sa libération. (*Cf.* notice sur la lettre XLIII.)

XXXVI. — Lorsque Louis Romeuf arriva à Vienne le 1<sup>er</sup> août 1797, il apprit du secrétaire d'État, M. de Gallo, qu'il vit d'abord, l'échec d'une négociation du mois de juillet, entamée sous la pression du Directoire pour la liberté de La Fayette. Thugut avait, le 21 juillet, envoyé à Olmütz le marquis de Chasteler, qui, en 1792, commandait à Namur et avait déjà interrogé La Fayette au moment de sa capture. La mission de M. de Chasteler comportait : 1<sup>o</sup> une enquête sur les mauvais traitements dont les prisonniers et l'opinion en Europe se plaignaient ; 2<sup>o</sup> l'exposé des conditions mises par l'empereur à leur élargissement.

Le 25 juillet, après une visite et un interrogatoire séparé pour chacun d'eux, le premier point fut facilement réglé. L'envoyé de Thugut fit reconnaître aux prisonniers que tout ce dont ils se plaignaient était une conséquence forcée du régime auquel ils étaient soumis. Le second point amena de leur part des déclarations qui ne satisfirent pas l'empereur. Voici, d'après M. Max Büdinger<sup>1</sup>, qui a pu employer les documents officiels des archives de l'Empire, quelles étaient les instructions relatives à la seconde partie de la mission de M. de Chasteler : « Signifier à MM. de La Fayette, de La Tour-Maubourg et Bureaux de Pusy que, bien que la paix avec la France ne soit point encor définitivement réglée, et que Sa Majesté *n'ait contracté aucun engagement pour leur délivrance*, Elle se sentait néanmoins disposée à les faire élargir sans délai ultérieur ; mais que l'incompatibilité des prin-

1. *La Fayette in Oesterreich*, 1878, annexe E.

cipes qu'ils avaient professés et ne cessaient de professer hautement, avec ceux qui font la base de la tranquillité de ses États, mettait Sa Majesté dans le cas d'exiger d'eux la promesse par écrit qu'ils se transporteraient, comme ils l'avaient annoncé, en Amérique, ou, pour le moins, ne rentreraient en aucun temps dans ses provinces héréditaires sans une permission spéciale; et qu'aus sitôt qu'ils auraient satisfait à cette condition, l'ordre pour leur mise en liberté avec les passeports et les directions nécessaires pour leur voyage ultérieur seraient délivrés. »

La Fayette et ses amis refusèrent l'engagement absolu de ne plus reparaître sur les terres de l'Empire; ils réservaient deux cas : la possibilité d'un commandement militaire ou celle d'une mission diplomatique à eux confiée par leur patrie. Ces réserves, présentées à Thugut par M. de Chasteler le 28 juillet, lors de son retour à Vienne, parurent dangereuses à l'empereur, qui ordonna de surseoir à la libération.

Romeuf, ainsi mis au courant de la situation par le secrétaire d'État, avait encore à voir le premier ministre auprès duquel il était accrédité. Thugut le reçut le 7 août. Avant cette date était arrivée à Vienne une nouvelle sommation de Bonaparte, provoquée par une décision du Directoire, prise le 14 thermidor an VI (1<sup>er</sup> août 1797). Selon l'extrait des procès-verbaux de ce jour, « il est fait lecture d'une lettre de la citoyenne Dupont<sup>1</sup>, belle-mère du ci-devant Bureaux de Pusy, l'un des prisonniers d'Olmütz, par laquelle elle invoque de nouveau la générosité du Directoire en faveur de ces prisonniers, dont la captivité n'a pas cessé et paraît même aggravée par les défenses qui ont été faites récemment de leur laisser parvenir des nouvelles de leurs familles. Le

1. Dupont de Nemours. Cf. lettre XLIII, p. 336, n. 2; p. 353, n. 2.

Directoire écrit au général Bonaparte pour lui rappeler le désir qu'il avait manifesté de voir cesser la captivité de ces prisonniers le plus tôt possible. » Ce fut Carnot qui, le jour même, écrivit à Bonaparte (IV, p. 293), et cette intervention facilita la tâche de Romeuf auprès de Thugut. Il convint avec celui-ci qu'on demanderait au consul américain de Hambourg de prendre livraison de tous les prisonniers, et que le consul devrait s'engager à ne pas les garder à Hambourg plus de douze jours. C'est là ce que Romeuf fut autorisé à faire connaître par écrit à La Fayette (lettre du 9 août 1797), sans pouvoir obtenir d'aller lui-même à Olmütz porter la nouvelle. La Fayette répondit par une lettre ouverte du 15 août (lettre XXXVI).

Cette lettre comble heureusement une lacune parmi les témoignages connus de reconnaissance adressés par La Fayette à ceux qui ont contribué à sa délivrance. C'est Romeuf qui est intervenu au moment décisif pour l'obtenir, quand elle paraissait compromise en raison de l'intransigeance de son général. (*Cf.* la fin de la lettre de M<sup>me</sup> de Tessé, XXXIV.) Il était juste qu'il fût le premier remercié, de la prison même. Barthélemy, Clarke et Bonaparte sont associés à la gratitude de La Fayette. Barras le sera plus tard dans une lettre spéciale, dont les *Mémoires* ont en vain fait disparaître les traces (XLI). On verra que la reconnaissance « n'est pas le principal titre qui attache La Fayette à Bonaparte ». L'admiration est sincère pour le général victorieux, mais il y a aussi de la sympathie politique, et l'on pressent déjà l'espoir exprimé l'année suivante dans une lettre datée de Wittmold (23 mai 1798) : « Il est probable que le pouvoir changera souvent de mains jusqu'à ce qu'un parti armé de la force ait le bon esprit de s'appuyer sur l'opinion et de fixer la chose publique et son existence particulière sur des bases légales, nationales et durables. »

XXXVII et XXXVIII. — Romeuf, après son entrevue avec Thugut, reçut un passeport pour Hambourg, et s'y rendit immédiatement afin de préparer avec le consul des États-Unis, M. Pitkern, successeur de Parish, et le ministre impérial à Hambourg, M. de Buol-Schauenstein, les formalités exigées par la cour de Vienne. Mais Thugut voulait prendre ses précautions pour obliger le consul américain à le débarrasser au plus vite de « toute cette caravane de La Fayette, femme, enfants et autres compagnons de captivité » (lettre du 7 septembre; cf. Max Büdinger, *loco cit.*).

Il tenait ensuite, avant de lâcher prise, à recevoir des États-Unis des déclarations qui lui permissent de paraître céder, en relâchant les prisonniers, non pas aux sommations de la France, mais à un sentiment spontané de déférence de l'Autriche pour les sollicitations américaines renouvelées en vain depuis cinq ans, mais qu'il voulait se donner l'avantage de prendre en considération. Il avait à s'assurer qu'il serait possible au consul des États-Unis d'exécuter la clause d'envoyer les prisonniers hors de Hambourg et des États de l'Empire germanique. Or la difficulté était grande. C'est ce qu'il écrivait au plénipotentiaire français Clarke, le 12 août : « Vous avez été instruit par M. Perret (secrétaire de Clarke) que les trois prisonniers d'Olmütz auraient été déjà mis en liberté si l'on avait déterminé où l'on devait les conduire et les remettre. Or, on a témoigné que l'on ne pouvait les recevoir ni en Italie, ni en France<sup>1</sup>, ni

1. La Fayette a dit (*Mém.*, t. IV, pp. 294, 356, 366) que cette interdiction particulière de rentrer en France avait été ajoutée par Bonaparte lui-même, malgré les intentions contraires du Directoire. Cette opinion a été reproduite par lady Morgan (*la France*, t. II, p. 256). C'est là une erreur contre laquelle Lareveillère proteste en ces termes : « Il est de toute fausseté que la condition dont il s'agit ici ait été imposée spontanément par Bonaparte ; l'ordre lui en fut donné par une instruction positive et

même au delà du Rhin, ni peut-être en Hollande. » Il fallut un mois (9 août-9 septembre 1797) pour régler ces difficultés, et c'est seulement alors qu'il donna l'ordre d'élargissement. Les prisonniers ignoraient ces considérations, et leur impatience grandissait d'autant. Ils voyaient fuir leurs espérances et recommençaient à combiner des démarches, à rédiger des réclamations, à mettre en mouvement tous leurs amis pour arracher à la ténacité de Thugut l'accomplissement de ce qu'ils croyaient un engagement formel. Ce sont là toutes les angoisses qui se font jour dans la lettre (XXXVII) de M<sup>me</sup> de La Fayette à Pillet, le 9 septembre 1797.

On y trouve la vigueur d'esprit et la délicatesse de sentiments de cette femme si énergique, qui, du fond du cachot où elle s'est volontairement ensevelie, conçoit et dirige toute une diplomatie pour lutter contre celle de Thugut. Elle n'est que le secrétaire de ce qu'elle nomme « le triumvirat prisonnier », mais elle en est le très habile interprète. Netteté de pensée, limpide rapidité de la forme, logique tenace des conceptions, prudence à retenir les auxiliaires qui s'impatientent, ingéniosité à suggérer des plans, à dicter des lettres à la fois pathétiques et fermes aux femmes des compagnons de La Fayette, pour ce Thugut dont elle exécra la perfidie, mais dont il faut, par persuasion, ouvrir la serre déloyale, tout cela est au vif dans cette lettre, avec la noble préoccupation de ne pas laisser s'engager Romeuf, officier et agent français, ni dans des démarches compromettantes ni dans des concessions contraires aux principes des prisonniers. Et, au milieu de toutes ces angoisses, quelques pointes spirituelles et un peu de gaieté sur l'horreur d'une situation dont la fin s'entrevoit.

spontanée du Directoire; Bonaparte ne fit qu'exécuter l'ordre qu'il avait reçu. » (*Ibid.*, p. 427.)

De son côté, Romeuf, à Hambourg, s'impatientait au moins autant que les captifs. Il se considérait comme joué par Thugut ; il réclamait ses passeports pour retourner auprès du général Clarke à Udine et se tenait prêt à reprendre toute l'affaire diplomatiquement. Il écrit ses impressions et ses intentions à Bonaparte le 16 septembre 1797. Il parle d'« enfoncer les portes d'Olmütz » et montre bien l'ardeur dont parle M<sup>me</sup> de La Fayette dans la lettre XXXVII : « Romeuf et Charles couraient droit à Vienne et voulaient tomber tout à coup dans le cabinet du vizir. » Sa lettre, d'ailleurs, fait voir qu'alors, à l'armée, à Hambourg, comme en France, c'est à Bonaparte seul qu'on a recours comme au sauveur suprême. Romeuf s'adresse directement au général de l'armée d'Italie, quoiqu'il fût officiellement attaché depuis six mois à la mission diplomatique de Clarke. C'est trois jours après le départ de cette lettre (XXXVIII), le 19 septembre 1797, que tous les prisonniers sortirent d'Olmütz et furent dirigés sur Hambourg, où ils devaient être remis au ministre des États-Unis.

## DEUXIÈME PARTIE

### **Lettres d'exil (1797-1801).**

XXXIX et XL. — Le voyage dura quinze jours, à cause de l'état de santé de M<sup>me</sup> de La Fayette qui demandait beaucoup de ménagements. A Dresde, à Leipzig, à Halle, les témoignages de sympathie se multiplièrent. A Hambourg, où ils arrivèrent le 4 octobre 1797, accompagnés de Romeuf, de Pillet, de Théodore Lameth, anciens aides de camp de La Fayette, de M<sup>mes</sup> de Maubourg et de Pusy et leurs enfans réunis à eux successivement depuis Dresde, une touchante réception les

attendait. Les Américains en séjour dans la ville ou à bord des vaisseaux des États-Unis se réunirent au consul Pitkern et présentèrent à La Fayette une adresse en anglais qui a été mentionnée, mais non citée, dans les *Mémoires* (IV, 371). Elle reflète l'opinion de l'Amérique sur la Révolution française à ce moment. C'est parce que depuis cinq ans elle s'est écartée des opinions de La Fayette que la France a passé par toutes les calamités. Dans sa réponse en anglais, La Fayette, se retrouvant sous le drapeau des États-Unis, semble ressentir toutes les émotions de son troisième voyage en Amérique, et ses façons de penser à propos des questions d'ordre politique général sont restées au même point qu'alors. La Révolution française ne lui a rien enseigné; c'est seulement dans celle d'Amérique qu'il voit le triomphe de la liberté et de l'ordre légal.

XLI. — Pendant le voyage d'Olmütz à Hambourg, il avait appris le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797). Il s'indigna de ce que, dans cette dernière bataille de l'ancien régime contre la Révolution, il se fût trouvé à la tête du gouvernement deux hommes à lui connus, Rewbell et Lareveillère-Lépeaux, décidés à sauver la République, alors que tout conspirait contre eux pour rétablir « la vraie liberté ». Dans le Directoire, en effet, se rencontraient Carnot, pour faire oublier son passé de conventionnel, et Barthélemy, pour servir la coterie royaliste de la rue de Clichy; à la présidence des Anciens, le royaliste Barbé-Marbois; à celle des Cinq-Cents, Pichegru, dont la trahison était connue depuis cinq mois par Moreau, à la suite de la saisie de documents décisifs dans un fourgon autrichien; enfin, au ministère des affaires étrangères, l'ancien évêque d'Autun, Talleyrand.

La Fayette a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'avait



pas voulu remercier le Directoire pour sa délivrance, afin de ne pas paraître approuver le 18 fructidor. « Nos lettres de reconnaissance, dit-il expressément (V, 150), ne furent adressées qu'au ministre des relations extérieures, Talleyrand, au général Clarke et au général Bonaparte. » Ce dernier cependant était bien pour quelque chose dans le coup d'État dont La Fayette est si vivement offusqué, puisqu'il avait choisi et conseillé l'officier qui l'avait exécuté, Augereau, envoyé tout exprès de l'armée d'Italie au mois de juillet pour prendre le commandement militaire de Paris. Mais Barras, le troisième Directeur, n'était certes pas resté étranger aux préparatifs ni à l'exécution, et il était plus difficile à La Fayette de ne pas lui écrire pour le remercier des démarches pressantes qu'il avait multipliées pour son élargissement. Trois jours avant le 18 fructidor, Barras disait à Talleyrand et à Masclet, qui venaient le consulter sur le retour de La Fayette : « Il peut rentrer en France quand il lui plaira, il n'y a pas à cela la moindre difficulté ; quant à mon intérêt pour sa délivrance, vous pouvez y compter. » (1<sup>er</sup> sept. 1797, IV, 365.) De plus, Barras avait fait savoir à La Fayette, à Hambourg, par l'intermédiaire de Masclet, qu'il comptait sur lui comme auxiliaire politique, et ne lui demandait que de prendre hors de France le temps de juger par lui-même entre le parti qui soutenait le Directoire et l'opposition.

La Fayette remercia donc Barras par écrit, et cela dès son arrivée à Hambourg, par la lettre du 5 octobre (XLI), où il demande la liquidation du passé en faveur des officiers qui l'avaient accompagné dans sa fuite le 19 août 1792. La démarche en vue de faire rayer ces officiers de la liste des émigrés fut renouvelée l'année suivante dans les premiers jours de décembre 1798 auprès de Lareveillère-Lépeaux, mais les traces de la première démar-

che faite en ce sens, par la lettre à Barras, du 5 octobre 1797, n'ont pas toutes été supprimées.

Lareveillère-Lépeaux dit<sup>1</sup> que M<sup>me</sup> de La Fayette vint le voir, accompagnée de ses deux filles et de son fils Georges. « Après avoir exprimé sa reconnaissance pour le Directoire, elle me témoigna un extrême désir qu'il fît rentrer en France son mari et ses compagnons d'infortune. Je lui exprimai mon regret bien vif et bien sincère de ne pouvoir lui promettre l'accomplissement du vœu qu'elle formait avec tant d'ardeur. En effet, il était bien évidemment impossible que le Directoire satisfît à sa demande, dans la disposition où étaient les deux conseils législatifs, dont la malveillance envers le Directoire était très caractérisée, et dans un moment où les lois sur l'émigration étaient dans toute leur rigueur, et venaient même d'en acquérir une nouvelle par l'événement du 18 fructidor. » En quittant le président du Directoire, M<sup>me</sup> de La Fayette lui remit la lettre de son mari datée du 27 novembre 1798. « Il l'a lue devant elle, ajouta-t-il (V, 5), lui a dit qu'il en ferait part au Directoire, ce qui a eu lieu sur-le-champ. »

Or la lettre remise à Lareveillère-Lépeaux est bien rédigée dans des termes qui rappellent ceux de la lettre XLI, mais toute allusion à l'intervention de Barras et à la lettre précédente a disparu<sup>2</sup>. Cette première lettre de remerciement était d'ailleurs avouée le 15 décembre 1797, dans une lettre à Mascret dont les *Mémoires* (IV, 389) ont soigneusement fait disparaître le passage signi-

1. *Mémoires de Lareveillère-Lépeaux*, t. I<sup>er</sup>, p. 428.

2. V, p. 5, note. Les éditeurs des *Mémoires* ont eu si bien l'intention de dissimuler la lettre à Barras, qu'ils disent, en citant la seconde lettre adressée au Directoire : *C'est la seule qu'il écrivit au Directoire*. Mais ils ont eu l'imprudence de changer seulement la date, et d'y laisser le nom du lieu, *Hambourg*, où La Fayette n'était plus depuis longtemps le 27 novembre 1798, tandis que c'est bien de Hambourg, le 14 vendémiaire an VI (5 oct. 1797), que fut écrite la lettre à Barras que nous publions.

ficatif que nous rétablissons ici : « Je suis trop patriote, trop républicain, trop reconnaissant, pour n'avoir pas eu le besoin, peut-être même surabondant, d'embrasser tout ce qui me tenait collé à la France, de proclamer partout mon républicanisme, de parler à tout le monde de mes obligations à ma patrie, à son gouvernement, à mon ami, au directeur Barras. Je me suis aussi permis de faire pour les proscrits tout ce qu'ils avaient droit d'attendre de moi<sup>1</sup>. »

Ainsi le désaveu éclatant du 18 fructidor par La Fayette ne fut qu'un coup de tête de plus et une inconséquence gênante, dont il s'efforça d'ailleurs de s'excuser ensuite auprès de Masclet qui la lui reprochait. « Si je me trompe, lui écrit-il le 30 octobre 1797, dans ma désapprobation de ces mesures, ce n'est pas ma faute ; je n'ai pu les juger que par quelques apologies et papiers publics ; et en vous exposant franchement le sentiment du cœur le plus républicain qui fut jamais, je désire ardemment recevoir de vous les raisons d'après lesquelles un patriote aussi sincère et aussi éclairé que vous a jugé différemment. » Quant à Lareveillère, il reçut aussi des remerciements de La Fayette, mais beaucoup plus tard, à un déjeuner où ils se rencontrèrent en 1818<sup>2</sup>.

XLII. — La lettre en anglais datée de Lehmkuhlen, 27 janvier 1798, est un remerciement adressé à un ami d'Angleterre, Thomas Clarkson. Celui-ci, le 5 janvier 1798, avait écrit à La Fayette pour le féliciter de sa délivrance et lui exprimer le chagrin de voir le Parlement anglais autoriser la continuation de la traite des noirs, La Fayette profite, dans sa réponse, de l'occasion qui

1. Cf. J. CLOQUET, *loco cit.*, p. 126.

2. Cf. *Mémoires de Lareveillère*, t. I<sup>er</sup>, p. 428.

lui est offerte pour traiter le sujet de ses anciennes prédilections, la liberté des nègres. Son accord sur ce point avec Clarkson remontait à 1790. Il avait lui-même provoqué la vocation du philanthrope anglais par le bruit que fit en 1785 son acquisition, à Cayenne, d'une plantation où il avait donné l'exemple d'un affranchissement graduel des esclaves. L'année suivante, Clarkson, âgé de vingt-six ans, terminait de brillantes études à Cambridge par une dissertation latine qui eut du retentissement : *Anne liceat invitos in servitutem dare?* « L'esclavage est-il légitime? » Ce travail traduit tout de suite en anglais, il le publiait sous ce titre : *An Essay on Slavery and Commerce of the human species, particularly the African*, 1786. En 1787, il faisait partie de la *Société des Amis des Noirs*, qui s'étendit en France sous le même titre en 1788, et il publiait un *Essay on the impolicy of the African slave trade*, 1788. C'est alors qu'il s'unit au membre du Parlement Wilberforce (1758-1833), qui, séduit par ses idées, commence dans le Parlement et dans des meetings où le suivent les Quakers, une campagne de près d'un demi-siècle pour l'abolition de l'esclavage.

Clarkson vint à Paris en janvier 1790, s'aboucha avec Mirabeau et La Fayette et les engagea à porter la cause des nègres devant la Constituante. Les conférences (*Mém.*, III, 71) avaient lieu chez La Rochefoucauld. (*Cf.* p. 96.) Du 9 au 16 mars, Mirabeau prépara un grand discours sur cette question, mais n'eut pas l'occasion de le prononcer. Clarkson réussit mieux avec La Fayette. A un dîner chez celui-ci, il avait eu le plaisir de rencontrer deux noirs, officiers de la garde nationale de Saint-Domingue (II, 290). Après un discours de La Fayette (11 mai 1791), l'Assemblée parut disposée à abolir la prime accordée depuis 1784 à la traite des noirs; mais,

raconte Clarkson<sup>1</sup>, elle voulait que l'Angleterre prît une mesure semblable. C'est alors qu'il se chargea de transmettre à Pitt, dont il était l'ami, une lettre pressante de Mirabeau sur la question. La Constituante supprima la prime; mais, à la fin de la session, cette décision fut rapportée par suite d'une coalition d'intérêts particuliers des deux côtés de l'Assemblée. C'est à toutes ces circonstances que fait allusion cette lettre de La Fayette.

Elle est aussi un nouvel exemple de la difficulté qu'éprouvait La Fayette à rendre justice à la Convention, même dans les décrets qui répondaient le mieux à ses idées. L'abolition immédiate de l'esclavage fut votée le 16 pluviôse an II (4 février 1794); mais c'est le radicalisme de cette mesure qui choqua La Fayette, ami des demi-mesures. Quand il avait annoncé à Washington (8 février 1786) son acquisition de Cayenne, « son dada » (*hobby horse*), il avait reçu du président cette réponse, qui devait être la formule de sa propre doctrine : « Une émancipation subite amènerait, je crois, de grands maux; mais certainement elle pourrait, elle devrait être accomplie graduellement, et cela par autorité législative. » (10 mai 1786.)

Aussi La Fayette semble-t-il attribuer à la précipitation des conventionnels la révolte des noirs aux colonies. En réalité, c'est en 1791 que les hommes de couleur et les nègres affranchis s'insurgèrent, ayant en vain réclamé l'égalité politique avec les blancs; les massacres de Saint-Domingue sont des 21 mai et 24 juin 1793, et ce sont les colons qui, après le décret du 4 février 1794, appelèrent dans l'île les Anglais et les Espagnols.

Dans la seconde partie de la lettre, La Fayette dé-

1. *History of the abolition of slave trade*, 1808, 2 vol. traduits en français par l'abbé Grégoire, t. II, p. 128.

plore l'infidélité de la majorité de Pitt toutes les fois que celui-ci se déclarait pour l'émancipation des nègres. C'est en cela seulement qu'il trouve le Parlement rétrograde. En effet, Pitt, premier ministre à vingt-cinq ans, en 1784, put bien résister à toutes les libertés politiques pendant dix-huit ans à l'aide d'une majorité de *tories*, mais sur la question de l'esclavage il fut, dès 1788, avec son ami Wilberforce, et même, malgré son hostilité profonde contre Fox, il vota avec ce dernier, en 1791, pour l'abolition de la traite. Il contribua plus que personne à retarder le régime parlementaire, qui n'est admis en doctrine par l'Angleterre que depuis 1820. Les deux premiers George (1714-1727-1760) en avaient fait l'essai en laissant la réalité du pouvoir exécutif à des ministres pris dans la majorité du Parlement. Mais dès 1760 George III, revendiquant la prérogative royale, revint à l'ancienne doctrine de la balance des pouvoirs formulée par Locke en 1690 dans ses *Traité sur le gouvernement* et par Montesquieu dans *l'Esprit des lois* (XI, 6). Pitt ne fit que pousser à l'extrême cette réaction.

Mais ce n'est pas cette politique que La Fayette estime trop rétrograde (*too backward*), puisque, nous l'avons vu<sup>1</sup>, c'est en Angleterre et en Amérique qu'il trouve la cause populaire bien défendue<sup>2</sup>. Il ne reproche à Pitt que son entente avec la coalition, et se montre disposé à lui pardonner beaucoup en raison de son attitude dans la question de la traite. Tant il est vrai que La Fayette se montre toujours plus sensible aux réformes civiles qu'intéressé aux droits politiques.

Les *Mémoires* (IV, 402) donnent une traduction approximative de cette lettre à Clarkson; mais nombre de passages y sont supprimés, tandis que d'autres ont été

1. Cf. notice sur la lettre VI, p. 121.

2. Cf. lettres IX et XI.

ajoutés au texte. Nous indiquons, dans notre traduction, entre crochets [], les passages rétablis.

XLIII et XLIV. — Une nouvelle existence va commencer pour La Fayette à partir du moment où il arrive de Hambourg à Wittmold dans le Holstein, chez M<sup>me</sup> de Tessé (10 octobre 1797). Pendant deux ans encore il restera proscrit de sa patrie, et plusieurs fois exposé à fuir à l'approche des troupes françaises, qui étendent le territoire occupé après chaque victoire en Hollande et en Allemagne. Après quelques velléités de reprendre un rôle actif dans la Révolution, il sent et se dit à lui-même que « sa vie politique est finie ». « Ma raison me dit qu'il n'y aura jamais rien à faire pour moi, et que même ma réputation est intéressée à terminer ma vie politique. » (IV, 385, 386.) D'autres soins vont l'occuper ; avant tout, ce qui presse, c'est la *res angusta domi*, la pauvreté, qui ne lui laisse pas même à l'étranger un foyer à lui. La révolution d'Amérique avait fait brèche à sa fortune. La Révolution française avait traité ses biens<sup>1</sup> comme ceux des émigrés, et enfin le Directoire, choqué de son attitude après le 18 fructidor, venait de faire vendre quelques terres qui lui restaient en Bretagne. Il n'a de ressources à attendre que de l'héritage de M<sup>me</sup> d'Ayen, non encore liquidé et partagé entre M<sup>me</sup> de La Fayette et ses sœurs. Ce sera la raison des voyages de M<sup>me</sup> de La Fayette à Paris et de nouvelles séparations, dont au moins profitera la correspondance.

En attendant, La Fayette reste l'hôte de M<sup>me</sup> de Tessé<sup>2</sup>. Celle-ci avait émigré en 1792 avec son mari, et s'était

1. Cf. lettre XXII, p. 264, n. 3.

2. Adrienne-Catherine de Noailles, sœur du duc d'Ayen, née en 1741, mariée en 1755 à Aimé de Froulay, comte de Tessé, grand d'Espagne de première classe, premier écuyer de la reine, chevalier des ordres du roi, maréchal de camp en 1774.

établie d'abord en Suisse dans la terre de Lowemberg (canton de Fribourg), où elle dirigeait activement et fructueusement une exploitation agricole, avec de nombreux bestiaux. « Plus prévoyante que la plupart des émigrés, elle n'était pas partie de France comme une hirondelle, n'emportant, pour être plus légère, que le plumage de ses ailes. Elle s'était munie de certaines valeurs qui devaient la mettre à l'abri du besoin et lui procurer le bonheur d'être utile aux autres. Elle avait placé ce capital dans le sol, et vivait du produit de son domaine, dont la direction et la surveillance fournissaient un aliment indispensable à son activité<sup>1</sup>. »

Esprit très émancipé par la lecture des philosophes du dix-huitième siècle, elle avait applaudi à tous les coups de tête de son neveu La Fayette, qu'elle traitait comme son héros. Elle avait fui devant la Révolution, non par terreur, mais par prudence, et restait voltairienne. M<sup>me</sup> de Montagu, sœur de M<sup>me</sup> de La Fayette, s'étant réfugiée chez elle à Lowemberg, le gouvernement de Berne s'inquiéta de voir une colonie d'émigrés se former près de lui, et M<sup>me</sup> de Tessé vendit la ferme et vint en exploiter une autre à Erfurt, en mai 1795, puis à Altona, sur l'Elbe, en face de Hambourg. C'est là qu'elle reçut, en octobre 1795, M<sup>me</sup> de La Fayette et ses filles en voyage vers Olmütz. Le mois suivant, elle quitta Altona pour aller s'installer à vingt-cinq lieues plus au nord, dans le Holstein, à Ploën. Dans l'été de 1796, elle acheta sur la rive nord du lac de Ploën la terre de Wittmold, où elle s'établit pour quatre ans, et où elle recueillit les familles La Fayette, Montagu, et nombre de proscrits. La Fayette y resta un an, habita ensuite dans le voisinage, à Lehmkuhlen (17 nov. 1797). Puis, sa fille

1. M<sup>me</sup> DE MONTAGU, p. 133.



ainée, Anastasie, ayant épousé, le 8 mai 1798, Charles de Latour-Maubourg, fils de son compagnon de captivité, tout le monde revint avec le jeune ménage s'installer à Wittmold chez la tante de Tessé. En octobre 1798, La Fayette voulut se rapprocher de la France et vint demeurer en Hollande, à Vianen, près d'Utrecht. Les Sept-Provinces, sous le nom de République Batave, avaient, depuis les victoires de Pichegru en 1795, signé un traité d'alliance avec la France, et des troupes auxiliaires françaises sous le commandement du général Brune occupaient le pays. La présence de La Fayette dans le voisinage lui porta ombrage, et il s'en plaignit au Directoire, qui fit la sourde oreille.

C'est là que La Fayette commença un examen de sa conduite antérieure, et, avec l'aide de La Colombe, de Pusy et de Louis Romeuf, rassembla des matériaux pour écrire ses Mémoires et mettre en ordre sa correspondance, dont il confia la publication à son fils Georges. Il y écrivit en 1797 la *Démocratie royale*; la *Lettre à M. d'Hennings*, bailli de Ploën et rédacteur d'un recueil intitulé *Le Génie du Temps*; les *Souvenirs en sortant de prison*. Les lettres XLIII et XLIV sont adressées à Louis Romeuf, qui, après avoir passé l'hiver de 1797 avec le général, avait repris du service et faisait partie de l'expédition de Malte, avec son frère Victor, dans l'état-major de Bonaparte.

Au mois de juillet 1798, M<sup>me</sup> de La Fayette venait d'arriver à Paris pour essayer de remettre de l'ordre dans les finances très compromises de la famille. Elle était aussi chargée de sonder les Directeurs sur l'accueil qu'ils feraient au retour en France de son mari. L'idée de se réfugier en Amérique semblait abandonnée, à cause des rapports hostiles des deux républiques. Depuis que l'Angleterre était entrée dans la coalition européenne, la

France avait autorisé la guerre de course contre les navires neutres qui trafiquaient avec son ennemie. Les États-Unis ayant fait avec l'Angleterre un traité de commerce (19 nov. 1794), la France avait protesté au nom du traité du 6 février 1778, et ainsi les relations diplomatiques étaient rompues depuis 1796. La Fayette souffrait de cette situation et désirait contribuer à la modifier. « Quoique libre désormais, disent les Mémoires de M<sup>me</sup> de Montagu, il traînait encore après lui un bout de chaîne, et ne pouvait aller où il voulait. On le trouvait à Vienne trop républicain, et à Paris trop royaliste. Il eût pu, quoi qu'il en dît, se rendre en Amérique malgré les croisières anglaises, et même, s'il l'eût voulu, sur un navire anglais ; mais il y a apparence qu'il aimait mieux un asile d'où il pût observer ce qui se passait dans son pays. » Il ne désespère pas d'y voir s'établir un gouvernement régulier sans royauté héréditaire, et place tout son espoir et toute son admiration dans Bonaparte. On voit ainsi se développer cette nouvelle illusion qui le fera rentrer subitement en France après le 18 brumaire, considérant ce coup d'État militaire comme un triomphe de la « vraie liberté ». Dans une lettre à Washington (20 avril 1798), il indiquait que de nouvelles conditions pour l'établissement d'un régime électif lui paraissaient possibles « en dehors de la monarchie arbitraire, du despotisme militaire et de l'anarchie jacobine ».

XLV à XLVII. — Les six mois écoulés du 12 août 1798 au 18 février 1799 représentent une période de douloureuse incertitude pour La Fayette et sa famille. On est menacé dans le Holstein par le progrès des troupes françaises en Allemagne ; on n'est pas sûr de pouvoir rester à Vianen, en Hollande, à cause de la mauvaise volonté toujours possible du Directoire et des plaintes réitérées

du général Brune ; on voit diminuer les dernières ressources en argent et les chances de rentrer en France, de reprendre une place dans le mouvement même rétrograde de la Révolution. Il n'y a pas trace de toutes ces angoisses dans la correspondance publiée. Entre une lettre à Hamilton, du 12 août 1798, et une lettre à M<sup>me</sup> de Tessé, du 18 février 1799, elle ne contient rien. La série des sept lettres inédites qui vont de XLV à LI comble cette lacune et nous fait pénétrer plus avant que jamais, peut-être, dans le cœur de La Fayette.

Les lettres XLV à XLVII rappellent, par le ton affectueux et aimablement intime, les lettres de la correspondance d'Amérique. M<sup>me</sup> de La Fayette est alors le fondé de pouvoirs de toute la famille. Comme elle n'a pas été inscrite sur les listes d'émigrés, elle peut circuler librement en France et elle y traite non seulement les difficultés d'argent très pressantes, puisqu'il fut question de vendre le château de Wittmold, mais aussi le retour en France de La Fayette et des siens et la rentrée au service des officiers qui ont suivi leur général en août 1792. Dans la détresse commune, les proscrits trouvent encore le moyen d'obliger de plus pauvres qu'eux, et La Fayette en raconte une preuve touchante. Ce sont surtout des recommandations de prudence, de calme et de bonne hygiène personnelle qu'il adresse à sa femme, et il sent qu'elle en doit avoir grand besoin au milieu des délicates affaires qu'elle dirige. L'accord entre la France et l'Amérique paraissant près de se rétablir, toute la famille conçoit l'espoir d'un départ pour les États-Unis au printemps de 1799 (XLV et XLVI) ; mais La Fayette fait des réserves, et il aime mieux rester à portée de la frontière française. (*Cf.* notice sur la lettre XLIV.)

La lettre du 26 fructidor an VI, outre des détails de famille qui montrent le proscrit s'intéressant à trouver

des situations dans le nouveau régime pour tous ceux qui ont été frappés avec lui, conserve, sur l'adresse, le nom du citoyen Beauchet, auquel se rattache le souvenir d'un de ces dévouements obscurs, si nombreux pendant la Révolution. Beauchet, commis à la liquidation de la dette en 1792, était le mari d'une ancienne femme de chambre de M<sup>me</sup> de La Fayette. Celle-ci étant détenue à Chavaniac, il allait fréquemment de là à Paris, pour porter la correspondance de la marquise. Quand celle-ci fut emprisonnée à la Force, M<sup>me</sup> Beauchet venait tous les deux jours la voir à la grille de la prison, et écrivait ensuite de mémoire à la famille tout ce dont elle avait été chargée.

Plus loin (lettre XLVI), nous voyons La Fayette s'essayer à une synthèse de la Révolution au point de vue non des conceptions politiques, mais du droit public et privé. Il distribue en dix chapitres une sorte de cours de droit comparé de l'ancien et du nouveau régime, en France d'abord, et ensuite dans les principales nations de l'Europe. C'est là une vue peut-être prématurée, mais assurément ingénieuse, et qui a été réalisée en partie par Tocqueville pour la France et par H. Summer Maine en Angleterre. Quoique La Fayette ne soit ni historien ni juriste, il a une intuition claire des avantages que présenterait un tel enseignement du droit nouveau introduit dans le monde par la Révolution française. C'est là une des pages de la correspondance qui lui font le plus d'honneur. Il revient sur le même sujet le 11 mai 1798 : « Il y a un chapitre à faire auquel je mets beaucoup de prix : c'est celui de l'ancien régime royal, ministériel, financier, commercial, militaire, robin, féodal, ecclésiastique. Point d'exagération ni d'injures ; des faits et des calculs. Si vous en parliez avec exaltation, on vous opposerait le régime actuel ; mais si vous établissez modestement cette

justification de ceux qui ont concouru à nos réformes, vous ne choquerez point et vous ferez beaucoup d'impression. Les anciens sujets de plainte sont oubliés. »

XLVIII à L. — Si la lettre précédente montre La Fayette ranimé par ses projets de publications historiques, nous le retrouvons dans les suivantes (XLVIII à L), désespéré, contrit d'avoir interposé ses préférences dans les combinaisons que sa femme poursuit à Paris, et s'efforçant de se faire pardonner cet excès d'initiative. M<sup>me</sup> de La Fayette, à travers cette correspondance, apparaît comme une femme de tête, très apte à négocier les affaires de la famille et à soutenir dans les milieux politiques les intérêts des proscrits, mais en même temps un peu ombrageuse et capable de faire sentir qu'étant placée, avec toute la responsabilité, sur les lieux mêmes où se résolvent toutes les questions, elle est impatientée de n'avoir pas pouvoir pour tout décider. La Fayette, au contraire, est surtout d'une sensibilité aussi prompte à s'enflammer qu'à s'abattre. Il met bien de la délicatesse, il est vrai, à s'excuser d'avoir contrarié son plénipotentiaire, et il se résigne à voir s'écrouler tous ses projets l'un après l'autre (XLVIII). Il renonce, sur les objections de sa femme, au plan de droit public comparé qu'il avait esquissé à grands traits; il renonce à une installation en Hollande; il ne voit plus d'espoir qu'en une nouvelle séparation, sa femme gérant en France les biens de ses sœurs, et lui allant chercher fortune en Amérique; mais une lettre de Washington va venir lui enlever encore cette chance (L). De plus, les embarras d'argent augmentent. Il se sent à charge aux siens, en présence d'une dette considérable, et suspendu aux éventualités du partage des biens laissés par l'héritage de M<sup>me</sup> d'Ayen. Ce sont là des lettres douloureuses, où se

précise le trait dominant de cette nature dans laquelle le sentiment domine.

Le mot de son fils (XLIX) à Louis Romeuf est une des très rares lettres de Georges La Fayette. Il a été joint à une lettre du père à l'ancien aide de camp. Georges avait, avec son précepteur Frestel, quitté l'Amérique en apprenant la libération de son père, et était arrivé à Paris en décembre 1797. Il avait fait une visite à Bonaparte, rentré à Paris le 5 décembre 1797 après la signature du traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) et installé rue Chanteraine, alors nommée rue de la Victoire. Bonaparte était absent, mais Joséphine avait bien accueilli le fils de La Fayette et lui avait dit : « Il faut que votre père et mon mari fassent cause commune. » (V, 135.) Mais ensuite Bonaparte dit à Louis Romeuf, qui lui parlait de La Fayette : « Nos opinions politiques sont trop différentes pour que j'aie jamais pensé qu'il puisse rentrer. » Georges La Fayette avait retrouvé son père à Lehmkuhlen en février 1798.

LI à LIII. — Les trois lettres qui suivent sont adressées, de janvier à mars 1799, à Louis Romeuf, qui, après la campagne de Malte, était revenu auprès de La Fayette et ensuite retourné à Paris pour y seconder ses projets de publications. Tout avenir politique paraissant fermé au proscrit, il reporta son activité sur un ensemble de travaux littéraires et historiques pour lesquels Pusy d'abord et ensuite Romeuf lui servirent de secrétaires. La lettre LI date de la rentrée à Paris de Romeuf et de son frère Alexandre, et exprime la satisfaction de voir les deux officiers échappés à des dangers de toute espèce. La suivante annonce le retour de M<sup>me</sup> de La Fayette à Vianen, où la famille s'était réfugiée en décembre 1798 parce que le Holstein, dépendance de l'Empire germanique,

était engagé dans la seconde coalition contre la France (18 décembre 1798). A Vianen, en Hollande, les proscrits sont sur un territoire allié à la France, et La Fayette y éprouve un avant-goût de sa rentrée dans la patrie. En se sentant de ce côté-ci de la barrière, il respire l'air de la liberté; de l'autre côté, il y avait inconvenance à vivre sous un de ces gouvernements anciens incompatibles avec ses principes. «Lors même que des gouvernements populaires se mêlent de tyranniser, j'aime mieux m'en indigner sur le territoire républicain que d'avoir à dire ailleurs ce que j'en pense.» (V, 7.) Là il eut la joie de revoir l'uniforme français, qu'il ne connaissait plus depuis sept ans, et, en regardant passer les troupes auxiliaires du général Brune, il se félicite de leur avoir jadis promis que la cocarde tricolore ferait un jour le tour du monde. Il apprend avec émotion nos succès contre les Autrichiens dans le royaume de Naples en janvier 1799, et il se réjouit en patriote que le seul officier autrichien ayant fait bonne contenance soit encore un Français, Roger de Damas, qui avait quitté la France avant la Révolution. (*Cf.* p. 184, n. 1.)

Mais sa situation personnelle est de plus en plus assombrie. M<sup>me</sup> de La Fayette n'a pu, dans son dernier voyage à Paris, aplanir les difficultés. Il se résigne à la plus obscure retraite en famille, avec la seule distraction politique des entretiens du général Van Ryssel, vétérán de la révolution des Pays-Bas. Son dernier espoir est dans la paix, qui, juste au moment où il écrit, est rompue par les premières hostilités de la seconde coalition. Enfin la détresse financière augmente; il songe à partir en Amérique; mais il lui manque l'argent de la traversée. L'écho de ces embarras se retrouvera dans la lettre (LVI) écrite par Romeuf à M. Murray pour justifier l'acceptation des secours pécuniaires des États-Unis.

Enfin, dans la lettre LIII nous trouvons La Fayette tout

entier à ses préoccupations de publiciste. Il propose à Masclet de faire un recueil des plus beaux morceaux de l'éloquence parlementaire en France et en Angleterre, sorte de *Conciones* moderne de la Révolution, dont l'idée n'a été reprise que de nos jours. Romeuf est chargé de recueillir tout ce qu'il sera possible de réunir de la correspondance, de surveiller la publication des écrits d'apologie personnelle, tels que la *Lettre à M. d'Hennings*, les *Souvenirs en sortant de prison*, la *Démocratie royale*, etc. Quelques-uns de ces écrits n'ont pas été édités. La *Notice sur Washington*, dont il n'y avait qu'un exemplaire manuscrit, a été perdue. Les *Lettres de prison* devaient donner lieu à un recueil spécial dont la préparation était confiée à Romeuf, qui s'occupa pendant plusieurs années d'en amasser les matériaux. Il fut tué le 7 septembre 1812 à la bataille de la Moskowa ; tout son travail resta dans ses papiers de famille et forme le principal noyau de nos documents inédits. Il était donc bien dans la pensée de La Fayette que ces lettres fussent publiées, et c'est en quelque sorte son vœu que nous accomplissons.

LIV. — Au mois de mai 1799, M<sup>me</sup> de La Fayette, dans un nouveau voyage à Paris, avait eu, en passant, le spectacle de l'anarchie qui suivit le 30 prairial (18 juin 1799), et dont tous les partis essayèrent de profiter. Les élections de l'an VII (1<sup>er</sup> prairial, 20 mai 1799) avaient envoyé dans les deux conseils un nombre plus grand que jamais d'opposants au Directoire, et une conspiration contre le régime républicain s'ourdissait presque à découvert entre Sieyès, l'un des Directeurs, et Lucien Bonaparte, qui entraînaient les Cinq-Cents. Le 30 prairial, trois Directeurs, Treilhard, Lareveillère et Merlin, furent expulsés du Directoire. Ces derniers sentaient bien le coup d'État venir : « Ce n'est pas à nous qu'on en veut, disaient-ils ;



c'est à la constitution; on va livrer la France à la famille Bonaparte. » On les remplaça par le général Moulins, Gohier, ancien ministre de la justice, mais sincère républicain, et le girondin Roger-Ducos, qui fut, de suite, la créature de Sieyès. Avec Barras, toujours vendu et toujours à vendre, la majorité dans le Directoire était acquise à Sieyès, qui se mit aussitôt à décimer les derniers républicains démocrates et à préparer le renversement de la constitution dont il avait la garde. Il ne voulait plus de « bavards, mais une épée », qu'il se réservait de conduire. Pichegru était déporté à Cayenne depuis le 18 fructidor. Joubert était mort le 15 août en enlevant ses troupes à Novi contre Suwaroff. Moreau, sondé, se déroba et se réservait pour un meilleur auxiliaire. Bonaparte n'avait prévenu personne en France qu'il abandonnait ses troupes d'Égypte le 22 août 1799. La Fayette restait possible.

M<sup>me</sup> de La Fayette rendit visite à Sieyès le 8 septembre 1799. Dès les premiers mots il se disculpa d'être l'ennemi de La Fayette, mais ne se montra pas désireux de voir son ancien collègue à la Constituante intervenir au milieu des plans qu'il dressait déjà pour le coup d'État prochain. M<sup>me</sup> de La Fayette attachait une grande importance aux déclarations évasives du président du Directoire. Comme elle avait été accompagnée de sa fille Virginie (depuis M<sup>me</sup> de Lasteyrie) dans cette visite, elle reproduisit avec elle le texte même de la conversation, qui fut envoyé, de la main de Virginie, à Romeuf, pour être employé dans les pièces historiques à publier. La Fayette a fait allusion à ce dialogue dans deux passages des *Mémoires* (V, 81, n. 1, et p. 104). C'est d'après l'autographe que nous publions le document LIV.

LV. — La lettre du 7 brumaire an VIII (29 octobre

1799) fut rédigée au milieu de la crise la plus décisive de la Révolution. Bonaparte est à Paris depuis le 24 vendémiaire (16 octobre 1799). La Fayette écrit onze jours avant le 18 brumaire. Quelles sont alors ses dispositions? Il se croit l'un des sauveurs appelés à terminer enfin cette Révolution par le retour à n'importe quel gouvernement qui ne sera pas la république, mais qui rassurera les intérêts bourgeois. « S'il y a un moyen de réunir et de vivifier les bons citoyens, de dégager la liberté de ses souillures, de s'arrêter à un point tolérable entre le jacobinisme et la contre-révolution, ce serait notre rentrée en France. » (Lettre à Maubourg, 18 octobre 1799.) Aux sauveurs, il faut une armée; ce seront les « ralliés » : « On pourrait, autour des gouvernants bien intentionnés, rallier cette foule d'honnêtes gens qui se croient royalistes, aristocrates, et qui ne sont que mécontents. » (Lettre à Emmery, 2 octobre 1799.)

Les principes politiques, pour un tel résultat, sont des considérations secondaires et accessoires : « Je crois que l'organisation du gouvernement, dans tout ce qui n'est pas contraire aux droits imprescriptibles du genre humain, doit, pour les gens de bonne foi et désintéressés, n'être regardé que comme un objet secondaire. » (V, 93.) « Quand on pense à la république, on voudrait la royauté; quand on pense à la royauté, on voudrait la république. Pourvu que nous trouvions dans tout ceci la liberté politique, la nôtre, et une ferme, je ferais bon marché des accessoires. » (*Ibid.*, p. 132.) Il faut se hâter d'aboutir. Ces « droits imprescriptibles », cette « liberté », peuvent être la proie des royalistes, et alors « qui peut espérer de *placer ses enfants* au milieu de toutes les prétentions dont un prince français rétabli sur le trône serait nécessairement assailli? » (*Ibid.*, p. 114.) Voilà l'essentiel à sauvegarder. « Sieyès diminue tous les jours de réputation et

de crédit. S'il tarde à faire le coup de parti qui décuplera l'un et l'autre, ne va-t-il pas périr par les anarchistes ou par les rois? » (*Ibid.*, p. 90.) Il s'agit de « pêcher dans le margouillis national » (*Ibid.*, p. 112), et d'être là pour le partage. « S'il se fait quelque chose d'heureux en France, nous en serons. » (P. 115.) Malgré les répugnances pour les d'Orléans, on se servira d'eux, s'il le faut, pour en finir avec l'anarchie. « Il ne me convient pas de pactiser avec un prince d'Orléans » (2 juillet 1799, p. 59); cependant « je préférerais qu'on fit une constitution et que, mettant de côté Louis XVIII et son frère, on offrît la place aux jeunes princes d'abord (le duc d'Angoulême et son frère le duc de Berry), puis au duc de Chartres » (18 octobre 1799, p. 130). « Malgré mes inclinations républicaines, ou pour mieux dire à cause de ces inclinations, je ne refuserais pas d'entrer dans un arrangement fondé sur la volonté nationale et productif d'une royauté constitutionnelle. » (*Ibid.*, p. 131.) A défaut, Bonaparte ferait très bien l'affaire; n'importe qui, même, pourvu qu'on en finisse. « En un mot, tout est bon excepté la monarchie aristocratique-arbitraire et la république despotique, et j'avoue que l'inclination me porte à cette non-hérédité de présidence, quoique je fusse bien fâché de mettre obstacle à tout autre arrangement qui assurerait à la nation ses droits, et lui ferait trouver le repos dans une bonne et complète liberté. » (*Ibid.*, p. 138.)

Voilà, dans cette crise suprême de la Révolution, les pensées intimes, le fond du cœur, crûment exprimé, de ce héros de l'Amérique et de 1789, dont l'ambition est de « pêcher dans le margouillis national ». Quelques jours avant le 30 prairial, des propositions lui avaient été faites au nom de Carnot par un officier envoyé d'Amsterdam qu'il rencontra à Utrecht et, trop défiant encore ou mal informé des chances du coup d'État, il avait fait le diffi-

cile. Dans la lettre LV, il le regrette, il reconnaît qu'il s'est fait du tort, et cherche à le réparer. Il consentira maintenant à partager avec Bonaparte. Après avoir espéré de jouer un rôle militaire comme chef d'une expédition en Angleterre et comme pacificateur des départements de l'Ouest, il laisserait à Bonaparte l'influence politique et se réserverait la force armée pour « terminer la Révolution ». Il pense qu'on peut hésiter entre Bonaparte et lui pour le commandement d'une expédition maritime. Mais « l'intérêt de Bonaparte, dit-il, est de s'unir à moi ». Les trois commissaires américains, Murray, Ellsworth et Patrik, qui viennent d'arriver à Paris pour régler les derniers accords avec la France, seraient tout indiqués pour servir d'intermédiaires.

Ainsi, au moment où la république agonise, La Fayette sent que l'heure des constitutionnels est venue, et il raille ses anciens amis de n'oser faire un pas. « N'est-ce pas le moment, pour les républicains de bonne foi, pour les vrais patriotes, de se rallier autour des vrais principes de la liberté? » « Il rêvait (*M<sup>me</sup> de Montagu*, p. 317) de nouveau le règne de la liberté tel qu'il l'avait conçu, se figurant qu'il [pourrait peut-être surgir entre les entreprises avortées des contre-révolutionnaires et des jacobins. » Peu d'écrits de La Fayette sont aussi significatifs de son incapacité à concevoir la république autrement que sous les formes qui la nient. La « liberté » n'est pour lui que la tranquille jouissance des privilèges et la satisfaction des intérêts de la bourgeoisie. Lorsqu'il parle des « vrais principes », de la « vraie liberté », des « vrais patriotes », il est entendu que le qualificatif emprunté à la vérité ne fait que dissimuler le néant de la chose signifiée. C'est lui qui a inventé l'ingénieuse formule de la « république sans républicains ». « On veut encore, dit-il à Romeuf (23 mai 1798), servir la république

par des moyens contraires à la liberté. Il suffit, pour se passer de ce terrible et dangereux système, que l'on fortifie le parti de la république sans que l'augmentation du nombre des républicains nuise aux intérêts personnels. » L'esprit fayettiste a subsisté un siècle, et l'on a pu dire<sup>1</sup> que c'est ce qui a contribué le plus à retarder l'avènement de la république dans notre pays.

LVI. — La lettre de Louis Romeuf, adressée en juillet 1801 à M. Murray, ministre des États-Unis à la Haye, précise une situation délicate : la ruine du général, obligé d'accepter les offres de secours des États-Unis, après avoir laissé sa fortune dans les deux révolutions. Cette comptabilité est l'envers douloureux de la gloire. Écrite sous la dictée de La Fayette et corrigée sur la minute, de sa main, au crayon (passages en italique), elle montre, par ce qu'il ajoute ou retranche, le scrupule à recevoir et la délicatesse à ne pas persister dans le refus de toute rémunération pour ses anciens services. De l'Amérique il veut bien accepter, sous forme d'indemnité, le paiement des dettes qu'il y a laissées. C'est seulement en 1824, lors de son dernier voyage en Amérique, que cette question sera réglée. A la suite d'une réception solennelle au Capitole de Washington, il reçut, le 21 décembre 1824, la notification du Congrès qui lui faisait don de 200,000 dollars et d'un terrain de 24,000 acres.

En France, il ne réclame rien en 1801. Il barre même à grands coups de crayon un passage qu'on peut au moins rétablir ici : « Vous me demanderez pourquoi la France ne dédommage pas La Fayette des propriétés qui ont été vendues. Mais quelque considération qu'on ait pour sa personne, et quelques droits que lui donnent ses

1. AULARD, *Histoire politique de la Révolution*, p. 5.

sacrifices, l'affaire des confiscations est tellement compliquée qu'une exception serait peu praticable, et qu'il ne conviendrait pas au général La Fayette de l'accepter ; au lieu que l'indemnité des sacrifices qu'il a faits en Amérique est une affaire à part, et on peut bien s'en rapporter à ceux qui s'en occupent dans les États-Unis pour que cette indemnité lui soit offerte dans des formes et avec des expressions dignes d'eux et de lui. » Nous savons que, lorsque l'affaire des confiscations ne comportera plus de solutions exceptionnelles, La Fayette demandera aussi en France de prendre sa part du milliard des émigrés, qui lui rapportera, le 16 août 1826, la somme de 325,767 francs 90 centimes<sup>1</sup>.

1. Cf. CHARAVAY, *ibid.*, p. 454.

# CORRESPONDANCE INÉDITE

1793-1801

---

## PREMIÈRE PARTIE

### Lettres de prison (1793-1797).

---

#### LETTRE I (SECRÈTE).

*A Madame d'Hénin.*

Magdebourg [15] mars 1793.

Je vis encore, [Madame], et je puis vous le mander, mais ce sont les deux seules choses [satisfaisantes] que vous devez attendre de mon journal. Cette lettre sera commune à vous, à ma femme, à mes enfants, dont j'ignore la demeure, et à ceux de nos amis à qui vous et M<sup>me</sup> de La Fayette jugerez à propos d'en faire part. Nous avons mandé tout ce qui nous est arrivé depuis la fatale rencontre de Rochefort<sup>1</sup>, jusqu'au moment où, remis par l'Autriche à la Prusse, nous avons été transportés à Wezel<sup>2</sup>. Vous avez dû apprendre aussi quelques détails sur notre captivité dans cette citadelle<sup>3</sup>. Ce qu'on a imaginé de précautions pour couper toute communication entre nous et le reste du monde, pour nous retenir dans notre prison, nous y garder à vue et multiplier nos privations, demanderait une fort longue description. [Lameth a été mourant pendant quelques semaines.

1. 19 août 1792.

2. 18 septembre 1792.

3. Jusqu'au 31 décembre 1792.

J'ai éprouvé des maux de poitrine et de nerfs, la fièvre et l'insomnie; nos deux autres compagnons souffrent aussi; et comme le roi de Prusse avait renouvelé la défense qu'on nous laissât prendre l'air, quoique le médecin le crût nécessaire; comme on avait signifié à Maubourg que, même au lit de mort, nous ne nous verrions pas, et comme le commandant était responsable de sa vigilance sur sa tête, nous avons appris avec plaisir une translation qui nous réunissait pendant quelque temps et qui, en nous laissant respirer l'air du dehors, allait beaucoup rétablir nos santés.]

Notre traversée de l'Empire germanique n'a rien eu que d'honorable pour les défenseurs d'une belle cause et n'a pas peu contribué à exciter un intérêt flatteur pour nous<sup>1</sup> [et] des idées fort différentes de celles qu'on s'en était promises. La discussion sur les seize dernières années de ma vie, sur les usages de ce côté-ci du Rhin, la présence des quatre captifs, m'ont paru ne rien produire sur notre compte d'alarmant pour nous. Voici à présent la description de mon logement et de la vie que j'y mène. Imaginez-vous une ouverture pratiquée sous le rempart de la citadelle et entourée d'une haute et forte palissade; c'est par là qu'en ouvrant successivement quatre portes dont chacune est ornée de chaînes, cadenas, barres de fer, on parvient, non sans peine et sans bruit, jusqu'à mon cachot, large de trois pas et long de cinq et demi. [Il est lugubre, humide, et m'offre, pour tout ornement, deux vers français qui finissent par *souffrir* et *mourir*.] Le mur du côté du fossé se moisit, et celui du devant laisse voir le jour, mais non le soleil,

1. Sur ce voyage, *cf.* les lettres XI et XXVII et notice sur la lettre XLII.



par une petite fenêtre grillée. Ajoutez à cela deux sentinelles dont la vue plonge dans notre souterrain, mais en dehors de la palissade, pour qu'ils ne parlent pas, des observateurs étrangers à la garde, tout ce qu'il y a de murs, de remparts, de fossés, de gardes en dedans et en dehors de la citadelle de Magdebourg, et vous jugerez que les puissances étrangères ne négligent rien [pour me retenir dans leurs États].

La bruyante ouverture de [mes] quatre portes se renouvelle le matin, pour introduire mon domestique; à dîner, pour manger en présence du commandant de la citadelle et de celui de la garde; et le soir pour ramener mon domestique en prison. [Après avoir refermé sur moi toutes les clefs, le commandant les emporte dans le logement où, depuis notre arrivée, le roi lui a ordonné de coucher.]

J'ai des livres dont on ôte les feuillets blancs, mais point de nouvelles, point de gazettes, point de communications, ni encre, ni plumes, ni papier, ni crayon. C'est par miracle que je possède cette feuille, et je vous écris avec un cure-dent. Ma santé se détériore journellement. Ma constitution physique a presque autant besoin de liberté que ma constitution morale. [Le peu d'air qui m'arrive, en séjournant dans ce souterrain, détruit ma poitrine; la fièvre s'en mêle souvent; point d'exercice, point de sommeil; je ne me plains plus, et je sais par expérience qu'il est au moins inutile de le faire]; mais je m'obstine à vivre, et mes amis peuvent compter sur la réunion de tous les sentiments qui me portent à la conservation de moi-même, quoique, d'après ma situation et le progrès de mes souffrances, je ne puisse répondre longtemps de [leur] efficacité. Peut-être vaut-il mieux les

affliger d'avance que les surprendre aussi tristement.

Le compte que je vous ai rendu peut servir pour mes compagnons, dont le traitement est pareil. Lameth a été mourant à Wezel, et n'est guère mieux ici. Pusy souffre beaucoup, quoique moins malade; il en est de même de Maubourg, dont le cachot donne dans le même corridor souterrain que le mien; et comme, pour m'empêcher d'étouffer tout de suite, on ouvre les deux premières de mes quatre portes pendant quelques heures avant dîner, je puis quelquefois, au travers des siennes, et en présence du commandant, reconnaître avec beaucoup de regret que sa figure est fort changée.

Quelque soin qu'on ait mis à nous tantaliser par la privation des nouvelles, nous avons appris les succès des armées françaises, les nouvelles infamies de M. d'Orléans, l'assassinat du roi, où toutes les lois de l'humanité, de la justice et du pacte national ont été foulées aux pieds, et l'abominable meurtre de mon vertueux ami La Rochefoucauld; mais on a si bien intercepté toutes les lettres [de ma femme], de mes enfants et de mes autres amis, qu'à l'exception de quelques mots de Damas à notre singulière entrevue à Hamm<sup>1</sup>, je suis encore dans la plus douloureuse inquiétude sur le sort de [tout] ce qui m'est cher. S'il était vrai, comme on s'empresse de [me] le dire, car je ne puis le croire, que tout ce qui n'abjure

1. Sur la Lippe (Westphalie). Les deux frères de Louis XVI s'y trouvaient, venant de Dusseldorf, dans la même auberge où s'arrêta la charrette qui transportait les quatre prisonniers. Le comte Charles de Damas, qui était dans la suite des princes, se rappelant les bons offices de La Fayette envers lui lors de sa détention à Paris après l'arrestation du roi à Varennes, obtint la permission de s'entretenir avec La Fayette. (*Revue rétrospective*, 1894, p. 312.) Sur Roger de Damas, son frère, cf. plus haut, p. 173.

pas les principes de la Déclaration des Droits quitte l'Angleterre, certainement ma famille n'y serait plus<sup>1</sup>.

Il a été déposé ici, de la part des États-Unis, [dix mille florins]<sup>2</sup>, ce qui m'empêchera, à la fin de mon argent, de vivre au pain et à l'eau, [mais] quoique mes amis américains doivent être encore beaucoup plus occupés de ma liberté que de ma nourriture, je n'ai obtenu aucun autre renseignement. Je sais que le prince de Cobourg a eu de grands succès contre les détachements dispersés de Dumouriez<sup>3</sup>; mais au milieu des secousses de l'anarchie et de tant d'attaques hostiles, la liberté, malgré ses ennemis de tout genre, ne périra pas.

[Cette lettre vous parviendra de Hambourg, je ne sais par quelle voie. S'il s'y trouve quelque Américain, ce sera par lui; je vous prie de faire payer tout ce qu'il faudra et de donner des lettres en retour. Comme j'ignore les précautions qui seront prises et que je me contente d'interdire les postes tant en Angleterre qu'ailleurs, il faut laisser à la personne de Hambourg et à vous, ainsi qu'aux amis à qui Lameth pourrait écrire, le soin de régler tout cela.] Mais vous sentez avec quelle ardeur j'attends les nouvelles de ma famille et les vôtres. Je vous recommande surtout une discrétion inviolable. Il y va

1. La Fayette savait que sa belle-sœur, M<sup>me</sup> de Montagu, était en Angleterre depuis décembre 1791. Il croyait que sa femme et ses enfants étaient depuis 1792 réfugiés auprès d'elle.

2. Dans les *Mémoires*, t. IV, p. 222, cette somme est réduite à 1,000 florins. Cf. Lettre XI, p. 230 note 1. La lettre III (ouverte) confirme le chiffre de 10,000. Cf. p. 195.

3. Dumouriez commandait l'armée du Nord depuis la fuite de La Fayette. Il songeait à se créer une sorte de royauté en Belgique, et, au lieu de rejeter l'ennemi au delà du Rhin, il l'avait laissé se reformer sur la Roër, s'enfonçant lui-même jusqu'à Bréda en dispersant ses troupes. Le prince de Cobourg passa la Roër et chassa les Français d'Aix-la-Chapelle, le 1<sup>er</sup> mars 1793, et battit Dumouriez à Nerwinden, 18 mars 1793.

de la fortune et de la vie de quiconque, soumis à ce gouvernement, se serait dévoué pour nous être utile, et la crainte inexprimable de les compromettre me fait peser chaque mot avec une circonspection que vous n'attribuerez pas, je me flatte, à aucun amollissement de mon caractère.

Vous comprenez facilement que nous soupçons après notre résurrection hors de ce tombeau. [Il n'a été ni juste ni politique de nous arrêter; il ne l'est pas de nous retenir; voilà ce que nous avons représenté une fois, mais que nos amis peuvent directement ou indirectement faire répéter plus souvent. Cette mort lente est triste pour nous, et, sans examiner qui elle peut réjouir, je voudrais bien que vous puissiez nous y arracher.] Faites donner à la famille de Pusy et à celle de Maubourg, qui sont en France, des nouvelles de mes deux compagnons; voyez les amis de Lameth. Ils ont chacun un domestique [et moi deux, dont l'un, Félix, a été mis dans un cachot séparé, et l'autre, natif de Chavaniac, me sert]. Nous désirons que leurs familles sachent qu'ils ne sont pas morts. Si vous connaissiez ma tante, vous jugeriez dans quelle anxiété je suis sur sa santé. J'embrasse ma femme et mes enfants. Adieu, mille tendresses à mes amis. [Vous connaissez la mienne pour vous.]

P. S. Je ne sais ce qu'on aura fait de mon habitation à Cayenne; mais j'espère que ma femme se sera arrangée pour que les noirs qui la cultivent conservent leur liberté<sup>1</sup>.

1. Cf. Notice sur la lettre XLII, p. 162, et p. 195, n. 1.

LETTRE II (SECRÈTE)<sup>1</sup>.

*A Monsieur d'Archenholtz, à Hambourg.*

Magdebourg, 27 mars 1793.

Depuis ma captivité, Monsieur, il ne m'est parvenu qu'un écrit politique, et c'est votre numéro de février. [Vous conviendrez que] lorsque la fortune me prodiguait ses soins, elle n'aurait pas mieux fait. J'ai joui avec une profonde sensibilité de la justice que vous rendez à mes sentiments, et de l'approbation que vous donnez à ma conduite. Vos louanges sont incomparablement au-dessus de mon mérite; mais cette bienveillante exagération a quelque chose de si généreux, que je ne puis que vous remercier de m'avoir fait entendre la voix de la liberté honorant mon tombeau.

Ma situation est vraiment étrange : j'avais sacrifié des inclinations républicaines aux circonstances et à la volonté de la nation; je servais sa souveraineté dans la constitution [qu'elle s'était donnée]; ma popularité était grande; le Corps législatif me défendait mieux le 8 août qu'il ne s'est défendu lui-même le 10; mais j'avais déplu aux jacobins en blâmant leur aristocratie usurpatrice des pouvoirs légitimes; aux prêtres de toutes les classes en réclamant, contre eux tous, la liberté religieuse; aux anarchistes en les réprimant, aux conspirateurs en repoussant leurs offres. Voilà quels ennemis s'unissent à ceux que les puissances étrangères, les antirévolution-

1. Cette lettre présente de nombreuses différences de détail avec celle qui a été imprimée dans les *Mémoires*, t. IV, p. 224. Le fonds est cependant le même. Nous ne reproduisons le manuscrit que pour faciliter les références souvent invoquées par La Fayette.

naires, la cour elle-même, soudoyaient contre moi. Rappelez-vous, Monsieur, l'agression préméditée du 10 août; [les forces requises au nom de la loi égor-gées au nom du peuple]; les citoyens, sans distinction d'âge ni de sexe, massacrés dans les rues, jetés dans des brasiers, dans des prisons, pour y être assassinés de sang-froid; le roi ne sauvant alors sa vie que par une suspension illégale; la garde nationale désarmée; les plus anciens et les plus fidèles amis de la liberté et de l'égalité, un La Rochefoucauld, désigné aux meurtriers; l'acte constitutionnel devenu [un signe] de proscription; la presse enchaînée; les opinions punies de mort; les lettres violées et falsifiées; les jurés remplacés par des coupe-têtes, et le ministère de la justice donné à leur chef; les corps administratifs et municipaux de Paris cassés [et recréés] par une émeute; l'assemblée nationale forcée, le poignard sous la gorge, à sanctionner ses fureurs; en un mot, la liberté naturelle, civile, religieuse et politique étouffée dans le sang... Que dut penser, que dut faire l'homme qui, n'ayant jamais respiré, pensé que pour elle, avait le premier, en Europe, proclamé la Déclaration des Droits; prononcé sur l'autel de la Fédération, au nom de tous les Français, le serment civique, et qui regardait alors la constitution, malgré ses défauts, comme le meilleur point de ralliement [contre nos ennemis]? Quoique la souveraineté nationale fût violée [dans les représentants] comme dans les nouvelles délégations des pouvoirs, je ne voulus pas que la force armée cessât d'être obéissante; et c'est aux autorités civiles à portée du camp que je demandai des ordres. Sans doute je souhaitai vivement qu'une réclamation générale rétablît la liberté publique, celle des

pouvoirs constitués; et si, en assurant l'indépendance des élections et des délibérations, la nation avait voulu revoir l'acte constitutionnel, m'en serais-je plaint, moi le premier, le plus opiniâtre défenseur des conventions? Sans doute j'étais trop loin de m'associer aux crimes commis, à ceux que je prévoyais, pour ne pas encourager cette résistance à l'oppression que je regardais comme un devoir; mais j'ose dire que ma conduite, [quelque difficile qu'elle fût, est à l'abri du plus sévère examen].

Vous me demandez quelle fut ma réquisition aux corps administratifs, judiciaires et municipaux; la voici : je pensai, en partant, à tant de citoyens que leurs principes, et peut-être mes opinions, avaient opposés au parti dominant; je vis leurs têtes prosrites, leurs familles ruinées, et, détournant d'eux toutes les vengeances, je fis cette réquisition générale et antidatée qui ne sacrifiait que moi<sup>1</sup>.

Quant à mes rapports avec le roi, j'eus toujours son estime, jamais sa confiance. Surveillant incommode pour lui, haï de ses entours, je cherchais à lui inspirer des sentiments et des démarches utiles à la Révolution, à garantir ses jours et sa tranquillité. Lorsque, après son évasion, l'Assemblée constituante lui offrit de nouveau la royauté, je crus devoir réunir ma voix à la presque unanimité de ce décret. J'ai, depuis, réclamé contre la licence qui menaçait sa personne et arrêtait l'exécution des lois; je proposai enfin, mais bien inutilement, qu'avec l'aveu de l'Assemblée et une garde patriote, il allât à Compiègne

1. La Fayette, en partant, souhaita qu'on crût qu'il avait forcé les autorités du département des Ardennes à l'arrestation des commissaires. Cette mesure avait été prise de concert avec lui et en conséquence de son avis; mais les magistrats civils partageaient son zèle pour le maintien de la constitution. (Note ajoutée par La Fayette en 1798.)

mettre ses jours en sûreté, manifester sa bonne foi, et par là peut-être assurer la paix. La dernière fois que je le vis, il me dit, en présence de la reine et de sa famille, que la constitution était leur salut, que lui seul la suivait. Il se plaignit de deux décrets inconstitutionnels, [de la conduite des ministres jacobins] relativement à l'armée, et souhaita que les ennemis fussent battus. Vous parlez, Monsieur, de sa correspondance avec eux; je l'ignore encore; mais, d'après ce que j'ai pu apprendre de cet horrible procès, je pense que jamais le droit naturel et civil, la foi nationale, l'intérêt public, ne furent violés avec tant d'impudeur.

Je ne sais quel crime ils m'auront imputé; mais si dans les correspondances, les paroles, les actions, les pensées de ma vie entière, on en a cité une seule que la liberté et la philanthropie puissent désavouer, assurez hardiment qu'elle n'est pas de moi.

Ah! Monsieur, que je vous sais gré d'avoir compati à l'inexprimable douleur de mon âme brûlante pour la cause de l'humanité, avide de gloire, chérissant ma patrie, ma famille, mes amis, lorsque, après seize années de travaux, il fallut m'arracher au bonheur de combattre pour les principes, les sentiments pour lesquels seuls j'avais vécu! Mais que me restait-il à tenter? Vous savez avec quelle obstination, depuis le jour où la souveraineté nationale, en brisant ses fers, eut légitimé l'ordre public, et au milieu de ces agiotages de la popularité que les défenseurs du peuple se disputaient tour à tour, j'opposai sans cesse à la licence les efforts et la doctrine d'un fidèle défenseur de la loi. Vous savez qu'à l'époque du 10 août, j'ai résisté le dernier et presque seul; mais si l'intrigue égarait plusieurs citoyens, la



terreur les glaçait presque tous. J'étais destitué, accusé, c'est-à-dire proscrit. Ma défense eût pu être sanglante, mais elle aurait été inutile, et l'ennemi était à portée d'en profiter. Je voulus l'attaquer pour être tué; mais, n'y prévoyant aucun avantage militaire, je m'arrêtai. Je voulus aller mourir à Paris. Mais je craignis qu'un tel exemple d'ingratitude populaire ne décourageât les futurs promoteurs de la liberté. Je partis donc, d'autant plus secrètement qu'un grand nombre d'officiers, et même plusieurs corps, auraient pu dans un tel moment être entraînés à partir avec moi. Après avoir pourvu à la sûreté des places et des troupes de mon commandement; après avoir, par une délicatesse qui nous coûte cher, renvoyé de la frontière mon escorte, et jusqu'à mes ordonnances, je m'éloignai, la mort dans le cœur, avec Maubourg, dont l'union avec moi est aussi ancienne que notre vie, M. de Pusy [et quelques autres amis] dont la plupart étaient mes aides de camp depuis la création de la garde nationale. M. Alexandre Lameth, décrété, poursuivi, nous joignit en route; nous cherchâmes à gagner la Hollande et l'Angleterre, alors pays neutres. Nous étions même sur celui de Liège [lorsque la rencontre d'un corps autrichien nous livra à la coalition]. Nous fûmes arrêtés, puis emprisonnés; et les quatre membres de l'Assemblée constituante ont été successivement conduits à Luxembourg, Wezel et Magdebourg.

On saura, Monsieur, à quel excès cette coalition nous a fait souffrir; mais que sont ces souffrances auprès de celles dont l'injustice du peuple pénètre [une âme libre]? Ici se venge la triple tyrannie du pouvoir despotique, aristocratique, superstitieux; mais le monstre est blessé à mort; ici toutes les

inventions de l'inquisition et des cachots se multiplient autour de nous; mais ces cruautés, ces craintes, nous honorent; et, soit que nos têtes soient réservées pour l'ornement d'un triomphe, soit que l'insalubrité de nos souterrains, la privation d'air, de mouvement, et toutes les tortures morales, aient été préférées comme un poison lent, j'espère que la compassion, la discussion, l'indignation sur notre sort, sont autant de germes de la liberté qui lui susciteront des défenseurs. C'est pour eux, Monsieur, que, dans la sincérité de mon cœur, je vous lègue ici cette consolante vérité, qu'il y a plus de jouissances dans un seul service rendu à la cause de l'humanité, que la réunion de tous ses ennemis, que l'ingratitude même du peuple ne peuvent jamais causer de tourments.

Que deviendra cependant la Révolution française? Quelle que soit la force que l'institution des gardes nationales assure à la France, quels que soient les avantages préparés, malgré tant de contrariétés, par les généraux Rochambeau, Luckner et moi, et recueillis avec énergie par nos successeurs, [que peut-on fonder sur l'immoralité, la tyrannie, la désorganisation; sur des hommes dont la vénalité a lassé tous les partis, dont la bassesse a toujours caressé la main qui donne et qui frappe, dont le prétendu patriotisme ne fut jamais qu'égoïsme ou envie; sur des corrupteurs avoués de la morale publique, sur les auteurs de protestations ou de projets contre la Révolution, amalgamés à ces âmes de boue et de sang qui l'ont si souvent souillée]?

Quels chefs d'une nation libre! Puissent ses législateurs lui rendre une constitution, un ordre légal! Puissent ses généraux se montrer incorruptibles! Si

cependant, après les convulsions de la licence, il existait un lieu où la liberté combattît encore, combien je maudirais mes fers ! J'ai renoncé à vivre avec mes compatriotes, mais non à mourir pour eux. Est-il possible, au reste, d'échapper à tant de barrières, de gardes et de chaînes ? Pourquoi non ? Déjà un cure-dent, de la suie, un morceau de papier, ont trompé mes geôliers. Déjà, au péril de la vie, on vous portera cette lettre. Il est vrai qu'aux dangers de la sortie se joignent ceux du voyage et de l'asile. De Constantinople à Lisbonne, du Kamtchatka à Amsterdam (car je suis mal avec la maison d'Orange), toutes les Bastilles m'attendent ; les forêts huronnes et iroquoises sont peuplées de mes amis ; les despotes d'Europe [et leurs cours], voilà les sauvages pour moi. Quoique à Saint-James on ne m'aime pas, il y a là une nation et des lois ; mais je voudrais éviter un pays en guerre avec le mien.

L'Amérique, cette patrie de mon cœur, me reverra avec joie ; et cependant ma sollicitude sur les nouvelles de France préférerait pour quelque temps la Suisse. Mais en voilà trop sur cette idée. J'ai, au lieu d'un remerciement, écrit une longue lettre, et je vous prie, Monsieur, de recevoir, avec mes adieux, l'expression de ma reconnaissance et de mon attachement.

### LETTRE III (OUVERTE).

*A Madame de La Fayette.*

Magdebourg, 25 avril 1793.

Lorsque, après huit mois de silence, mon cher cœur, on a consenti à me parler de vous, il m'a été permis (à la demande de M. Pinkney, dit-on) de vous certi-

fier que je vivais encore ; depuis ce jour bien cher à mon cœur, on m'a laissé entrevoir, sans cependant me le donner, un billet de vous qui a été pour moi une inexprimable consolation. J'ai appris que, le 3 février, ma tante, vous et nos enfants chéris étiez à Chavaniac en bonne santé. Vous savez tout ce que ce nom me rappelle de souvenirs tendres et de moments heureux. Je jouis à l'idée que cette lettre y parviendra. Mais on exige qu'elle soit très insignifiante, et vous me connaissez trop bien pour attribuer cette insignifiance à tout autre motif moins digne de moi. Vous sentez à quel point je suis tourmenté par la pensée de vos inquiétudes, de celles de ma tante, de nos enfants et de nos amis ; tout ce que je puis vous dire sur cet objet, c'est que les faibles moyens qu'on me laisse pour que ma santé résiste le plus longtemps possible à ce genre de captivité, seront employés par moi avec une constance et une attention que je crois devoir à tout ce qui m'est cher. Vous n'attendez pas que, dans mon étroite tanière, je puisse respirer et marcher, et que par conséquent ce régime convienne à ma poitrine ; mais comme je ne puis pas plus changer ma situation qu'il n'est possible à ma situation de changer mon caractère et mes principes, je prends patience.

On laisse pénétrer jusqu'à moi quelques livres, et Chavaniac étant tiré tous les matins de sa loge pour être mis dans la mienne, je lui parle de notre village, de nos concitoyens. Je vous prie de remettre six louis au tailleur, son père, et de donner aussi des nouvelles de Félix, qui, enfermé sous le même rempart, n'a aucune communication avec moi, mais qu'on m'assure se porter aussi bien que pareille situation le permet. D'après ce qu'on me dit de mes trois compa-

gnons d'infortune, je sais qu'ils vivent tous trois, quoique leur santé soit affectée, et je ne pense pas qu'il puisse en être autrement. On m'a dit qu'ils avaient écrit à leurs familles, mais si elles étaient inquiètes sur leur existence actuelle, vous pourriez les rassurer.

Vous me parlez de nos enfants d'une manière satisfaisante pour mon cœur. Ils sont nés et ils ont vécu au milieu des inquiétudes sur le sort de leur père; quoi qu'il arrive, ils hériteront, j'espère, de ses inaltérables sentiments.

A propos d'héritage, je ne sais ce qu'on aura fait de nos biens, et je serais inquiet sur l'habitation de Cayenne<sup>1</sup> si je ne comptais sur votre fermeté et votre zèle pour que rien ne prive ceux qui la cultivent du sort qui leur appartient.

Il y a dans votre billet deux lignes de mon excellente amie<sup>2</sup>; j'espère qu'elle lira celle-ci et qu'elle y trouvera l'expression de ma vive tendresse. Je la prie de donner de mes nouvelles à ceux de mes amis qui seraient à portée d'elle. Je vous ai mandé dans ma première lettre que M. Short a fait déposer ici dix mille florins que j'ai laissés au compte des États-Unis, mais sur lesquels M. le commandant de la citadelle tirera en proportion de la dépense qu'il a à faire pour moi. Je ne vous parle pas de Desmanches<sup>3</sup>, qui s'est enfui pendant notre translation de Wezel à Magdebourg, mais dont je vous recommande la famille en cas qu'il lui soit arrivé malheur.

N'oubliez pas de donner de mes nouvelles au géné-

1. C'était l'habitation de soixante nègres qu'il avait achetée en 1785 pour son expérience de l'affranchissement graduel des nègres. (Cf. p. 186.)

2. La princesse d'Hénin.

3. Cf. lettre XLVI, p. 348, n. 2.

ral Washington. Je vous conjure, mon cher cœur, d'employer tout votre courage et pour vous, et pour ma tante, et pour nos enfants. Songez que l'idée la plus capable d'adoucir ma solitude est celle de vous embrasser tous un jour, et songez qu'il vaut mieux éprouver tous les malheurs qu'un remords. Adieu, mon cher cœur, j'embrasse mille fois ma tante, Anastasie, Georges, Virginie; faites mes compliments à M. Frestel et à tout ce qui habite Chavaniac. Où est la famille de mon vertueux ami La Rochefoucauld? Vous aurez partagé ma douleur de cette perte. Parlez de moi à mes amis, vous les connaissez trop bien pour que je vous les désigne. Adieu encore une fois. Puisse votre situation être adoucie en pensant à la consolation que je trouve dans votre tendresse, à l'espérance de nous revoir un jour, à ce que j'ai pu faire dans ma vie pour servir la cause de l'humanité!

Mon papier finit, et M. le commandant, qui me regarde écrire, doit trouver le temps long. Je vous embrasse aussi tendrement que je vous aime.

#### LETTRE IV (SECRÈTE).

*A Madame d'Hénin, à Londres.*

Magdebourg, ce 22 juin 1793.

Voici, ma chère princesse, la seconde fois que je vous écris de mon cachot; je n'avais pour la première qu'une feuille de papier, un peu de vinaigre, du noir et un cure-dent; mais, grâce au plus généreux dévouement, je puis vous donner une seconde fois de mes nouvelles et les faire parvenir jusqu'à vous.

Les détails de ma prison de Wezel doivent vous être connus. [Enfermé depuis plus de trois mois dans un lieu dégoûtant, privé de toute communication et

nouvelle quelconque, livré nuit et jour à l'inexprimable supplice des regards d'un bas officier qu'on relevait toutes les deux heures pour ne pas me perdre de vue, abandonné aux maux de poitrine et de nerfs, à l'insomnie, la fièvre, et surtout à toutes les tortures morales qu'on jouissait d'accumuler sur moi, j'ose dire que jamais les précautions de la vengeance et de la tyrannie n'ont été réunies à un degré plus éminent. Mais vous n'en savez que trop sur ce triste sujet, et si je survivis à ma captivité, je craindrai moins alors de vous arrêter sur les hideux tableaux que j'épargne à mes amis. Pendant cet intervalle], le roi de Prusse, interprète et exécuter de la coalition, ayant appris par une consultation de médecin que ce régime mettait ma vie en danger, a défendu de le changer; mais le commandant de Wezel est venu, avec un auditeur, me montrer une lettre du roi son maître qui me proposait, pour améliorer mon sort, de lui donner des plans contre la France, et pour la cause commune. Je leur ai répondu « que leur roi était bien impertinent de mêler mon nom à une pareille idée, [et que, quoique son prisonnier, je ne souffrirais point d'insulte de lui<sup>1</sup>]. » On revint ensuite à chacun de nous quatre pour nous engager à écrire uniquement sur notre affaire, et ma lettre, modérée, raisonnée, n'a eu pour objet que d'empêcher qu'une fierté exagérée de ma part ne diminuât les torts qu'on avait envers nous.

Je ne vous reparle pas de mon transport de Wezel à Magdebourg. Cet équipage de malfaiteurs, si honorable pour nous, a été utile à l'Allemagne par les sensations et les réflexions que ce spectacle a excitées. Les témoignages hardis d'approbation, les mar-

1. Il reviendra sur cette circonstance dans la lettre XI, p. 234.

ques les plus touchantes d'intérêt, ont souvent bravé les efforts et les soins de nos satellites.

La ville et la citadelle de Magdebourg avec toutes leurs fortifications, leurs gardes et leurs sentinelles, ne sont que l'enveloppe extérieure de nos prisons. Un trou de six pas sur quatre, creusé sous le rempart, dont la voûte humide et les murailles moisies laissent voir la lumière, mais jamais le soleil, par une petite fenêtre grillée, le tout entouré d'une haute palissade et fermé par quatre portes barrées et cadenassées, auxquelles (depuis les proclamations constitutionnelles) on en a ajouté une cinquième, voilà mon logement<sup>1</sup>. Deux sentinelles devant ma grille, une la nuit sur ma tête; un tintamarre de chaînes et de clefs pour recevoir la pitance, que j'avale en présence du commandant, qui, le soir, avant qu'il emporte sous son chevet l'énorme trousseau, vient de nouveau s'assurer que je suis bien là; cette monotonie de la citadelle n'a encore été interrompue que par le spectacle d'une tête coupée où nous aurions pû être comme à la loge des suppléants.

Mais si ma première lettre vous est parvenue, les détails que je vous donne ne sont qu'une dégoûtante répétition, et je voudrais vous présenter ma situation sous un moins triste point de vue. [Quoique la première révolution de cette captivité ait manqué me tuer, que ma santé et surtout ma poitrine en souffrent beaucoup, l'indignation me soutient encore.]

Je ne puis disputer ici à ces tyrans que mon âme et mon corps. La première se défend de reste, mais elle remonte aussi mes forces physiques, et le sentiment de résistance à l'oppression est pour moi un

<sup>1</sup> Les *Mémoires* (t. IV, p. 232) ajoutent ici un passage emprunté à la lettre I, sur les deux rimes *souffrir* et *mourir*.



excellent médecin. [Je bataillerai encore longtemps contre la mort, et je supplie mes amis de se tranquilliser sur ce point.] Alexandre Lameth a été si mal qu'il a fallu l'enterrer tout à fait ou lui donner un peu d'air. Le général, après avoir bien injurié le médecin, s'en est cependant remis au choix du roi, qui, cette fois, n'a pas voulu la mort. Il en est résulté que chacun de nous, à différentes époques de la journée, est conduit par un officier de garde dans un petit jardin qui occupe un coin du bastion, et s'y promène pendant une heure avec lui. Jamais sultane favorite ne fut plus sévèrement dérobée à l'approche des curieux. Mais enfin, après plus de cinq mois, j'ai éprouvé non sans saisissement le contact de l'air extérieur, j'ai revu le soleil, et je m'en trouve fort bien.

Ces jouissances ne sont rien cependant auprès du bonheur que j'ai éprouvé en revoyant l'écriture de ma femme, la vôtre, chère princesse, en apprenant des nouvelles de ma famille, de mes amis. Il n'était pas permis de me laisser ces lettres, mais je les ai entrevues. Ma première réponse a passé; on m'a rendu la seconde une fois, deux fois, trois fois : tantôt c'était à cause du mot de liberté; tantôt parce que je disais comment je suis, et que le roi leur maître ne veut pas qu'on le sache; tantôt parce qu'on voulait que j'écrivisse seulement que je suis fort bien<sup>1</sup>. J'ai eu beau leur dire que puisque je ne me gêrais ni pour eux ni pour leur roi sur l'exposition de mes sentiments, il était ridicule de me gêner avec ma femme et mes enfants, il a fallu se borner au billet le plus insignifiant.

Je ne vous détaillerai pas toutes les précautions

1. Cf. la notice sur la lettre III.

dont on m'entoure; il faut que ces gens-ci croient tenir le diable en prison. *Le ridicule dans l'abomination*, comme disait le cardinal de Retz, se retrouve journellement ici. Depuis que je connais l'ordre de remettre, en descendant la garde, une note de tout ce que j'ai dit, je m'applaudis d'avoir transmis aux généraux prussiens de bons principes. Mais ce qui m'importe plus, c'est qu'au milieu de ce cloaque de despotisme, de servitude, d'ignorance et d'espionnage, sous ce vil régime dont le bâton qui descend et la délation qui remonte forment tout le mécanisme, il existe quelques âmes magnétisables pour la liberté, et ce cachot lui-même, tout souterrain, tout resserré, tout hermétiquement fermé et ridiculement surveillé qu'il est... Mais je m'arrête; il ne faut rien compromettre.

Vous avez peut-être su, ma chère princesse, que le duc Frédéric de Brunswick, frère du grand manifesteur, et que j'avais connu chez son oncle le feu roi, a voulu, en passant, me voir. Il n'avait pas sans doute consulté à Cologne Mesdames <sup>\*\*\*1</sup>. Je l'ai donc reçu dans ma tanière, ce qui m'a procuré le plaisir de revoir mes trois compagnons. Vous jugez bien que j'ai dédaigné toute réclamation sur mon sort; je m'étais plaint une fois, et, quoique ce fût du ton qui me convient, c'est déjà beaucoup. Le prince et sa compagnie, composée des deux commandants<sup>2</sup>, du président civil et d'un officier, ont été entassés, moitié dans le trou, moitié à la porte, parce que je ne voulais rien de confidentiel entre nous. La conversation a roulé sur les opérations militaires, sur la trahison de Dumouriez, [et sur les complots des puissances

1. Anciennes amies du général, alors émigrées. (*Note des Mémoires.*)

2. Le général Hultzen, commandant la place de Magdebourg, et le commandant de la prison, Senft, nommés tous deux lettre VI, p. 217.

étrangères avec M. d'Orléans uni à la reine; oui, ma chère; et comme vous pourriez vous en étonner plus que moi, je vous observe que le duc Frédéric commandait alors l'armée combinée avec celle de M. de Cobourg, et qu'il parlait devant des Prussiens et des prisonniers qu'il ne peut soupçonner d'aucune communication au dehors. Je lui ai dit en souriant combien il était fâcheux pour moi d'être dans les fers des puissances, puisque leur nouvel allié, M. d'Orléans, ne me pardonnerait pas de l'avoir si souvent empêché d'assassiner le feu roi<sup>1</sup>. Mais je l'ai ensuite interrogé sur] les protestations constitutionnelles de la coalition<sup>2</sup>. Il m'a juré que M. de Cobourg n'y avait pas été autorisé, mais qu'au reste, [et la reine et M. Égalité et les puissances alliées parleront] volontiers constitution, *parce qu'il fallait bien commencer par quelque chose*, expression que je l'ai amené plusieurs fois à répéter.

1. Lareveillère-Lépeaux dit dans ses *Mémoires* (t. I<sup>er</sup>, p. 273) qu'au 14 juillet et après le banquet des gardes du corps, la reine faillit réussir à faire exterminer les patriotes de l'Assemblée. A cette époque, d'Orléans et les siens eussent été incontestablement les premières victimes. Le meurtre de cette femme hardie fut donc projeté comme une représaille de ceux qu'elle avait voulu faire exécuter sur eux. D'autre part, La Fayette ne pouvait ignorer que si une partie de la foule qui se portait à Versailles le 5 octobre était dirigée par la cour contre d'Orléans, au moins la plus grande partie était dirigée par d'Orléans contre la cour. Or La Fayette avait un grand intérêt à traverser dans ses desseins un homme dont il était détesté et qu'il venait de supplanter dans le commandement des gardes nationales.

2. « Le 4 avril 1793, Dumouriez, ayant échappé à la poursuite de ses propres soldats, parvint jusqu'au colonel autrichien Mack, avec lequel il rédigea, au nom du prince de Cobourg, une proclamation qui fut distribuée le lendemain 5 avril 1793. Le prince y déclarait que le but des Autrichiens était de se joindre aux troupes françaises pour coopérer, en amis et en compagnons d'armes dignes de s'estimer réciproquement, à rendre à la France la constitution qu'elle s'était donnée et son roi constitutionnel. D'où il résulte que Dumouriez ne se sentait pas assez fort pour imposer aux alliés son candidat de prédilection le duc d'Orléans. » (L. BLANC, *Histoire de la Révolution*, IX, ch. IV.)



[Parmi toutes les friponneries de Dumouriez qu'il s'est plu à nous détailler, j'en ai remarqué une qui m'a fait frémir pour quelques-uns de mes amis. Il avait les noms des patriotes hollandais qui devaient aider à la Révolution. Ceux-ci, lors de sa retraite, ont redemandé la liste; il la leur a vendue fort cher; mais après avoir reçu l'argent, il a revendu la même liste au prince de Cobourg. Le duc Frédéric prétend qu'on n'en fera pas usage, mais je connais l'implacable princesse d'Orange (*cf.* p. 232, n. 3), et je vous prie instamment de charger un de mes amis à Londres d'instruire de ce fait M. Short<sup>1</sup>, pour qu'il avertisse les deux ou trois patriotes qu'il sait être le plus liés avec moi.]

On dit que, dans cette longue et publique conversation, j'ai profité, par un persiflage un peu amer, de la supériorité que la conduite des puissances étrangères me donnait sur elles. Je n'en suis pas moins sensible à l'honnêteté du duc Frédéric, et, quoique j'aie évité tout ce qui avait l'air de ramener à ma situation personnelle, je croirais que l'aspect de nos livides visages a fait étendre aux trois autres la promenade que le danger imminent de Lameth avait fait demander pour lui.

Nous n'avons, depuis notre arrivée ici, été réunis qu'une autre fois; c'était pour quittance, en présence d'une commission, les comptes de notre dépense à Wezel. Nous avons signé, mais non sans plaisanter ouvertement sur les taxations et les vols, dont je ne vous citerai qu'un tragi-comique article: c'est qu'à moi à qui on a constamment refusé de dire si ma femme, mes enfants, mes amis, étaient morts ou en vie, j'ai trouvé sur le compte... devinez quoi? — Un mémoire de ports de lettres.

1. Ministre des États-Unis d'Amérique à la Haye. *Cf.* la lettre V, p. 213.

Si je n'écrivais pas à vous, chère princesse, je demanderais pardon de bavarder tant de niaiseries; mais je me livre à la douceur de cette espèce de conversation si rare, quoique bien imparfaite. Je n'écris qu'à vous, et vous communiquerez mes nouvelles aux habitants de Chavaniac. [Envoyez chercher Boinville<sup>1</sup>, qui est sans doute à Londres et saura comment arriver à Ramond<sup>2</sup>, Emmery<sup>3</sup> et à ceux de ses camarades qu'il connaît bien.] Le nom de mon malheureux ami La Rochefoucauld se présente toujours à moi... Ah! voilà le crime qui a profondément ulcéré mon cœur! La cause du peuple ne m'est pas moins sacrée; je donnerais mon sang goutte à goutte pour elle; je me reprocherais chaque instant de ma vie qui ne serait pas uniquement dévoué à cette cause; mais le charme est détruit.

Je vous prie de communiquer ma lettre à M. Pinkney. L'anniversaire de l'indépendance ne sera pas oublié dans mon cachot. Si M. Ch. Fox vous demande de mes nouvelles, montrez-lui ces griffonnages<sup>4</sup>. Quoique je sache à peine ce qui se passe dans le monde, il est évident pour moi que M. Fox a raison;

1. Sur Boinville, *cf.* lettres VI, p. 220 et XVI, p. 254; c'est l'un de ses anciens aides de camp.

2. Sur Ramond, *cf.* la note de la page 97 et *Mémoires*, t. IV, p. 166.

3. Emmery (Jean-Louis), comte de Grozyeulx, né à Metz, mort en 1823. Avocat au Parlement de Metz en 1760, il fut député du tiers aux états généraux et deux fois président de l'Assemblée nationale, le 26 septembre 1790 et le 4 janvier 1791. Juge au tribunal de cassation en 1792, il fut arrêté sous la Terreur et reprit ses fonctions après le 9 thermidor jusqu'en 1797. Député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents (21 germinal an V), il favorisa le coup d'État du 18 brumaire. Membre du Conseil d'État sous le Consulat, il fut un des rédacteurs du Code civil. Membre du Sénat en 1803, il fut nommé pair de France par la Restauration.

4. Ici les *Mémoires* donnent une phrase qui ne se trouve pas dans le manuscrit: « Je crains, chère princesse, que vos liaisons anglaises ne soient bien aristocratiques. » Sur Fox, *cf.* notice sur la lettre VI et sur la lettre XXVII.

je l'estime trop pour ne pas le croire aussi révolté que moi des atrocités jacobites<sup>1</sup> qui ont souillé la plus belle des causes; il apprécie sans doute les chefs qui ont gaspillé tous les moyens de gloire et de bonheur sur lesquels les vrais patriotes avaient le droit de compter. Quoique beaucoup moins démocrate que moi, ma chère princesse, vous aimez la liberté. Nos vertueux amis Lally, Mounier<sup>2</sup> (je n'en compte pas beaucoup autour d'eux), l'aiment aussi. Vous voyez clairement que la coalition couronnée est déterminée à la détruire; guerres, incendies, perfidies, assassinats, ils emploieront tout; on veut l'étouffer non seulement en France, mais en Angleterre. Il y a longtemps que j'ai dit que c'était un combat à mort<sup>3</sup>, et, certes, ce ne sera pas pour la liberté que M. Pitt se fera tuer.

[Oui, ma chère, je soutiens que non seulement moi (c'est trop clair), mais que toutes les opinions qui ne sont pas serviles doivent se réunir en faveur de l'opposition anglaise. M. Fox aura la minorité dans la *corporation parlementaire*, mais la nation, si elle n'est pas aveugle, doit marcher avec lui. On lui promet des changements à la paix; la paix n'est-elle pas le moyen, elle en sera le résultat.] Il est incorrigible, dites-vous... Je l'avoue, ma chère princesse; livré à la plus violente des passions, cette liberté qui eut mes premiers vœux, qui a tant ballotté toute ma vie, est ici le perpétuel objet de mes méditations solitai-

1. La Fayette assimile intentionnellement par ces mots les *jacobins* aux *jacobites* d'Angleterre, les considérant les uns et les autres comme ennemis du régime constitutionnel.

2. La Fayette se rattache en ce moment à Mounier; mais en 1800, dans les réflexions sur le livre de Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français d'être libres* (2 vol. in-8°, Paris, 1792), il s'en séparera vivement. *Mémoires*, t. IV, p. 72-84.

3. Lettre à Lajard, 22 juin 1792.

res. C'est ce qu'une de nos amies appelait ma sainte folie; et soit qu'un miracle me tire d'ici, soit que je représente sur un échafaud, liberté, égalité, seront mes premiers et mes derniers mots... Ah! comme ils ont été profanés!

Je ne veux pas vous parler des affaires de France; il paraît qu'une portion des jacobins, victime de la morale corruptrice qu'ils ont tous prêchée, et de cette organisation usurpatrice avec laquelle, dès les premiers jours de ce club, je me suis tant querellé, est à présent subjuguée par une portion encore plus désorganisatrice [si c'est possible]. Je soupçonne l'aristocratie et les étrangers de payer, suivant l'usage, la plupart de ces patriotes. Mais convenez, au moins, que les simples citoyens se battent bien, et que j'avais raison de dire que l'établissement des gardes nationales dérouterait les calculs européens. Quel dommage que tant de zèle, tant de moyens, soient si déplorablement dirigés! Quels noms [se trouvent] parmi les chefs actuels de la France? Des esclaves, des mendiants de Versailles, des protestants pour l'aristocratie, pour la dîme, pour tous les abus; d'autres, voleurs, assassins que tout Paris abhorrait. Je souhaite que les bien intentionnés ne soient pas toujours entraînés par eux. Mais comment l'espérer, si la nation n'est pas éclairée enfin sur la différence de la licence à la liberté, et si l'on profite de sa lassitude pour lui rendre des fers, que la plus légère composition avec le despotisme et l'aristocratie ferait appesantir tous les jours? Le plus grand malheur, c'est que les institutions les plus parfaites, les idées les plus respectables, ont été dégradées en quelque sorte par cette usurpation hypocrite qui tourmente aujourd'hui la France. On accusera de

ces maux les principes sous le nom desquels on [la conduit], tandis qu'au contraire, depuis le commencement de la Révolution, tous les torts, tous les crimes, tous les dangers, toutes les souffrances, ne sont venus que d'avoir composé avec les plus rigoureuses conséquences de la sainte doctrine de la liberté. Mais il m'appartient bien à moi, pauvre prisonnier, de soutenir thèse!

[Vous communiquerez mes nouvelles aux habitants de Chavaniac. Rassurez les familles de mes trois compagnons; leur santé va mieux, même celle de Lameth. Ils n'écriront pas. On ne m'a donné que le temps de barbouiller à la hâte cette lettre que ma précipitation, jointe au piteux état de mes instruments d'écriture, vous permettra à peine de déchiffrer. Adieu, ma chère princesse, vous avez sûrement des moyens pour faire parvenir à ma famille, à ma cousine, à mes amis, l'expression de ma tendresse. Il n'y a rien de plus affligeant dans ma situation que le sacrifice que plusieurs de mes amis ont fait, tandis que leur bonheur futur était une de mes plus agréables occupations. Faites mille compliments et remerciements au bon Lally, à qui je dois les premières nouvelles qui me soient parvenues. Adieu, vous savez avec quelle tendresse je vous aime.]

LETTRE V (SECRÈTE).

*A Monsieur Pinkney, ministre des États-Unis  
à Londres.*

Magdeburg, July the 4<sup>th</sup>, 1793.

My dear sir, whilst, on this anniversary, my American fellow-citizens are toasting their joy, I join in a solitary bumper with the happy remembrances,



the patriotic wishes which are crowding upon us. Encircled as I am with ditches, ramparts, guards, double sentries and palissades; shut up in a quadruple gated, barred, chained, locked, grated, narrow, moisty, subterraneous dungeon; and doomed to the moral and bodily hardship which revengeful tyranny is heaping on me, let it be to day my frolic, so far to cheat the crowned gang and their vile agents as to be enabled first to scribble, then to convey this homage of a sympathizing heart.

Although a letter I had begun for general Washington was seized from me, I don't doubt but what the French transactions of August have been fully known in America. How differently circumstanced both countries have been! In France, political ignorance, slavish habits, unequality of wealth made the people, even after they had nobly asserted their rights, jealous of every lawful restraint, yet ready for any fashionable oppression, and tossed them up with factions and mobs. Happy it was, though I have been blamed for, that the revolution be prefaced with a Declaration of rights, which amidst darkness and storms kept up, if not always the practice, at least the knowledge of liberty! And that the mass of the citizens be regularly armed, which at the same time it made it unconquerable from abroad, could oppose internal usurpation, a chance against which, when looking down upon it, I have often warned my countrymen.

However in spite of despotism, aristocracy, superstition, factions and foreign intrigues, with a convention of twelve hundred members, part of whom were enemies, a few mere theorists, none a practiser, France had been thoroughly reorganized into a free

constitution. There was, indeed, (besides its electioneering effects) wanting, in the judiciary independence, in the single housed legislative, maturity, and efficacy in the executive, the presidency of which was hereditary; but had the legislative assembly, as it could be done by mere bills, only enlarged the townships, cleared some administrative wheels, mended the upper tribunals (the conciliatory stages being excellent), made all priestly fees personal, and promoted the education plan, it is evident that the French commonwealth could have enjoyed all the blessings of liberty, until, by instruction and experience it had been ripened for a timely, quiet and improving revision, and, as in the hurry for a change, I, with my republican eyes, never discovered but either a bargain to shift the crown, or an intended annihilation of all executive powers, or such a plot as that, I thought it not only a sworn duty to the national sovereignty, but also the most likely standard for all the friends of liberty against its enemies, faithfully and impartially to stick to the constitutional act.

The events either public or personal, previous or posterior to my departure, I need not to expatiate upon, nor will I speak of that club useless at its birth, as the old government existed no more, ruinous in its progress, as it unhinged every national institution and, seizing upon them, ended in tyranny; much less do I enter into explanations which to you as a genuine, principled and fully informed friend of liberty, are quite superfluous. Let me only observe that a resistance had been well prepared, which so many dilapidations, treasons, follies and disgusts have not yet spent out and that the patriotism and gallantry of the French in fighting for those rights

which at home are trampled upon, show that they want civic habits rather than a spirit to assert them.

On this grand contest however, the freedom of Europe depends, and I bless Charles Fox and his companions who, notwithstanding momentary impressions, felt it their duty to oppose the coalition. Let Great Britain get a representation; the volunteers of Ireland ask their due or take it; the dregs of France must disappear. Tyranny on the left side of the Rhine cannot last, and its several iron stools throughout the European states may in time be shaken to dust; a prophecy to which altho' I am most likely to promote it with dying wishes in a dungeon or fructifying blood on a scaffold, I shall ever most heartily say : Amen.

Not that Europe ought to be compared to more than a vitiated body which, with bettering generations, may be frictioned into a good state of health, while in our blooming America the perfectibility of mankind can be improved to its highest pitch. May all the qualifications truly republican, liberty, equality, honest industry, moderation and purity in the morals, candor and liberality of mind, obedience to the laws, and firmness against all usurpations, continue to prove that american freedom has his root not only in the head, but in the very heart, and may public prosperity, private happiness and federal concord ever be to the United States a reward, and to other nations an example!

What have been for twelve months past the politics of America, I am of course very anxious to hear. The propagation of knowledge, and spirit of emancipation cannot but be advantageous to them. Are the forts and the Missisipi ours? Both indispens-

able not only on account of trade and further purposes, but to remove the british and spanish instigations to indian war.

Owing to your kind interference, my dear sir, the crowned gaolers have consented after eight months silence to let me know that my wife and children were alive. Be pleased to acquaint them that my health is tolerably good. My affectionate respects to my venerated general and paternal friend. Remember me to our friends in America. Impart this by a safe hand to Mr. Short, as he must know, that I am certain the list of the dutch patriots has been by Dumouriez delivered to prince of Cobourg. The ten thousand very welcome florins which have been lodged for me in this bank, I have left to the account of the United States, drawing occasionally for my wants, in order that if I die before it is out, or if (by a fortunate chance which, between us, I am ever thinking of) I was to be out, before the [money is spent, His Prussian Majesty should be for the remainder accountable.

Adieu, my dear sir, with affectionate and grateful regard I have the honour to be yours L. F.

P. S. I recommend to your kindness my revolutionary aides de camp and friends who, I am told, are now in London.

#### TRADUCTION

Magdebourg, 4 juillet 1793.

Cher Monsieur, pendant qu'en cet anniversaire mes concitoyens d'Amérique manifestent leur joie par des toasts, je joins une rasade solitaire aux heureux

souvenirs et aux vœux patriotiques qui se présentent en foule à nous. Entouré, comme je le suis, de fossés, de remparts, de gardes, de doubles sentinelles et de palissades; enfermé dans un cachot à quadruple porte, garni de barres, de chaînes, de serrures, grinçant, étroit, humide, souterrain; condamné aux souffrances morales et physiques que la vengeance des tyrans accumule sur moi, je me permets aujourd'hui cette récréation de tromper la bande couronnée et ses vils agents en trouvant le moyen de griffonner d'abord et ensuite d'expédier cet hommage d'un cœur en sympathie avec vous.

Quoiqu'une lettre que j'avais commencée pour le général Washington m'ait été saisie, je ne doute pas que les événements d'août en France n'aient été pleinement connus en Amérique. Que les circonstances ont été différentes dans les deux pays! En France l'ignorance politique, les habitudes serviles, l'inégalité des fortunes, ont rendu la population, dès qu'elle eut noblement proclamé ses droits, impatiente de toute contrainte légitime, et cependant prête pour toute oppression à la mode, et l'ont bouleversée par les factions et les émeutes. Par bonheur, quoique j'aie été pour cela blâmé, la Révolution a eu pour préface une Déclaration des Droits qui, au milieu des ténèbres et des tempêtes, a maintenu sinon toujours la pratique, au moins la connaissance de la liberté; de plus, la masse des citoyens a été régulièrement armée, ce qui non seulement les mettait à l'abri d'une conquête du dehors, mais encore faisait obstacle à une usurpation à l'intérieur, éventualité contre laquelle, lorsque je l'envisageais, j'ai souvent mis en garde mes concitoyens. Néanmoins, malgré le despotisme, l'aristocratie, la superstition, les fac-

tions et les intrigues de l'étranger, avec une Assemblée de douze cents membres<sup>1</sup> en partie ennemis, dont un petit nombre de théoriciens et pas un praticien, la France a été entièrement réorganisée sous une constitution libre<sup>2</sup>. A la vérité, sans parler de ses effets électoraux, il y manquait l'indépendance dans le judiciaire, la maturité dans le législatif réduit à une seule Chambre, les moyens d'action dans l'exécutif<sup>3</sup>, dont la présidence était héréditaire; cependant, si l'Assemblée législative, comme cela était possible par de simples décrets<sup>4</sup>, eût seulement étendu la juridiction communale, dégagé quelques rouages administratifs, amendé les tribunaux supérieurs (le tribunal de conciliation étant excellent), rendu personnels tous les casuels ecclésiastiques, développé le plan d'éducation, il est évident que la République française aurait pu jouir de tous les bienfaits de la liberté, jusqu'à ce que, par l'instruction et l'expérience, elle eût été mûre pour une revision opportune, calme et progressive. Pour moi, dans la hâte vers les nouveautés, je n'ai jamais découvert, avec mes yeux de républicain, qu'un marché pour un changement de dynastie ou une intention d'annihiler tous les pouvoirs exécutifs, ou encore une telle conspiration que j'ai considéré non seulement comme un devoir sacré envers la souveraineté nationale, mais encore comme le meilleur signe de ralliement pour tous les amis de la liberté

1. Il y avait 1,145 députés à l'Assemblée constituante.

2. 3-14 septembre 1791.

3. Cf. *Démocratie royale; Mémoires*; III, p. 204: « Que l'on examine les opinions de La Fayette à la tribune, on verra qu'elles tendent continuellement à donner de l'énergie au pouvoir exécutif, à lui assurer les moyens d'agir. » C'est en cela surtout que La Fayette était en opposition avec les idées démocratiques de l'Assemblée et tournait le dos à la république.

4. Et non par des lois organiques.

contre ses ennemis, de s'attacher fidèlement et impartialement à l'acte constitutionnel.

Quant aux événements publics ou personnels antérieurs ou postérieurs à mon départ, je n'ai pas besoin de m'y étendre. Je ne parlerai pas non plus de ce club, inutile à sa naissance, puisque l'ancien gouvernement n'existait plus, ruineux dans ses progrès, puisqu'il confisqua toutes les institutions nationales et, après avoir fait main basse sur elles, aboutit à la tyrannie; encore moins entrerais-je avec vous, qui êtes un ami de la liberté, véritable, muni de principes et bien informé, dans des explications qui seraient complètement superflues. Permettez-moi seulement de noter qu'une résistance avait été bien préparée, que tant de dilapidations, de trahisons, de folies et de dégoûts ne l'ont pas encore épuisée, et que le patriotisme et le courage des Français, en combattant pour ces droits qui, chez eux, sont opprimés, montrent qu'ils manquent plutôt d'habitudes civiques que d'ardeur pour les affirmer<sup>1</sup>.

Cependant c'est de ce grand conflit que dépend la liberté de l'Europe, et je bénis Charles Fox et ses amis qui, en dépit d'impressions momentanées, ont senti le devoir de s'opposer à la coalition. Il faut que la Grande-Bretagne obtienne une représentation; que les volontaires d'Irlande demandent leur dû ou le saisissent; la lie de France doit disparaître; la tyrannie sur la rive gauche du Rhin ne peut durer, et quant à ses trônes de fer dans tous les États de l'Europe, ils peuvent, avec le temps, tomber en poussière. A cette prophétie, — quoique je ne puisse vraisemblablement

1. Cf. *Mémoires*, t. III, p. 391 : « On manquait enfin de cette sorte d'énergie civile qui, chez les peuples habitués à la liberté, fait sentir à chacun les injures sociales ou les violations du droit commun. »

blement la confirmer que par les vœux d'un mourant dans un cachot ou mon sang fécond sur un échafaud, toujours, de plus en plus, je dirai *amen* de bon cœur.

Non que l'Europe doive être comparée mieux qu'à un corps vicié qui, par le frottement des générations améliorées, pourra atteindre un bon état de santé, tandis que dans notre florissante Amérique le progrès de l'humanité peut être amené jusqu'au plus haut point. Puissent toutes les qualités vraiment républicaines, liberté, égalité, travail honorable, modération et pureté dans les mœurs, candeur et libéralité de l'âme, obéissance aux lois, fermeté contre toute usurpation, continuer à prouver que l'indépendance américaine a sa racine non seulement dans l'esprit, mais au fond du cœur; puisse la prospérité publique, le bonheur des particuliers, la concorde fédérale, être toujours pour les États-Unis une récompense, et pour les autres nations un exemple.

Quelle a été, pendant les douze derniers mois, la politique de l'Amérique, voilà ce que, naturellement, je suis très anxieux de savoir. La propagation des connaissances, l'esprit d'émancipation, ne peuvent qu'y être avantageux. Les forts et le Mississipi sont-ils à nous? Tous deux sont indispensables non seulement au point de vue du commerce, mais aussi pour empêcher l'Angleterre et l'Espagne d'exciter les Indiens à la guerre.

Grâce à votre aimable intervention, cher Monsieur, les geôliers couronnés ont consenti, après huit mois de silence, à me laisser savoir que ma femme et mes enfants sont vivants. Soyez assez bon pour les informer que ma santé est assez bonne. Mes affectueux respects à mon vénéré général et paternel ami.

Rappelez-moi à nos amis d'Amérique. Transmet-



tez ceci par mains sûres à M. Short : il doit savoir que je suis certain que la liste des patriotes hollandais a été livrée par Dumouriez au prince de Cobourg<sup>1</sup>. Quant aux dix mille florins<sup>2</sup> très bien venus qui ont été placés pour moi dans la banque d'ici, je les ai laissés au compte des États-Unis, prélevant à l'occasion pour mes besoins, afin que si je meurs avant qu'ils ne soient épuisés, ou si — par une heureuse chance à laquelle, entre nous, je pense toujours — je puis m'échapper avant que cet argent soit dépensé, Sa Majesté Prussienne soit responsable de ce qui restera.

Adieu, mon cher Monsieur; avec une considération affectueuse et reconnaissante, j'ai l'honneur d'être  
votre  
LA FAYETTE.

P. S. Je recommande à votre bonté mes aides de camp de la Révolution et mes amis qui sont, dit-on, maintenant à Londres.

## LETTRE VI (SECRÈTE).

*A Madame d'Hénin.*

Magdebourg, le 16 juillet 1793.

Il y a quatre ans aujourd'hui, ma chère princesse, que je me donnais le divertissement de démolir la Bastille; me voici embastillé à la prussienne, et, de tous mes patriotiques et tendres anniversaires, ne conservant que ma fidélité à mes principes et à mes amis. [Vous partagerez ma joie d'avoir reçu votre lettre du 26 avril avec celle de votre amie<sup>3</sup>. La sienne,

1. Cf. lettre IV, p. 202.

2. La traduction de cette lettre, dans les *Mémoires* (IV, 243), porte ici *deux mille*. Sur ces variations, cf. lettre XI, p. 230, n. 1.

3. La vicomtesse de Noailles, sœur aînée de M<sup>me</sup> de La Fayette. Elle

du 26 mai, par une étonnante condescendance, m'est aussi parvenue<sup>1</sup>. Je ne lui réponds pas pour ne pas la compromettre à Paris, ce qui, soit dit en passant, est une étrange chose, mais je vous conjure de lui donner de mes nouvelles.]

Il n'y a rien de nouveau dans mon régime souterrain. [La promenade d'une heure dans un coin du bastion entouré d'une clôture, et avec les précautions orientales qui me dérobent à tous les regards, m'est néanmoins agréable et utile. Je me précautionne, en rentrant, contre le froid humide et saisissant de mon cachot, et je trouve de l'avantage à pouvoir marcher plus de six pas et respirer un peu d'air extérieur. Vous savez que, grâce à l'argent américain, notre nourriture est bonne. Je me suis interdit dès le premier jour toute préférence, afin que la responsabilité ne diminuât pas et que, si je mourais empoisonné, on sût bien que ce ne pouvait être qu'en vertu d'un *bon du roi*.] La lecture des *Mémoires* de Trenck<sup>2</sup>, que, malgré les défenses, on m'a

avait épousé son cousin de Noailles; elle était ainsi belle-sœur et cousine de La Fayette. Son mari était émigré à Londres depuis 1792, mais elle était restée auprès du maréchal de Noailles, son grand-père, qui mourut à Saint-Germain-en-Laye en août 1793, et avait, avec sa mère M<sup>me</sup> d'Ayen, ramené à Paris la maréchale de Noailles, devenue infirme. En septembre elles furent arrêtées toutes trois en vertu de la loi du 17 septembre 1793 sur les suspects, détenues dans leur maison et transportées au Luxembourg en avril 1794. Elles furent exécutées le même jour sur la place du Trône, le 22 juillet 1794, 4 thermidor an II.

1. Cf. lettre VII, p. 222, n. 2.

2. Le baron Frédéric de Trenck, né à Kœnigsberg en 1726, mort à Paris, à côté des poètes André Chénier et Roucher, le 25 juillet 1794, deux jours avant le 9 thermidor an II. Frédéric II, ayant découvert sa liaison avec la princesse Amélie, sa sœur, le fit enfermer à Glatz en 1745. Il s'évada, fut repris à Dantzig et enfermé à Magdebourg en 1753. Il ne s'en évada pas, mais fut remis en liberté en 1763. Envoyé à Paris comme agent secret en 1791, il fut, pour ce fait, condamné à mort. Il avait, en 1788, rédigé ses *Mémoires* en allemand; il les traduisit en français et les publia en deux volumes (1789), en y ajoutant un troisième volume contenant les

fait passer, m'a éclairé sur beaucoup de détails, parce que les moyens et les projets dont il parle ont été profondément médités pour nous enlever les plus faibles ressources et perfectionner à notre égard la science géôlière. Nous n'avons cependant vu de fers pour nous, que ceux que, par provision, on avait mis dans nos charrettes de voyage, comme à la campagne on a l'attention de garnir les voitures de ses amis. Si je trouvais une chance passable de rompre ma cage, vous imaginez bien que la crainte de ces chaînes additionnelles ne m'arrêterait pas. Au reste, quoique le roi, le général Hultzen et le commandant Senft<sup>1</sup> épuisent contre nous leur pauvre imagination, vous voyez qu'on ne pense pas à tout, et ceux qui hier emprisonnaient un père de famille parce qu'un de ses enfants avait regardé à trente pas un de nos gens enfermés, ne savent pas que l'excès même de leurs précautions tourne à mon profit, et que le long et bruyant décadennasement et débarrement de toutes mes portes, m'avertit de soustraire mon griffonnage à leur visite.

Vous vous étonnez, chère princesse, que des membres de la Convention soient mieux traités que nous<sup>2</sup>. Ignorez-vous donc les affinités tyranniques? Qu'ont fait ces pauvres jacobins? Ils ont enchaîné la presse, puni les opinions, confondu les pouvoirs, violé la foi nationale et les principes de la justice. Et nous aussi, disent les têtes couronnées, nous sommes des tyrans.

*Mémoires* de son cousin, François de Trenck. Celui-ci, né sujet autrichien, à Reggio, en 1711, était mort en 1749, après avoir été souvent emprisonné pour ses brutalités dans le service militaire de la Prusse et de l'Autriche. Il s'était évadé de Kiev, de Magdebourg et de Brünn. Il avait rédigé ses *Mémoires* en italien. Son cousin Frédéric les publia en français. Ce sont ces trois volumes que La Fayette put se procurer en juillet 1793.

1. Cf. lettre IV, p. 200, n. 2.

2. Cf. lettre XXXI, p. 294, n. 1.

Ils détestent l'ami constant et sincère de la liberté, de l'égalité et de l'ordre légal, l'ennemi de toute aristocratie et de tout despotisme. Et nous aussi, disent les puissances coalisées, nous le haïssons bien. [Camus<sup>1</sup>, d'ailleurs, est fanatique, et peut-être saint Augustin et Jansénius ont-ils parlé pour leur serviteur.]

Quant à Dumouriez, je n'ai jamais été surpris que de la confiance que tous les partis ont [tour à tour, ou pour mieux dire tous à la fois, mise] en lui; et pendant qu'il les servait en même temps et les trahissait tous, je devinais [qu'il n'en resterait aux autres rien, et à lui de] l'argent. Mais vous savez à présent, par un témoignage sûr<sup>2</sup>, que les professions constitutionnelles n'étaient que *pour commencer*, que la proclamation de M. de Cobourg n'était pas *autorisée* [et qu'il s'agissait surtout de s'introduire dans les places. On conviendra que si j'ai, le premier, annoncé M. Dumouriez comme un fripon, M. d'Orléans comme un lâche scélérat, et les jacobins comme ennemis non seulement de la constitution, mais de tout ordre de

1. La Fayette connaissait particulièrement Camus, comme député de son département, la Haute-Loire. C'est Camus qui, après la fuite de Varennes, avait apostrophé La Fayette entrant, le 21 juin 1791, à l'Assemblée, et avait crié avec indignation : « Pas d'uniformes ni d'armes dans cette enceinte ! » Camus, né à Paris en 1740, y est mort en 1804. Avant la Révolution, il était avocat du clergé. Président des électeurs de Paris, il fut député du tiers aux états généraux et se fit remarquer, à la Constituante, par l'âpreté de ses discours contre toutes les inégalités sociales. Janséniste passionné, il fut partisan énergique de la constitution civile du clergé. L'Assemblée constituante le nomma son archiviste, et il est le premier qui ait travaillé à la réunion des archives nationales. Il a fait des tables analytiques encore très utiles pour les procès-verbaux de l'Assemblée. Il est l'auteur de la première traduction française de l'*Histoire des animaux* d'Aristote (1783, 2 vol. in-4°). C'est par hasard qu'il fut député de la Haute-Loire en 1792, car il n'avait aucune attache dans le Velay. Il fut membre du Conseil des Cinq-Cents et en sortit le 20 mai 1797. Les *Mémoires* intercalent ici ces mots qui ne sont pas dans le texte : « Le roi de Prusse est illuminé, autre affinité. »

2. Cf. lettre IV, p. 201.

choses libre et légal], ces messieurs ont pris soin de justifier mes assertions.

[Je veux fixer aussi votre opinion sur le général Gaston. Il était à Longwy révolutionnaire ardent jusqu'à ce que je lui eusse confié douze mille francs, avec lesquels il déserta et livra de plus aux Autrichiens ses propres espions. Je ne sais si les aristocrates trouveront tout cela bien chrétien<sup>1</sup>. Il est clair que cette infernale conspiration des tyrans veut achever la dégradation et l'asservissement de l'espèce humaine, et, quelque horreur que j'aie pour une criminelle anarchie, il y a bien plus de chances pour la liberté dans la résistance française que dans les succès des puissances étrangères. Je pense donc, indépendamment de ce que la Grande-Bretagne et l'Irlande doivent exiger dans ce moment<sup>2</sup>, que l'opposition au ministre anglais, et par conséquent à la coalition, ne peut avoir que de bons résultats, et je ne puis changer d'opinion.]

C'est avec une vive satisfaction que j'ai appris les marques d'intérêt des États-Unis, du général Washington, du général Schuyler et de mes autres amis américains. Je regarde une démarche des États-Unis comme le moyen le plus convenable de briser mes

1. Cf. *Des Armées françaises; Mémoires*, t. III, p. 285 : « L'émigration eut une grande influence sur l'esprit et la discipline de l'armée. Il s'établit une mode de désertion, un point d'honneur de trahison, d'enlèvement des caisses des régiments et des avances reçues par les officiers, qui purent être canonisés dans le catéchisme de l'émigration, mais qui, justifiant en partie les vociférations des clubs contre les nobles et les officiers, portèrent les troupes à tous les sentiments de l'indignation et de la méfiance. » *Ibid.*, p. 298 : « La plupart des officiers émigrants attendaient que des fonds publics fussent dans leurs mains. Le colonel commandant Longwy, après avoir longtemps fait le patriote, emporta, en désertant de la place, six mille livres que le général en chef lui avait confiées pour avoir des intelligences. »

2. Cf. lettre V, p. 213, et lettre LIV, p. 372, note sur Napper Tandy.

fers; mais je crains bien les détours, les lenteurs et les perfidies de la politique européenne. Je vois aussi que vous y avez fait tout ce qui dépendait de vous, et je n'ai pas besoin d'ajouter que toute manière de sortir qui ne compromettra ni mes principes ni ma liberté, serait pour moi une bien heureuse résurrection. Mais les despotes et moi, nous combattons réciproquement d'instinct, et je me défie de leur antipathie animale. [Tâchez cependant, puisqu'ils exercent leur juridiction sur nous, de faire commuer notre peine en celle du bannissement. Je vous prie, ma chère, de dire mille tendresses pour moi à ma sensible et charmante amie M<sup>me</sup> Church<sup>1</sup>; faites mille compliments à son mari, à notre cher et bon Lally. Chargez M... de me rappeler à M<sup>me</sup> de...] J'apprends par une lettre de Charles Lameth que La Colombe et les Romeuf sont à Londres; Boinville<sup>2</sup> y est aussi; donnez la lettre ci-jointe à l'un d'eux; communiquez-leur, je vous prie, les nouvelles que vous avez eues de moi; et surtout rendez à ces fidèles compagnons de mon sort tous les services qui dépendront de vous, car je ne doute pas que mes autres aides de camp n'y soient aussi. [Il me semble que s'il y avait ici quelque homme non suspect, parlant allemand, ayant de l'argent, et se faulant sans confiance, on pourrait...]

Je n'écris ni à ma tante, ni à ma femme et à mes enfants; ma chère inviolabilité des lettres n'existe plus en France; mon écriture est familière à la capitale et aux quatre-vingt-trois départements; mais je compte sur vous pour leur donner de mes nouvelles, les assurer que je me porte passablement bien, beaucoup mieux que les premiers mois, ce qui est une bien

1. Fille du général Schuyler; *cf.* lettre IX, p. 224, n. 1.

2. *Cf.* lettre IV p. 203, noté 1.

coupable rébellion de ma part contre la souveraineté coalitionnaire. Maubourg et Pusy se soutiennent en assez bon état; Alexandre Lameth est moins mal depuis quelques jours. [Nos domestiques vivent aussi; mais Félix, ayant été atteint et convaincu du sortilège de savoir écrire, n'a eu, ni à Wezel ni à Magdebourg, aucune communication avec moi.]

Adieu, ma chère princesse; les témoignages de votre amitié ne m'étonnent pas, je savais bien que j'aimais tant. Quand me sera-t-il permis de vous revoir? Car jamais mon cœur n'eut tant besoin de ce qui lui reste, et de ces tendres affections si dignes de le remplir. J'ai perdu de grandes occasions de gloire et de bonheur; et, ce qui est plus irréparable encore, l'injustice du peuple, sans diminuer mon dévouement à cette cause, a détruit pour moi cette délicieuse sensation du sourire de la multitude. Je ne doute pas que l'épreuve du malheur n'ait été bien forte pour les amitiés ordinaires, et si je sors du tombeau, j'aurai, en revenant discret, la délicatesse de ne pas être trop curieux. Mais qu'il sera doux de retrouver les plus chers objets de ma tendresse, de vous revoir, chère princesse, et de jouir de votre satisfaction et de la mienne! Adieu, encore une fois. Votre démocrate et captif ami vous embrasse de tout son cœur.

#### LETTRE VII (OUVERTE).

*A Madame d'Hénin.*

Magdebourg, 23 juillet 1793.

J'ai reçu votre lettre du 23 juin, et comme il m'est permis d'y répondre un peu, je tâcherai que mon style ait, cette fois, la dimension analogue aux censu-

res qu'il doit subir. Vous sentez avec quelle tendresse je suis occupé de l'affliction de ma famille et de mes amis. Il m'est doux de pouvoir au moins diminuer leurs inquiétudes. J'étais si malade à Wezel, qu'on a pu sans flatterie certifier ma prochaine fin. Le voyage m'avait à peu près rétabli, mais les premiers temps de mon séjour ici ont été pernicioeux, et cependant ma santé, par une heureuse obstination, est devenue plus forte que mes maux. Depuis quelques semaines on me promène pendant une heure dans un coin du bastion, où l'air et les rayons du soleil ont le privilège de communiquer avec moi. Vous me parlez des démarches qu'on a faites auprès du roi de Prusse<sup>1</sup>. J'ai moi-même écrit de Wezel. Mes principes sont connus depuis seize ans; les circonstances de mon arrestation doivent l'être depuis onze mois. Je n'ai rien à dire de plus; mais je souhaite bien ardemment qu'il me soit possible d'embrasser bientôt les précieux objets de ma tendresse, et de revoir le pays vertueux et vraiment libre que vous regardez aussi comme une véritable patrie. Donnez de mes nouvelles à ma tante, ma femme, mes enfants, mes sœurs, mes amis, et particulièrement à ma cousine<sup>2</sup>, dont il m'est parvenu une lettre du 26 mai. Adieu. Vous connaissez mon attachement si tendre pour vous. Il animera ma vie jusqu'à mon dernier soupir.

1. Il s'agit des démarches faites par Washington, en son nom personnel et non à titre de président des États-Unis, à la fin de 1792.

2. La vicomtesse de Noailles; cf. lettre VI, p. 216, n. 1.



## LETTRE VIII (OUVERTE).

*A Monsieur de Lally-Tollendal.*

Magdebourg, 2 octobre 1793.

C'est avec une reconnaissance bien vive, mon cher Lally, que je reçois vos tendres et généreux soins, et comme, dans l'absence de votre correspondant, on me permet de vous adresser directement ma lettre, je me recommande à vous pour la prompte et sûre expédition de celle à ma femme<sup>1</sup>. [Je connaissais trop l'élévation et la sensibilité de son âme pour que sa conduite angélique ne fût pas prévue par moi; mais je sens combien elle a dû augmenter la vénération et l'attachement de ceux qui avaient moins été à portée de l'apprécier<sup>2</sup>.] Je me tourmenterais fort de ce que vous me mandez sur sa situation pécuniaire, si je n'avais pas été rassuré par un compte très détaillé de M<sup>me</sup> de Maubourg à son mari, dont les circonstances sont assimilées aux nôtres, et dont on a bien voulu me faire part; mais, quoique j'espère que vos premières nouvelles détruiront celles que vous avez reçues, je me garderai bien de retarder un instant les arrangements que vous avez dû prendre avec M. Pinkney. Si je parlais ici d'affaires politiques, si même je parlais des miennes dans le seul style qui me convienne, ma lettre ne vous parviendrait pas; mais puisque le roi de Prusse a reçu de vous des réflexions sur mon sort, je présume qu'on ne m'empêchera pas de vous dire combien je suis sensible aux

1. Il s'agit de la lettre X (ouverte), envoyée en même temps que celle-ci et que la IX<sup>e</sup>.

2. Cette phrase a été placée par les éditeurs de 1837 à la fin de la lettre XI, adressée à M<sup>me</sup> d'Hénin.

témoignages de cette estime et de cette amitié que des différences d'opinion ne diminuent pas quand on se ressemble par l'amour de la vertu et le désir sincère du bien public. L'esprit et le cœur en sont également flattés lorsqu'on les reçoit de celui que ses grands talents n'ont pu empêcher d'être par excellence le *bon Lally*, et c'est en répétant ce nom bien précieux à tous ceux qui vous aiment, que je vous embrasse de tout mon cœur.

LETTRE IX (OUVERTE).

*A Madame d'Hénin.*

Magdebourg, 2 octobre 1793.

Voici une lettre pour ma femme où vous trouverez des nouvelles exactes de ma santé, et je vous assure que sur ce point mes amis doivent à présent être tranquilles. Je vous prie d'en informer ceux qui sont à Londres, et particulièrement mes aides de camp et compagnons du 19 août, ainsi que ma compatriote M<sup>me</sup> Church, avec laquelle je voudrais bien me retrouver à la maison blanche d'Albany ou à cette ferme de son père dont votre hôte lord S... n'aimerait pas le nom<sup>1</sup>. Mandez-moi à quelles personnes vous avez montré mes lettres et si Emmery est de ce nombre. Je voudrais bien savoir mes deux cousines hors de Paris<sup>2</sup>, et vous prie de faire parvenir mille tendres-

1. C'était une ferme du général Schuyler à Saratoga. La bataille de Saratoga (17 octobre 1777), gagnée par le général américain Gates, qui imposa une capitulation au général anglais Burgoyne, est le fait d'armes le plus décisif de toute la guerre de l'Indépendance, par conséquent le plus désagréable souvenir pour un Anglais.

2. La vicomtesse de Noailles et la duchesse de Duras. Cette dernière, Louise-Henriette de Noailles, fille du maréchal de Mouchy et sœur du vicomte de Noailles, était enfermée en juin 1794 au collège du Plessis, où elle

ses à celle à qui je n'ose pas répondre, puisque enfin une lettre de moi pourrait la compromettre. C'est avec beaucoup de peine que j'ai appris l'arrestation de mon ancien et respectable ami M. de Malesherbes<sup>1</sup> ainsi que celle de M. Bailly<sup>2</sup>, parce que je sais combien les devoirs de sa place et les sentiments de son âme lui ont mérité la haine des chefs actuels. Je retrouve partout l'active et fidèle amitié de Lally, et ne puis vous exprimer à quel point j'en suis touché. Grâce à lui, vous lirez sous peu de jours cet insignifiant billet, mais il contiendra du moins l'ardente et tendre prière de lire dans mon cœur; c'est là que vous trouverez les sentiments d'affection et de confiance qui l'animeront pour vous jusqu'à son dernier soupir.

LETTRE X (OUVERTE).

*A Madame de La Fayette.*

Magdebourg, 2 octobre 1793.

[J'ai reçu, mon cher cœur, votre excellente lettre du 1<sup>er</sup> août, et quoique j'y apprenne une tribulation de plus, celle de votre emprisonnement<sup>3</sup>, je ne puis vous

vit arriver, le 15 juin, M<sup>me</sup> de La Fayette, transférée de la prison de la Force, où elle était depuis le 7 juin (19 prairial).

1. Malesherbes avait été arrêté en septembre 1793; il fut envoyé à l'échafaud le 2 avril 1794.

2. Bailly, réfugié à Melun chez son ami l'astronome Laplace, y fut arrêté en juillet 1793, comparut devant le tribunal révolutionnaire le 14 octobre et fut exécuté le 12 novembre.

3. M<sup>me</sup> de La Fayette, mise en arrestation le 11 septembre 1792, avait obtenu de rester sur parole prisonnière à Chavaniac. Roland, qui avait, le 2 septembre, donné l'ordre d'arrestation et consenti le 2 octobre à l'emprisonnement à Chavaniac, fit accorder une liberté provisoire à la fin de décembre 1792. La seconde arrestation de M<sup>me</sup> de La Fayette, en vertu de la loi des suspects du 17 septembre 1793, eut lieu plus de deux mois après cette lettre du 1<sup>er</sup> août dont La Fayette accuse réception, c'est-à-dire le 12 novembre 1793. Enfermée d'abord à Brioude, elle fut transférée à

exprimer à quel point j'ai joui d'avoir des nouvelles plus détaillées que vos précédents billets.] Les cinq objets si chers à ma tendresse sont donc toujours réunis à Chavaniac, et dans un état de tranquillité qu'ils méritent trop bien pour que j'osasse l'espérer. J'étais sûr que, d'un autre côté, le désir même d'obtenir ma liberté ne vous arracherait aucune démarche ni aucune expression [qui ne fût digne de nous ;] mais la manière dont vous m'en parlez répond tellement à mon cœur, que j'ai besoin de vous remercier. Je vous ai associée à des destinées fort agitées et maintenant fort tristes ; mais je sais que vous trouvez quelque douceur à penser que votre tendresse et votre estime sont au premier rang des souvenirs heureux de ma vie, des consolations de ma captivité solitaire et des espérances d'un avenir qui, s'il me rend à ma famille, m'en laissera jouir plus que jamais.

Je continue à être content de ma santé, et particulièrement de ma poitrine, malgré le régime inverse de ce qu'il lui faudrait. Mon tempérament, assez complaisant en général pour les vicissitudes de ma vie, est encore cette fois resté le plus fort, et j'en suis d'autant plus aise que l'état plaintif de malade m'était insupportable ici. Vous savez que pendant une heure chaque jour on me tire de mon trou pour avaler un peu d'air extérieur. J'ai des livres, et quoique le malheureux talent de lire vite soit devenu un inconvénient pour moi, je trouve, en anglais, français et latin, de quoi converser avec les morts depuis que je suis séquestré d'avec les vivants. Je puis à présent lire la *Gazette de Leyde*. [Chavaniac soutient bien la captivité ainsi que Félix, toujours enfermé à part et fort

ennuyé, je crois, de l'honneur d'être appelé pour son compte un prisonnier d'État<sup>1</sup>. Voilà tout ce que la chronique souterraine a la permission de vous apprendre.

Vous me plaignez, mon cher cœur, de ce que le général Washington ne devine pas certaines manières européennes; mais il est des points sur lesquels les gens vertueux n'ont pas la science infuse. J'aime à penser que, dans ce bon pays de liberté, on a de mes nouvelles par votre correspondance avec lui.

Puisque vos parents sont dans leurs départements, une de vos sœurs doit être près de vous. J'ai reçu de M<sup>me</sup> de Golofkin une lettre à laquelle j'imagine que ses voisins ont pris part.] Adieu, mon cher cœur; je vous conjure de ne pas vous abandonner à des idées trop affligeantes, de vous occuper de l'espérance [et du bonheur] de nous revoir. Il m'est impossible de croire que mon étoile soit tout à fait éteinte, puisque ma pauvre tante, par un miracle de tendresse, a eu la force de résister à ce nouveau choc.

Je l'embrasse de tout mon cœur ainsi qu'Anastasie, Georges, Virginie et M. Frestel, qui est bien aussi de la famille. [Le bien que vous me mandez de nos chers enfants ne m'étonne pas, parce que je connais les bonnes dispositions de leurs cœurs, mais me fait goûter une satisfaction bien douce.] Adieu, adieu, je vous embrasse et vous chéris de toute mon âme.

1. Sur Chavaniac et Félix, *cf.* la notice sur la lettre I.

## LETTRE XI (SECRÈTE).

À Madame d'Hénin, à Londres.

Magdebourg, ce 16 novembre 1793.

[Je reçois vos lettres du mois de mai, ma chère princesse<sup>1</sup>. Il me serait doux de confirmer les consolations qu'on vous a données; mais je vous dois la vérité, et vous rendrai compte de ma situation et des renseignements que j'ai pu avoir. Vous connaissez les dimensions de mon cachot, l'énumération des barricades, les détails de ma triste vie; je ne répéterai pas cette description de tombeau; il me suffit de vous dire que mon logement et mon régime sont les mêmes; que cependant, depuis les proclamations constitutionnelles des puissances<sup>2</sup>, on y a mis un cinquième cadenas; que les deux portes de la citadelle, autrefois ouvertes, ont aussi été cadenassées; que l'inspection des commandants et officiers de garde, les rondes diurnes et nocturnes, les grandes et petites précautions, augmentent tous les jours<sup>3</sup>. Mais il m'a été permis de lire la *Gazette de Leyde*, d'entrevoir des lettres de famille et d'y répondre, pourvu que tout cela fût bien insignifiant; enfin de me promener une heure dans un petit coin de bastion entouré de palissades. Il est vrai que, pour une âme consumée d'inquiétudes, pour un corps privé de

1. La Fayette a déjà répondu à ces deux lettres de M<sup>me</sup> d'Hénin le 24 octobre 1793. Comme il craint que sa réponse ne soit pas parvenue, il reprend le même sujet le 16 novembre. M. CHARAVAY (*le Général La Fayette*, p. 533) a publié la lettre du 24 octobre, dont nous transcrivons plus loin un passage explicatif de celle-ci. Cf. p. 233, n. 3.

2. Cf. lettre IV, p. 201, note 2.

3. C'est ce redoublement de précautions qui a rendu impossible le plan d'évasion conçu depuis le 16 juillet. Cf. la notice sur la lettre VI.

mouvement et d'air, ces adoucissements sont précieux ; il est vrai que ce cachot lui-même et que l'habitude des prisons m'a donné quelques communications avec mon voisin<sup>1</sup>. Mais les puissances et leurs vils geôliers sont loin de s'en douter. Quant à la note de M<sup>me</sup> de Tessé, elle est copiée d'une lettre inspectée de Maubourg à sa sœur, dont l'explication vous satisfera moins que le texte.

Je ne puis dire si le gouvernement autrichien a été totalement étranger à ma cuisine, mais pendant qu'il nous gardait, nous faisons nos marchés, et la dépense était environ du tiers de ce qu'elle a été depuis. Notre position à Wezel, en route, à Magdebourg, a nécessairement donné à nos geôliers le privilège de pourvoir, avec notre argent, à nos besoins. M. de Tzschersky, commandant de Wezel, l'a exploité avec tant de rapacité, que la commission nommée ici pour arrêter son compte en était aussi honteuse que nous en avons été réjouis ; et parmi les articles remarquables du mémoire, je n'oublierai pas celui de mes ports de lettres. Le voyage, quoique cher, l'a été moins ; mais comme nous sommes neuf<sup>2</sup>, en comptant le domestique qu'on enferme à part sans vouloir ni le renvoyer ni me le rendre<sup>3</sup> ; comme chacun de nous, pour sa portion (nous ne soupçons point), pour le loyer d'un grabat, trois chaises, deux tables, pour la nourriture de nos gens, bois et lumière fort nécessaires surtout chez moi, est taxé très haut ; comme enfin, étant tous prisonniers d'État au secret, notre service extérieur est confié à un ga-

1. Maubourg, et indirectement Beurnonville. *Cf.* lettre XXXI.

2. La Fayette, Maubourg, Pusy, Lameth, et cinq domestiques, dont Chavaniac et Félix pour La Fayette.

3. *Cf.* lettres VI et X.

lérien, deux ordonnances et un domestique de louage, il en résulte une dépense si exorbitante qu'on m'a signifié qu'à la fin de l'année nous n'aurions plus en tout que quatre mille florins<sup>1</sup>, en me priant d'écrire pour de nouveaux fonds. Mais j'ai répondu par écrit que je ne pouvais pas tirer des secours de France, et, ne voulant pas que l'argent du peuple américain défrayât plus longtemps notre emprisonnement en Allemagne, je réservais les quatre mille florins pour des livres, vêtements, soins de médecin et, en cas de délivrance, pour notre voyage; et qu'à l'exception de ces articles, nous ne fournirions plus, dès le 1<sup>er</sup> janvier, à notre entretien. Il faudra bien qu'on nous porte la pâture qu'il nous est impossible d'aller chercher<sup>2</sup>. Voilà quelle a été jusqu'à présent la magnificence si vantée des puissances, et je n'en parlerais pas si leurs petites vilenies n'avaient pas été déguisées avec plus de soin que leurs grandes iniquités.

Revenons, ma chère, à des objets plus importants. Vous ne doutez pas à quel point l'état de la France m'afflige et m'indigne, à quel point ma tendresse en est tourmentée; et lors même que la scélératesse des chefs, la fureur de leurs brigands, la patience non moins coupable des citoyens, ne menaceraient que les individus qui m'intéressent le moins, il se mêle à ces crimes une telle complication de tyrannie, de cruauté et d'infamie, que toutes les sensations de l'âme en sont soulevées<sup>3</sup>. Mais quelle que soit mon

1. Sur les dix mille déposés en janvier 1793 à la banque de Magdebourg par les États-Unis, *cf.* lettre V. Ce chiffre de dix mille florins est réduit tantôt à deux mille, tantôt à mille dans les *Mémoires*, t. IV, p. 222 et 243, et *cf.* plus haut, p. 185, n. 2, et p. 215, n. 2.

2. Ce refus de recourir à l'argent américain suscita de nouvelles rigueurs à La Fayette. *Cf.* lettre XV, p. 250, n. 8.

3. La Fayette parle ici comme on peut le faire n'étant informé que d'une



horreur pour cette secte atroce, je ne crois pas que les puissances étrangères puissent et surtout veuillent remédier à nos maux. Comment me persuader, en effet, que les guinées, les ducats *que j'ai vus* pendant trois ans payer les désordres, les attentats, aient tout à coup pris un autre cours ? Il faut à ces gouvernements ou l'aristocratie qui ramène l'ancien régime, ou l'anarchie qui facilite le partage. On sait que ces deux chemins ont un but commun, le despotisme, et l'on ne voudrait point d'une constitution libre et énergique qui assurerait la puissance française et la liberté de l'Europe. Si vous croyez à leurs professions, regardez la Pologne, et voyez avec quelle hypocrisie d'abord, avec quelle impudence ensuite, les puissances appelées par quelques nobles ont employé leur intervention pestiférée. La France résiste mieux, sans doute, et celui qui organisa ses gardes nationales lui a donné cette force inattendue. Mais en même temps que j'abhorre la tyrannie jacobite, je répète que la coalition ne veut ni la liberté générale, ni celle de la France, ni la mienne, que même les demi-espérances d'adoucissement sont de fausses lueurs et, dans le fait, ne signifieraient rien. Et, pour appuyer mon assertion], voici ce qu'une confidence du ministre Schullembourg, membre du conseil des puissances où notre sort fut décidé, [où M. de Breteuil représentait le roi, ainsi que d'autres renseignements], m'ont mis à portée de savoir.

partie des événements. Ce qu'il sait par les lettres de M<sup>me</sup> d'Hénin est le fonctionnement du tribunal révolutionnaire depuis le 10 mars 1793. Plus tard, jugeant la situation d'ensemble, il ne tiendra plus ce langage des émigrés, dont il s'efforça toujours de se distinguer; il fera même porter à l'émigration la responsabilité des fureurs révolutionnaires : « Cette funeste émigration, écrit-il en 1814, précéda de beaucoup le 10 août 1792 et toutes les fureurs subséquentes qui, sans cela, n'auraient jamais eu lieu. » (*Des Armées françaises, Mémoires*, III, p. 284.)

[On était convenu de relâcher mes compagnons. Mais] sans compter certains procédés de la cour auxquels je ne me permets plus de penser<sup>1</sup>, il fut observé que M. de La Fayette n'était pas seulement l'homme de la Révolution française, mais de la liberté universelle; [qu'indépendamment de l'Amérique, il existait des preuves de ses projets et de ses vœux; que, par exemple, il suffisait de sa présence pour électriser toute la Hollande]; et après que chaque membre, [au nom de son gouvernement], eut fait mon panégyrique, il fut arrêté que l'existence de M. de La Fayette (ce sont les termes) était incompatible avec la sûreté des gouvernements de l'Europe. [Alors on associa les trois membres de l'Assemblée constituante<sup>2</sup> à mon triste sort, et] le roi de Prusse lui-même, à moins d'une délibération générale<sup>3</sup>, ne pourrait pas [le changer].

[En un mot, et sans vous ennuyer de tout ce que j'ai appris, il m'est démontré que les puissances haïssent trop mes principes, mon caractère et toute ma personne, pour que je ne borne pas mes espérances de liberté à deux moyens : celui d'une évasion bien combinée, et celui d'une réclamation des États-Unis, qui, cessant de négocier avec des cabinets

1. Louis XVI était mort le 21 janvier, la reine depuis le 16 octobre 1793.

2. Maubourg, Lameth et Pusy.

3. La Fayette avait été accueilli honorablement par Frédéric le Grand au mois d'août 1785, lors de son voyage en Allemagne. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, neveu et successeur de Frédéric II en 1786, avait eu avec La Fayette des rapports aimables en juillet 1790, par l'intermédiaire du ministre de Prusse à Paris, le baron de Goltz, et par l'envoyé prussien Ephraïm. En octobre 1792, Gouverneur Morris avait rédigé pour M<sup>me</sup> de La Fayette un mémoire au roi de Prusse où elle rappelait ces souvenirs; et en février 1793, M<sup>me</sup> de La Fayette ayant fait appel aux sentiments de la princesse d'Orange, sœur du roi de Prusse, en avait reçu une réponse polie qui pouvait donner quelque espoir sur un changement de situation de son mari. Cf. p. 202.

trompeurs, doivent les embarrasser par une démarche d'éclat, plus convenable à la dignité américaine, et, dans tous les cas, très satisfaisante pour moi<sup>1</sup>. Quant à l'idée de voir ma femme s'abaisser en suppliante<sup>2</sup> devant ces trônes, vous me permettrez de ne pas même m'y arrêter.

Ne puis-je pas, ma chère, m'amuser un peu de votre sermon sur les précautions<sup>3</sup>, quand M. Girtanner m'envoie, par les commandants<sup>4</sup>, deux lettres claires comme le jour où l'on m'invite à lire ce qui ne paraît pas<sup>5</sup>. Mais ne craignez rien; un coup d'œil m'a suffi pour juger qu'elles n'étaient pas pour la cour. Je les ai redemandées pour réfléchir ma réponse. L'écriture rouge a été sur-le-champ déchiffrée et brûlée, et persuadant en même temps à Senft que c'était lui qui l'avait perdue, nous sommes convenus que, pour cacher son étourderie, il n'enverrait pas l'autre aux ministres.

Il reste à justifier mes manières, qui, dites-vous,

1. Sur ces deux moyens de salut, *cf.* lettre XIV, p. 244, n. 1.

2. *Cf.* p. 232, note 3.

3. La Fayette avait écrit, le 24 octobre 1793, à la princesse d'Hénin, une lettre dont le début explique ce passage : « J'ai reçu de vous, ma chère princesse, en date du mois de mai, deux lettres bien aimables et médiocrement prudentes; mais l'amabilité est de vous, et l'imprudence ne peut être attribuée qu'à votre correspondant, qui les a tout bonnement adressées au général commandant. Je les ai reçues tout ouvertes et privées de la feuille sur laquelle Lally avait écrit trois lignes. On me les a fait entrevoir, et huit jours après on me les a laissées un instant pour songer à une réponse, parce qu'on redoute la liberté de mes impromptus. J'en ai profité pour lire les lignes rouges, et, après avoir brûlé une lettre, j'ai persuadé au commandant qu'il l'avait perdue, et lui ai conseillé, pour ne pas avouer son étourderie, de ne point envoyer l'autre au ministère. Je vous ai répondu quelques mots insignifiants, mais j'ai envoyé par une voie secrète à M. Girtanner la prière d'être plus mystérieux, et je vous ai envoyé par lui une réponse plus étendue que celle qu'il va recevoir du commandant. » (CHARAVAY, *ibid.*, p. 583.)

4. *Cf.* lettre IV, p. 200, n. 2.

5. Écrit au citron et visible au feu.

irritent les puissances.] Ce n'est pas avec les officiers; je suis poli avec eux; ils sont, de leur côté, respectueux pour moi. Ce n'est pas dans mes lettres; j'écrivis très simplement au duc de Saxe, qui répondit des injures, et à la cour de Prusse, qui ne répondit rien; et après avoir réclamé contre l'iniquité, je n'ai pas cru qu'il me convînt de leur envoyer une ligne de plus. Ce n'est pas enfin par aucune violence de ma part; je ne me suis mis en colère que deux fois, à Namur et à Wezel, et c'est lorsqu'on a osé me consulter contre ma patrie<sup>1</sup>. A cela près, je n'ai opposé à leur cruelle et basse conduite qu'un mépris toujours calme, quelquefois un peu sarcastique. Comme ces mauvais traitements n'effleurent pas ma sensibilité et flattent mon amour-propre, il m'est facile de rester à ma place et de sourire de bien haut à leurs procédés comme à leurs passions. Il est vrai que je parle des choses et des personnes aussi librement ici que partout ailleurs; et si les puissances attendent une complaisance de moi, elles me connaissent mal. [Mais rappelez-vous que, plutôt que de me taire devant le crime, de conniver à l'injustice], moi qui n'avais pas de superstitions royales, que la cour avait sans cesse trahi, moi démocrate à l'excès, peut-être, j'ai repoussé, je ne dis pas des offres dont je ne me souciais pas<sup>2</sup>, mais cette immense perspective de

1, Cf. lettre IV, p. 197, note 1.

2. Dans une lettre du 27 août 1792 à M<sup>me</sup> d'Hénin (*Mémoires*, III, p. 479), il précise les *offres* dont il est ici question. Le 14 août 1792 il avait fait arrêter par la municipalité de Sedan les commissaires Antonelle, Kersaint et Peraldi, qui venaient, au nom de l'Assemblée, faire reconnaître aux troupes de l'armée du Nord le nouveau gouvernement. Quatre jours après, il fait mettre en prison un courrier de Clavière qui lui arrive avec un passeport où le nom du roi est effacé. C'est alors, écrit-il, que « les commissaires prisonniers me suppliaient de leur accorder une conférence qui devait, disaient-ils, tout arranger; il ne tenait encore qu'à

gloire préparée depuis seize ans et dont je croyais être sûr; j'ai abandonné famille, amis, patrie, et la seule fortune dont je fisse cas, ma popularité. N'avais-je pas, pour m'excuser<sup>1</sup>, la défense du pays, le désir d'arrêter le mal, et surtout le succès après lequel tout, hors ma conscience, m'aurait absous? Et aujourd'hui que, mort au monde, je ne réponds plus que de moi, après avoir, dans la douleur de mon âme, dénoncé les tyrannies populaires, j'irais de gaieté de cœur ménager celles de ces rois! Non, ma chère princesse, en dédaignant le rôle d'un grand usurpateur pour rester fidèle à la liberté et à la vertu<sup>2</sup>, j'ai acquis le droit, pendant le reste d'une vie que mon régime actuel abrège beaucoup, de continuer à ne flatter ni les hommes que je méprise, ni les vices que je hais.

Pendant que vous offrez des pensions, mon excellente amie, je vois que vous-mêmes en auriez besoin; mais ne vous inquiétez plus d'un billet que M. Pinkney a payé; je l'en remercie bien, et vous prie de lui montrer ma lettre, parce que je ménage non seulement le papier, mais surtout le volume, qui deviendrait suspect<sup>3</sup>. Je lui ai écrit le 4 juillet. La lettre de mes aides de camp m'a fait un vif plaisir. Parlez aussi de moi à Lally, à M<sup>me</sup> Church, [à nos amies, à ma bien-aimée cousine, à qui je n'ose pas écrire et

moi, assuraient-ils à La Colombe, *d'être le premier homme de France*. Je crois bien qu'en oubliant leurs crimes, en sacrifiant le roi, en m'unissant à leur parti, je devenais pour eux un chef fort avantageux à se procurer; mais comme j'étais sûr que leurs propositions ne pourraient pas s'arranger avec ma conscience, je n'ai pas même voulu les voir. »

1. De céder aux offres de dictature.

2. Ce dédain n'est pas sans provoquer des réserves. Cf. *l'Étude psychologique*, pp. 103 et 104.

3. Les feuillets écrits étaient glissés entre les pages d'un volume prêté, et enlevés ensuite avant que le livre fût rapporté à la bibliothèque.

que je suis horriblement tourmenté de savoir à Paris. Tâchez que ma famille ait aussi de mes nouvelles. Pourquoi ma cousine n'est-elle pas avec vous? Adieu, ma chère et bien-aimée], il n'y a pas d'expression qui puisse vous dire à quel point je vous chéris, à quel point votre amitié adoucit ma situation. [Mon cœur est pénétré de mille tendres sentiments pour vous, et, quel que soit mon sort, il les conservera jusqu'au dernier soupir]<sup>1</sup>.

## LETTRE XII (SECRÈTE).

*Note de La Fayette à La Colombe, son aide de camp.*

Magdebourg, ce 10 décembre 1793.

[Après avoir languï quinze mois dans les cachots dont les vœux et les efforts de mes amis ne réussissent pas à me tirer, il est temps que je leur indique moi-même les moyens qui peuvent coopérer à ma délivrance.

Je les prie d'abord de réfléchir aux principales circonstances de ma vie et de chercher dans mes lettres, nommément celle du mois de mars à M. d'Archenholtz<sup>2</sup>, la première et la dernière à M<sup>me</sup> d'Hénin<sup>3</sup>, des

1. Les *Mémoires* placent ici une phrase empruntée à la lettre VIII, qu'ils ne contiennent pas.

2. Lettre II, du 27 mars 1793; cf. p. 187. Archenholtz était un Allemand de Hambourg, auteur d'une *Histoire de la guerre de Sept ans, 1756-1763*, traduite de l'allemand en français en 1789, et en latin en 1790. Il fit paraître, de 1792 à 1812, à Berlin, une revue mensuelle sur des sujets historiques et politiques, *Minerva* (Bibliothèque nationale, 82 vol. in-8°, M 22328-22590). Dans le numéro de février 1793 il écrit un long article consacré à La Fayette, où il fait l'apologie de la politique constitutionnelle, et sépare sa cause de celle des jacobins qui viennent de mettre à mort Louis XVI. La Fayette dut se faire traduire cet article, car c'est seulement l'année suivante, à Neisse, que nous le voyons occupé à apprendre l'allemand. Cf. lettre XXIV.

3. Lettres I et XI.

renseignements de tout genre sur ma situation. Car il ne s'agit pas de me voir tel que chacun de mes amis pourrait me souhaiter, mais tel que je suis réellement.

Je les prie aussi de se rappeler qu'aucune supplication de ma femme et de mes enfants, aucune faiblesse de ma part sur mes principes, mes sentiments, mes opinions et mes devoirs, n'est compatible avec mon devoir; et après avoir ainsi écarté les symptômes imaginaires et les remèdes inadmissibles, il ne leur restera que quatre moyens : 1° l'évasion; 2° les représentations particulières; 3° la clameur publique; 4° les démarches des États-Unis.]

Pour peu qu'on connaisse notre régime, on sentira qu'il est difficile de s'évader; mais comme rien de ce qu'on veut n'est impossible, on pourrait, avec de l'adresse et de l'argent, échapper aux combinaisons de nos geôliers.

Les représentations sont utiles, sans doute, mais, quelle que soit la force de l'éloquence et de l'amitié, elles sont insuffisantes. Parlez-vous, en effet, à ces puissances de justice, de droit des gens? Leur politique est insensible à de tels motifs. Leur parlerez-vous de mon opposition aux brigands qui, sous le masque de la liberté, tyrannisent la France? C'est ce masque qu'ils haïssent, et non la tyrannie, et ces gens-là, soit comme ennemis, soit comme alliés, leur valent bien mieux que moi. Leur parlerez-vous de mes sacrifices, de mes refus, de quelque générosité dans ma conduite? Ils ne vous comprendront guère, et s'ils m'en estimaient plus, ils ne m'en craindraient pas moins. Si vous alliez me dépeindre comme ardent royaliste, ils vous objecteraient, avec raison, mes principes américains et ma vie révolutionnaire. Rappellerez-vous à S. M. Britannique mes occupa-

tions depuis l'âge de dix-neuf ans jusqu'à la consolidation de la liberté américaine, et mes vœux pour les volontaires irlandais? à S. M. Catholique, mon intérêt pour la Louisiane et ses autres colonies continentales? à S. M. Impériale, mes conseils aux démocrates flamands? à S. M. Stathoudérienne, mes liaisons avec les patriotes de Hollande? à S. M. Prussienne elle-même, mes conversations avec son oncle? Non, sans doute; mais vous leur direz que, regardant l'insurrection contre le despotisme et l'obéissance aux lois légitimes comme deux devoirs sacrés, si j'ai le premier abattu l'autorité arbitraire, proclamé la Déclaration des Droits, organisé cette garde nationale qui, par sa seule masse, défie encore l'Europe, j'ai aussi, dès le premier jour de la liberté, cherché, malgré ses ennemis anarchistes, à l'établir pure, solide, à la faire respecter, et surtout à la faire aimer. [Vous ajouterez que ma conduite au 10 août fut la conséquence de ces principes, que ni l'injustice du peuple qui m'afflige, ni la leur qui ne me touche pas, ne peuvent altérer; que si l'on me relâche, ou je ne me mêlerai vraisemblablement de rien, ce qui leur laissera la satisfaction d'avoir réparé leurs torts, ou je tâcherai d'établir une bonne représentation, un bon gouvernement, la liberté fondée sur la vertu et l'ordre légal, ce qui serait aussi avantageux pour la France qu'exemplaire pour l'Europe.

Eh bien, en attendant que la coalition devienne juste, généreuse, sincère et philanthropique,] je crois que ce plaidoyer a besoin d'être renforcé par la clameur publique. Un Allemand, M. d'Archenholtz<sup>1</sup>, aussi distingué par son caractère que par ses talents,

1. Cf. notices sur les lettres II et VI, et la note 2, p. 236.



en se dévouant à ma cause, en dénonçant ma détention et ses détails, en pulvérisant les plumes soldées contre moi, m'a déjà essentiellement servi, et je ne doute pas que d'autres écrivains célèbres ne se joignent à lui pour demander par quel droit on nous retient, [par quel sentiment on nous tue d'un supplice lent, de quel front on prétend n'attaquer que l'anarchie jacobite, on promet aux Français une constitution nationale et libre en enterrant le plus constant antagoniste de l'anarchie et des jacobins, le défenseur de la liberté et des lois. Quoique la *Gazette de Leyde* soit veillée de près, je suis sûr que M. Short trouvera au moins de bonnes intentions dans M. de Luzac, et pour des objets plus importants il peut compter sur toute l'influence et toute l'habileté de Paulus<sup>1</sup>, mon intime ami. On dit que les papiers de M. Pitt me sont favorables<sup>2</sup>, ce qui prouverait qu'il me dessert sous main, mais en profitant de cette circonstance.] C'est néanmoins dans les papiers et les pamphlets patriotes que notre situation peut être présentée sous tous les rapports. Le parti whig sent, comme moi, qu'il ne s'agit plus de rivalités politiques, mais de la liberté de l'Europe que les gouvernements coalisés veulent étouffer partout, même en Angleterre, et qu'il faut avant tout défendre contre eux. [Mais, par une déplorable fatalité, l'étendard populaire a été ravi par des brigands qui le souillent et le déchirent. Je ne pouvais, dans ma situation, que sanctionner leur scélératesse, ou tout quitter, du moins pour le moment; et quoique l'opposition anglaise ne soit pas dans ce cas, il est embarrassant d'avoir à dénoncer la conspiration coalitionnaire sans

1. Sur M. Paulus, *cf.* lettre XIII, p. 242. Sur M. Short, p. 202, n. 1.

2. La Fayette était mal informé sur ce point.

pouvoir ni avouer la conduite des Français, ni compter sur le crédit et la bonne foi de leurs prétendus chefs. Dans ces circonstances, les whigs anglais doivent, comme nous le fîmes en Amérique, maudire le crime et l'anarchie et compléter chez eux la vraie liberté; ils rallieront à eux la presque totalité de la France, pressée entre la coalition et les jacobins, et démontreront à l'univers le système de M. Pitt et de ses alliés<sup>1</sup>.] Si, comme je l'espère, c'est là leur projet (et l'on peut, sur tout ce qui m'est personnel, se confier à l'inaltérable loyauté de M. Fox<sup>2</sup>), je crois que son éloquence et celle de M. Sheridan trouveraient dans vos communications de quoi presser leurs adversaires, [surtout s'il existait une démarche publique des États-Unis.

Jusqu'à présent le gouvernement et les ambassadeurs américains m'ont envoyé des secours, ont obtenu que j'eusse des nouvelles, et négocient partout pour ma délivrance; mais il est temps de faire la démarche. J'en parle d'autant plus librement que je compte sur l'amitié des représentants qui la feront, et que chaque famille américaine, au coin de son feu d'hiver, se réjouira qu'elle ait été faite. Je suppose que M. Pinkney et M. Short concertent une note que M. Carmichaël<sup>3</sup> adopterait pour Madrid et que, sans aucune apologie de ma conduite, on dise « que le général américain La Fayette, citoyen des États-Unis, après avoir quitté tout emploi français, se rendant en pays neutre, a été arrêté et étrangement traité; que

1. La lettre XV, p. 252, note 2, vise ce passage destiné à être communiqué à Pitt et à Fox.

2. La Fayette comptait depuis vingt ans le général Fitz-Patrick comme un ami; il avait personnellement connu Fox (*cf.* lettre XXVIII), et, par des amis communs, Sheridan.

3. Ministre des États-Unis en Espagne.

depuis quinze mois les soussignés le réclament, au nom et par ordre des États-Unis, dont les sentiments pour lui sont connus depuis longtemps; que comme il est évident que les mesures relatives à lui sont coalitionnaires, on requiert la cour de... de le faire mettre en pleine liberté ». Je suppose que les Américains, en Hollande et surtout en Angleterre, s'intéressent chaudement à cette déclaration.]

Telles sont les idées que le doyen de mes ci-devant aides de camp soumettra à mes amis, et que du fond de mon cachot je confie à vos lumières, à leur discrétion et à leurs bontés pour moi.

### LETTRE XIII (SECRÈTE).

*A Monsieur La Colombe.*

Magdebourg, 10 décembre 1793.

Je désire que les copies ou extraits relatifs à ma captivité soient adressés au général Washington et à M. Jefferson par les ambassadeurs, et par M<sup>me</sup> Church à son beau-frère, le colonel Hamilton.

Je souhaite aussi que tout ce qui vient de moi, et tout ce qui y a rapport, soit communiqué et soumis à M. Pinkney, à son secrétaire de légation, qui doit être le colonel Humphreys, ou mon adjudant général Smith, et que mes amis regardent les ambassadeurs américains comme mes défenseurs et mes confidents naturels. Je suis bien sûr que Carmichaël fera pour moi tout ce qui dépend de lui; vous savez combien Short est mon ami; je voudrais qu'il pût se concerter avec M. Pinkney, dont l'intérêt pour moi me touche bien vivement et qui doit être, à Londres, le chef du conseil de mes amis. J'en ai un à Rotterdam, M. Paulus, ministre du département de la Meuse, à qui je

voudrais que vous puissiez communiquer tout ce qui vient de moi et tout ce qui y a rapport; mais il faut éviter de le compromettre, et Short vous en donnera les moyens<sup>1</sup>.

Je suis persuadé que vous trouverez beaucoup de zèle dans les Américains qui sont en Angleterre, particulièrement les officiers de l'armée. Je vous recommande de consulter le docteur B., dont je ne connais pas les liaisons actuelles, mais dont j'ai éprouvé le talent et l'attachement pour moi. Vous connaissez ma tendre amitié pour M<sup>me</sup> Church, son père, son beau-frère, son mari, notre ami commun Wadsworth. Vous êtes bien sûr de leur empressement à m'être utile.

Plus je réfléchis à la situation des whigs anglais et irlandais, plus je vois que notre cause est commune. Je ne m'expliquerai pas davantage dans cette courte note; mais si MM. Fitz-Patrick, Fox, Sheridan, etc., pensent comme moi sur cet objet, je crois qu'après avoir pris connaissance de ma correspondance, ils peuvent me rendre de grands services en appuyant les démarches des États-Unis.

Je suis persuadé que M. Pitt et compagnie, lorsqu'ils seront battus par la clameur publique, appuyée de tous les moyens que j'ai indiqués, voudront capituler pour une demi-liberté. C'est ce qu'il ne faut pas écouter. Des chaînes ou liberté entière, voilà ce qui me convient.

J'ai griffonné à part ce petit agenda pour qu'après l'avoir bien lu vous puissiez le brûler. Adieu.

1. Cf. lettre XII, p. 239, n. 1.

## LETTRE XIV (SECRÈTE).

*A Monsieur Pinkney, ministre des États-Unis  
à Londres.*

Magdeburg, December the 11<sup>th</sup>, 1793.

My dear sir, I have, on the anniversary fourth of July, given myself the pleasure to write a letter which, I hope, has reached your friendly hands. Another which, at the time, could not be smuggled out, I have, for fear of a search, been obliged to destroy. Any avowed correspondance with the American ambassadors is positively denied, but as whatever I did write was directed to be laid before you, and as my late aid-de-camp La Colombe will impart the dispatches inclosed, I think you will fully know the particulars of my situation, and my ideas about it, and need not to present you again with the picture of a dungeon and the annals of inquisition and tyranny. But a more pleasing repetition I beg you to indulge, and most heartily I do renew my thanks for your exertions in my behalf; to them I owe the cessation of that absolute gloomy silence, respecting the fate of every person I hold dear, a torture the most diabolical which revenge could invent. To them besides pecuniary support, the allowance of one hour's breathing the air; and to the fear of an American reckoning it is certainly owing that, instead of that lingering method, more speedily means to get rid of me have not hitherto been taken. I am informed that after many negociations with the combined powers, to obtain my delivery, you are preparing a formal, public, spirited demand, a measure I am the better pleased with, as it appears to me the most likely to

succeed and will, at all events, be most agreeable to my feelings.

Indeed, my dear sir, when you think on past, present and probable circumstances, when you have summed up my several letters and a few ideas which in a confidential note I have only hinted at, I hope that my notions of public and personal concerns will not appear unreasonable; that the great cause of European liberty is now at a stake which, by its political and mercantile consequences, cannot but greatly affect the United States; that the Jacobine leaders strive to dishonour, have almost ruined and are successively selling that cause; that the views of coalitionary powers are illiberal, despotic and unbounded; that a Union of the British, Irish, Dutch and French true patriots is natural and necessary; that in the present storm doubly tossed with red capped and crowned tyranny, there still are virtuous and glorious means to insure the rights and promote the happiness of mankind, are so many considerations which no friend to truth can deny, no friend to freedom can slight; nor do I think myself mistaken in my particular case, however honourable be so general a combination against me, I so smartly feel the compliment, that I cannot disown it, and when to rescue me from the royal gang, we must give up the yielding measures which are beneath us, and the honest motives which are above them, there remain but two methods<sup>1</sup> to be employed, viz. a well concerted escape, or an American claim, supported by public opinion.

As to the first, we are so strangely shut up, so in-

1. Cf. lettre XI, p. 233, n. 1.

dustriously watched, that was it not for<sup>1</sup>... Upon my declaration that American money should no more be so misplaced, it became necessary for them to feed us, which they do equally well, and I beg my friends to be on that point perfectly easy; with respect to the grand intended measure, *provided it does not interfere with any other American concern*, I am not such a dissembler as to discourage it. And as Mr. Fox's character entitles him to our unreserved confidence, I cannot help thinking the meeting of Parliament is a lucky circumstance. Indeed, my dear sir, whatever be the success, I shall pride and rejoice in the publicity of my obligations to the United States and their representatives...

Don't you advise me, if ever I emerge from this hole, to get to London<sup>2</sup>? Am not I an American officer, now unconnected with European service? Wa'n't I an American citizen long before there could be such things as citizens in France? With that, I think, and your friendship I can make my ground good; in the meanwhile I take the liberty to inclose two letters to Mad..., two to Mr. de La Colombe<sup>3</sup> and one to M. Short, all of which I beg you will have, for reasons obvious, delivered in their own hands.

Altho' I hear that the Philadelphian epidemy has ceased, and that the accounts have been much exaggerated, you may conceive what uneasiness such

1. La suspension est volontaire dans le texte. La fin de la pensée est dans les deux premiers alinéas de la lettre XI : la surveillance a subitement redoublé d'activité, et les prisonniers se sont aperçus qu'on les croyait trop riches.

2. Dans le projet d'évasion que La Fayette méditait alors, il s'agissait de s'embarquer déguisé à Hambourg sur un bâtiment allant en Angleterre; mais il craignait d'y être repris avant d'avoir eu le temps d'en sortir.

3. Ce sont les lettres XII et XIII.

imperfect intelligences leave upon my mind. I most instantly beseech you to send me public and personal informations respecting it, which may be more expeditiously done by an opened letter from Mad... to the commandant. It is said lord Rawdon has a command in France. I could not help thinking of our worthy colonel Haynes and lamenting my being out of his Lordship's way.

Adieu, my dear sir, with the highest regard and most heartily felt gratitude I have the honour to be  
yours  
L. F.

P. S. My best compliments wait on colonel Humphreys who, I hear, is with you.

#### TRADUCTION

Magdebourg, 11 décembre 1793.

Mon cher Monsieur, je me suis donné le plaisir, à l'anniversaire du 4 juillet, de vous écrire une lettre qui, je l'espère, est entre vos mains amies. J'ai été obligé, craignant une perquisition, d'en détruire une seconde que, vers le même temps, je n'avais pu faire passer en contrebande. Toute correspondance ouverte avec les ambassadeurs américains est expressément interdite; mais comme tout ce que j'ai écrit était destiné à être mis sous vos yeux, et comme mon ancien aide de camp La Colombe communiquera les dépêches ci-incluses, je pense que vous devez connaître pleinement les détails de ma situation et ce que j'en pense, et je n'ai pas besoin de vous présenter de nouveau la peinture d'un cachot et les annales de l'inquisition et de la tyrannie. Mais je vous prie de me pardonner une répétition plus agréable, et de vous



renouveler de tout mon cœur mes remerciements pour votre intervention en ma faveur; c'est à elle que je dois la cessation de ce morne et absolu silence sur le sort de toutes les personnes qui me sont chères, torture la plus diabolique que la vengeance pouvait inventer; c'est à elle que je dois, outre un secours pécuniaire, la permission de respirer l'air pendant une heure; c'est certainement à la peur d'avoir à en rendre compte à l'Amérique qu'est dû l'emploi d'une méthode plus lente, au lieu de moyens plus expéditifs de se débarrasser de moi, qu'on n'a pas jusqu'à présent mis en œuvre. Je suis informé qu'après mainte négociation avec les puissances coalisées, pour obtenir ma délivrance, vous préparez une réclamation formelle, publique et chaleureuse; c'est là une mesure qui me plaît d'autant plus qu'elle me semble mieux destinée à réussir et qu'elle sera, quoi qu'il arrive, plus conforme à mes sentiments.

Oui, cher Monsieur, si vous pensez aux circonstances passées, présentes et probables, si vous résumez mes nombreuses lettres et les quelques idées que j'ai seulement indiquées dans une note confidentielle, j'espère que ma conception des intérêts publics et privés ne semblera pas déraisonnable; que la grande cause de la liberté européenne est actuellement en jeu, de telle sorte que ses conséquences politiques et économiques ne peuvent que gravement atteindre les États-Unis; que les chefs jacobins déshonorent à l'envi cette cause, l'ont presque ruinée, et chacun leur tour la trahissent; que les vues des puissances coalisées sont mesquines, despotiques et illimitées; qu'une union de vrais patriotes anglais, irlandais, hollandais et français est naturelle et nécessaire; que dans l'orage actuel, dou-

blement agité par les bonnets rouges et la tyrannie couronnée, il reste encore des moyens vertueux et honorables de garantir les droits et d'augmenter le bonheur de l'humanité ; autant de considérations qu'aucun ami de la vérité ne peut rejeter, qu'aucun ami de la liberté ne peut dédaigner. Et je ne crois pas me tromper non plus sur mon cas particulier : toute flatteuse que soit une ligue si générale à mon sujet, j'en ressens si vivement l'honneur que je ne puis la désavouer, et si pour m'arracher à la bande des rois nous devons rejeter les moyens de soumission qui sont au-dessous de nous et les honnêtes motifs qui sont au-dessus d'eux, il ne reste plus que deux méthodes à employer : soit une évasion bien concertée, soit une revendication américaine soutenue par l'opinion publique.

Quant au premier point, nous sommes si parfaitement enfermés, si ingénieusement surveillés, que si ce n'était pas pour... Sur une déclaration de moi que l'argent américain ne devait plus être si mal employé, on a reconnu la nécessité de nous nourrir, ce qu'on fait également bien. Quant à la grande mesure dont il est question, pourvu qu'elle ne soit contraire à aucun autre intérêt américain, je ne suis pas assez capable de simulation pour en dissuader<sup>1</sup>. Et comme le caractère de M. Fox lui est un titre à notre entière confiance, je ne puis m'empêcher de croire que la réunion du Parlement est une heureuse circonstance. Oui, cher Monsieur, quel que doive être le succès, je m'honorerai et me réjouirai de publier mes obliga-

1. Cf. *Mémoires*, IV, 222 : « Il a été déposé ici, de la part des États-Unis, [dix] mille florins, ce qui m'empêchera, à la fin de mon argent, de vivre au pain et à l'eau. Quoique mes amis américains doivent être encore beaucoup plus occupés de ma liberté que de ma nourriture, je n'ai obtenu aucun autre renseignement. » (15 mars 1793.)

tions à l'égard des États-Unis et de leurs représentants.

Ne m'engagez-vous pas, si jamais je sors de ce trou, à venir à Londres? Ne suis-je pas un officier américain, n'étant attaché actuellement à aucun service européen? N'étais-je pas citoyen américain longtemps avant qu'il pût y avoir telle chose que des citoyens en France? C'est là-dessus, je pense, et sur votre amitié que je puis me fonder. En attendant, je prends la liberté d'introduire ici deux lettres à M<sup>me</sup>..., deux à M. de La Colombe, et une à M. Short, que je vous prie, pour raisons évidentes, de faire remettre en mains propres.

Quoique j'apprenne que l'épidémie de Philadelphie a cessé et que le récit en a été très exagéré, vous pouvez concevoir quel trouble des renseignements si imparfaits laissent dans mon esprit. Je vous supplie instamment de m'envoyer sur ce sujet les informations publiques et personnelles, ce qui pourrait être fait d'une manière plus expéditive par une lettre ouverte de M<sup>me</sup> ... au commandant. On dit que lord Rawdon a un commandement en France; je ne puis m'empêcher de penser à notre digne colonel Haynes, et de regretter d'être loin de Sa Seigneurie.

Adieu, cher Monsieur; avec la plus haute considération et les plus profonds sentiments de gratitude, j'ai l'honneur d'être votre  
L. F.

P. S. Mes meilleurs compliments au colonel Humphreys, qui, dit-on, est avec vous.

## LETTRE XV (SECRÈTE).

*A Madame d'Hénin.*

Magdebourg, 16 décembre 1793.

Depuis ma lettre du mois dernier<sup>1</sup>, Madame, j'en ai écrit trois : à M. Pinkney<sup>2</sup>, M. Short<sup>3</sup> et La Colombe<sup>4</sup>, qui vous communiquera quelques nouveaux renseignements sur mon triste sort. Vous y verrez que pendant que nos amis sont bercés de déclarations mensongères et de vaines espérances, la coalition ne songe qu'à river nos fers. Ne croyez pas que ces nouvelles rigueurs soient motivées par quelque découverte<sup>5</sup>. Nos amis ont été prudents; nos projets sont ignorés, et si même on était instruit de notre correspondance, on aurait fouillé nos cachots. Je ne pense pas qu'aucune lettre du dehors ait inquiété. Je ne dirai pas non plus, comme on<sup>6</sup> le prétend ici, que c'est une vengeance<sup>7</sup> de ce que je ne veux plus demander d'argent américain<sup>8</sup>, et si l'on avait deviné quelque chose de plus que de légères complaisances des officiers, on aurait pris des mesures individuelles bien autrement fâcheuses. La vérité est qu'on<sup>9</sup> est enragé de l'intérêt général que nous inspirons et qu'une partie des citoyens et des militaires témoigne hautement; et, après avoir répandu des inquiétudes,

1. C'est la lettre XI.

2. Lettre XIV.

3. Cette lettre manque.

4. Lettres XII et XIII.

5. Touchant la correspondance organisée avec le dehors.

6. Ses compagnons de captivité.

7. Cette recrudescence de rigueurs.

8. Cf. lettre XI, p. 230, n. 2, et lettre XIV, p. 245, n. 1, et les passages correspondants.

9. La coalition.

dont aucune n'approche, heureusement, ni des hommes ni des faits, on cherche de plus en plus à détruire toute communication entre les vivants et nous, et l'on serait surtout bien fâché que des amis de la liberté fussent à portée de la faire distinguer de la tyrannie jacobite.

J'étais pressé de vous détromper sur les rêves agréables<sup>1</sup> et de vous rassurer sur les funestes craintes. Tout ce que j'ai vu, appris et souffert depuis quinze mois; tout ce que j'ai nouvellement combiné depuis quinze jours, ne me laisse aucun doute sur les renseignements, les conjectures dont je vous ai fait part, ainsi que sur la nature des mesures qui, seules, peuvent me tirer d'ici<sup>2</sup>, et qui dans tous les cas sont très convenables à ma situation. Tous les conseils que la justice et même une honnête politique pouvaient donner, ont été épuisés non seulement par nos amis, nos partisans, mais même par les hommes qui n'y apportaient aucun intérêt personnel pour nous. Tout ce que le sentiment, l'éloquence, la vertu, ont pu réunir de plus propre pour émouvoir, pour convaincre, pour déterminer, a sans doute animé le mémoire de Lally, dont on croyait en Suisse l'effet si certain, que la sœur de Maubourg a suspendu son départ. Eh bien! on redouble d'humeur, de vexations, de précautions; et pour vous montrer à quel point on est enragé, je vous confierai que le célèbre ex-ministre Hertzberg, pour avoir blâmé ma détention et parlé favorablement de moi, se trouve actuellement exposé à des désagréments de tout genre; c'est un fait écrit par lui-même, qu'il a voulu expressément que je sache, mais que pour cette dou-

1. Un adoucissement possible dans la condition des prisonniers.

2. Le plan indiqué dans la lettre XII.

ble raison nous devons taire, puisqu'il perdrait à la fois ce vénérable vieillard et son correspondant<sup>1</sup>. Soyez assurés, mes chers amis, que la publicité et la sévérité des démarches sont actuellement le seul moyen de faire germer dans le fumier coalitionnaire les bonnes idées qu'on y a jusqu'à présent jetées.

M. Pitt ménage encore l'opinion; comme ses adversaires ont beaucoup plus d'avantage à lui parler de nous que des scélérats jacobins, il me semble que cette partie de ma note<sup>2</sup> ne doit pas être négligée.

Vous serez sûrement de mon avis sur ce qui a rapport aux papiers publics; quant à la démarche des États-Unis, je la crois dans tous les cas très convenable et pour eux et pour moi. M<sup>me</sup> Church, qui par l'élévation de son cœur inspire autant de confiance que de tendresse, sera sûrement de mon avis et pourra le faire valoir auprès de mes compatriotes<sup>3</sup>. Cette note, que je vous prie de vouloir bien examiner, étant placée dans les mains d'un ancien aide de camp américain et français<sup>4</sup>, peut être communiquée suivant qu'il sera le plus utile; mais je vous conjure, dans cet examen, de ne pas perdre de vue que je suis comme les malades presque désespérés, qui ont l'instinct des remèdes que les plus habiles médecins consentent alors à leur donner.

Le commandant m'a déclaré que demain il me

1. Hertzberg était premier ministre du roi de Prusse en 1790 lorsqu'il provoqua, le 27 juillet, le congrès de Reichenbach, où les puissances européennes subordonnèrent leurs anciennes rivalités à l'intérêt monarchique commun, menacé par la Révolution. Hertzberg quitta le ministère en juillet 1791.

2. C'est la lettre XII, p. 240, n. 1, et ce passage indique dans quelle intention y est faite l'exposition du principe d'unité du parti libéral en Europe.

3. Cf. la lettre VII.

4. La Colombe. Cf. lettres XII et XIII.

porterait de quoi répondre<sup>1</sup>, et m'a assuré que ses ordres ne lui permettraient pas de me laisser écrire aux ambassadeurs américains. Je tâcherai de glisser cela dans mon billet, afin que vous soyez censée le savoir. Quant à vos idées, vous voyez combien elles sont éloignées; mais, outre qu'il est aussi aisé d'obtenir une liberté entière qu'une demi-mesure, j'avoue que cette manière d'être est celle des trois qui me paraît convenir le moins à ma situation, et j'insiste sur cette pensée dans le cas où mes amis l'entretiendraient encore.

Quels horribles scélérats que les jacobins! Quel déplorable état que celui de notre patrie! Les dernières nouvelles que vous m'avez données sur M<sup>me</sup> de P[oix]<sup>2</sup> et ma cousine ont navré mon cœur; et quoique je me dise que cette manière de mettre garnison est une mesure générale et un secret pour voler la solde de ces brigands, je n'en suis pas moins à la torture sur le sort d'objets si chers à ma tendresse. Faites parvenir de mes nouvelles, si vous le pouvez, à ma famille, à mes amis, car je n'ose leur écrire et détruire le bruit de ma mort que les jacobins répandent de temps en temps avec une affectation aussi remarquable que les accusations qu'ils renouvellent périodiquement contre moi. Je sais par un officier prussien qu'il fut entouré d'une foule de soldats prisonniers qui lui dirent que leurs chefs les assuraient que j'étais mort, et qui ajoutèrent autant de bien de moi que quelques officiers en avaient dit de mal.

Adieu, adieu.

1. A la lettre ouverte de M<sup>me</sup> d'Hénin que La Fayette vient de recevoir.

2. Cette sollicitude à l'égard de M<sup>me</sup> de Poix s'exprime de nouveau dans la lettre XXV.

## LETTRE XVI (SECRÈTE).

*A ses anciens aides de camp.*

Magdebourg, ce 3 janvier 1794.

Vous n'auriez pas cru, mes chers et fidèles amis, que la haine coalitionnaire pût inventer contre moi de nouveaux supplices, mais vous rendrez plus de justice à ses combinaisons en apprenant que je pars seul pour un nouveau cachot sur les frontières de Silésie. Maubourg, qu'on transporte à Glatz, demande, avec toute la chaleur et toute la tendresse de son amitié, que nous ne soyons pas séparés, que du moins, si nous ne communiquons pas ensemble, la même citadelle nous renferme. Mais, en attendant, un détachement choisi à Berlin, pour plus de sûreté, m'emmène à cent cinquante lieues d'ici, et vous sentez que ce n'est pas pour m'y mieux traiter.

Portez sur-le-champ à M<sup>me</sup> d'Hénin, à Lally, à M. Pinkney, les renseignements et les idées que je me suis hâté de griffonner dans la note ci-jointe, et faites-en l'usage le plus utile pour ma délivrance. J'espère que mon dernier paquet est arrivé à bon port. Je voulais écrire aujourd'hui à M. Pinkney, mais le temps m'a pressé.

J'embrasse de tout mon cœur tous les compagnons de notre caravane ainsi que Lajard. Adieu, mes chers aides de camp; mes vœux, ma tendresse et ma reconnaissance pour vous dureront jusqu'à mon dernier soupir.

Je renouvelle à d'Arblay<sup>1</sup> et à Boinville<sup>2</sup> mes tendres félicitations sur leur mariage, et j'adresse une ligne à M. Pinkney qui vous remettra cette lettre.

1. Cf. notice sur la lettre I. — 2. Cf. lettre IV, p. 203, n. 1.



## LETTRE XVII (SECRÈTE).

*A Monsieur de La Colombe.*

Magdebourg, le 3 janvier 1794.

[Il y a quinze jours que j'ai écrit à MM. Pinkney et Short, à M<sup>me</sup> d'Hénin, à mes aides de camp et à l'ami de Hambourg<sup>1</sup>, que par une note adressée à L. C.<sup>2</sup> j'ai prié mes amis de rechercher dans ma correspondance des renseignements exacts sur ma situation, et qu'en écartant les espérances imaginaires et les démarches inadmissibles, j'ai examiné nos autres moyens de délivrance.

Persuadé que mes idées sont parvenues à mes amis, je ne les rappellerai ici que pour en demander une dernière fois l'exécution. D'après la signification que je reçois que (tandis qu'Alexandre Lameth et Pusy restent à Magdebourg et que, par une séparation bien cruelle pour nous, Maubourg doit être à Glatz) je vais être transporté seul dans une autre forteresse de Silésie, il me reste à peine le temps de parler de ce nouvel événement; on ne doit l'attribuer ni à... ni même à... Mais il suffit d'être ici pour reconnaître d'autres causes de cette translation.

1<sup>o</sup> Le ralliement naturel des opinions autour de tout ce qui s'appelle la vraie liberté; une bienveillance personnelle pour laquelle non seulement les patriotes imprudents, mais les plus sages politiques, tels que M. Hertzberg<sup>3</sup>, ont été fort mal notés; l'éloignement prochain de la cour et de plusieurs régiments, ont évidemment contribué à cette dispersion.

1. M. d'Archenholtz. Cf. la lettre II.

2. La Colombe.

3. Cf. lettre XV, p. 252, n. 1.

2° La coalition concourt avec les jacobins à détruire toute espérance que les bons citoyens de France pourraient avoir en moi, et comme il est plus facile de publier à Paris que je suis mort, que de prouver que je suis traître, il convient mieux aussi de m'enterrer dans un autre cachot, que d'expliquer ici à mille prisonniers qu'on attend, sur quels motifs est fondé mon long supplice.

3° Quoique j'eusse été mourant à Wezel de la maladie anonyme que j'y portai; quoique mon logement ici et mon genre de vie fussent merveilleusement contraires à ma poitrine, un sentiment de résistance à l'oppression a raidi mon tempérament contre mes maux. Quelques correspondances avec ma famille, mes amis; quelques communications avec Maubourg, m'ont fait un bien inexprimable, et, soit qu'on ait découvert que l'état de ma santé, singulièrement propre aux vicissitudes physiques, se compose principalement d'affections morales<sup>1</sup>; soit qu'on veuille, en multipliant les tortures de l'âme, redoubler aussi les moyens physiques, il fallait s'éloigner d'une ville attentive à tous ces détails.

Mais, sans m'arrêter aux conjectures, je me hâte de chercher des ressources. Il ne me reste de ce côté-ci que les chances de la route, et je ne les négligerai pas; notre correspondance permise, et elle est bien insignifiante; un redoublement de fermeté, et je dois dire que depuis que je lutte contre les calculs de la vengeance et les jouissances de la haine, j'ai usé plus de trente ans de vie; que de nouveaux tourments (surtout si Maubourg, qui demande à me rejoindre, ne l'obtient pas) me feront beaucoup de

1. Cf. ce que nous avons dit de son tempérament physique en tant que subordonné à ses affections morales, p. 66.

mal; que le rapprochement de Vienne rappelle un peu certains symptômes, et, quoiqu'il soit encore temps de retrouver toutes mes forces, ma délivrance, si elle se diffère, pourrait bien arriver trop tard.

Mes amis, au contraire, ont plusieurs moyens de m'être utiles. J'espère que ceux qui correspondent avec moi en conserveront le droit; que les ambassadeurs américains l'exigeront pour eux-mêmes; que tous les huit jours il m'arrive une lettre détaillée sur ma famille et mes amis, sur ce qu'on peut me mander ou du moins déguiser par le chiffre ci-joint<sup>1</sup>. Nous étions abonnés aux gazettes de Leyde et de Hambourg, à un papier français de Berlin; si cette permission subsiste, on peut y insérer des articles intéressants. Mais pour la communication confidentielle,] il faut que deux amis aillent en Pologne. Quoique le roi y soit moins libre que moi, puisqu'il a signé le triomphe de l'aristocratie et du despotisme, je suis sûr de sa bonne volonté, et ses ressources sont assez grandes<sup>2</sup>. On lui remettra mon billet, ainsi qu'à Littlepage, son aide de camp, et à Mazzei<sup>3</sup>, qui lui sont attachés. Les patriotes [Jean et Séverin Potosky<sup>4</sup>] nous serviront bien. On correspondrait d'abord avec ma forteresse, dont on cache le nom, mais qui, je le crois, est Neisse, et, j'en suis sûr, en Silésie. [Il y a

1. La Fayette ne donna pas suite à cette idée d'un chiffre.

2. Stanislas-Auguste Poniatowski, roi sous la protection de Catherine II depuis 1764, avait laissé faire le premier partage de la Pologne en 1772, et signé, le 3 mai 1791, la constitution nouvelle qui assurait l'hérédité royale et deux Chambres législatives. Cette constitution fut renversée sous le triple effort de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche et la trahison du roi le 23 juillet 1792. L'insurrection de Kosciusko en 1793 aboutit au second partage; le troisième eut lieu en 1795. Stanislas-Auguste abdiqua alors et alla mourir à Saint-Pétersbourg en 1798.

3. Cf. lettres XX et XXI.

4. La Fayette savait qu'en ce moment Kosciusko était absent de Pologne.

dans ces pays beaucoup de relations entre les juifs, et, sans parler de la popularité hébraïque que me devrait donner leur état civil, ils sont adroits, intriguants et discrets.] Aussitôt qu'on saurait comment parvenir à mon cachot, il faudrait établir la communication avec moi; on pourrait aussi de là travailler sans danger à gagner quelques gardiens, et si j'avais le bonheur d'y acquérir aussi de vrais amis, je tâcherais de réunir leur zèle aux tentatives extérieures, car il suffirait de toucher le territoire polonais pour être en sûreté, et il serait facile ensuite, [en gagnant le levant], d'échapper à toutes les réquisitions.

[Après avoir vivement recommandé ce plan, qui est non seulement bon, mais le seul possible, je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit relativement aux démarches d'un autre genre. Mais il me semble que cette nouvelle circonstance<sup>1</sup> est également propre aux plaintes particulières et publiques, aux réflexions des écrivains bien intentionnés et de tous les patriotes. Il me semble que le parti whig, ne pouvant que haïr les crimes jacobites et la conspiration coalitionnaire, est destiné, j'espère, à sauver la liberté, que ces deux hordes de brigands déchirent à l'envi, et, appelée par les amis de l'humanité à relever l'étendard sacré que les anarchistes et les despotes voudraient noyer dans la boue et le sang, il me semble, dis-je, que l'opposition anglaise doit trouver dans la conduite des puissances envers nous une nouvelle preuve que ce n'est pas la désorganisation de la France qu'elles craignent le plus; il me semble, enfin, que le contraste de cette translation avec le vœu des États-Unis et leur position entre la France et les

1. Le changement de prison.

alliés offre aux ambassadeurs américains l'occasion d'exécuter leur projet et l'espérance d'y réussir.

Quant à moi, je devais à la tendresse de mes amis, plus encore qu'à ma conservation, de leur donner pour la dernière fois peut-être des renseignements sur mon sort et quelques idées sur ma délivrance. Je compte trop sur leurs lumières, leur zèle, leur constance,] pour regretter la précipitation avec laquelle je suis forcé d'écrire cette note; et en les priant de conserver pour moi, ou du moins pour ma mémoire, les sentiments qui sont si chers à mon cœur, je leur renouvelle ici l'expression de ceux que je leur ai voués jusqu'à mon dernier soupir.

LETTRE XVIII (SECRÈTE).

*A Madame d'Hénin.*

Magdebourg, 3 janvier 1794.

A peine ai-je le temps d'écrire quelques lignes, ma chère princesse, et je vais encore vous affliger. Quelque affreuse que fût ici ma captivité, j'y avais du moins des amis, je correspondais avec vous, et la disposition des cachots rapprochait Maubourg et moi. [On a trouvé sans doute que je mourais trop lentement, et] pour briser une âme qui ne plie pas, [ou pour retravailler un tempérament qui a surmonté tant de maux], on a imaginé de me transporter seul à cent soixante lieues plus loin. A. de Lameth et Pusy resteront ici, et Maubourg sera conduit dans deux jours à Glatz en Silésie, tandis que j'irai, je crois, à Neisse, [sur la frontière, quoiqu'on ne le dise encore que mystérieusement]. Mon ami, que la correspondance de sa sœur met à portée d'écrire à l'adjudant général du roi de Prusse, demande si vive-

ment notre réunion, c'est-à-dire l'avantage d'être enfermés dans deux cachots de la même forteresse, que je m'en flatte encore ; à moins que le mal inexprimable que me fait cette séparation ne soit entré essentiellement dans les calculs.

J'ai griffonné à la hâte mes idées sur ce changement<sup>1</sup>, et j'en ai rappelé quelques autres dans une note à La Colombe<sup>2</sup>, pour qu'après vous l'avoir soumise, il puisse la porter à M. Pinkney et autres coopérateurs de ma délivrance, qu'on n'obtiendra qu'en l'arrachant aux puissances. J'espère, ma chère princesse, que vous approuverez mes propositions. [Quoique la précipitation de mon départ ne me permette pas de m'étendre ici sur les objets que vous y trouverez, il en est un que, malgré ma répugnance à vous inquiéter, je ne puis confier entièrement qu'à vous. Maubourg et moi avions, sur la maladie que j'ai portée à Wezel, de sinistres soupçons. Je n'en accuse pas le gouvernement prussien ; mais il ne serait pas moins dangereux de m'en plaindre ; et néanmoins, dans l'ignorance de ma marche future, comme les preuves matérielles ne seraient pas recordées<sup>3</sup>, lorsque après ma mort le peu qui resterait de moi dénoncerait encore la tyrannie, je dois déposer dans cette lettre la nouvelle inculpation que je lui lègue.

C'est au moment où la mort de M. du C. me livre aux plus violents mouvements de la tendresse et de la terreur], où de nouvelles inquiétudes pour ma femme et mes enfants, pour ma tante, déchirent mon âme ;

1. Lettre XVI.

2. Lettre XVII.

3. La Fayette fabrique un mot français avec le verbe anglais *to record* qui signifie enregistrer dans l'acte officiel d'un greffier, *recorder*.

où les fureurs des jacobins excitent plus que jamais une douleur et des craintes sans bornes comme leur scélératesse; qu'éloigné encore plus des lieux, des nouvelles, des communications qui m'intéressent, arraché à l'ami qui partage et adoucit toutes mes peines, je vais voir le complément de ma solitude et l'entière fermeture de mon tombeau. Je me suis juré à moi-même de ne pas compromettre mes amis de France par une ligne de ma main; mais que celles-ci puissent un jour assurer les personnes que vous savez m'être si chères, que dans ce moment mon cœur leur adressait l'hommage le plus tendre de tout ce qu'il sent pour eux. Adieu donc, ma chère femme, mes enfants, ma tante, vous aussi, mon excellente amie, plus excellente que jamais dans le malheur, que je chérirai jusqu'à mon dernier soupir. [Mille compliments à M. Pinkney, qui, j'espère, a reçu ma dernière lettre, à M<sup>me</sup> Church, à mon cher ami Lally, que j'embrasse de tout mon cœur.]

## XIX

*Note de M<sup>me</sup> d'Hénin annexée à la lettre précédente.*

Les amis de M. de La Fayette ayant à redouter pour lui tous les genres de danger, et la lettre ci-dessus transcrite étant une espèce de testament de mort, un dernier adieu à tout ce qu'il aime, il a été jugé qu'elle était trop précise pour la laisser sortir des mains à qui elle a été adressée, et il a été arrêté qu'il en serait fait une copie, laquelle serait certifiée pour conforme à l'original lu par M<sup>me</sup> d'Hénin, qui a reçu ledit original, par M. de La Tour, qui a écrit la présente copie, et par d'autres amis soussignés, lesquels

déclarent connaître parfaitement l'écriture de M. de La Fayette et certifient avoir vu l'original et la copie, et attestent, sur leur honneur, la parfaite conformité de l'un et de l'autre.

Londres, le 26 février 1794.

LETTRE XX (SECRÈTE).

*A Monsieur Littlepage, à Varsovie*<sup>1</sup>.

Magdeburg, January 3<sup>th</sup>, 1794.

My dear Littlepage, this confidential line will suffice for the bearer to be introduced, for you to know his business, and for me to depend on your exertions. Most affectionately yours L. F.

LETTRE [XXI (SECRÈTE).

*A Monsieur Mazzei, à Varsovie*<sup>2</sup>.

Magdeburg, January 3<sup>th</sup>, 1794.

Dear Mazzei, whereas it happens in my course of dungeons, that I am most likely to die your neighbour, I match an opportunity to introduce to you a friend, and referring myself to that he has to say, can only add that very affectionately I am yours L. F.

TRADUCTION

Mon cher Littlepage, ce mot confidentiel suffira au porteur pour être introduit, à vous pour connaître son affaire, et à moi pour m'en remettre à votre activité. Très affectueusement votre L. F.

1. Littlepage était l'aide de camp du roi de Pologne Stanislas-Auguste.  
2. Mazzei était un officier attaché au roi de Pologne.



Cher Mazzei, puisqu'il se trouve, dans la succession de mes cachots, que je suis destiné très vraisemblablement à mourir votre voisin, je saisis une occasion pour introduire auprès de vous un ami, et m'en rapportant à ce qu'il a à vous dire, je me borne à ajouter que je suis très affectueusement votre

L. F.

LETTRE XXII (OUVERTE).

*A Madame de M[aisonneuve].*

Neisse, en Silésie, 16 février 1794.

Je ne puis vous exprimer, ma chère, avec quel intérêt j'ai reconnu quelques lignes de vous, et, quoique votre société actuelle ne soit pas, je pense, plus favorable pour moi que les cabinets coalisés et les clubs jacobins, j'espère que ma lettre, en passant par l'inspection de mes gardiens, aura fait une suffisante quarantaine. Vous savez que depuis le jour où mes principes moraux et mes devoirs constitutionnels m'éloignèrent de France et où, cherchant un pays neutre, je tombai dans des mains qui ne l'étaient pas, on m'a fait subir un cours de cachots dont le dernier terme, en me séparant même de Maubourg, m'a placé dans les souterrains d'un fort dépendant de Neisse. Le peu de nouvelles que j'ai pu donner vous aura été communiqué par M<sup>me</sup> d'Hénin, et comme je lui ai dernièrement écrit d'ici<sup>1</sup>, je ne répéterai pas ces tristes détails; mais s'il est vrai que les jacobins me déclarent mort et enterré, je voudrais

1. C'est la lettre à M<sup>me</sup> d'Hénin du 27 janvier 1794, publiée dans les *Mémoires*, t. IV, p. 258. Qu'elle soit mentionnée dans celle-ci, cela indique que La Fayette l'avait envoyée ouverte; de là les malices qu'elle contient et le peu d'indications qu'elle fournit.

certifier à ma famille que du moins je ne suis pas mort, et cependant je n'ose pas lui écrire moi-même. Songez, ma chère, à l'étendue de mes correspondances, surtout pendant trois ans; songez que la seule création de la garde nationale a multiplié ma signature non seulement à Paris, mais dans tous les cantons de la France, et vous tremblerez comme moi que mon écriture reconnue n'y fournisse un prétexte à la tyrannie. Je vous avoue qu'en même temps que la conduite de ma femme sous tous les rapports augmente encore, s'il est possible, ma tendresse, ma reconnaissance, ma vénération pour elle, je n'aurais jamais consenti à son retour en France, et mon vœu le plus ardent est de l'en savoir dehors. Quelle sûreté y a-t-il dans un pays où Robespierre est un sage, Danton un honnête homme<sup>1</sup>, et Marat un dieu? et quoique la servitude des opprimés m'ait toujours paru aussi étrange que l'insolence des oppresseurs, puis-je me dissimuler que la bienveillance d'une majorité subjuguée, même dans son district<sup>2</sup>, serait pour elle une protection suffisante? Je suis privé des renseignements nécessaires, mais il me semble que ma famille serait bien mieux en Suisse; je suis sûr du moins que je serais bien plus tranquille, et j'exige surtout qu'aucune considération de fortune ne l'expose à des dangers personnels<sup>3</sup>. Voilà donc les deux

1. Les accusations de vénalité contre Danton sont réfutées dans les travaux suivants : BOUGEART, *Danton, documents authentiques*, 1861; ROBINET, *Danton, mémoires sur sa vie privée*, 1865; *Revue de la Révolution française*, t. XXIV et XXV.

2. A Chavaniac, district de Brioude, la population se montrait dévouée à la famille de La Fayette. Cf. H. MOSNIER, *le Château de Chavaniac*, p. 21.

3. Un décret du 25 août 1792 ordonnait la saisie et la vente des biens de La Fayette. Sa femme, aidée d'un avocat du Puy, Marthory, s'efforçait de faire réserver sur ces biens les droits des créanciers. En août 1793, la vente avait commencé par cinq propriétés, à Siaugues, Curmilhac, Far-

commissions que je vous confie : assurer ma tante, ma femme et mes enfants que je vis encore, que je me porte mieux qu'à Wezel, que je résiste à ma situation morale et physique, que les dernières aggravations sont loin de me décourager, et que mon cœur est sans cesse occupé de ma tendresse, de la leur et du bonheur de les revoir ; les engager, s'il en est temps, et si vous et mes autres amis n'y voyez pas de danger, à m'épargner l'inexprimable inquiétude de les savoir en France, et me faire passer par mon excellente amie<sup>1</sup> tous les détails que vous pourrez avoir. Parlez-moi aussi de vos autres parents, père, mère, frère et sœurs. [Où est à présent mon cher Grammont, que son vertueux amour de la liberté et la richesse de son père exposent doublement<sup>2</sup>?] Où êtes-vous vous-même ainsi que votre mari, sur l'amitié duquel je compte bien et que j'embrasse de tout mon cœur? Adieu, ma chère ; quelle que doive être ma destinée, rappelez-vous souvent avec douceur les sentiments de ma bien-aimée M... L... pour son frère américain, et la vive, constante et mutuelle affection qui depuis cet heureux temps m'attachent si tendrement à vous.

gettes, Vissac et Langeac, qui furent rachetées par M<sup>me</sup> de Chavaniac, tante de La Fayette, dont il est question dans plusieurs lettres. Cette première vente produisit 270,810 francs. Une seconde vente en 1794 produisit 647,760 francs.

1. M<sup>me</sup> d'Hénin.

2. Ce passage [ ] a été placé, par les éditeurs de 1837, à la fin d'une lettre à M<sup>me</sup> d'Hénin datée de Neisse, 27 janvier 1794.

## LETTRE XXIII (OUVERTE).

*A Madame de M[aisonneuve], à Glatz.*

Neisse, le 18 février 1794.

Je suis vivement touché, Madame, de la marque de bonté que vous me donnez, et déjà j'avais à vous remercier de la note bien aimable qui adoucissait les sévérités de M..., mais les expressions de ma reconnaissance avaient été retenues par l'espoir de votre arrivée, et je ne me doutais pas alors qu'on s'occupât de me faire regretter les agréments de Magdebourg. De toutes les possibilités de la vie, ma séparation d'avec Monsieur votre frère m'avait toujours paru la moins probable; cette disposition, faite avec plus de discernement que de sensibilité, m'a effectivement rendu très malheureux; mais ce n'est pas un motif d'espérer que vous aurez réussi dans votre demande. On ne m'empêchera pas du moins de jouir ici du bonheur que vous aurez eu l'un et l'autre à vous revoir, et si je n'étais pas un peu gêné par les barricades de ma prison, mes trois sentinelles de jour, mes cinq sentinelles de nuit, ma grande et ma petite garde, et toutes les fortifications qui sont sur ma tête et autour de moi, vous me verriez bien vite auprès de vous, pour partager une société qui conviendrait tant à mon cœur. Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez de ma famille, de ma malheureuse cousine, de son amie et de nos deux compagnons. Ces dernières me font d'autant plus de plaisir que j'en espère de futures améliorations dans leur sort, et que la santé de Lameth en a surtout grand besoin. La mienne, sans être suffisamment bonne au gré de

l'amitié, résiste néanmoins assez bien au régime qu'on lui fait subir. J'ai envoyé à Monsieur votre frère les détails de mon établissement qui répondent à l'intérêt que vous voulez bien y prendre, et sur lesquels il n'y a rien de changé. Mais depuis le complément de ma solitude je me sens plus cruellement agité par la situation de tout ce qui m'est cher en France. Quoique je croie encore M<sup>me</sup> de La Fayette dans ma maison de Brioude<sup>1</sup>, quoique j'aie la confiance ou peut-être la faiblesse de compter sur l'affection de ce district, je sais que, dans cet affreux état de tyrannie, la vengeance de quelques brigands peut avoir la principale influence sur son sort, et j'ai soumis à M<sup>me</sup> D... et à M<sup>me</sup> de M... mon désir très ardent pour que ma famille se retire, s'il est possible, en Suisse. J'attends des nouvelles de la vôtre dans la réponse de M. de Maubourg, dont la lettre du 30 en a croisé une de moi qui me paraît avoir voyagé lentement. Je ne lui écris point aujourd'hui, pour ne pas multiplier les travaux d'inspection, traduction et copie, car pour peu que vous doutiez du goût qu'on a dans ce pays-ci pour mes ouvrages, il faut vous apprendre, Madame, que cette simple lettre, avant d'arriver à Glatz, en sera déjà à sa troisième ou quatrième édition. Vous me parlez de notre voisinage avec des expressions si pleines de bonté, qu'elles excitent, si ce n'est une espérance de vous voir, du moins celle que vous en avez eu l'idée ; mais pourquoi ne pas me livrer à une pensée faite pour charmer ma solitude ? Toutes les fois que je voudrai braver la malice de la fortune, je joindrai cet

1. La maison et le jardin de Brioude venaient d'être vendus, à la suite du décret de la Convention (25 août 1792), pour 26,300 francs, et n'avaient pu être rachetés par M<sup>me</sup> de Chavaniac, qui avait épuisé toutes ses ressources pour racheter cinq autres propriétés. Cf. lettre XXII, p. 264, n. 3.

espoir à tous les sentiments de reconnaissance, d'attachement et de respect dont je vous prie d'agréer l'hommage. L. F.

LETTRE XXIV (OUVERTE).

*A Monsieur de Maubourg.*

Neisse, le 6 mars 1794.

Il est vrai, mon cher Maubourg, que j'attendais impatiemment de vos nouvelles. Mais je ne me suis pas trompé sur les motifs du retard. La conduite de M. le général de Gutzen est bien conforme à ce que je connaissais de lui, et je partage votre reconnaissance et celle de votre charmante sœur. La voilà donc établie dans les casemates de Glatz, [où, quoiqu'elle ait une belle occasion d'apprendre la langue et le droit public d'Allemagne, son étude la plus naturelle sera d'adoucir votre solitude]. Je n'ai été favorisé dans mes cachots d'aucune apparition, mais j'imagine que les anges consolateurs doivent avoir la même physionomie. [Vous ne m'envoyez pas la réponse du roi, obligeante pour elle, qui peut-être l'était moins pour moi, car je m'aperçois que je suis mal à la cour<sup>1</sup>.] Je [ne] vous [en] remercie [pas moins], mon cher ami, de tous les détails que vous me donnez, et qui me rassurent beaucoup sur le sort de ma famille et des autres personnes qui m'intéressent. [Je suis fort aise de ce que vous me mandez sur mon cher Victor, ainsi que de l'arrangement avantageux de votre ami, et c'est avec une vive joie que j'ai appris l'arrivée de B[oinville] en Angleterre, où j'espère bien qu'on lui aura communiqué tout ce qui a rapport

1. De Prusse. Cf. lettre XI, p. 232, n. 3. Le prince Henri, oncle du roi, avait cependant parlé en faveur de La Fayette. Cf. lettre XXVII, p. 277, n. 4.

à moi. Je compte sur vous et sur M<sup>me</sup> de Maisonneuve pour donner de mes nouvelles à nos amis communs, et même pour envoyer à Londres et en Suisse les parties de mes lettres qu'on désirerait y recevoir; car outre que les personnages considérables qui me font l'honneur de me lire en passant doivent s'ennuyer de ces répétitions, il faut que j'attende, pour écrire à M<sup>me</sup> d'Hénin, qu'elle m'ait répondu, ce qui exige beaucoup de temps. La petite anecdote de Magdebourg est singulière; mais comme elle offre d'une part des procédés très honnêtes, de l'autre un empêchement qui ne l'est guère, nous n'avons pas le droit d'en être surpris. Je vais écrire un mot à nos compagnons de captivité.] Ne vous tourmentez pas, [mon cher ami], de l'insalubrité de Neisse, [dont Félix et Chavaniac se ressentent plus que moi]; ni de la petitesse de ma cour, dont l'été amènera le desséchement; ni de ma médecine *pantomime*, dont il sera comme du confesseur de Louis XV, qui pendant huit ans a été complètement sourd. Pourvu qu'on dise que j'avais un docteur, et que je fusse comme si je n'en avais pas, le tempérament décidera du reste, et si la mort attend à la grille de mon soupirail pour me happer, je vous promets, à moins qu'elle ne triche un peu, de la faire attendre longtemps. [Quant à mes études, plus urgentes encore que difficiles, j'ai déjà travaillé une grammaire qui serait suffisante.]

J'ai été bien édifié, mon cher Maubourg, de la promotion du cardinal Maury<sup>1</sup>; [mais] je ne vous parlerai ni des autres nouvelles des gazettes, ni surtout des

1. L'abbé Maury, député du clergé aux états généraux, était un des principaux orateurs monarchistes à la Constituante. Émigré en Italie en 1791, il devint évêque de Montefiascone, puis, en mars 1792, archevêque de Nicée *in partibus*; cardinal en 1794, et ambassadeur du comte de Provence (Louis XVIII) auprès du pape (1799).

préparatifs réciproques des généraux Mollendorf et Hoche, Cobourg et Pichegru, parce que je ne veux pas sortir un instant du cercle étroit qu'on nous a tracé. Adieu, mon cher ami, mille tendres hommages à Madame votre sœur<sup>1</sup>.

LETTRE XXV (OUVERTE).

*A Madame d'Hénin.*

Neisse, ce 1<sup>er</sup> avril 1794.

J'ai reçu par M. le commandant<sup>2</sup> la lettre que vous lui avez adressée, mon excellente amie, mais celle que vous aviez antérieurement confiée aux ministres du roi de Prusse ne m'est point parvenue. Je suis cependant plus surpris que vous n'ayez pas eu mes premières nouvelles<sup>3</sup> de Neisse. En arrivant ici, je demandai à vous écrire, je l'obtins peu de jours après, et dès qu'on eut fini les examens, les traductions et les copies destinées pour Berlin, je fus assuré que ma lettre originale était partie directement pour l'Angleterre. Comment celles que j'ai écrites trois semaines plus tard, par la même voie, sous la même adresse, ont-elles devancé les informations que je m'étais empressé de vous donner? Je répéterai quelques-uns de ces détails, et je désire bien qu'ils ne retardent pas notre correspondance.

Le fort prussien où je suis est une dépendance de Neisse et ne contient que des corps de garde et des prisons. Sa cour très resserrée est souvent marécageuse et ne laisse voir que des murailles noires et

1. Ce qui suit, dans le texte de 1838, est extrait d'une autre lettre.

2. De Hanff, commandant de Neisse, de qui nous donnons (XXVI) un billet adressé à M<sup>me</sup> d'Hénin.

3. Cette lettre est celle qui est datée de Neisse, ce 27 janvier 1794, à M<sup>me</sup> d'Hénin (*Mém.*, IV, p. 258).



des fenêtres grillées. Mon logement reçoit le jour par des soupiraux barrés en fer dans un mur de huit pieds d'épaisseur; la terre du rempart qui est sur ma tête en est séparée par une voûte et un entresol, et mon plafond est nécessairement très bas. Mais ce logement est beaucoup plus long que celui de Magdebourg; il forme une espèce de corridor divisé en deux parties, que M. le commandant a pris sur lui de faire garnir de planches très propres. Mes deux domestiques communiquent avec moi pendant le jour, et je puis me promener dans la petite cour avec les officiers de garde.

Quoique ce genre d'habitation soit peu salubre, et que le climat de Neisse soit *le plus* malfamé d'Allemagne<sup>1</sup>, je suis toujours passablement content de ma santé. Je ne pus pas, en partant de Magdebourg, parler à mon médecin, et celui qu'on m'avait donné ici ne sait pas le français, et m'a dit qu'il avait oublié le latin. Il m'a semblé que cette méthode d'étudier l'allemand pouvait être dangereuse, et je me suis livré de bonne grâce et jusqu'à présent avec succès au combat singulier qui s'est établi entre mon tempérament et ma situation.

J'ai eu depuis quelque temps le plaisir de voir M<sup>me</sup> la commandante, qui est de famille française, ainsi qu'un colonel de cette garnison. Mais toutes les autres personnes avec qui je puis avoir des rapports ne parlent qu'allemand, et comme je n'apprends pas cette langue, comme on dit, en m'amusant, j'y ai fait d'autant moins de progrès que je [n'ai pu encore obtenir ni grammaire ni dictionnaire. Il est vrai qu'à l'exception d'une douzaine de livres qu'on m'a prêtés,

1. Les mots soulignés ont été rayés par le commandant, et *le plus* a été remplacé ou surchargé par *très*.

la même fatalité m'empêche de recevoir aucun de ceux que j'avais demandés; mais je lis les gazettes de Leyde, de Berlin et de Hambourg. Je ne puis, au reste, que me louer du commandant et des officiers préposés à ma garde. Ma captivité, le choix de ma demeure, mon régime et mon isolement ne dépendent pas d'eux. Hier au soir encore, en réfléchissant à cette chaîne de postes et de factionnaires qui s'égosillaient autour du fort, aux convenances de ce fort lui-même sous tous les rapports de prison d'État, à la grand'garde, à la petite garde, et à toutes les sentinelles, précautions et prohibitions appropriées à ma personne, en y réfléchissant, dis-je, dans ma loge souterraine, entourée de mes cinq sentinelles et de mes quatre réverbères, je me disais néanmoins que les exécuteurs de ces instructions, et notamment M. le major Hanff, s'en acquittaient avec des égards qui témoignent leur propre bienveillance.

Un mot de plus sur vos inquiétudes, mon excellente amie : je conviens que ce climat est mauvais, et sous ce point de vue je dois souscrire à ma séparation d'avec Maubourg. Mais ma santé ne s'en ressent point. Ma nourriture est saine, ma vie très réglée, ma volonté de me bien porter très énergique, et je puis vous assurer que ma constitution surmontera tous les obstacles de ce genre.

Les nouvelles que vous me donnez de Chavaniac sont, dans la crise actuelle de la France, les moins mauvaises que je pusse attendre. Je suis cependant tourmenté du séjour de M<sup>me</sup> de La Fayette à Brioude<sup>1</sup>. Il serait impossible de l'en tirer sans ses enfants, mais que je serais heureux de savoir toute ma famille

1. Cf. lettre X, p. 225, n. 3.

en Suisse ! Il me semble qu'outre la protection qu'elle trouve dans l'affection publique, elle aura dans M. Jefferson une sauvegarde plus imposante pour les tyrans jacobins. Il pourrait la réclamer, la conduire à la frontière, et son caractère public et personnel me répond doublement de ses soins. Vous me reparlez d'écrire à ma femme; mais le risque de la compromettre est au-dessus de mes forces. Je m'en rapporte à vous, à sa sœur<sup>1</sup>, pour la tranquilliser. Sa dernière lettre était celle où elle assurait que la nouvelle que je voyais quelquefois Maubourg lui avait fait plus de bien que la réception même de mon billet. Chargez-vous donc, ma chère amie, d'écrire à ma malheureuse tante, à ma femme, à mes enfants, que je me porte bien, et que l'espoir de vous embrasser, si doux, si consolant pour moi, doit aussi soutenir leur courage.

J'attends impatiemment la lettre de ma femme, et comme M<sup>me</sup> de Maisonneuve est à Glatz, je dois la recevoir bientôt. Mais je me garderai bien de lui répondre à Paris. Mandez-lui que je vis; elle saura que je l'aime, que je la plains de toute mon âme, que je suis sans cesse occupé de ses sentiments, de ses malheurs, de son excellente tante et de mon inexprimable, éternelle tendresse. J'ignorais l'emprisonnement de la famille La Rochefoucauld. Cette nouvelle, si affligeante pour mon attachement aux parents de mon malheureux ami, m'a fait d'autant plus d'horreur que, parmi les atrocités de la tyrannie actuelle, il n'y en a pas de plus exécrationnable que la proscription de cette maison, qui fut toujours le sanctuaire de la liberté, de l'humanité, de toutes les vertus. Peut-être

1. M<sup>me</sup> de Montagu, alors en Suisse chez M<sup>me</sup> de Tessé. Cf. notice sur la lettre XLIII.

l'influence politique de M. Jefferson, notre ami commun, en pourra-t-elle sauver les respectables restes. Je suis bien vivement occupé de M<sup>me</sup> de Poix<sup>1</sup>; elle fait bien de réclamer ouvertement la succession de son père. Vous me mandez, quoiqu'on ait fait beau jeu à mes calomniateurs, que tous les honnêtes citoyens de France me bénissent et me regrettent. Je suis bien touché de leurs sentiments, et beaucoup plus de leurs malheurs : puissent-ils se rappeler que la résistance à l'oppression, quelque nom qu'elle ait usurpé, est toujours un devoir ! Et quelle barbare, infâme oppression, que celle dont ils sont écrasés ! Les derniers articles de Londres, du 9 mars, m'apprennent que M. Jefferson doit y passer ; communiquez-lui mes lettres, ainsi qu'à M. Pinkney, et joignez-y l'expression de mon vif attachement et de tous les sentiments que je leur ai voués. Je désire bien que les mêmes témoignages parviennent à tous mes amis américains et anglais que je n'ai pas besoin de vous désigner. Il est des hommes dont l'estime et l'intérêt dédomagent bien des plus rigoureux traitements, car ils pénètrent une région de l'âme à laquelle ceux-ci ne sauraient atteindre.

Je n'abuserai pas de la complaisance de M. le major de place, dont les yeux ne doivent pas quitter ma plume, et je finis cette lettre, trop longue peut-être pour la liberté qui m'est accordée, mais beaucoup trop courte pour les sentiments que je voudrais exprimer. Personne n'a, sans doute, la prétention de me faire dire ce que je ne pense pas ; mais ce serait de ma part une prétention non moins ridicule que de ne pas conformer cette correspondance aux conditions qu'on lui impose. Je crois donc, comme vous,

1. Cf. lettre XV, p. 253, n. 2.

qu'il serait d'autant plus cruel de retenir mes lettres, que je suis toujours prêt à corriger celles que la censure aurait rejetées. Je veux cependant encore que vous receviez ici l'expression de ma vive sensibilité pour vos soins. J'apprends que deux de mes aides de camp sont partis pour l'Amérique; mais je vous prie de donner de mes nouvelles aux autres ainsi qu'à mon fidèle ami Romeuf, à qui j'espère qu'on aura communiqué tout ce qui m'intéresse. J'attends impatiemment la lettre de vous qui m'est annoncée. Les témoignages de votre amitié me sont bien chers.

## LETTRE XXVI.

*Du commandant de Hanff à Madame d'Hénin.*

Neisse, ce 8 avril 1794.

Madame,

Vous pouvez être tout à fait tranquille sur le sujet de votre ami M. de La Fayette. Persuadez-vous que je tâcherai de combiner mes devoirs envers mon roi et l'empressement que j'ai d'alléger, autant qu'il dépend de moi, son sort. Vous pouvez, sur ce sujet, tranquilliser toute sa famille. S'il devait tomber malade, soyez sûre, Madame, que je trouverais un médecin habile pour le consulter. Mais, depuis qu'il est ici, il se porte bien, comme il vous le marque lui-même. C'est avec la considération la plus distinguée que j'ai l'honneur d'être,

Madame,

Votre très humble serviteur.

DE HANFF,

Commandant de Neisse.

Excusez si j'ai écrit sur le même papier de M. de La Fayette. Mais je ne voulais pas grossir la lettre.

## LETTRE XXVII (SECRÈTE).

*Note de La Fayette à ses aides de camp.*

Neisse, le 16 mai 1794.

Puisque nous allons être transportés dans les prisons autrichiennes, et que j'ignore si je pourrai y écrire, je me contente de faire ici quelques notes [que vous lirez en arrivant en Suisse et que je vous prie de communiquer à mes amis].

Je ne parlerai point des affaires publiques. Un homme mort au monde et enterré depuis vingt et un mois les jugerait mal. La liberté, dont l'Europe sent le besoin, que l'Angleterre perd à regret, que la France rappelle par des vœux secrets, n'en est pas moins assassinée par la double faction des comités jacobites et des cabinets coalisés. S'il est étrange [de respecter des brigands parce qu'ils se disent patriotes], de se croire libre parce qu'une vingtaine de mots républicains a été cousue au plus infâme système de tyrannie, il ne l'est pas moins de s'imaginer que la souveraineté nationale, placée entre cette nouvelle usurpation et l'antique rébellion des despotes, puisse gagner quelque chose aux succès des alliés; et lors même que ceux-ci déguiseraient l'aristocratie, l'intolérance et l'autorité arbitraire sous quelques dehors soi-disant constitutionnels, je ne puis, en vérité, me persuader que la cause de l'humanité doive être [réellement] servie par des puissances conjurées contre elle. Mais il ne s'agit ici que de notre délivrance personnelle, [et comme, d'après l'arrangement si voisin de la liberté qu'on a fait pour Lameth<sup>1</sup>, j'espère n'avoir bientôt plus à parler qu'au

1. Cf. notices sur les lettres I et XXXI.

nom de nous trois, je vais rappeler ici le résultat de notre conversation.

Depuis ma lettre du 27 mars à M. d'Archenholtz<sup>1</sup> jusqu'à mes deux notes de décembre à mes aides de camp<sup>2</sup> et ma lettre du même mois à M<sup>me</sup> d'Hénin<sup>3</sup>, j'ai pu envoyer des renseignements que vous-mêmes avez vérifiés. L'arrêté coalitionnaire que mon existence compromettait le repos des gouvernements actuels, vous a été confirmé par des ministres. Le roi de Prusse lui-même a parlé de la haine autrichienne contre moi]; le prince Henri<sup>4</sup>, Hertzberg<sup>5</sup> et tant d'autres sont aussi persuadés que nous de l'insuffisance des bons arguments et des considérations honnêtes, et, d'après ce que vous avez vu et entendu sur les autres points, je ne puis guère que répéter ce que vous savez et ce que moi-même j'ai déjà mandé.

J'observerai cependant qu'en forçant le gouvernement anglais à renier sa part de notre détention, [en faisant renoncer le roi de Prusse à son rôle de geôlier, en réduisant enfin la combinaison de nos gardiens à l'empereur seul], nos amis ont réussi à marquer le but qui doit réunir leurs efforts. C'est là que doivent être dirigées toutes les représentations pu-

1. Lettre II.

2. Lettres XII et XIII.

3. Lettre XV.

4. Frère de Frédéric le Grand et oncle de Frédéric-Guillaume II, il avait accueilli très amicalement, en août 1785, La Fayette, qui écrivait à son sujet, à Washington, le 8 février 1786 : « C'est la meilleure connaissance que j'aie faite ; je n'examine pas quel est le plus grand général, de son frère ou de lui, question qui divise le monde militaire ; mais à des talents du premier ordre comme guerrier et comme politique, à une instruction littéraire parfaite et à tous les dons de l'esprit il joint un cœur honnête, des sentiments philanthropiques et des idées raisonnables sur les droits de l'humanité. J'ai passé quinze jours avec lui à sa maison de campagne, et nous avons conservé une correspondance. » L'intervention du prince Henri fut inutile auprès du roi son neveu. Cf. lettre XXIV, n. 1.

5. Cf. lettre XV, p. 252, n. 1.

bliques et particulières qui pourront se concilier avec nos principes, nos sentiments et la plus sévère exposition des faits. M. de Kaunitz ne m'aime pas, M. de Thugut a ouï dire beaucoup de mal de moi<sup>1</sup>; aucun de nous trois n'eut jamais aucun rapport avec cette cour; mais s'il est un moment pour l'assiéger de toutes parts, c'est celui où les autres lui renvoient l'embarras de notre détention, qu'elle pourrait, au contraire, en nous relâchant, faire attribuer uniquement à la Prusse<sup>2</sup>.

[L'influence des écrivains bienveillants, et surtout celle du généreux Archenholtz, a été plus grande qu'on ne croit, même sur les gouvernements. Ils intimident les gens qui nous gardent, encouragent ceux qui nous servent, et hier encore le commandant de la forteresse<sup>3</sup> me témoignait ses craintes d'être mal traité par eux. Le concert énergique des plumes patriotes est, sous tous les rapports, essentiel à notre conservation et à notre délivrance.] Je ne puis exprimer avec quelle sensibilité, quelle satisfaction, nous avons appris les débats parlementaires<sup>4</sup>. Il est heureux d'obtenir l'approbation et l'intérêt des hommes que nous honorons non seulement comme les défenseurs du peuple anglais, mais comme les dignes chefs du parti de la liberté en Europe. Il n'est pas

1. Dans une lettre d'Olmütz, 22 mai 1796, M<sup>me</sup> de La Fayette écrit à Bollmann : « Vous savez que la cour de Vienne, outre son aversion héréditaire pour toute espèce de liberté, en a pour La Fayette une très particulière, et qu'à tous les motifs qui sont connus on peut ajouter les impressions secrètes constamment données par la feue reine ou de sa part. » (Cf. JULES GLOQUET, *ibid.*, p. 350.) Kaunitz, premier ministre de l'empereur d'Autriche, mort en juin 1794 et remplacé par le baron de Thugut. Sur ce dernier, cf. la notice sur la lettre XXIX.

2. Sur cette conjecture, cf. la notice sur cette lettre XXVII.

3. De Hanff; cf. lettre XXVI.

4. Soulevés le 17 mars 1794 au Parlement par Fitz-Patrick et Fox contre Pitt et Burke.



moins heureux d'avoir [publiquement] constaté l'honorable animadversion de M. Pitt et de ses coopérateurs.

[Mais en divisant sur notre affaire, non seulement leur Chambre soi-disant représentative, mais l'Europe entière, nos patriotes défenseurs ont vivement affecté nos adversaires et nos partisans. Leur ministère a tergiversé; le roi de Prusse a lâché prise; et je ne doute pas que leurs démonstrations ne soient également redoutées à Vienne. La translation en Autriche ou quelque démarche américaine leur donnera peut-être occasion de reparler de nous<sup>1</sup>, et c'en est une pour les whigs anglais de démontrer aux calomniateurs qu'ils sont également éloignés de la tyrannie anarchiste et de la tyrannie couronnée.]

Depuis ma captivité, les ambassadeurs américains sont constamment occupés de moi. Envois publics et secrets d'argent, secours à mes aides de camp, nouvelles de ma famille, demandes pour ma délivrance, qui du moins ont été préservatrices, voilà ce que je leur dois. [Mais je souhaite, pour les États-Unis autant que pour moi, que ces démarches soient connues, et] j'attends avec empressement qu'une réclamation publique exprimant leur estime et leur bienveillance, [mais se gardant bien, surtout, d'atténuer] mes honorables et précieux titres à la haine coalitionnaire, que cette réclamation, dis-je, signifiée à l'empereur et soutenue par mes concitoyens américains dans les États maritimes et par l'opposition anglaise, attaque avec éclat les derniers retranchements de ma prison<sup>2</sup>.

1. C'est ce qui arrivera en effet au Parlement anglais, mais seulement en décembre 1796.

2. On voit par ces expressions que La Fayette eût poussé les États-

[Mais comme ces moyens si désirables pour moi dans tous les cas peuvent être inefficaces, je voudrais qu'on se fût plus occupé de notre évasion. Les distinctions territoriales n'existent pas pour nous; partout les ennemis de la liberté servent les puissances; partout ses amis voudraient nous servir<sup>1</sup>. Déjà sur la route de Wezel à Magdebourg, ensuite à Magdebourg, puis dans le voyage de Magdebourg ici, enfin à Neisse, j'ai eu des intelligences qui n'attendaient qu'un ami du dehors. Lorsque, au mois de décembre, j'envoyais des billets<sup>2</sup> et voulais envoyer deux amis en Pologne], il semble que j'avais l'instinct du mouvement qui alarme toute cette frontière<sup>3</sup>.

Unis à une demande dont il ne pouvait résulter qu'une déclaration de guerre. Sous cette obsession de l'intervention américaine, il ne peut plus ni mesurer ses expressions ni concevoir autre chose qu'un coup de tête pour le tirer d'affaire. (*Cf.* notice sur la lettre XIV.) Plus tard, en 1796, sentant bien que la cour de Vienne est « dans la plus servile dépendance de l'Angleterre », il verra dans le conflit européen un duel en quelque sorte réduit à une lutte entre Pitt et lui, et il proposera une entente entre l'Amérique et l'opposition anglaise pour « boycotter » le commerce anglais et renverser le ministère de Pitt : « C'est là qu'est le principal ennemi de La Fayette; Pitt et lui se sont jugés depuis longtemps, et ce ministre, aussi pervers dans ses moyens que dans ses vues, a sur les gouvernements qu'il dirige tous les genres de supériorité... Soit comme puissance, soit comme banquier, le gouvernement anglais sera toujours le plus fort, et pour lui faire lâcher prise il faut le presser chez lui; là, du moins, l'opinion publique est un peu comptée; et puisque notre but doit être, non de caresser ou de persuader M. Pitt, mais de lui faire sentir plus d'inconvénients personnels à ce que La Fayette soit prisonnier que libre, il ne faut négliger aucun moyen de soulever à cet égard l'opinion publique contre lui; c'en est un grand sans doute, que l'étendue et la nature du commerce avec les États-Unis et les rapports intimes entre les négociants américains et leurs associés de Londres et des autres villes... Quant aux réclamations officielles des États-Unis, si leur influence à Vienne se borne aux égards que se doivent deux pays en paix, il n'en est pas de même de l'Angleterre, à qui la situation, le commerce et la politique des États-Unis importent trop pour que le ministère ne soit pas intéressé à les ménager. » (JULES CLOQUET, *ibid.*, p. 352.)

1. Formules internationalistes. (*Cf.* notice sur la lettre XIV.)

2. *Cf.* lettres XX et XXI.

3. L'insurrection de Kosciusko, du 23 mars au 6 novembre 1794. (*Cf.* lettre XVII, p. 257, n. 2.)

J'ai renouvelé cette demande, et je crois que si quelque ami intelligent, [brave et ayant de l'argent] vient directement dans la ville où nous sommes, il réussira à communiquer avec nous, comme nous réussirons à gagner des officiers de garde. Il m'est évident qu'avec un pareil secours nous serions, [ou du moins que, depuis longtemps, moi je serais libre, ce qui avancerait fort la délivrance de mes compagnons et serait, de tous les moyens de sortir d'ici, le plus conforme à mon goût.

Je ne dirai rien ici de certains inconvénients de l'animadversion impériale; le meilleur préservatif est d'en avoir parlé<sup>1</sup>, et l'on sait déjà que nous ne serons surpris d'aucun accident. Mon intention est d'écrire par vous à MM. Pinkney, Jefferson et Short; à MM. Fox, Fitz-Patrick, à M<sup>me</sup> d'Hénin, à Lally, à Romeuf et mes aides de camp. Si l'on m'en ôte la possibilité, je souhaite qu'on leur communique à tous non seulement cette note, mais tout ce que j'ai écrit depuis mon emprisonnement.] J'insiste sur ce vœu, d'abord parce que ma confiance dans les amis que j'ai cités est aussi entière et sans bornes que ma reconnaissance pour eux est vive et éternelle, et ensuite parce que je mets le plus grand prix à ce qu'aucune expression de leur part ne paraisse être un adoucissement [des principes ou de la conduite qui m'ont valu l'animadversion des puissances qui disposent de moi]. Il m'a semblé, par exemple, qu'une ou deux anecdotes des discours de nos amis anglais auraient pu être rectifiées par mes aides de camp, surtout par Romeuf, qui ne m'a pas quitté un instant.

[C'est aussi dans cette vue que Maubourg a voulu

1. Allusion aux soupçons d'empoisonnement dont il a été hanté pendant longtemps.

copier ma lettre du mois de mars à M. Archenholtz. Mais, parmi mes obligations à mes amis anglais, je dois citer la manière dont ils ont éclairci le moment de mon pénible mais nécessaire éloignement.

Voilà donc les notes que je vous écris à la hâte, que je vous remettrai cachetées, que vous ouvrirez en Suisse, et dont vous ferez l'usage que vous dicteront alors votre prudence et votre intérêt pour les prisonniers. J'aime à penser que vous y trouverez une fois de plus mes adieux et l'expression de mon tendre et respectueux attachement.]

### LETTRE XXVIII.

*De Fox à Louis Romeuf (en français).*

Saint-Anne's Hill, ce 5 septembre 1794.

Monsieur,

Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire chez lord Spencer, en Sussex, où je n'avais pas mes papiers avec moi. Depuis mon retour ici j'ai trouvé ceux que vous désirez avoir, et que j'ai l'honneur de vous envoyer. Je souhaite vivement que vous puissiez vous en prévaloir en faveur de votre malheureux et vertueux ami. Je sais bien que quelques-uns de nos nouveaux ministres<sup>1</sup> n'approuvent point la conduite que les alliés ont tenue à son égard, mais je doute fort qu'on puisse tirer grand parti de cette manière de penser; au moins je ne me trouve pas à même de vous indiquer aucun canal pour cet objet. Si, en quelque façon que ce soit, les amis de M. de La Fayette croient jamais voir le cas où je peux lui être utile, je vous prie de m'en avertir et

1. En juin 1794, le ministère tory dirigé par Pitt avait été modifié par l'entrée du duc de Portland à l'intérieur, de Windham à la guerre.

de ne pas m'épargner, puisque moins nous sommes nombreux, ceux qui suivent le parti, si décrié aujourd'hui dans toute l'Europe, du modérantisme, plus, ce me semble, nous sommes obligés d'aider où nous le pouvons les uns aux autres.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus parfait attachement, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

C.-J. Fox.

## LETTRE XXIX.

### *La Fayette à Bollmann.*

Olmütz, 17 octobre 1794.

Que ne puis-je, mon sensible et généreux ami, vous exprimer toute la reconnaissance dont mon cœur est pénétré ! La nouvelle de votre passage<sup>1</sup> avait ranimé mon esprit ; celle qui m'annonce votre retour<sup>2</sup>, en me rassurant sur le sort de ma famille et de plusieurs amis, m'a fait éprouver une joie bien vive. Ma femme et mes enfants se portent bien. M<sup>me</sup> d'Hénin<sup>3</sup>, M. Pinkney, M. et M<sup>me</sup> Church, La Colombe, Cadignan, Lally, sont en bonne santé, [et leur active amitié est sans cesse occupée de moi. En voilà déjà beaucoup en vérité pour mon cœur] ; mais ce n'est pas

1. A Olmütz, annoncé le 4 octobre 1794, par le moyen d'un mot sur les marges d'un livre apporté dans le cachot par le médecin de la prison, Haberlein.

2. Après le premier avertissement, Bollmann repart pour Vienne, y achète, sous prétexte de préparer une excursion botanique et géologique, tout l'attirail d'une évasion de nuit, échelle, pics, cordes, etc., et, le 8 octobre, fait passer, par le même moyen du livre porté par Haberlein, une note annonçant son retour, avec une ligne écrite au citron et lisible seulement en la mettant devant le feu, lui faisant la proposition de l'évasion pour une nuit prochaine.

3. La Fayette accumule des noms à tournure américaine pour éblouir le naïf Haberlein, fervent admirateur de Washington.

encore assez. [Notre précieux ami<sup>1</sup> ne sera pas bon à demi; il vous portera quelques questions avec mes remerciements; mais je crains tellement de le compromettre, et même de le mécontenter, que je vous parlerai presque uniquement de nos amis et m'abstiendrai de toute politique. Lorsque vous aurez lu ce billet à loisir pour en retenir les détails, je vous conjure d'avoir la prudence de le mettre au feu<sup>2</sup>. J'en ai fait autant du vôtre, ainsi que vous l'aviez si sagement recommandé.] Ma famille est-elle toujours à Chavaniac? et doit-elle y rester jusqu'à ce que je sois hors des griffes coalitionnaires? J'ai dans le même lieu une tante dont vous avez peut-être entendu parler; où sont et comment se portent les familles de mes deux compagnons [La Tour-Maubourg et Pusy? M<sup>me</sup> de<sup>\*\*\*</sup>, nièce de M<sup>me</sup> du Chatelet, est-elle encore à Paris et doit-elle enfin sortir de France]? La nièce et la femme de mon malheureux ami La Rochefoucauld sont-elles hors de prison? [M. Jefferson a-t-il reçu une lettre de moi? Avez-vous vu mes autres aides de camp? Narbonne<sup>3</sup> est-il en Angleterre? Je dois, à cette occasion, vous parler de ma santé.] Quoiqu'on m'ait ôté avec une singulière affectation quelques-uns des moyens de me tuer, je ne compte pas profiter de ceux qui me restent<sup>4</sup>, et je défendrai ma propre constitution aussi constamment et vraisemblablement avec aussi peu de succès que

1. Outre la flatterie obligée pour le médecin, cette phrase énonce les conditions stipulées par lui pour sa complicité.

2. Ceci dit en apparence pour tranquilliser Haberlein, en réalité pour avertir qu'on a compris l'invitation de mettre devant le feu la ligne écrite au citron.

3. Après le 10 août 1792, Narbonne se tenait caché à Paris chez M<sup>me</sup> de Staël; Bollmann avait offert de le conduire en Angleterre, et réussi.

4. Pour rassurer le médecin sur l'usage possible du porte-plume d'argent.

la constitution nationale. Mes forces sont encore bonnes, et si on obtenait mon passeport, je rejoindrais lestement mes amis<sup>1</sup>. Mais ma poitrine souffre beaucoup, [et cependant] je regarde ma promenade tous les deux jours comme le plus efficace remède [que je puisse faire]. Vous avez, je crois, pris un autre prisonnier pour moi<sup>2</sup>. Je sors les jours impairs, en redingote unie avec un chapeau rond, et je ne suis point avec un officier, mais avec le prévôt geôlier, qui a l'uniforme de caporal. C'est après-demain dimanche que je me promène. [Les moyens dont vous me parlez pour changer à mon égard les dispositions des puissances sont les meilleurs qu'on puisse adopter, et je prie mes amis de les suivre avec vigueur<sup>3</sup>. Je pense comme vous que les motifs de justice, d'humanité et même de saine politique touchent peu des gouvernements pour qui la Déclaration des Droits, la destruction de la Bastille et des privilèges, l'organisation de la garde nationale, etc., sont de bien plus grands crimes que ceux dont on a osé souiller le nom sacré de Liberté. Je suis persuadé que MM. Pinkney, Jefferson et Short, que Fox, Fitz-Patrick et leurs amis sont du même avis.] Vous souhaitez que j'écrive au général<sup>4</sup>; la bonté des États-Unis et la tendresse de

1. C'est-à-dire, pour confirmer un billet antérieur : « L'évasion de nuit proposée par Bollmann est impraticable; il faut la pratiquer en plein jour, à la promenade; je suis encore assez robuste pour sauter à cheval, et au besoin désarmer mes gardes en pleine campagne. »

2. Beurnonville ou Bancal, qui sortaient en voiture les jours pairs, quand La Fayette ne sortait pas. Dans ce qui suit, La Fayette indique, par des détails futiles aux yeux de Haberlein, les circonstances précises d'une évasion possible.

3. C'est-à-dire : « pour changer ma situation, munissez-vous de tout l'argent possible », et pour détourner l'attention de Haberlein, nouvelle accumulation de noms à tournure américaine.

4. Ceci est la grande séduction : être le médecin d'un prisonnier qui peut écrire à Washington comme on le fait à un ami.

mon paternel ami n'ont pas besoin d'être excitées, et c'est parce que je crois ma lettre inutile que je voudrais l'écrire. Mais, outre que je n'en ai pas le moyen, on ne se chargerait pas d'une lettre destinée à voyager. [M. Fox, va, dites-vous, être à la tête du ministère anglais; je m'en réjouis pour moi, et plus encore pour l'humanité. Il ne s'agit plus de petits calculs diplomatiques, et s'il est vrai que les chefs survivants en France soient réellement convertis<sup>1</sup>, ce dont je doute fort, le traité de paix peut réparer une partie des crimes du despotisme et de l'anarchie. Il peut donner de grandes espérances aux vrais amis de la liberté, mais la politique philanthropique doit, comme toute autre, être exclue de cette lettre. Je crains, je l'avoue, que les combinaisons qui se préparent ne me tirent pas plus d'ici que celles qu'avait produites le traité de Pilnitz<sup>2</sup>.

Adieu, mon cher et généreux ami. Je vous recommande encore une fois la prudence. Elle est essentielle pour celui auquel je dois le bonheur de vous offrir tous les sentiments de la plus tendre reconnaissance et de l'éternelle amitié que mon cœur vous a vouées<sup>3</sup>. Quoiqu'il ne m'ait pas été possible de conserver les lettres de M<sup>me</sup> d'Hénin, vous ne doutez pas, j'espère, que les soins de son amitié me sont toujours présents, et particulièrement ceux que vous partagez avec elle<sup>4</sup>.] Savez-vous ce qu'est devenu

1. Bollmann a informé La Fayette de la réaction thermidorienne commencée depuis deux mois (27 juillet 1794, 9 thermidor an III).

2. Cf. la notice sur la lettre XIV.

3. Dernière flatterie à l'adresse de Haberlein.

4. C'est-à-dire : « Je reconnais dans votre tentative actuelle, combinée d'accord avec M<sup>me</sup> d'Hénin, une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle me porte. » On voit que les nombreuses coupures faites dans cette lettre par les éditeurs des *Mémoires*, lui enlevaient tout son caractère, et même la rendaient entièrement inintelligible.



M. de Lameth? Je ne communique pas avec mes deux amis, mais assurez leurs familles que leur santé est aussi bonne qu'une étroite et insalubre captivité peut le permettre.

## LETTRE XXX.

*La Fayette à Bollmann.*

Olmütz, 19 october 1794.

It is impracticable, my dear friend, now to enter into the particulars of my situation, which however I will do against the time the shaking doctor can come back, provided you persuade him to give me your answer, and to smuggle another book to me. Let me only say, that the usual means of evasion have been so well provided against, that nothing is left for us but the uncommon ones. It is true that if the lieutenant or the corporal provost were to fetch me the evening in the general's name, I think I could get out, but it should be much easier, for the lieutenant who can ride with me, although he does not, or for the corporal who, to my greatest satisfaction, accompanies me, when we are out of town, to push forward and there find another carriage with prepared horses. The scheme could not fail unless we were betrayed.

Which to avoid, I have a plan equally easy, and you may depend on an undoubted success. The lieutenant is an old slavish hardened fool, the corporal provost a more sensible covetous, but most cowardly rogue. He may be bribed; but his cowardice is such that he may prefer a little reward and no danger to a fortune with some risk. It is thousand times better to go off in spite of him when we ride together.

We are in a phaeton; nobody with me but the line corporal, who, by the bye, is afflicted with a rupture, and a clumsy driver who sometimes, as to-day, is left at home, and the corporal drives in the phaeton. We go different roads, sometimes through bye roads, and do not always return the same way we came. But we always go to an half german mile (one league), and sometimes to a whole mile (two leagues) from town. But suppose it half a mile, you must overtake us on horseback, as we generally drive slowly. Have a trusty man with you, stop the driver. I engage to work to frighten the little cowardly corporal with his own sword, that I will not have the least difficulty to jump on a led horse of your man who can ride to some distance behind me. If the driver is not there, so much the better; if he is, he will do nothing but save himself.

Depend upon it, my dear sir, as you may choose your time and place, and have one or two sets of horses on the road, that nobody will think, dare or wish to hinder us, and before the slow german general knows what we did or what to do, we shall be safe. My friends La Tour-Maubourg and Pusy think it beyond doubt. It is for this that I have asked to ride, and they have not asked it for themselves, in order that I may go out every other day. The bolder it seems, the more unexpected it is, the better it shall succeed; and we may say with the poet that

Presence of mind and courage in distress  
Are more than armies to procure success.

Take care not to mistake Beurnonville or Ban-cal for me. They ride on the day I do not, the one at 1 1/2, the other at 4. I wish you may have pock-

et-pistols for me, when I am on horseback. Till then I want them not, and the corporal's own sword will be more than sufficient. I ardently hope for a farewell answer, my dear friend, and will be ready every day for the execution.

I am going to owe you thousand times more than life—but do not miss this excellent opportunity! Every other way has dangers. This is certainly in-  
manquable. I think and suppose these governments were to open the door, who knows what they can before it? Adieu, my dear friend! I wish you could know as I do the two men that accompany me. Write if you can by the doctor. I can also drop a letter from the phaeton; but any day you make the attempt, next Tuesday or any day after that, I shall be ready. Adieu.

## TRADUCTION

Il n'est pas pratique, mon cher ami, d'entrer maintenant dans les détails de ma situation; je le ferai cependant avant le moment où le tremblant docteur peut revenir, pourvu que vous le persuadiez de me donner votre réponse et de me faire passer en contrebande un autre livre. Je vous dirai seulement que l'on a si bien pris ses précautions contre tous les moyens ordinaires d'évasion, qu'il ne nous reste plus que les extraordinaires. Il est vrai que si le lieutenant ou le caporal prévôt venaient m'appeler le soir au nom du général, je pense que je pourrais partir. Mais il serait beaucoup plus aisé pour le lieutenant, qui a le droit de sortir en voiture avec moi, mais n'en use pas, ou pour le caporal qui m'accompagne, — ce qui fait bien mieux mon affaire, — de pousser en avant quand nous sommes hors de la

ville, et alors de trouver une autre voiture avec des chevaux tout prêts. Voilà un plan qui ne peut manquer, à moins que nous ne soyons trahis.

Pour éviter cela, j'ai un projet également facile et sur le succès duquel vous pouvez compter. Le lieutenant est un vieux fou, servile et têtu; le caporal est plus sensible à l'argent, mais c'est un très lâche coquin. On peut le suborner, mais sa couardise est telle qu'il pourra préférer une récompense moindre et pas de danger, à une fortune et quelque risque. Il vaut mille fois mieux pousser en avant malgré lui lorsque nous sortirons en voiture ensemble.

Nous sommes dans un phaéton. Personne n'est avec moi que le caporal, qui, soit dit en passant, est affecté d'une hernie, et une grosse bête de cocher qui quelquefois, comme aujourd'hui, est laissé à la maison; et alors c'est le caporal qui conduit le phaéton. Nous allons sur différentes routes, quelquefois dans des chemins de traverse, et nous ne revenons pas toujours par le chemin où nous sommes venus, mais nous allons toujours jusqu'à un demi-mille allemand (une lieue) et quelquefois jusqu'à un mille (deux lieues) de la ville. Mais supposons un demi-mille; vous nous rattraperez à cheval, car généralement la voiture va lentement. Ayez avec vous un homme de confiance; arrêtez le cocher. Je prends sur moi de faire en sorte d'épouvanter notre timide caporal avec son propre sabre, pour que rien ne m'empêche de sauter sur le cheval de votre compagnon, qui pourra venir à quelque distance derrière moi. Si le cocher n'est pas là, tant mieux; s'il y est, il ne pensera qu'à se sauver.

Tenez compte de ceci, mon cher Monsieur, lorsque vous choisirez le moment et l'endroit où vous

pourrez avoir un ou deux relais de chevaux sur la route, que personne n'aura l'idée ou l'audace ou le désir de nous faire obstacle; et avant que le lent général allemand sache ce que nous faisons ou ce qu'il doit faire, nous serons en sûreté. Mes amis Maubourg et Pusy en sont convaincus. C'est pour cela que j'ai demandé à me promener en voiture et qu'ils ne l'ont pas demandé pour eux-mêmes, afin que je puisse sortir tous les jours permis. Plus le projet est audacieux, plus il est inattendu, et plus il doit réussir. Et nous pouvons dire avec le poète que « la présence d'esprit et le courage dans le danger font plus que les armées pour obtenir le succès ».

Faites attention de ne pas me confondre avec Beurnonville ou Bancal. Ils se promènent les jours où je ne sors pas, le premier à une heure et demie, le second à quatre heures. Je voudrais que vous puissiez me procurer des pistolets de poche pour le moment où je serai à cheval. Jusque-là je n'en ai pas besoin, et le sabre du caporal sera plus que suffisant. J'espère ardemment un signal de départ, mon cher ami, et serai prêt n'importe quel jour pour l'exécution.

Je vais vous devoir mille fois plus que la vie; mais ne laissez pas échapper cette excellente occasion! Tout autre moyen a des dangers; celui-ci est certainement immanquable. Je suppose même que ces fonctionnaires-ci nous laissent la porte ouverte, qui sait ce qu'on peut devant elle? Adieu, mon cher ami; je voudrais que vous puissiez comme moi connaître les deux hommes qui m'accompagnent. Écrivez, si vous le pouvez, par le docteur. Je puis encore jeter de voiture une lettre; mais, quel que soit le jour où vous tenterez le coup, mardi prochain ou tout autre jour après, je serai prêt. Adieu.

## LETTRE XXXI (SECRÈTE).

*De La Tour-Maubourg à Pillet et à Masson.*

Olmütz, le 5 mars 1796.

Pour bien juger, mon cher Pillet, la joie que nous avons de votre retour en Europe, il faudrait que vous eussiez été témoin des regrets des embastillés en apprenant que vous les aviez devancés dans ce pays de liberté, où ils ne seront jamais aussi tôt qu'ils le désirent.

Il serait contre la coutume qu'une lettre de prisonnier ne contint pas quelques détails des agréments (comme dit l'empereur) dont sa munificence nous fait jouir dans les cachots d'Olmütz ; et d'ailleurs le public est si mal informé, par le soin qu'on a d'égarer son opinion sur le traitement qu'on nous fait éprouver, et sur l'influence qu'il a eue sur nos santés, que ce rabâchage ne sera pas entièrement déplacé. Nous sommes tous si mal portants que, quel que puisse être le séjour que nous ferons encore ici, je n'oserais affirmer que nous en sortirons tous les sept. La Fayette, qui a été mourant l'hiver dernier par la cruelle incertitude où on avait l'ordre précis de le laisser sur le sort de ce qu'il avait de plus cher, et par l'inquiétude où l'on se plaisait à l'entretenir sur celui de ses libérateurs<sup>1</sup>, dont on lui promettait le supplice prochain et l'exécution sous sa fenêtre, se trouve à présent, grâce à leur délivrance et à sa réunion avec sa famille<sup>2</sup>, le plus fringant de tous, ce qui n'est pas beaucoup dire.

1. Bollmann et Huger furent condamnés à six mois de travaux forcés, de décembre 1794 à mai 1795.

2. Octobre 1795.

L'évasion de La Fayette<sup>1</sup> n'a rien changé pour Pusy et moi, parce qu'il n'est pas possible de rien ajouter aux rigueurs que nous éprouvons. Elle a privé La Fayette de la promenade dont nous n'avions jamais joui, et du service de son domestique qu'on a refusé même à ces dames. Je conviens que nos fers ne sont pas immédiatement appliqués sur nos personnes comme l'étaient ceux de Trenck. J'avoue que nous sommes plus largement nourris qu'il l'était, qu'au lieu de nous laisser dormir sur la pierre, S. M. Impériale a bien voulu nous faire donner de la paille, et qu'en nous enlevant presque tous nos petits meubles, on a pourtant eu la condescendance de nous laisser le matelas qu'heureusement chacun de nous avait eu la précaution d'apporter de Prusse. Mais, Trenck excepté, je défie qu'on cite d'autres prisonniers plus indignement traités que nous le sommes. Ne serait-il pas mille fois préférable d'avoir l'incommodité des fers et de respirer en plein air? Pour moi, je n'entends jamais le bruit des chaînes des hommes destinés aux travaux publics, sans éprouver un mouvement de jalousie.

Je ne sais si, comme on l'assure, les dix livres sterling que M. Pitt paye, dit-on, par jour pour la pension de chacun de nous, se réduisent en passant par les coffres impériaux à six florins, mais il est certain qu'excepté de nourriture nous manquons de tout. Cette nourriture même est presque toujours immangeable par l'excessive malpropreté, surtout pour des gens qui n'ont que les doigts pour en séparer les corps étrangers qui y abondent. Vous demanderez à quoi bon nous priver de fourchettes et de couteaux.

1. 8 novembre 1794.

Nous avons aussi fait la même question; on a répondu à La Fayette que c'était de crainte qu'il n'attentât à sa vie; à quoi il a répondu qu'il n'était pas assez prévenant pour cela. M. Pitt, à qui nous coûtions si cher et qui aime si tendrement La Fayette, devrait être bien surpris de nous voir si déguenillés, passant l'hiver en culottes de toile, et d'apprendre que, la décence forçant cependant de renouveler quelques vêtements de La Fayette depuis qu'il n'est plus seul, on lui a donné veste et culotte de bure, en disant que le drap coûtait trop cher pour lui. Ces dames, excepté qu'elles payent leur dépense, éprouvent les mêmes traitements dans toute leur rigueur. Depuis quelques jours on y a joint l'agrément de plus de les priver de leur correspondance avec leurs parents et amis que jusqu'ici on avait permise. Je pourrais remplir quatre pages des recherches de barbarie, des procédés brutaux d'un major de place qui est notre geôlier en chef. Je me contenterai de vous citer un trait qui vous fera juger combien il est digne de la marque de confiance qu'on lui a donnée. S'étant aperçu que Félix tirait quelque amusement d'un petit jardin qu'il avait trouvé moyen d'établir sur sa fenêtre, il n'a attendu pour le pousser dehors avec sa canne que le moment où les fleurs, étant épanouies, donnaient quelques jouissances au prisonnier. Du reste, dans ses rapports avec nous, il joint à la brutalité naturelle de son caractère toute la grossièreté d'un homme sans éducation.

Ce peu de mots suffit pour donner une idée des *agrémens* du séjour où, par une honorable prédilection, la haine de tous les ennemis de la liberté nous retient, seuls de tous les Français<sup>1</sup>.

1. Les quatre commissaires de la Convention, Camus, Quinette, La-



Mais, en même temps que nous jouissons avec plaisir de la distinction qu'on fait de nous à des intriguants de tous les partis, nous ne renonçons pas aux arguments qu'elle fournit pour faire cesser une captivité dont la prolongation ne peut être que dommageable à la cause de l'humanité et funeste pour nous. Ne perdez pas de vue que, La Fayette ayant toujours été lui-même fidèle à la dignité de son caractère, on ne peut le servir d'une manière qui lui convienne que par la vérité, sans complaisance pour des manières de voir qui ne sont pas les siennes, et surtout sans condescendance pour les préjugés des persécuteurs. Vous savez que si nous avions voulu, à Namur, donner à M. de Lambesc les renseignements qu'il était chargé de nous demander, cette lâcheté aurait pu nous procurer des passeports. Vous saurez que de plus il n'a tenu qu'à nous, en donnant des conseils contre la France, d'obtenir des adoucissements qui, à en juger par ce qui s'est passé à l'égard de Lameth<sup>1</sup>, nous auraient vraisemblablement conduits à une entière liberté. Ce n'est pas que je veuille assurer que la justice qu'on lui a rendue en séparant sa cause de la nôtre, il y a deux ans, prouve qu'il a donné ces conseils funestes à la France qu'on avait osé espérer de nous. Il est bien plus simple de regarder sa délivrance comme l'effet des services qu'il a rendus au gouvernement anglais au commencement de la Révolution par ses soins désorganisateur, et à la fin aux Autrichiens par les mesures inconstitutionnelles que, de concert avec eux, il a suggérées à la

marque, Bancal, avec le ministre de la guerre Beurnonville, livrés le 2 avril 1793 par Dumouriez à l'Autriche, détenus successivement à Maëstricht, Coblenz, au Spielberg (Brunn), avaient précédé à Olmütz La Fayette et ses amis. Ils furent échangés à Bâle en 1795 contre la fille de Louis XVI.

1. Alexandre Lameth avait été libéré en mars 1794.

cour. Si nous avons bravé, il y a quatre ans, toutes les persécutions que nous avions prévues; si, après avoir connu ce régime destructeur, nous avons rejeté avec mépris tous les moyens peu délicats de nous y soustraire, vous sentez que le zèle de nos amis nous rendrait un bien mauvais office, de faire fléchir le moins du monde notre caractère.

On dit que MM. Bollmann et Huger, après avoir tout risqué pour La Fayette dans une entreprise aussi hardie que bien concertée, que les accidents impossibles à prévoir ont rendue infructueuse, ont été solliciter une résolution du Congrès<sup>1</sup> pour revenir travailler avec plus de succès à sa délivrance.

On accuse sans cesse La Fayette d'avoir dit, sous un gouvernement arbitraire, que *la résistance à l'oppression est le plus saint des devoirs*. Oui, sans doute, il l'a dit, et que sous un gouvernement vraiment libre, c'était l'obéissance aux lois; et si le devoir d'insurrection eût été mieux pratiqué, la France eût-elle souffert les crimes de tous genres qui l'ont désolée pendant près de quatre ans?

N'est-il pas bien remarquable que les seuls Français que la haine de tous les ennemis de la liberté retient dans les fers, soient trois personnes dont l'une a parcouru si glorieusement la carrière que lui traçait son patriotisme, que les persécuteurs les plus acharnés n'osent avouer leur malveillance contre lui et assurent que l'homme privé admire ces vertus que l'homme d'État poursuit dans les deux autres, qui, n'ayant pas été en position de se faire remarquer, ne peuvent fournir d'autres griefs que leur constant attachement à la cause de l'humanité,

1. Des États-Unis.

aux devoirs du bon citoyen, à leur éloignement de tout ce qui était faction, intrigue, désordre, pendant que les désorganiseurs de tous les temps, de tous les partis, sont remis en *liberté*?

Pour ne parler que de La Fayette, il est certain que la source de la haine contre lui remonte bien haut. Ce sont de grands torts, auprès des ennemis de la liberté, d'avoir épousé la cause américaine lorsqu'elle paraissait désespérée, d'avoir été en Amérique et en Europe un des principaux et peut-être l'instrument nécessaire de succès, et d'avoir eu le bonheur de se trouver un des chefs de cette révolution vertueuse qui a laissé à ses ennemis tous les torts, toutes les injustices, toutes les barbaries, ce qui, en assurant dans cet hémisphère le bonheur des peuples fondé sur la justice et l'humanité, a fait aimer dans celui-ci la liberté et l'a rendue plus désirable à tous les opprimés. Sans doute si Washington, La Fayette et tous les autres chefs américains avaient été des tyrans, s'ils avaient régné par des supplices, si, au lieu d'assurer leur succès par des talents militaires et d'habiles manœuvres, ils avaient prodigué le sang de leurs troupes et le peu de ressources que l'Amérique offrait, ils se seraient rendus très agréables aux ennemis de cette révolution qui, avec les faibles moyens qu'ils avaient, n'auraient sûrement pas réussi. Mais qu'y aurait gagné le peuple anglais? Pas plus qu'à la contre-révolution française, si elle avait eu lieu. L'asservissement des colonies aurait entraîné celui de l'Angleterre, et l'on peut être odieux aux gouvernements injustes et arbitraires, mais on n'est l'ennemi d'aucun peuple lorsqu'on défend les droits du genre humain.

Parmi les contrastes les plus remarquables de la

Révolution française, il n'y en a pas de plus étrange que d'avoir vu d'une part La Fayette appelé aristocrate et traître par les Brissot, Dumouriez, Robespierre, Marat, Danton, qui, après s'être réunis contre les défenseurs vertueux de la liberté, ont établi l'aristocratie la plus tyrannique qui ait existé et se sont ensuite déchirés les uns les autres; et de voir d'un autre côté reprocher les désordres à celui qui les a réprimés avec tant d'énergie, par les gouvernements mêmes que la voix publique accusait dès lors de les fomenter, et qui, par leurs intrigues secrètes contre le défenseur de l'ordre public, par leur acharnement à retenir dans les fers le seul homme qui, de l'aveu de tous les partis, eût pu le rétablir en France, ont démontré qu'ils étaient eux-mêmes les auteurs de l'anarchie à laquelle ils affectaient de vouloir s'opposer.

Veut-on se former une idée juste des trois prisonniers d'Olmütz? Ils ont été proscrits par les jacobins, traînés dans les cachots des puissances coalisées depuis le commencement de la Révolution; ils ont eu pour adversaires tous les désorganisateur et tous les antagonistes de la liberté; un de leurs plus honorables titres, c'est la liste de leurs ennemis.

Qu'ont gagné les puissances par leurs intrigues et leur persévérante haine contre les honnêtes gens? Ont-elles détruit la Déclaration des Droits en emprisonnant son auteur? Ont-elles dissipé quatre millions de gardes nationales en retenant au secret celui qui les forma? Ont-elles espéré tromper la nation française en lui parlant de constitution libre, de vœu national, d'ordre public, lorsque ces vaines déclarations étaient réfutées par ce seul mot : *Vous retenez La Fayette dans les fers?* Qu'ont-elles gagné à cette

horrible suite de carnages, de meurtres, de pillages, d'assassinats juridiques qui, depuis le 10 août, ont fait de la France un théâtre d'horreurs ? Et tous les partis qu'elles ont achetés tour à tour, leur ont-ils valu d'autre avantage que de multiplier des crimes inutiles ? A quoi leur a servi la corruption des chefs militaires qui n'ont pas même su leur livrer les plans qu'ils avaient vendus ? Et si l'on veut regarder comme un succès que l'inexpérience de quelques généraux ait rendu leurs victoires plus sanglantes qu'elles ne l'auraient été sous Rochambeau et La Fayette, en sont-ce moins des victoires ? Les projets insensés des alliés pouvaient-ils réussir ? Et puisque tout a démontré que les efforts communs des puissances étrangères, des émigrés français et de tous les désorganiseurs intérieurs, n'ont produit que des maux funestes à eux-mêmes, pourquoi faut-il que cette rage impuissante s'exerce encore sur trois individus qui, lorsqu'ils étaient libres, s'efforçaient de prévenir ces maux ; dont la proscription fut le signal des crimes ; dont la détention a été le scandale des honnêtes gens, et dont l'isolement, à présent qu'ils sont restés seuls dans les fers, donne une indication si précise et si peu honorable aux gouvernements qui sont entrés dans la coalition, de ce qui excite particulièrement leur haine et leur vengeance ?

Ne dirait-on pas que les puissances coalisées craignent que l'Europe et la postérité n'oublie les folles prétentions énoncées dans leurs manifestes ? qu'on ne perde le souvenir qu'elles ont été forcées de recevoir la loi du peuple à qui elles comptaient si impérieusement la donner ? et que lorsqu'elles sont contraintes de relâcher tous les prisonniers, dont les uns pendant toute la Révolution ont été évi-

demment les chefs des jacobins, dont les autres se sont publiquement honorés d'avoir été les meurtriers du roi, elles s'obstinent à retenir comme un vrai monument de leur impuissance trois hommes irréprochables qu'on ne leur demande pas à coups de canon ?

N'est-il pas remarquable que les geôliers de La Fayette et de ses deux amis soient toujours les stipendiés du gouvernement anglais, et que la honte de cette action soit une des conditions secrètes de ces subsides qu'on vient sans cesse demander à la nation anglaise ?

Croit-on acquérir beaucoup de droits à l'amitié des États-Unis, dont les liaisons commerciales sont si importantes, en leur faisant sentir tous les jours depuis quatre ans que leur influence politique n'est pas assez grande pour obtenir la liberté du concitoyen qu'elles chérissent, que le gouvernement anglais ne veut avoir avec eux les bons procédés prescrits par le droit des gens que lorsque leur marine et leurs autres moyens toujours croissants seront plus en état d'exiger ? Que de motifs on leur donne de se réjouir de s'être séparés de l'Europe, dont tous les gouvernements, ayant à leur tête celui de la Grande-Bretagne, se réunissent pour persécuter un homme dont le caractère leur est si connu, et qui, après les injustices d'une des patries qui le réclameront dans l'histoire, après vingt années de périls, de travaux, de sacrifices et de souffrances pour la cause de l'humanité, ne peut plus songer qu'à se retirer au sein du peuple vertueux et vraiment libre des États-Unis, qui lui doit en partie son bonheur et qui, en voyant les troubles qui déchirent la France depuis 1792, doit chérir de plus en plus les chefs de sa propre révolution ?

Enfin, mon cher Pillet, pour terminer cette trop longue lettre, j'ajouterai encore que vous devez faire attention que non seulement ceux qui parlent et écrivent pour nous aient tous les discours et toutes les lettres de notre ami, mais aussi qu'ils ne soient pas trompés ou par les intrigants qui voudraient associer leur cause équivoque et impure à celle de La Fayette, ou même par les amis bien intentionnés qui, dit-on, se sont permis en sa faveur quelques erreurs officieuses<sup>1</sup> qui ne ressemblent guère à la constance de ses principes et à la manifestation franche de ses sentiments.

LETTRE XXXII (SECRÈTE).

*M<sup>me</sup> de La Fayette à Pillet.*

Olmütz, février 1797.

... Il en est de même<sup>2</sup> des démarches authentiques des Américains à Londres et partout ailleurs qu'en France, où La Fayette persiste à ne vouloir pas qu'un gouvernement étranger, en le protégeant dans son propre pays, par une demande publique, aggrave ainsi le tort que les amis de la liberté reprochent assez généralement, comme vous savez, à sa patrie<sup>3</sup>.

1. Allusion au mémoire de Lally adressé au roi de Prusse.

2. Nous n'avons retrouvé que le second feuillet de cette lettre de M<sup>me</sup> de La Fayette.

3. « En même temps que La Fayette persistait à ne pas vouloir une démarche des Etats-Unis auprès de la France, qui pût rappeler un tort de sa patrie envers lui, et qu'il aimait mieux rester dans cette cruelle captivité que de risquer de nuire à la cause populaire et à la réputation du peuple français en faisant ressortir, de quelque manière que ce fût, la négligence à son égard que les amis de la liberté dans tous les pays reprochaient à ses compatriotes, il ne voulait pas acheter la réclamation de la France par la moindre faiblesse de sa part ni de celle de ses amis sur les principes qui avaient dirigé sa conduite, particulièrement à l'époque du 10 août. Nous regrettons de ne plus avoir dans nos mains une note écrite sous sa dictée par sa femme dans la prison d'Olmütz, où elle



Nous avons vu un article de gazette extrait du *Courrier de Londres* qui n'est pas fort bienveillant pour nous. On aura sûrement été tenté de répondre que depuis ce temps-là M. La Fayette s'est bien converti; mais ce n'est pas la réponse qui conviendrait le mieux à la vérité et à ses principes. Nous espérons que nos amis démocrates auront appris à MM. les ministres anglais que le principe de la souveraineté nationale s'accorde parfaitement avec le détronement d'un roi arbitraire, l'arrestation d'un roi rebelle et la défense d'un roi constitutionnel, et que La Fayette partant à dix-neuf ans pour secourir les colons anglais contre l'Angleterre oppressive, cherchant à prouver à ses frais la possibilité et à représenter le devoir de l'affranchissement graduel des nègres, résistant au gouvernement arbitraire de France, et se déclarant républicain à la cour, proclamant la Déclaration des Droits le 11 juillet, renversant la Bastille et créant la garde nationale, détruisant à la fois le complot aristocratique et le complot orléaniste du 5 octobre, et ne reconnaissant plus, au 21 juin, le roi qui réclamait l'autorité usurpée de ses ancêtres, et défendant au 10 août le roi qui avait accepté l'autorité qu'il avait plu à la nation de lui déléguer et dont la violation entraînait celle de la souveraineté nationale, que La Fayette, dis-je, dans toutes ces circonstances, était absolument le même homme conduit par les mêmes principes, et tel qu'il est aujourd'hui, en faisant des

exprime avec une patriotique énergie la disposition de son mari à cet égard, où elle parle des gardes nationales qui périssent en défendant la constitution, et des autres martyrs des lois jurées, dont il s'honorera toujours, dit-il, d'être le représentant ». Cette note de Louis Romeuf, préparée pour son recueil des *Lettres de prison*, indique que sa collection était faite, quoique incomplète encore, dès 1798. La lettre qu'il regrette de n'avoir plus été publiée dans les *Mémoires* de 1838, t. IV, p. 287.



vœux ardents pour que la République s'établisse sur des bases solides.

Voilà ce que nos amis démocrates doivent établir bien clairement, sans craindre d'aller au fond d'aucune question, comme le mandait notre ami Maubourg dans une lettre à MM. Cadignan et Boinville que je souhaite bien que vous lisiez. Il faut convenir que les pieux royalistes, même les meilleurs, ayant le défaut de voir toujours le roi comme partie principale et ne sentant pas le peu de prix que les démocrates mettent à cet accessoire, sont sujets à penser que c'est pour ou contre la royauté que les démocrates travaillent, et que par conséquent ils sont devenus, suivant eux, meilleurs ou plus mauvais lorsqu'ils n'ont fait réellement que servir la liberté qui est leur principal objet, et maintenir la souveraineté nationale et les autorités qui en émanent. Mais comme, après ces grands principes, on peut aussi réfuter les petits détails, il est facile, comme vous le savez, de prouver que votre ami a été généreux et humain pour tout le monde, même pour les rois, et qu'il en a donné plusieurs preuves à Louis XVI et à la reine elle-même, quoique celle-ci eût coutume de dire *qu'il n'y avait que pour les rois qu'il n'était pas sensible*.

Quant aux reproches sur la révolution américaine, il serait bien fâché de disconvenir de l'influence très grande et peut-être décisive qu'il a eue sur cette révolution. Mais c'est à Bordeaux, et non en Angleterre, qu'il a acheté son vaisseau, et, quoiqu'il ait beaucoup dansé à Londres et qu'il y ait un peu persiflé S. M. Britannique, la seule fois qu'il ait eu l'avantage de la voir, il eut la délicatesse de refuser la permission que lord Sandwich, ministre de la marine, et M. Stanley, gouverneur de l'île de Wight, lui

avaient offerte<sup>1</sup>, pour voir le chantier de Portsmouth et l'armement qui s'y faisait contre les *rebelles* devenus depuis les chers amis et alliés, et parmi lesquels il avait déjà, en 1776, l'honneur de se compter.

LETTRE XXXIII (SECRÈTE).

*M<sup>me</sup> de La Fayette à Masson.*

Olmütz, 16 février 1797.

Vous aurez pu voir par nos lettres que l'idée exprimée par notre cher Pillet avait été également sentie par nous; depuis que la nation française ne veut plus être l'esclave et l'organe des brigands et rend aux vrais patriotes la possibilité et les moyens de la servir sans cesser de servir la liberté, M. La Fayette se reprocherait de souhaiter une délivrance où la France n'eût aucune part. C'est aux bons citoyens de son pays, puisque enfin ils peuvent parler, qu'il convient surtout de parler pour lui. C'est surtout aux réclamations françaises que, par un sentiment de patriotisme beaucoup plus que par aucun intérêt, il aimerait à devoir sa liberté. Vous savez même que, dans les temps où la bienveillance nationale n'avait pas encore recouvré la parole, il s'opposait à ce que le gouvernement américain fît auprès de la France aucune démarche qui pût donner à ses compatriotes l'apparence d'un plus grand tort, ou du moins faire ressortir celui que les amis de la liberté lui reprochaient; en un mot, quoique ce genre de tort de la part du peuple ait toujours augmenté la gloire de ceux qui en furent victimes, il est nuisible à la cause populaire, et cette idée serait plus que suffisante pour que

1. Cf. *Mém.*, I, p. 13.

cette triste gloire convienne beaucoup moins aux sentiments de M. La Fayette que la satisfaction d'être réclamé par la République, dont il avoue franchement d'ailleurs que son cœur a besoin.

## LETTRE XXXIV.

*M<sup>me</sup> de Tessé à Louis Romeuf.*

Wittmold, 10 thermidor an VI (25 juillet 1797).

Vous me tirez, Monsieur, d'une cruelle inquiétude. Aujourd'hui, 25 juillet, voilà la première fois que je reçois de vos nouvelles<sup>1</sup>. J'ai donc enfin deux lettres de vous, l'une du 3, l'autre du 12 de juillet, arrivées en même temps. Vous m'en annoncez encore une par une occasion que j'attends bien impatiemment. Il est impossible de peindre le trouble où me jetait votre silence. Je vous croyais malade et arrêté quelque part. Nous avons beaucoup souffert, la charmante sœur et moi, mais quel baume jette sur nos plaies votre active, adorable amitié! Nous sommes si sûres que tout ce que le cœur le plus animé, le plus éclairé, peut inspirer, sera fait! Nous avons senti bien différemment, vous et moi, pendant que vous faisiez cette route. A peine avez-vous été parti, que des lettres de M. Masclet reprenaient toutes les espérances qu'il nous avait données et qui, Dieu soit loué, ne vous ont pas arrêté. Un autre que vous serait resté; mais vous deviez en effet partir. Les nouvelles que vous me donnez me rendent bien pressée d'en recevoir bientôt.

Voilà la première fois que je vous écris, parce que j'attendais de vous une adresse; mais je prends le

1. Depuis sa lettre du 14 juin 1797.

parti de m'en passer et d'essayer de vous faire parvenir de nos nouvelles. Celles des voyageuses<sup>1</sup> et de M. Pillet ne disent rien de satisfaisant; cependant, à force de persévérance, je crois qu'elles parviendront à Vienne, et je suis bien sûre que votre présence en Italie ne peut nous laisser aucun regret sur la route qu'elles ont prise. Si vous hâtez la détermination, ce que je crois, ou personne ne pourrait mieux, il est bien à parier que l'embarras de sentir cette famille en Allemagne hâtera l'exécution. Mais savez-vous dans quelle sécurité nous avons passé huit jours lorsque nous avons su par une lettre de M. Clarke à M<sup>me</sup> Dupont<sup>2</sup> que la promesse formelle lui était donnée par M. de Gallo<sup>3</sup>? Est-il croyable que si légèrement il ait rassuré cette malheureuse mère?

M. Masclet est arrivé de Hambourg pour remplacer M. Pillet. Son extrême chaleur est très appropriée à ce moment-ci. Il nous fera beaucoup de bien auprès des personnes dont nous avons besoin, si celle auprès de qui vous êtes veut encore être pressée. Je n'ai jamais vu un patriotisme aussi chaud que celui de M. Masclet. La chose publique est avant tout pour lui; mais heureusement sa confiance dans la passion de la liberté qu'ont nos amis est bien entière. M. de Talleyrand<sup>4</sup> est fort occupé de nos intérêts. Je crois qu'il remerciera où vous êtes de l'accueil qui vous a été fait.

1. M<sup>mes</sup> de Maubourg et de Pusy et leurs enfants.

2. Mère de M<sup>me</sup> de Pusy.

3. Secrétaire d'État de l'Empire avec qui Clarke traitait au nom de la France. Cette promesse de M. de Gallo était antérieure aux discussions sur les conditions de libération entre les prisonniers et M. de Chasteler, du 25 au 27 juillet. L'intransigeance de La Fayette à rejeter les conditions exigées avait entraîné le refus de mettre les prisonniers en liberté.

4. Talleyrand avait été chargé du ministère des affaires étrangères au mois de juin 1797 par le Directoire renouvelé le 1<sup>er</sup> prairial (20 mai 1797).

Êtes-vous en correspondance à Hambourg avec M. Masclet? Est-ce de lui ou d'ici que vous tirerez des fonds si votre séjour se prolonge? Vous en avez trop peu emporté.

Vous savez sûrement que, le 6 de juillet, rien n'était changé à leur sort. M<sup>me</sup> de La Fayette avait une plaie douloureuse à la jambe. Son mari maigrissait toujours. M. de Pusy était tout à fait malade, et le découragement commençait à leur reprendre.

Adieu, Monsieur, jamais je ne pourrai vous exprimer tout ce que mon cœur sent de reconnaissance, d'affection, d'union avec vous. Aucun pouvoir barbare ne pourra nous ravir le bien de tels amis. Nos chers intérêts sont soutenus par cette douce idée dans leur nouvelle situation.

Je crois qu'on nous a fait du mal en répandant ce bruit de retour ici<sup>1</sup> qui n'était peut-être nullement à leur convenance, que personne nulle part ne veut qu'ils reviennent avant que la paix soit bien établie, et qu'assurément eux-mêmes ne peuvent le désirer. Aussi nous ne cessons de répéter que c'est la liberté qu'on demande, et que l'on se séparera aussi longtemps, aussi loin que l'on voudra. Adieu, encore; j'ai le pressentiment que le succès viendra vous consoler de tant de sollicitudes. Ce qui peut faire frémir, c'est l'opinion que la paix peut se rompre avant que cette liberté ne soit effectuée; il y a apparence que vous ne quitterez plus le poste que vous avez pris<sup>2</sup>, et de violentes inquiétudes se mêleraient au bien que nous fait votre prudence là. Mes compagnes sont occupées, comme moi, de vous, sans distraction,

1. A Wittmold.

2. Romeuf était attaché à la mission diplomatique du général Clarke à Udine et à Vienne.

et nos plus doux entretiens sont ceux où nous parlons de si admirables amis. Agréez mes plus profonds sentiments.

Je rouvre ma lettre pour vous dire que j'ai la vôtre du 10 par le courrier. Quel soin plein de bonté! Que vous répondez bien à notre agitation! Toute notre sécurité est en vous. Je ne vois plus comment cette lettre vous atteindra; mais elle est bien plus pour satisfaire mon cœur qu'utile à nos intérêts. Faites tout ce qui vous paraît bon, sans vous embarrasser de ce que l'on peut vous mander. Je sais que M. de Talleyrand est fort touché de l'accueil qu'on vous a fait, et le mandera sans doute; et verrons-nous bientôt la fin de tant de douleurs? Que de vœux mon cœur vous adresse!

Je répète que je suis persuadée que ces deux dames parviendront à Vienne. Mais il est inouï qu'elles ne vous aient pas écrit de Ratisbonne; vous les verrez avant ma lettre, je n'en doute pas.

#### LETTRE XXXV.

*M<sup>me</sup> de Montagu à Louis Romeuf.*

Wittmold, 26 juillet 1797.

La charmante personne qui vous écrit permet, Monsieur, que je vous dise ici combien je m'unis à elle et partage vivement tout ce qu'elle vous exprime. Je vous ai écrit de mon côté aussitôt que j'ai reçu votre lettre du 14. Que j'ai de regrets de ne l'avoir pas fait plus tôt! Mais j'aurais cru multiplier inutilement ce que M. votre frère devait vous mander. Je vous félicite d'être enfin parti le 16. Je date-rais de votre arrivée à Udine l'époque du changement que nous attendons depuis si longtemps à nos infor-

tunes. Sans votre amitié, sans votre admirable dévouement, nous aurions vu faire la paix et river pour jamais les fers de nos amis. J'en suis persuadée plus que jamais. Une lettre de Ratisbonne du 17 me fait craindre que ces dames ne puissent aller plus loin. Si vous allez à Vienne<sup>1</sup>, cherchez-les chez MM. Fries frères, banquiers. Adieu, Monsieur, toute notre confiance, toutes nos espérances sont en vous. Écrivez à Ratisbonne chez M. l'abbé Moutet, hôtel de l'Évêché.

## LETTRE XXXVI (OUVERTE).

*La Fayette à Louis Romeuf.*

Olmütz, 15 août 1797.

Quel bonheur pour moi, mon cher Romeuf, de recevoir cette excellente lettre<sup>2</sup> qui peint si bien votre ardente amitié, votre noble caractère et tous les sentiments pour lesquels je vous chéris depuis si longtemps ! Elle arrive aujourd'hui, et j'y répons sur-le-champ, et, quelque pressé que je sois de sortir d'ici, je ne le suis pas moins de vous dire combien il m'est doux de vous tant devoir. Il me paraît qu'on vous a communiqué ma réponse écrite à la mission de M. le général de Chasteler<sup>3</sup>. Je me borne donc à vous déclarer ici que je suis fort content du nouvel arrangement qui a été fait avec vous, que je recevrais sans aucune peine la signification de la part de S. M. Impériale et Royale que vous m'annoncez, et que le consul américain n'éprouvera aucune difficulté pour satisfaire au vœu de la cour de Vienne sur la courte durée de mon séjour à Hambourg.

1. Romeuf n'y arriva que le 1<sup>er</sup> août 1797.

2. Du 9 août 1797.

3. Cf. la notice sur la lettre XXXVI, et *Mém.*, IV, p. 298.

Les nouvelles que vous me donnez sont bien satisfaisantes. Je joins ici un mot pour ma tante<sup>1</sup>. Chargez-vous de mille amitiés pour vos respectables parents et toute leur famille. Votre frère s'est-il marié? Je ne vous parle pas ici de mes autres amis. Je voudrais pourtant que Barthélemy reçût l'hommage de mon attachement et du prix que j'ai toujours mis à ses sentiments pour moi. Je voudrais que les généraux Buonaparte et Clarke sussent combien j'aime à leur avoir obligation, et que notre délivrance elle-même n'est pas le principal titre qui m'attache à Buonaparte. Je suis bien reconnaissant des bons procédés de M. le marquis de Gallo. Vous aurez donc vu M<sup>mes</sup> Maubourg et Pusy, leurs filles, notre cher Pillet<sup>2</sup>, notre cher Masson. Ma femme et mes filles vous disent mille tendresses. Mes deux amis, à qui votre lettre a été communiquée, s'y joignent bien cordialement, ainsi qu'à mon opinion sur le nouvel arrangement. Adieu, mon cher ami; je ne vous remercie pas, mais je vous embrasse de toute la tendresse de mon cœur.

LA FAYETTE.

LETTRE XXXVII (SECRÈTE).

*M<sup>me</sup> de La Fayette à M. Pillet, à Dresde.*

Olmütz, 9 septembre 1797.

Depuis la lettre dont l'excellent Feldman était chargé, notre bien cher ami, vous avez dû recevoir celle où je vous rendais compte de la négociation de Romeuf<sup>3</sup>, et où je vous demandais votre opinion sur

1. M<sup>me</sup> de Tessé. Romeuf devait se rendre de Hambourg à Wittmold.

2. A Ratisbonne, où ils étaient en attendant leurs passeports pour Vienne.

3. A Vienne, du 1<sup>er</sup> au 9 août 1797.



celle du général Chasteler<sup>1</sup>. Il a dû partir le même jour un billet du mari d'Henriette<sup>2</sup> pour elle avec un mot de moi. Voici le bulletin du moment actuel.

Vous savez que notre cher Romeuf a obtenu du consul américain un écrit exactement conforme à la demande de M. de Thugut; que le ministre impérial<sup>3</sup>, qui avait reçu ses instructions, en a été parfaitement satisfait; que sa dépêche à la cour et l'écrit ont dû arriver depuis longtemps. Il est vrai qu'on s'est obstiné à ne pas permettre que Romeuf en fût porteur. Mais la parole de M. de Thugut est positive; M. de Gallo en a été médiateur. On a fait parvenir à Gilbert la lettre de Romeuf<sup>4</sup> qui annonce cet arrangement; sa réponse ne peut avoir fourni aucun prétexte contre lui. Depuis cette conversation si précise, on a dû recevoir la réclamation nouvelle, nationale et pressante du Directoire, réuni dans un même vœu par les soins de l'habile Masclet. Victor doit avoir poussé encore les plénipotentiaires. Vos dépêches du 16 août à Barthélemy, Talleyrand, Masclet, Emmery, etc., ont dû produire un grand effet. Cependant nous sommes encore ici. Nos geôliers de tout grade n'y conçoivent rien, et nous soupçonnons quelque nouvelle infamie du cabinet autrichien.

Voici un détail curieux, mais qui doit rester bien secret. M. Cant a vu lui-même un homme du conseil de guerre par qui passe tout ce qui a rapport à nous. Il lui a confié la négociation de Romeuf et jusqu'à des phrases de lettres ouvertes des prisonniers. « Nous attendons tous les jours, a-t-il dit, l'ordre de les faire conduire hors du pays, s'il n'y a pas de nou-

1. Du 25 au 27 juillet.

2. M<sup>me</sup> de Maubourg.

3. M. de Buol-Schauenstein, ministre de l'Empire à Hambourg.

4. Du 9 août. Cf. *Mém.*, t. IV, p. 298. — Gilbert, prénom de La Fayette.

veaux obstacles. — Quels obstacles pourrait-il y avoir à présent? a répondu M. Cant. — Les ennemis des prisonniers, a repris cet homme, sont dans le cabinet. » Vous voyez que des gens qui sont dans la bouteille à l'encre sans être tout à fait au fond, se doutent que dans ce fond il se machine encore quelque chose contre notre délivrance.

Romeuf et Charles<sup>1</sup> couraient droit à Vienne et voulaient tomber tout à coup dans le cabinet du vizir. Leur projet est le meilleur qu'on puisse faire avec de faux passeports; mais nous les avons arrêtés pour trois motifs. Le premier est la crainte que M. de Thugut, fort impatienté contre nous, contre Romeuf, et contre l'engagement qui le presse, ne cherche à se venger sur les deux voyageurs<sup>2</sup> et à couper, en les emprisonnant, le fil de cette incommode négociation. Le second est que, s'il voulait des prétextes pour se plaindre des plénipotentiaires de la République, il saisisse pour cet objet l'arrivée en contrebande d'un citoyen qu'on sait être employé par eux. Le troisième est qu'étant engagé par une parole positive et ne pouvant plus que retarder, il tâcherait peut-être d'incidenter sur cette circonstance, comme une brèche faite aux engagements réciproques. A ces trois motifs s'est jointe une terreur peu probable, mais bien prépondérante pour nous. C'est que si par malheur la guerre recommençait au moment où Romeuf, reconnu officier et agent français, se trouverait déguisé à Vienne, sa situation pourrait y devenir très dangereuse. Nous sommes cependant bien convaincus que la présence de Romeuf à Vienne et une con-

1. De la Tour-Maubourg, frère de l'aide de camp de La Fayette et futur mari de M<sup>lle</sup> Anastasie de La Fayette.

2. Louis Romeuf et Charles Maubourg.

versation de lui avec M. de Thugut seraient du plus grand avantage pour nous. Tout ce que nous demandons est qu'il puisse y arriver de manière ou d'autre sans être accusé d'avoir abusé de la confiance des plénipotentiaires, et d'avoir violé le règlement du pays, signifié à lui-même par le Thugut. Au reste, quelque parti qu'il prenne, il vous rendra compte, soit par lettre, soit en personne, de tout ce qui a rapport à cette affaire.

Nous avons au fond de l'âme une espérance, c'est que le Directoire aura permis à Talleyrand, d'après vos dépêches du 16, de vous donner une commission directe pour Vienne, qui vous assurerait le droit d'y arriver, d'être écouté par M. de Thugut, et de réclamer l'exécution de sa parole. Si le vœu de nos cœurs s'est réalisé, vous devez le savoir à présent, et c'est un motif de plus pour que Romeuf aille vous dire tout ce qui s'est passé. Peut-être aussi trouverez-vous à Dresde quelque moyen de le faire arriver régulièrement à Vienne.

Nous croyons que la parole positive de M. de Thugut, donnée à un envoyé plénipotentiaire français, garantie par M. de Gallo, connue du ministre impérial et du consul américain à Hambourg, est un point principal duquel il faut partir toujours pour en exiger l'exécution. Il nous semble que Henriette et Julienne<sup>1</sup> doivent écrire à M. de Thugut une lettre simple et pressante qu'il faudrait tâcher de faire remettre par un courrier chargé de rapporter la réponse. Est-ce que les ministres alliés de la République à Dresde ne pourraient pas vous en donner quelque moyen ? Je crois même qu'un des hommes principaux de la

1. M<sup>mes</sup> de Maubourg et de Pusy.

cour électorale est un ancien ami du baron de Besenval<sup>1</sup>, qui, comme vous savez, a toujours publié qu'il devait la vie à Gilbert. Cet homme, dont j'ai oublié le nom, était à Paris pendant le procès, avait connu Gilbert à Dresde et venait quelquefois chez nous. Ces dames pourraient mander :

« Il y a trois mois que les membres du Directoire exécutif de la République, comptant sur l'effet des démarches déjà faites auprès de la cour de Vienne, nous avaient assuré que nous n'avions pas un instant à perdre pour aller embrasser nos époux au moment de leur délivrance. Si la bienveillance de M<sup>gr</sup> l'archiduc Charles, dont nous serons éternellement reconnaissantes, lui avait donné le pouvoir de nous faire parvenir jusqu'à Vienne, il y a longtemps que nous aurions eu l'honneur de nous présenter à l'audience de S. M. I. et de suivre auprès de vous, Monsieur le baron, l'affaire de la liberté de nos époux. Mais, après avoir erré autour des frontières sans avoir eu la permission de les dépasser, nous nous sommes placées à Dresde, où, depuis deux mois, nous et nos filles attendons à chaque minute l'arrivée des objets de

1. Pierre, baron de Besenval, né à Soleure en 1722, commandait, le 12 juillet 1789, les troupes de Paris, sous la direction du maréchal de Broglie, qui préparait avec 40,000 hommes une attaque de l'Assemblée à Versailles. Après la charge de cavalerie du prince de Lambesc contre la foule massée dans le jardin des Tuileries, Besenval tint jusqu'au soir ses troupes dans les Champs-Élysées et les fit retirer. Sur l'ordre du roi, il s'échappa de Paris le 26 juillet 1789, mais fut arrêté à Villenauxe, près de Provins, le 27 juillet, ramené jusqu'à Brie, enfermé dans un vieux château fort jusqu'au 29 novembre, transféré au Châtelet et mis en jugement. Sa cause, comme celle de Lambesc, contumace, et celle de Favras, détenu aussi au Châtelet, fut jugée par l'ancien tribunal du Châtelet, mais La Fayette obtint pour lui la procédure du régime issu de la Révolution, communication des pièces, assistance de conseils, confrontations de témoins. Besenval déclare à plusieurs reprises dans ses *Mémoires* que c'est à cette intervention de La Fayette qu'il doit d'avoir été acquitté le 1<sup>er</sup> mars 1790.

notre tendresse. Nous avons pensé même que le cruel silence si alarmant sur l'état de leur santé pouvait n'être qu'une preuve de plus qu'ils étaient déjà en route. Mais nous n'avons plus douté de leur immédiate arrivée lorsque des nouvelles des plénipotentiaires français, du Directoire, du ministre des relations extérieures, nous ont appris que M. Romeuf avait reçu votre parole positive qu'immédiatement après la réception d'un écrit exigé par vous du consul américain, les prisonniers d'Olmütz seraient mis en liberté. M. le marquis de Gallo a eu aussi la bonté de prendre part à cet arrangement. Nous avons su depuis par M. Romeuf que cet écrit a été rédigé dans les termes demandés par vous; que le ministre de S. M. I. et R. à Hambourg, qui avait reçu vos instructions, a témoigné en être parfaitement satisfait; que cet écrit a été expédié de Hambourg par M... lui-même, et que, d'après ses assurances et le calcul connu des postes, vous l'avez reçu le... L'affaire est tellement simple depuis qu'il ne s'agit plus que de l'exécution d'une parole, la plus expresse qui puisse être donnée, que, sans entrer dans les considérations non moins fortes de ce que les démarches de la République (et nommément celle conforme à l'arrêté du Directoire du... envoyé le... en Italie par le ministre des relations extérieures) nous donnent le droit d'attendre, nous nous bornons, Monsieur le baron, à solliciter de vous l'heureuse nouvelle que cette promesse est déjà exécutée, comme elle ne peut manquer de l'être au moment où nous avons l'honneur de vous écrire. Nous en recevons des félicitations de toutes parts, auxquelles nous ne pouvons pas encore répondre que nous sommes réunies à nos pères et à nos époux. Et cependant la parole d'honneur donnée

par vous au nom de S. M. I. et de concert avec M. le marquis de Gallo ne nous permet pas de douter qu'immédiatement après la réception de cet écrit du consul américain, conforme à votre demande, approuvé par votre ministre à Hambourg, et qui a dû vous arriver le..., vous n'ayez sur-le-champ ordonné la délivrance des prisonniers d'Olmütz. Veuillez, Monsieur le baron, avoir la bonté de nous en informer vous-même et agréer... »

Il faut tâcher que cette lettre soit remise à M. de Thugut de manière à ce qu'il ne puisse pas prétexter cause d'ignorance. Nous pensons aussi que Julienne doit écrire le plus tôt possible à M. de Gallo. Elle pourrait lui dire que « quoique les prisonniers aient cru devoir répondre aux propositions qui leur avaient été faites, ceux mêmes qui ne partageaient pas leurs opinions doivent respecter le sentiment qui a dicté leur conduite, puisqu'il est bien clair que ce n'est ni pour leur plaisir ni pour leur santé qu'ils restent dans l'affreux séjour d'Olmütz; que depuis ce temps il y a eu, grâce à M. de Gallo, une parole positive de M. de Thugut, parole donnée au nom de S. M. I. dont M. de Gallo est garant, qui a été communiquée aux membres du gouvernement, à tous les amis des prisonniers; que, de l'autre côté, on a rempli scrupuleusement à Hambourg tout ce que M. de Thugut avait exigé; qu'il est donc impossible que ce ministre ait le moindre prétexte pour différer l'exécution de cette parole; qu'elle conjure M. de Gallo de l'exiger en son propre nom; qu'il est affreux de penser que la santé des prisonniers, que celle de M<sup>me</sup> de La Fayette et ses filles peut souffrir un dommage considérable par cet inexplicable retard; que si M. de Thugut, depuis la parole qu'il a donnée, a reçu quel-

que chose de la part des prisonniers qu'il pense l'autoriser à y manquer, qu'il le montre; mais que, par la nature même de l'arrangement convenu et de la lettre de Romeuf à Gilbert, cela est impossible ». Et si par bonheur M. Romeuf avait reçu par la voie ministérielle la réponse de Gilbert, on pourrait en faire usage auprès de M. de Gallo, à qui il ne faut pas manquer d'envoyer en même temps copie de la lettre de ces dames à M. de Thugut. Au reste, Julienne sait mieux que nous les moyens de gagner le cœur de M. de Gallo, et il faut qu'elle les emploie le plus vite possible pour que cet ambassadeur, choqué d'être compromis par la perfidie de Thugut, éclairé par la lettre de Romeuf sur tous les détails qui ont eu lieu depuis qu'il l'a quitté, et touché par la lettre de Julienne, mande au ministre quelque chose d'efficace et charge quelqu'un de vous expédier les passeports. Il serait fort heureux que ce pût être Victor. Si cela se fait avant que Romeuf y soit, car nous voudrions que sa lettre et celle de Julienne parvinssent à M. de Gallo par le plus court chemin, et s'il y a un ministre napolitain à Dresde, il ne refuserait certainement pas un passeport pour arriver au principal ambassadeur de sa cour. Au reste, c'est à vous, mon cher ami, qu'il faut s'en rapporter pour tous ces détails. Il nous semble que si Romeuf ne peut pas arriver à Vienne sans danger, sa présence à Udine nous serait bien utile, et vous en jugerez tous par les renseignements qu'il vous donnera sur les choses et sur les personnes. Il faudrait beaucoup de temps pour obtenir la confiance de Clarke au même degré, et comme Bonaparte l'a déjà employé, son amour-propre est intéressé à le soutenir.

Nous ne vous parlons pas de ce que vous avez à

écrire à Paris, vous le savez mieux que nous. Nous désirons bien que les voyageurs vous portent d'ici quelque arrangement fait avec M. Cant pour avoir de vos nouvelles, que nous vous demandons alors bien détaillées. Dans toutes les courses qu'on aurait à faire à Vienne, à Udine, il nous semble que notre frère Charles<sup>1</sup> a beaucoup d'avantages ; il parle sûrement bien anglais ; il peut s'appeler sans mentir Charles Dufay, premier commis d'une maison de commerce anglaise. Le grand point, dans ce pays-ci où tout est formalité, est d'avoir un passeport en règle et de ne pas déguiser son nom. Au reste, je ne sais pourquoi nous entrons dans tous ces détails ; vous savez mieux que nous ce qu'il faut faire ; vous connaissez aussi bien que nous le prix du temps, et vous êtes au moins aussi pressé que nous de la délivrance. Nous sentons bien que nous sommes entre deux dangers, celui de la rupture des négociations, qui, produisant nécessairement une grande aigreur, referme les tombeaux pour longtemps ; et celui de la conclusion de la paix, qui, comme l'observe judicieusement Masclet en comparant la haine de ces gens-ci avec la lassitude de nos compatriotes et l'embarras des dissensions intérieures, pourrait bien les refermer pour toujours. Aussi les prisonniers feraient-ils tout au monde pour gagner vingt-quatre heures, excepté de compromettre leurs principes et leurs amis. Si vous connaissiez les détails alarmants et pressants qui ont été donnés depuis plusieurs mois, et surtout depuis quelques semaines, sur nos

1. M<sup>me</sup> de La Fayette, parlant ici au nom de César de La Tour-Maubourg (né en 1756, m. en 1831), désigne le frère de celui-ci, Charles (né en 1768, m. en 1850), qui épousa la fille aînée de La Fayette et fut aide de camp de Kléber. Les La Tour-Maubourg étaient seigneurs du Fay (Haute-Loire).



santés, et particulièrement sur la mienne et celle de ma fille aînée, détails qui, soit dit entre nous, sont fort exagérés, vous seriez effrayés de la barbarie de cette cour qui, ne pouvant en douter, aime mieux nous faire périr ici que de nous expédier les passeports.

Quoique les détails dont je vous parle soient exagérés, puisqu'il s'y agit de notre mort très prochaine, il n'est pas moins vrai que la prolongation de ce séjour est bien mauvaise pour nous. Gilbert a repris, depuis la cessation de la chaleur, de la toux et de petits mouvements de fièvre. J'ai deux bras hypothéqués et enflés, sans que la plaie de mes jambes soit guérie. Anastasie a été incommodée par la même cause, mais elle est mieux à présent. Je suis fâchée que M. de Pusy parle trop à sa femme de sa bonne santé, parce qu'elle le trouvera changé; mais cependant il est assez bien en ce moment, ainsi que M. de Maubourg. Félix, qui s'était si bien soutenu pendant les premières années, est à présent le plus souffrant des prisonniers. Nous voudrions bien vous parler en détail du bon courrier que nous avons reçu de Hambourg; mais le temps et le papier me manquent. D'ailleurs vous savez si bien ce que nous pensons et ce que nous sentons, que nous devons avoir moins de regret à la précipitation avec laquelle je vous écris. Mille tendresses aux dames. Nous comptons les moments bien plus pour elles que pour vous. Leurs maris n'ont pas le temps d'écrire aujourd'hui, mais nous venons de recevoir un petit billet d'eux pour nous. Et vous jugez bien que quand je m'avise de leur conseiller d'écrire et de leur indiquer des phrases, ce n'est pas de ma tête que je donne ces avis-là. Je suis l'interprète du triumvirat prisonnier

qui se concerte par la communication secrète sur ce qu'ils croient être le plus utile. Bien entendu que le tout est soumis, suivant l'usage, à votre revision et à votre opinion. Adieu, notre bien cher Pillet. Votre ami vous aime et vous embrasse de tout son cœur. Nous nous unissons tous et toutes à ces sentiments, et vous disons mille tendresses. Mille et mille amitiés à M. Feldman.

LETTRE XXXVIII.

*Louis Romeuf au général Bonaparte.*

16 septembre 1797.

J'ai déjà eu l'honneur de vous instruire, mon cher général, de ce qui s'est passé à Vienne au sujet des prisonniers d'Olmütz, et vous savez avec quelle parole et quelles espérances j'en suis parti. Vous croyez sans doute aujourd'hui que, grâce à vos réclamations, nous n'avons plus rien à redemander aux Bastilles autrichiennes. Nous espérons aussi que nous n'aurions plus à vous occuper de leur sort, et que la France qui réclame leur liberté ne se verrait point amusée par de pareilles lenteurs. Il est cependant vrai que les prisons d'Olmütz ne sont point encore ouvertes; il est vrai que le traitement des prisonniers n'a éprouvé aucun adoucissement. La parole de M. de Thugut était formelle, et ils devaient être libres dès que les conditions prescrites par lui seraient remplies. Le résident impérial à Hambourg m'a formellement déclaré que la lettre écrite et l'engagement souscrit par M. Parish remplissaient parfaitement les instructions de sa cour. Il ne doit donc vous rester aucune inquiétude sur ce qui s'est passé à Hambourg.

Les dépêches dont il ne me fut pas accordé d'être

le porteur ont été expédiées de cette ville le 19 août (v. s.)<sup>1</sup> et ont été, suivant l'ordre ordinaire, remises à Vienne huit jours après. Elles y sont donc depuis plus de trois semaines, et cependant rien n'a encore suivi la promesse de M. de Thugut, et les malheureux prisonniers d'Olmütz achèvent de périr dans leur affreux séjour; et quelque affectation que mette la cour de Vienne à publier qu'ils sont là le mieux du monde et qu'ils s'y portent bien, vous sentez que ces assurances sont peu tranquillissantes pour leurs amis. Il est plus que temps que l'on fasse droit à vos réclamations réitérées. La parole donnée aussi formellement par M. de Thugut à l'homme envoyé sous vos auspices, me semble vous fournir une heureuse occasion d'en presser l'exécution, et la loyauté de votre caractère ne me laisse aucun doute sur ce que vous ferez à cet égard. Il suffit que vous sachiez que la longue et atroce persécution exercée contre les premiers défenseurs de notre liberté est encore rigoureusement poursuivie, pour que je sois bien assuré de vos efforts pour la faire cesser. Tout ce que vous avez fait, ce dont j'ai été le témoin, et l'amitié personnelle que vous avez bien voulu me montrer, m'en sont des garants certains. Comme la malveillance est à son comble surtout depuis qu'ils ont nouvellement refusé avec tant d'énergie de renoncer aux droits que leur patrie peut exercer sur eux, j'ose vous demander avec instance de ne ralentir vos démarches que quand vous serez positivement assuré que les portes d'Olmütz sont enfin enfoncées.

1. Vieux style. Romeuf affecte déjà, envers Bonaparte, la flatterie de ne plus employer le calendrier républicain; il devrait écrire ici : 2 fructidor an V, au lieu de 19 août; de même, en tête de sa lettre, il écrit : 16 septembre 1797, au lieu de : 30 fructidor an V.

DEUXIEME PARTIE  
**Lettres d'exil (1797-1801).**

---

XXXIX

*Adresse des citoyens américains qui se trouvaient à bord des navires des États-Unis à Hambourg, présentée par leur consul, M. Pitkern, à La Fayette, le jour de son arrivée d'Olmütz, 4 oct. 1797.*

Sir, the citizens of the United States of America at Hamburg, take the earliest opportunity of presenting you their warmest congratulations on your deliverance from the cruel oppression which you have so long endured.

Beholding in you, Sir, the genuine friend of national liberty and good government, our astonishment has been less excited than our indignation to have found you the object of the vengeance of every species of tyrants, who, that nothing should be wanting to your suffering, added those of a virtuous and innocent family. But while we have deplored this injustice, we have rejoiced that you ever have exhibited to the world your upright intentions and the undeviating principles of an enlightened and true patriot. Five years has your country been deprived of the influence of those principles, and five years has she suffered every calamity. We confidently trust that a life so eventful, which was so successfully devoted to establish the liberty and welfare of

America, will yet be useful to her and to your native country. We ever gratefully remember the services you have rendered us; and at the same time we do not forget your friends and companions, Messieurs Latour-Maubourg and Bureaux de Pusy whose high merit commands our respect and whose common sufferings with you and liberation have raised our liveliest feelings. Should you and they judge it expedient to pass the Atlantic, we dare assure you and your interesting and amiable family and friends of a cordial and affectionate reception from all the citizens of the United States.

In behalf of our fellow-citizens in Hamburg and by their appointment.

G. WILLIAMS.      GEO. JAY.

#### TRADUCTION

Monsieur, les citoyens des États-Unis d'Amérique à Hambourg saisissent la première occasion de vous présenter leurs plus chaudes félicitations pour votre délivrance de la cruelle oppression que vous avez si longtemps supportée. Vous considérant comme le véritable ami de la liberté nationale et du bon gouvernement, notre étonnement a été moins excité que notre indignation à vous trouver l'objet de la vengeance des tyrans de toute espèce qui, pour que rien ne manquât à vos souffrances, y ont ajouté celles d'une vertueuse et innocente famille. Mais, tout en déplorant cette injustice, nous nous sommes réjouis de vous voir manifester au monde vos intentions droites et les principes immuables d'un patriote véritable et éclairé. Pendant cinq ans votre pays a été privé de l'influence de ces principes, et pendant cinq ans

il a souffert toutes sortes de malheurs. Nous avons la ferme confiance qu'une existence si bien remplie, qui a été consacrée avec tant de succès à établir la liberté et la prospérité de l'Amérique, lui sera encore utile, ainsi qu'à votre pays d'origine. Nous nous rappelons toujours avec reconnaissance les services que vous nous avez rendus, et en même temps nous n'oublions pas vos amis et compagnons, MM. Latour-Maubourg et Bureaux de Pusy, dont le mérite élevé commande notre respect, et dont les souffrances supportées avec vous ont excité nos plus vifs sentiments. S'il convenait à vous et à vos amis de passer l'Atlantique, nous osons assurer vous, votre aimable et intéressante famille et vos amis d'une cordiale et sympathique réception de la part de tous les citoyens des États-Unis.

Au nom et par mission de nos compatriotes à Hambourg.

G. WILLIAMS.      G. JAY.

## XL

### *Réponse de La Fayette.*

Gentlemen, it is with inexpressible delight that I found myself once more blessed with the sight of American friends and fellow-citizens, and how could I better feel that I was restored to liberty and life than on beholding again the American flag and amidst the sensations which your hearty welcome could not fail to excite. Now, gentlemen, in the affectionate and flattering assurances of your kindness and esteem, you give me an additional happiness for which I beg leave to offer my most respectful acknowledgments.

While our captivity has been honoured with so many testimonies of sympathizing benevolence from the friends of liberty, I am highly sensible of the constant and precious interest which the people of the United States has deigned to take in our behalf, of the early and repeated exertions of their government at home and representatives abroad, particularly in this place ; and among these obligations, let me pay a due and sacred homage to a generous son of America, the heroic Huger, who, as well as his worthy companion Bollmann, have by their magnanimity in their attempt and in their sufferings deserved universal admiration and are entitled to my boundless gratitude. In the honourable marks of your approbation for my conduct, I find those principles of liberty and legal order which have so happily prevailed in our American revolution, and which, I hope, shall ever ensure the welfare of the United States. Permit me, gentlemen, in the name of my friends Latour-Maubourg and Pusy and myself, most gratefully to present our acknowledgments for your good wishes and your kind invitation to these fortunate shores, the remembrance of which fills my mind with the most pleasing emotions and alively impatience to revise them. And altho' I want adequate words to express the sentiments of gratitude and respect which bind me to you, I request you will kindly receive the assurance that they shall for ever be engraved in my heart.

## TRADUCTION

Messieurs, c'est avec un inexprimable plaisir que je me trouve encore une fois favorisé par la vue d'amis et compatriotes américains ; comment pourrais-

je mieux sentir que je suis rendu à la liberté et à la vie, qu'en me tenant de nouveau sous le pavillon américain et rempli des émotions que votre cordiale bienvenue ne pouvait manquer d'exciter? Oui, Messieurs, par les assurances amicales et flatteuses de votre bienveillance et de votre estime, vous me donnez un supplément de bonheur pour lequel je vous prie de me laisser vous offrir ma plus respectueuse gratitude.

Dans ce moment où notre captivité, honorée de si nombreux témoignages de bienveillante sympathie de la part des amis de la liberté, me rend si profondément sensible au constant et précieux intérêt que le peuple des États-Unis a daigné prendre dans notre cause, aux efforts prompts et répétés de leur gouvernement à son siège et chez ses représentants au dehors, permettez-moi particulièrement en ce lieu et entre toutes ces obligations, de rendre un hommage juste et sacré à un généreux fils de l'Amérique, l'héroïque Huger, qui, autant que son digne compagnon Bollmann, a, par la magnanimité dans la tentative et dans les souffrances, mérité l'admiration universelle et un titre à mon éternelle reconnaissance.

Dans les marques honorables de votre approbation pour ma conduite, je retrouve ces principes de liberté et d'ordre légal qui ont si heureusement prévalu dans notre révolution américaine. J'espère qu'ils garantiront toujours la prospérité des États-Unis. Permettez-moi, Messieurs, pour mes amis Latour-Maubourg et Pusy et pour moi-même, de répondre par une parfaite gratitude à vos bons souhaits, à votre gracieuse invitation d'aller vers ces rivages fortunés dont le souvenir remplit mon âme des plus



agréables émotions, avec la vive impatience de les revoir. Quoiqu'il me manque des termes suffisants pour exprimer les sentiments de reconnaissance et de respect qui me lient à vous, je vous prie d'avoir la bonté de recevoir l'assurance qu'ils sont pour toujours gravés dans mon cœur.

## LETTRE XLI.

*La Fayette à Barras, membre du Directoire.*

Hambourg, 14 vendémiaire an VI (5 octobre 1797).

Permettez qu'un citoyen arraché par le gouvernement de sa patrie aux vengeances des ennemis coalisés contre elle, cherche à témoigner de nouveau sa reconnaissance en vous demandant un acte de justice, et à servir la République en appelant vos regards sur quelques-uns des membres de la nation les plus constamment dévoués à sa souveraineté.

Ce n'est pourtant pas de moi que je viens vous parler. Trop religieux envers la liberté pour m'excuser d'avoir rempli mes devoirs constitutionnels, je crois au moins superflu de relever ici d'absurdes inculpations; mon cœur et ma raison m'assurent également que je n'ai jamais cessé, que je ne cesserai jamais d'être citoyen français. Le gouvernement, en exprimant dans ses premières démarches en notre faveur le désir que Latour-Maubourg, Bureaux de Pusy et moi ne rentrassions pas *actuellement* en France, a reconnu que nous n'en avions pas perdu le droit. Mais avant d'aller, dans les circonstances actuelles, et comme c'est notre intention à tous les trois, retrouver en Amérique le premier berceau des républiques représentatives, il est un devoir sacré dont je dois m'acquitter.

Je m'adresse donc à vous, citoyen Directeur, avec toute la confiance que donnent à un prisonnier d'Olmütz ses obligations passées ; avec toute l'ardeur que m'inspirent à la fois le patriotisme et l'amitié, pour vous recommander ce petit nombre d'officiers que j'associai, en 92, à une résistance dont la responsabilité appartient à moi seul ; moi seul aussi je déterminai leur départ ; et lorsque, partagé entre la crainte d'enlever au territoire français un individu qui pût encore la défendre, et celle d'abandonner à la mort un martyr de plus des lois jurées, je choisis scrupuleusement mes camarades de malheur, la plupart d'entre eux, à ce déchirant passage de la frontière, ne savaient pas où les conduisait l'obligation impérieuse d'accompagner leur général ; tous ont été plus ou moins longtemps prisonniers des Autrichiens.

Ce sont ces amis inaltérables de la liberté et de l'égalité, distingués dans cette cause par des services anciens et purs, et brûlant du désir si naturel d'en rendre de nouveaux, que le gouvernement peut, d'un seul mot, rappeler au sein de la République à laquelle des principes éprouvés et des sentiments bien connus garantissent non seulement leur fidélité, mais leur amour pour la constitution que notre patrie s'est donnée.

Salut et fraternité.

L. F.

Citoyen Directeur Barras<sup>1</sup>,

Quoique les prisonniers d'Olmütz, délivrés par la victorieuse intervention du gouvernement, aient adressé au ministre des relations extérieures<sup>2</sup> le tribut officiel de leur reconnaissance, permettez-moi de

1. Ce qui suit est en post-scriptum dans le manuscrit.

2. Talleyrand. (Cf. p. 306, n. 4.)

vous remercier ici de nos obligations particulières envers vous ; plusieurs amis vous auront déjà dit avec quelle sensibilité nous avons appris les témoignages de votre intérêt.

## LETTRE XLII.

*A Monsieur Clarkson.*

Lehmkuhlen near Ploën, January the 27<sup>th</sup> 1798.

Dear Sir,

I was sure that your philanthropic and friendly heart had felt for us in our misfortunes ; your kind favour, dated January the 5<sup>th</sup>, has been affectionately well-comed, and my family join with me in the tribute of grateful sentiments which I beg you to accept. My health is now recovered ; but the sufferings of my wife in the prison of the coalesced governments have so deeply injured her, that she cannot for the winter move from this place, nor can I guess the time when her painful and lingering condition may be tolerably bettered.

While I did cooperate with you in our African concerns, you saw what opposition we had to encounter namely from the French aristocrats and the Jacobine leaders of that time ; procrastination became necessary ; yet I was ashamed to tell foreigners how necessary it had been. But I told you that in our doctrine of liberty, you could confidently anticipate a speedy destruction of the slave trade, and an enfranchisement of the negroes, which I wished to be gradual. How the measure has since been hurried, and to what effect, you have seen — to what intent, God knows. Anarchy, to us so detestable, has been to our adversaries a favourite engine. Nor do I need re-

minding you, my good Sir, of some early and pointed assertions of mine, which you thought yourself, in charity, obliged to combat. It is a comfort at least that in one colony where gradual emancipation had for some years been attempted, and a spirit of lenity diffused around, the black revolution was not attended with the horrors that have sullied it elsewhere. It now remains for my countrymen to heal the wounds which might have been prevented, and to secure for all the colonists, white and black, the enjoyment of freedom and legal order.

I am sorry to find that, on the other side, your Parliament is too backward—far am I to accuse the nation for parliamentary doings, I know how to discriminate—but I can't help lamenting that Mr. Pitt who, in very other measure, is so regularly supported by both Houses, has been, in this business, so very infortunate as to be regularly opposed by many of his most intimate and trusty friends. I forbear, as you do, to search in the ways whereby Providence might remove the obstacle—one of them however I must with earnest desire and fond expectation point out.

I hope a peace is not far distant, wherein almost all the maritime powers are concerned. What better atonement can be devised for the calamities and the crimes of this war, than to insert a formal article which shall at once put a stop to the infamous trade, and promote as well as we can, the restoration of our negroes brethren to the rights of men? What christian government would oppose it? I am sure the French Commonwealth shall not. In a convention that is to be universal, no selfish pride can interfere. Innovation, in this point at least, cannot, I

think, be deemed irreligious, or immoral. Equality in the forbearance of the most horrid piracy cannot be considered as subversive of good order.

Let then every man who has been in earnest in this affair, or wishes to be thought so, let him, say I, whatever be his political creed or national affections, exert himself with incessant zeal to obtain, with hearty eagerness to wellcome an event for which no such opportunity had hitherto offered.

Adieu, my dear Sir; my best wishes, my most affectionate acknowledgments attend you. Believe me with great attachment and regard,

Your sincere friend.

LA FAYETTE.

#### TRADUCTION

Lehmkuhlen, près Ploën, 27 janvier 1798.

Cher Monsieur,

J'étais sûr que votre cœur [d'ami et de philanthrope] avait battu pour nous dans nos malheurs. Votre honorée du 5 janvier a été reçue avec affection, et ma famille se joint à moi dans le tribut de sentiments reconnaissants [que je vous prie d'accepter. J'ai maintenant recouvré la santé; mais les souffrances de ma femme dans la prison des gouvernements coalisés l'ont si profondément atteinte, qu'elle ne pourra, de tout l'hiver, bouger d'ici, et que je ne puis prévoir l'époque où son état douloureux et languissant sera suffisamment amélioré.]

Pendant que je travaillais avec vous à nos affaires africaines<sup>1</sup>, vous avez vu quelle opposition nous rencontrâmes, particulièrement de la part des aristo-

1. De janvier 1790 à mai 1791.

crates français et des chefs jacobins d'alors; [il devint nécessaire de temporiser, et cependant j'étais honteux d'avouer à des étrangers combien cela était nécessaire]. Mais je vous disais que, selon notre doctrine de liberté, vous pouviez avec confiance prévoir une prochaine suppression du commerce des esclaves et un affranchissement des noirs, que je désirais graduel. Comment, depuis, la mesure a été prise précipitamment<sup>1</sup>, à quoi elle a abouti, vous l'avez vu; dans quelles intentions, Dieu le sait. L'anarchie, pour nous si détestable, a été pour nos adversaires un moyen favori. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, [cher Monsieur], quelques-unes de mes [premières et catégoriques] assertions, que vous pensiez vous-même devoir charitablement combattre. C'est au moins une consolation que dans une [seule] colonie où l'émancipation graduelle avait été essayée depuis quelques années<sup>2</sup>, et où un esprit de douceur s'était répandu, la révolution noire n'a pas présenté les horreurs qui l'ont souillée ailleurs. Il reste aujourd'hui pour mes compatriotes à guérir les blessures qui pouvaient être évitées, et à garantir à tous les colons, blancs et noirs, la jouissance de la liberté et de l'ordre légal.

J'ai le chagrin de voir que, d'autre part, votre Parlement est trop arriéré. Je suis bien loin d'accuser la nation [des actes parlementaires]; je sais distinguer. Mais je ne puis m'empêcher de déplorer que M. Pitt, qui, en toute autre question, est si régulièrement soutenu par les deux Chambres, ait été, en cette affaire, assez malheureux pour être régulière-

1. 16 pluviôse an II,

2. La Fayette avait acheté cent quarante mille livres, en 1785, la plantation de Cayenne. Cf. lettre I.

ment combattu par nombre de ses plus intimes et fidèles amis. Je m'interdis, comme vous, de rechercher les moyens par lesquels la Providence pourra écarter l'obstacle. Il en est un cependant que je puis noter [avec un désir raisonnable et une attente passionnée].

J'ai l'espoir d'une paix prochaine<sup>1</sup>, à laquelle presque toutes les puissances maritimes sont intéressées. Quelle meilleure compensation imaginer aux calamités et aux crimes de cette guerre, que l'insertion d'une clause formelle mettant, une fois pour toutes, un terme à l'infâme commerce et préparant, autant que possible, le rétablissement de nos frères noirs dans les droits de l'homme? Quel gouvernement chrétien s'y opposerait? Pas la République française, j'en suis sûr. Dans une convention qui doit être universelle, l'orgueil égoïste ne saurait intervenir. Innover, au moins sur ce point, ne peut être, à mon avis, considéré comme irréligieux ou immoral. [L'égalité dans] la réprobation de la plus horrible piraterie ne peut être jugée subversive du bon ordre.

Aussi, que tout homme qui a pris au sérieux cette question ou qui veut en avoir l'air, que tout homme, quel que soit son parti politique ou son sentiment national, s'exerce avec un zèle incessant à provoquer, avec une ardeur cordiale, un événement dont l'opportunité ne fut jamais si grande.

Adieu, mon cher Monsieur; [mes meilleurs vœux, ma plus affectueuse gratitude, s'adressent à vous. Croyez-moi, avec grande amitié et considération,

Votre sincère ami.]

LA FAYETTE.

1. Elle ne fut consentie par l'Angleterre qu'à partir des préliminaires du 1<sup>er</sup> octobre 1801 et signée à Amiens le 28 mars 1802. Les hostilités reprurent de 1804 à 1815.

## LETTRE XLIII

*La Fayette au citoyen Romeuf<sup>1</sup>.*

Hambourg<sup>2</sup>, 11 thermidor an VI (29 juillet 98).

Je vois avec un vif regret, mon cher Louis, qu'aucune de mes lettres ne vous est parvenue<sup>3</sup>; elles ont commencé de venir à Paris le lendemain même de votre départ<sup>4</sup>; il y en avait aussi de Maubourg; nos amis les auront ouvertes, et vous vous serez embarqué sans recevoir mes derniers, mes tendres vœux. Je vous félicite d'avoir été admis à la belle expédition de Bonaparte<sup>5</sup>; je le félicite d'avoir acquis deux patriotes et deux officiers tels que vous et votre frère, à qui j'avais écrit plusieurs fois et qui vous aura sûrement joint. Toutes vos lettres me sont ar-

1. Cette adresse est au bas de la première page. L'adresse de la lettre XLIV, mise par M<sup>me</sup> de La Fayette, indique que Louis Romeuf et son frère Victor sont à Malte.

2. La Fayette venait de conduire de Hambourg jusqu'à Harbourg, sur l'Elbe, M<sup>me</sup> de La Fayette qui partait en France.

3. Une seule lettre antérieure à celle-ci est adressée à Louis Romeuf dans les *Mémoires* (IV, 412), à la date du 23 mai 1798.

4. Bonaparte avait quitté Paris le 3 mai 1798 avec son état-major, dont faisaient partie les deux Romeuf, pour rejoindre, à Toulon, la flotte de dix mille marins sous Brueys et trente-cinq mille hommes de l'armée d'Italie sous Desaix et Kléber. L'embarquement eut lieu le 19 mai, et le 9 juin on était devant Malte.

5. L'illusion de La Fayette est forte. La prise de Malte n'est pas un fait de guerre, mais un maquignonnage. L'île était aux chevaliers de Saint-Jean depuis la donation de Charles-Quint en 1525, et le grand maître La Valette en avait fait le siège de la police de la Méditerranée contre les Turcs. Il n'y avait, en 1798, aucun grief de la France contre les propriétaires de l'île, sauf l'asile accordé à quelques émigrés. La place était d'ailleurs imprenable. « Il est heureux, dit Caffarelli, qu'il se soit trouvé quelqu'un dans Malte pour nous en ouvrir les portes, car sans cela nous n'y serions jamais entrés. » Le 10 juin, Bonaparte fit offrir au comte de Hompesh, grand maître de l'ordre, une pension de 300,000 francs; celui-ci abdiqua et se retira à Trieste. Le jour même, Bonaparte installa dans l'île, sous les ordres de Vaubois, une garnison qui s'y maintint jusqu'au 8 septembre 1800 sous le blocus de la flotte anglaise.



rivées; j'y ai reconnu votre esprit et votre cœur; ma confiance en vous est sans bornes comme ma tendre affection; j'aime à espérer, mon cher ami, que nous nous reverrons bientôt. Vous savez que je ne puis me croire établi nulle part, à moins que vous n'y soyez avec moi.

Toute l'Europe est, comme de raison, occupée de vos opérations et de vos projets. La campagne a bien commencé; c'est un grand avantage que la possession de Malte; les étoiles que Nelson a pu consulter le cèdent à celle de votre prodigieux général; il faut être bien habile pour être toujours si heureux<sup>1</sup>. Instruisez-moi de tout ce qu'il vous sera permis de mander. Mon cœur vogue avec vous; il sera, malgré qu'on en ait, de l'expédition; que la liberté s'établisse partout où vous paraîtrez, et qu'elle y soit fondée solidement sur la justice et la vertu, les seules bases vraiment républicaines.

Toute la colonie de Lehmkuhlen<sup>2</sup> est dispersée; Maubourg est à Ploën avec Victor<sup>3</sup>, Amélie et les

1. Tout était remis au hasard dans cette expédition. Elle ne comportait que treize vaisseaux de ligne et quatorze frégates, mais, avec les bâtiments de transport, il y avait près de cinq cents embarcations. Brueys a déclaré que dix vaisseaux de guerre anglais suffisaient pour jeter le désordre dans ce convoi et le détruire. Cela faillit arriver trois fois : en quittant Malte, le 19 juin; devant Candie, le 25; devant Alexandrie, le 29, Nelson étant passé sur ces points quelques heures avant ou après la flotte française. Nous primes Alexandrie le 1<sup>er</sup> juillet, et l'armée s'enfonça en Égypte. Mais la flotte ne pouvait s'abriter dans le port d'Alexandrie, trop peu profond, ni se défendre dans la rade d'Aboukir, trop ouverte, ni partir pour Corfou, faute de vivres et d'approvisionnements. Elle fut détruite dans la nuit du 1<sup>er</sup> août, et Nelson envoya bloquer Malte. — L'Angleterre a reconnu, comme La Fayette, l'avantage de posséder Malte, puisque, ayant promis, au traité d'Amiens (1802), de l'évacuer, elle l'occupe encore depuis plus d'un siècle.

2. La Fayette s'était installé à Lehmkuhlen le 17 novembre 1797 jusqu'en avril 1798. Il vint alors à Wittmold, où eut lieu, le 8 mai 1798, le mariage de sa fille aînée, Anastasie, avec Charles de Maubourg.

3. De Latour-Maubourg, frère cadet du prisonnier d'Olmütz.

trois enfants; Pusy à Ottensen<sup>1</sup> où il attend le départ pour l'Amérique de son beau-père<sup>2</sup>, qui ne partira pas, et l'arrivée ici de sa femme, qui n'arrive point. Masclet est à Hambourg. Aujourd'hui même j'ai eu la cruelle douleur de me séparer de ma femme et de mes filles; il y a longtemps que notre amie<sup>3</sup> est partie, ainsi que M<sup>me</sup> Smith, cette autre amie si excellente. Mais vous aurez eu des nouvelles de la chère citoyenne Smith. Charles accompagne les trois voyageuses. Je ne vous dis qu'un mot de leur voyage, parce que ma femme, en vous envoyant ma lettre, y ajoutera quelques lignes, et que vous serez mieux instruit par elle que par moi. Je vous dirai seulement que sa santé est beaucoup meilleure, et je n'ai pas besoin de vous parler du déchirement de cette séparation; vous êtes trop amalgamé à nous pour n'en pas juger, et vous la sentez comme nous-mêmes.

Je retourne avec Georges à Wittmold, et si nous le quittons cet hiver, ce ne sera pas pour aller en Amérique. La situation réciproque des deux Républiques soumet mon ancien projet à des inconvénients qui commenceraient avec la traversée et qui se renouvelleraient là-bas tous les jours. Les bontés que j'y éprouverais sûrement seraient peut-être une raison de plus pour suspendre une visite à ces Républiques qui me touchent de si près, et dont la réconciliation

1. Port d'Altona, sur l'Elbe.

2. Dupont de Nemours (1739-1817), principal disciple de Quesnay et éditeur des physiocrates; employé aux réformes financières de Turgot, négocia, sous Vergennes, le traité de 1782 avec l'Amérique. Membre et deux fois président de la Constituante, il s'arma pour le roi au 10 août 1792 et se cacha ensuite chez Lalande, à l'Observatoire. Membre des Anciens en 1795, il en était président en 1797; banni au 18 fructidor, il émigra en Amérique en 1799, en revint en 1802 et y retourna pendant les Cent-jours. (Cf. lettres XLVI et LVI.)

3. M<sup>me</sup> de Simiane, venue à Lemhkuhlen au printemps de 1798.

avec celle de France, dans ma position actuelle à l'égard de ma patrie, ne peut pas, malgré ma bonne volonté, dépendre de moi. Mais, en évitant soigneusement tout pays en guerre avec le nôtre, je ne suis peut-être pas exempt des dangers qui, dit-on, pourraient menacer le Holstein, et puisque en France le gouvernement ne veut pas encore de moi<sup>1</sup>, ni même des mesures qui me paraissent conformes à son intérêt autant qu'au mien<sup>2</sup>, j'aimerais mieux profiter de la bienveillance des alliés de la République<sup>3</sup>, que de vivre chez ses ennemis, ou même chez ceux qui peuvent d'un jour à l'autre le devenir.

Les amateurs de rapprochements pourraient en faire un singulier. Charles Maubourg, à notre sortie de France, alla trouver son oncle Belmont, commandeur à Malte, qui le prévint que les chevaliers verraient avec peine un camarade patriote; à quoi il répondit qu'il traiterait cette affaire entre lui et ceux qui lui en parleraient; mais ensuite le vieux commandeur lui signifia la même chose au nom du grand maître, avec lequel un jeune homme de dix-sept ans ne pouvait pas se battre; et comme Charles ne voulut renier ni ses principes ni ses amis, il sortit de l'île; et s'il

1. Cf. la notice sur la lettre XXXV, p. 151, et p. 155, note 1, l'extrait des *Mémoires de Lareveillère-Lépeaux*.

2. Lettre à Romeuf, IV, 412. Il propose, dans cette lettre, de mettre au service du Directoire « son caractère, qui inspire assez de confiance, son nom, qui rappelle assez de popularité » pour consolider le régime, quel qu'il soit, auquel il se rallierait officiellement et qui serait fondé sur une « coalition sincère contre les jacobins, les aristocrates et les royalistes ». Il garantit que son retour et celui de ses amis n'augmenteraient pas le nombre des républicains, ce qui serait en effet, selon lui, un danger; et, d'autre part, il ne demande pas de situation officielle dans l'état de choses nouveau : « Je crois même que je puis être plus utile par mes opinions et mon exemple dans la retraite que par un rôle plus actif. » (*Ibid.*, p. 416.)

3. La République batave.

y était resté pour vous combattre ou en avoir l'air, il serait reçu à Paris sans difficulté. Il en est de même de Victor, qui, avant la Révolution, y avait été faire ses caravanes. J'espère cependant que leur affaire s'arrangera. Ma femme vous en rendra compte.

Parlez de moi, mon cher Louis, à ceux de vos amis qui me conservent une place dans leur cœur. J'embrasse tendrement votre frère. Adieu, mon cher et bien-aimé Louis, je suis bien constamment occupé de vous, je fais des vœux bien ardents pour votre bonheur, et j'en aurai un inexprimable à vous revoir.

L. F.

#### LETTRE XLIV.

*Madame de La Fayette à L. Romeuf.*

Paris, 29 thermidor<sup>1</sup>.

Ne faisant pour ainsi dire qu'arriver à Paris, nos chers amis, l'on y reçoit vos premières nouvelles. Vous avez bien souffert. Nos cœurs vous suivent partout. Le mien est bien malade de tout ce qu'il a quitté, mais ma santé est fort bonne à présent. Je suis ici avec ma Virginie; l'ainée est restée près d'Utrecht avec son mari<sup>2</sup>; ils sont fort heureux, assez pour nous consoler un peu de cette séparation.

Le citoyen Méchin<sup>3</sup> veut bien se charger de cette

1. 17 août 1798.

2. Lettre XLIII, p. 335, n. 2.

3. Le baron Alexandre de Méchin, né à Paris en 1762 et mort en 1849, fut, pendant la Révolution, très lié avec les principaux girondins. Sous le Directoire, il fut chef de cabinet du ministre de l'intérieur, Benezech; en juin 1798, il fut nommé gouverneur civil de Malte. Après le 18 brumaire, il fut préfet des Landes, de la Roër, de l'Aisne et du Calvados. Révoqué deux fois par les Bourbons, il devint député de l'Aisne, de 1819 à 1830. Nommé conseiller d'État par Louis-Philippe, il prit sa retraite en 1840.

lettre; il a été bien honnête pour nous. Il nous a promis de faire une enquête sur nos ci-devant chevaliers de Malte, Victor et Charles, qui, j'espère, pourront jouir des avantages de la capitulation lorsqu'il sera prouvé qu'ils n'étaient hors de l'île que parce que leur patriotisme y était trop connu<sup>1</sup>. Je n'ai pas besoin de vous demander vos bons offices. Je suis persuadée que le citoyen et la citoyenne Méchin vont rendre le séjour de l'île fort agréable<sup>2</sup>. Mais il paraît que votre santé en a trop souffert et que nous vous reverrons. En attendant, nos chers amis, notre cher libérateur, je ne vous demande pas de penser à nous, je vous dis que nous penserons à vous sans cesse; tout cela vous est bien connu. Je voulais vous en écrire bien plus long, mais le moment du départ du citoyen Méchin ne me laisse que celui de vous dire que vous lirez dans nos cœurs à tous.

## LETTRE XLV.

*La Fayette à la citoyenne La Fayette, chez le citoyen Beauchet, rue de l'Université, n° 302, à Paris.*

Wittmold, 26 fructidor<sup>3</sup>.

Je reçois aujourd'hui, au bout de neuf jours, votre lettre du 17, mon cher cœur, et quoique la distance qui nous sépare ne me paraisse pas à beaucoup près diminuée, je jouis sensiblement toutes les fois que le moment où vous tracez les expressions de votre ten-

1. Victor et Charles de Maubourg, chevaliers de Malte, n'étant pas dans l'île le 10 juin 1798, étaient exclus des bénéfices stipulés pour les membres de l'ordre.

2. Méchin ne put se rendre à son poste, car au moment où écrit M<sup>me</sup> de La Fayette, Malte vient d'être bloquée par la flotte anglaise, qui l'occupera le 8 septembre 1800.

3. 14 septembre 1798.

dresse a été moins éloigné de celui où j'ai le bonheur de les recevoir. Je vous félicite et vous remercie de toute mon âme pour les détails intéressants que vous me donnez sur les chers enfants; ils sont bien satisfaisants tous les trois. Embrassez-les bien tendrement pour moi, ainsi que leur oncle et leur tante et le citoyen Grellet. Dès que nous avons eu de vos nouvelles, Georges et moi avons été les porter à Ploen; nous y avons trouvé quelques détails de plus. Je suis fâché que votre sœur loge loin de vous. En tout, mon cher cœur, ce que l'on écrit, ce que vous écrivez vous-même, me prouve de plus en plus que vous ne vous ménagez pas, et j'en ressens une vive peine et beaucoup d'inquiétude. J'espère qu'il est superflu de répéter tout ce que je vous ai mandé sur cet objet, et les nouvelles instances que je vous ai faites par le dernier courrier. Vous ne pouvez pas me donner une plus grande marque d'affection que de mettre du calme dans ce qui vous impatiente, et de la modération dans ce qui vous fatigue. Je vous recommande, ou pour mieux dire c'est moi que je recommande à vous-même; dites de ma part à votre sœur<sup>1</sup> qu'il faut avoir été trois ans avec vous et avoir suivi les vicissitudes de votre santé, pour savoir combien toute agitation morale et physique, même légère et momentanée, lui est pernicieuse; ses talents pour le gouvernement de la jeunesse doivent s'étendre à vous, quoique son aînée. Je puis bien lui donner cette commission, puisque je charge aussi notre chère Virginie d'être une petite pédante insupportable et de vous rappeler mes sermons toutes les fois qu'il y aura lieu. Comment ne serais-je pas

1. M<sup>me</sup> de Grammont, la dernière des filles de M<sup>me</sup> d'Agen. (Cf. la lettre XLVI, p. 345, note 2.)

effrayé de votre activité à poursuivre tout ce qui vous fatigue et vous ennuie, quand je vois que vous balancez à donner quatre heures par semaine au seul intérêt qui puisse vous distraire de vos tristes et dégoûtantes occupations? Mais, tout en vous grondant, en vous conjurant encore d'avoir de vous non seulement les soins qui vous paraissent suffisants, mais ceux dont mon cœur a besoin, je vous remercie de nouveau et je jouis avec vous de la satisfaction que vous m'avez donnée en me parlant de ces précieux enfants. Je vois avec grand plaisir que Théodule sera comme son père, ce qui lui garantit que son oncle l'aimera bien tendrement.

Je vous ai confié dans ma dernière lettre les idées de M<sup>me</sup> de Tessé sur Wittmold<sup>1</sup>; je vous ai dit que vous pouviez en parler à la comtesse P. et à son amie. Je vous dis à présent à toutes les trois que, quoique le projet ne soit pas un secret ici, puisqu'il a été indiqué dans la gazette, et qu'on a reçu d'une manière plus claire encore des propositions, la propriétaire m'a recommandé de ne pas me tourmenter d'avance, ni vous, ni sa jeune amie. Je vous avais déjà écrit, et d'ailleurs il me paraît convenable que vous et elle le sachiez. Mais attendez l'une et l'autre, pour lui en parler, que la confiance qu'elle vous fera sûrement bientôt vienne de sa part. Au reste, on ne vendrait que dans le cas d'un excellent prix, et, suivant toute apparence, on ne sortirait, d'après l'usage du pays, qu'au mois de mai prochain. Quant à l'établissement futur, il est bien incertain.

M<sup>me</sup> de Tessé est la seule de la maison qui penche

1. M<sup>me</sup> de Tessé se proposait de vendre sa propriété de Wittmold pour éviter l'approche des armées françaises, maîtresses de la vallée inférieure du Rhin.

pour la transplantation aux États-Unis. Ce que vous me mandez des mesures prises en faveur des Américains par le gouvernement français, me fait un plaisir inexprimable. C'est le seul moyen de remettre dans une bonne mesure la masse du peuple que le système vexatoire avait jeté dans l'autre côté de la balance. Je le disais sous l'ancien régime, je l'ai dit dans les premières années de la Révolution, et je répéterais aujourd'hui, si l'on m'écoutait, que c'est par une conduite générale ouverte et sincèrement amicale, qu'on déjouera dans les États-Unis le machiavélisme du gouvernement anglais. Un banquier de Hambourg qui avait une lettre à faire tenir au docteur Logan m'a demandé son adresse. Je n'ai pas pu la lui donner; dites-le-lui s'il est encore en France; s'il est parti, mandez-le-moi pour que j'en avertisse son correspondant. J'ai écrit par plusieurs occasions en Amérique, et notamment au général Washington. Je charge aujourd'hui Masclet<sup>1</sup> de proposer aux correspondants de Logan, MM. Vidal, d'envoyer la lettre à quelqu'un qui s'informe chez le général Kosciusko de la demeure du docteur. Pauline est à Eutin<sup>2</sup> et revient dans deux jours. J'ai annoncé avant-hier à l'écoissage que j'irais la chercher pour rendre à la famille Romelin la visite que nous avions reçue à Lehmkuhlen; j'ai vu deux ou trois visages s'allonger d'une manière comique, et j'ai découvert, à mon grand divertissement, que le pauvre Romelin, malgré sa bienveillance paternelle, tremblait depuis longtemps de la peur de me donner à dîner,

1. Masclet était alors à Hambourg, ainsi que l'indique la lettre XLIII, dans le passage relatif à la dispersion de la colonie de Lehmkuhlen.

2. En Holstein, près du lac de Ploen. Pauline (M<sup>me</sup> de Montagu) y visitait la famille de Stolberg. (Cf. lettre XLVI, p. 345, n. 2.)



surtout pendant que la cour oldenbourgeoise était à Eutin. J'ai prié M.... de le rassurer, et la visite du républicain père et du républicain fils a été tenue pour faite, ce qui satisfait également les deux parties. Il me reste encore à m'amuser de la mine du bon ambassadeur lorsque nous nous rencontrerons ici.

Pauline vient de faire un nouveau tour de son métier. Je lui avais porté, en désespoir de bourse, une lettre du malheureux de Vi..., plus déplorable que toutes celles que vous avez lues; que fait-elle? Après avoir ramassé six louis je ne sais où, elle fait copier par Marie-Agnès cette lettre où il y avait *mon général* sans aucune désignation de ma personne, et la fait présenter par la comtesse Catherine à ce prince qui ne parle point aux démocrates, mais qui néanmoins est libéral et qui a donné vingt louis pour le correspondant du général. Voilà donc vingt-six louis de secours pour une famille réduite à la misère et dont le chef a servi en Amérique sous les drapeaux de la liberté. Dans ma reconnaissance pour Pauline, j'ai dit et je soutiens que c'est un ange qui a le diable au corps; l'ancien hôte du vieux gourmand qui me hait tant, quoiqu'une fois il ait trouvé son salut dans mes bras, lui accorde une pension, ce qui fait grand plaisir à ses parents; il faudrait que je fusse encore plus gourmand que lui pour m'accommoder d'un dîner payé de cette façon, et par un tel personnage. Chacun a son goût.

Par exemple, comme dit le petit Français Second, je sais qu'à la place du citoyen Méchin, j'aurais dérobé à mes affaires quelques minutes pour vous recevoir. Nous n'avons encore que des nouvelles vagues sur Bonaparte. Les gazettes d'hier ne disent rien, si ce n'est que les trois jeunes d'Orléans sont

attendus en Espagne, ce qui ferait croire que l'aîné a renoncé à son établissement en Amérique. Mais votre gazette à vous, mon cher cœur, dit quelque chose de bien extraordinaire : c'est qu'au lieu d'emmener Chavaniac en Haute-Loire vous comptiez le renvoyer au jeune ménage. Il nous est impossible de concevoir cet arrangement. Je suis bien fâché de la continuation du mauvais état de Félix; il avait, dans sa dernière lettre à son frère, des espérances pour le bureau des colonies, elles m'avaient été confirmées par une lettre de notre ami. Vous ne me parlez plus de celle pour mes compagnons que je souhaite tant savoir remise à son adresse<sup>1</sup>. Je vois avec beaucoup de peine que le jeune ménage tarde à vous rejoindre. Au reste, il faut attendre les détails que vous me promettez, mais croyez, mon cher cœur, que je suis bien persuadé que vous ferez tout ce qu'il y a de mieux et que personne ne pourrait aussi bien que vous s'occuper de nos affaires. Ce que je désire par-dessus tout, c'est que vous vous évitiez les impatiences et les fatigues, et que nous nous retrouvions bientôt pour ne plus nous quitter. Voilà près d'un an que nous avons quitté les prisons royales pour une espèce de bannissement; dans quelques mois nous pourrons sans inconvénient, si ce n'est sans regrets, chercher en Amérique un asile définitif. Je laisse la plume à Georges, mais je veux, avant de la quitter, vous charger de mille tendresses pour ma bonne chère Virginie. Dites-lui de ne pas oublier de mettre dans chacune de ses lettres quelque chose de particulier pour M<sup>me</sup> de T.; elle en parlait dans la dernière, et j'ai eu soin de la montrer. Adieu, adieu,

<sup>1</sup> C'est une seconde démarche, renouvelant celle de la lettre XLI et faite, cette fois, auprès de Lareveillère.

mon cher cœur, ne vous mettez pas dans la tête que je puisse jamais vous attribuer des difficultés et des lenteurs si étrangères à vous. N'ajoutez pas des inquiétudes imaginaires aux contrariétés réelles. Vous savez quelle confiance j'ai en vous et combien je compte sur votre fidèle observation de tout ce que vous promettez à vos amis, sauf un seul point sur lequel vous êtes moins honnête, c'est celui de votre santé, et c'est justement celui qui m'intéresse le plus. Adieu encore une fois; il m'en coûte pour quitter le bavardage auquel je ne puis me livrer qu'une fois par semaine, mais en tous les instants je pense bien tendrement, bien anxieusement à vous. Je vous embrasse toutes deux de toute mon âme.

Je vous félicite d'avoir vu le citoyen Frestel<sup>1</sup>; on nous annonce toujours des lettres de lui qui n'arrivent jamais. Je l'embrasse de tout mon cœur; j'ai tous les jours plus de motifs pour l'aimer; son jeune ami est au supplice de Tantale. A l'arrivée du paquet, l'espérance brille dans ses yeux; j'éprouve une peine bien grande à être obligé de lui dire : « Il n'y en a point. »

#### LETTRE XLVI.

*La Fayette à Madame de La Fayette.*

Wittmold, 5 vendémiaire (26 septembre 1798).

Votre lettre du 5 de ce mois a été reçue comme tout ce qui vient de vous, mon cher cœur; le besoin de vos nouvelles est extrême; le besoin de vous voir augmente tous les jours; j'ai été bien heureux de lire que les partages<sup>2</sup> seraient finis dans deux mois;

1. Précepteur de Georges La Fayette. (Cf. la notice sur la lettre XLIX.)

2. De l'héritage de M<sup>me</sup> d'Ayen entre les trois sœurs, M<sup>mes</sup> de Montagu, de La Fayette et de Grammont. Ces partages ne furent réglés qu'en

je puis donc compter que rien ne retardera votre retour; mon vœu serait, comme je mandais à Anastasie, de partir dans le même temps pour aller au-devant de vous; Maubourg voudrait profiter de l'occasion pour embrasser sa femme si elle pouvait sortir avec vous, et reviendrait bien vite dans son petit ménage de Ploen. Quant à nous, deux affaires doivent influencer notre marche : les couches d'Anastasie, dont je voudrais être le moins loin possible, et le départ au printemps pour l'Amérique, où je voudrais faire par terre le plus de chemin que je puis. Il est sûr d'ailleurs que l'idée dont Anastasie parle à son frère est ce qu'il y a de moins cher, de plus convenable, et me plairait beaucoup, aux conditions dont je parlais à cette chère fille. Gouverneur Morris a mis à la voile avec la citoyenne Le Ray; il ne m'a point demandé mes commissions, et s'est borné à des compliments, après son départ, par son correspondant qui va retourner chez lui; j'aurais fort souhaité que Morris n'arrivât en Amérique qu'après la réconciliation. Nous ignorons quels arguments vous avez à donner contre la vente de la chère presque île; mais dans tous les cas, elle est décidée, ce n'est plus un secret; les propositions et les renseignements vont leur train; on n'en sortira pourtant pas, suivant toute apparence, avant le mois de mai; la disposition future, en provi-

1801. M<sup>me</sup> d'Ayen était morte sur l'échafaud le 4 thermidor an II (22 juillet 1794), avec l'aînée de ses cinq filles, M<sup>me</sup> de Noailles. Lors des pourparlers pour le partage, M. de Noailles était en Amérique. La seconde fille était M<sup>me</sup> de La Fayette. La troisième, M<sup>me</sup> de Thésan, était morte peu après son mariage, et M. de Thésan vivait émigré en Allemagne. La quatrième, M<sup>me</sup> de Montagu, étant frappée de mort civile, le fisc, son successeur légal, s'était fait allouer sa part d'héritage, qui avait été ensuite rachetée et réunie au fonds commun. Enfin la cinquième fille, M<sup>me</sup> de Grammont, vivait en Suisse avec son mari et ne put se réunir à ses deux sœurs vivantes qu'à Vianen en 1799.

soire et en définitif, est inconnue; votre tante penche pour les États-Unis et travaille l'anglais avec Georges; mais les autres ne veulent pas qu'on aille si loin, et je crois qu'ils ont raison. Pauline est allée à Lubeck, où elle a trouvé mon oncle de Jérusalem; je l'avais chargée de mon compliment. La femme a dit que, malgré ma démocratie, on ne me haïssait pas; elle a vu le fils en passant, mais son mari ne veut avoir aucun rapport avec lui. Pauline revient demain avec les Stolberg<sup>1</sup>; je ne sais si je vous ai mandé que le pauvre Romelin, qui avait si naïvement avoué sa peur de me voir arriver pendant le séjour de son prince, est venu, le lendemain de son départ, prier Georges et moi d'aller dîner chez lui, ce que nous avons fait.

A propos de prince, notre duc de Ploen vient de faire une petite sottise; il a été si piqué, je ne sais pourquoi, de n'être pas accompagné à cheval par un jeune palefrenier dont on lui a refusé les services, qu'il a appliqué, au beau milieu de la ville, des coups de fouet sur la figure de Maderelost le fils, et comme celui-ci l'a pris au collet pour se défendre, le duc s'est enfui en criant qu'on l'assassinait, de tout quoi il a été envoyé un procès-verbal à Copenhague, et sans doute à Pétersbourg, où les deux monarques sont encore plus fous que lui. Voilà, mon cher cœur, toutes les nouvelles de notre canton, où nos jeunes gens courent tantôt après les chevreuils et tantôt après les canards, mais n'attrapent jamais rien.

Quelque malheureux que soit le désastre de notre

1. Le comte de Stolberg, poète, savant, ami de Gœthe, de Klopstock, des frères Schlegel, était, en 1796, ministre du duc d'Oldenbourg, prince-évêque de Lubeck; il habitait à Eutin, près de la famille de La Fayette, avec laquelle la sienne se lia très intimement. (Cf. A. Callet, *la Marquise de Montagu*, 6<sup>e</sup> éd., p. 250.) M<sup>me</sup> Pauline de Montagu convertit au catholicisme toute cette famille luthérienne.

escadre d'Égypte<sup>1</sup>, il est bien sûr que Bonaparte est maître du pays, ce qui me charme. On dit qu'il est difficile de croiser pendant l'hiver dans ces parages ; on pourra donc lui envoyer des secours. Je vois que la paix de l'empire va se conclure, ce qui ramène les plénipotentiaires à Paris, et l'un d'eux, dont vous aurez pu voir la femme, à sa destination. Mais je ne comprends pas que le citoyen Desmanches<sup>2</sup> pense encore au voyage de Constantinople, où, d'après les gazettes, il ne verrait que le château des sept tours. La coalition des trois empereurs<sup>3</sup> ne fera pas fortune, et notre petit sot de geôlier va recevoir un redoublement d'étrivières.

Virginie, qui écrit de fort jolies lettres à son frère, nous envoie une espérance à laquelle j'attache le plus grand prix ; la surveillance<sup>4</sup> de l'ami de Maubourg et le choix du quartier général où il sera attaché me font un double plaisir. Vous n'avez donc rien pu faire pour le pauvre Siebert ; tâchez encore de le placer quelque part<sup>5</sup>. Je dois vous dire que Victor<sup>6</sup>, qui est pénétré de vos bons soins pour lui, a été hier fort affecté de l'attention avec laquelle on évite de placer sa surveillance à l'armée ; il sent tout l'avantage d'être au service de la Hollande, et nous désirons tous qu'on s'en occupe ; mais cela n'empêche pas de faire en attendant une campagne active. C'est aux

1. Aboukir, 1<sup>er</sup> août 1798.

2. Cf. lettre III, p. 195, n. 3.

3. De Russie, de Turquie et d'Autriche.

4. On appelait, en 1798, « surveillance » l'autorisation de rentrer en France sous la surveillance de la police pour les émigrés non encore rayés de la liste.

5. M<sup>me</sup> de La Fayette, étant à Paris, travaillait à faire rayer de la liste des émigrés ceux qui se recommandaient à elle, et à leur procurer des situations.

6. Victor de La Tour-Maubourg.

armées prêtes à se battre contre les Autrichiens qu'il veut être envoyé. Si vous ne le faites pas servir agréablement, il tâchera de s'y faire employer de manière ou d'autre ; il en a écrit à Passy, et son frère aussi ; de toutes les responsabilités, la plus grande serait de faire le contraire de ce qu'il veut. Vous savez que, dès le temps du départ de Marie, je pensai que son affaire prendrait cette marche, et je regrettai fort qu'il n'eût pas trouvé le général avec lequel il voulait servir ; il en est un autre plus célèbre et remis en activité qui dit un jour à Victor qu'il serait utile d'avoir à l'armée des officiers de cavalerie tels que lui ; il est persuadé que s'il avait pu être à Paris dans ce moment-ci on lui aurait procuré ce qu'il désire, et si son arrangement ne se fait pas ainsi, il pensera toute sa vie qu'il n'avait tenu qu'à ses parents et à vous de le satisfaire. Il aurait vraiment droit de se plaindre si on ne cherchait pas à le servir comme il demande à l'être. Quant à notre cher Charles, je ne sais pas aussi positivement ce qu'il souhaite, mais sa famille et moi le connaîtrions mal si le refus de la surveillance lui avait fait plaisir ; il désirerait ardemment rentrer en France ; il est loin de partager certaines sollicitudes ; son mariage lui paraît un grand bonheur, à cause de son attachement pour sa femme et pour nous ; mais le ménage est assez grand pour penser à sa propre situation, et dans les arrangements personnels à lui, peu lui importerait que sa femme attendît son opinion, s'il fallait, sous peine de paraître inconfiant et insensible, qu'il se soumît toujours à la nôtre ; ses parents regretteront fort que vous n'ayez pas profité de l'offre du citoyen Barras<sup>1</sup>.

1. Cf. notice sur la lettre XLI.

Avouez, mon cher cœur, que si Anastasie n'était pas restée en Hollande, Charles serait à présent en France, que vous seriez partie avec vos deux filles pour Chavaniac, ce qui aurait facilité une importante affaire. Je réponds à Wittmold et à Ploen que je partage sur tout cela leur opinion unanime, mais je diffère sur un point: je dis qu'après m'avoir mandé que vous attendiez ma réponse, dès que vous l'aurez reçue, vous aurez cherché tout de bon à réussir; le tête-à-tête de Hollande n'a pu que leur être agréable; mais, à moins de négliger tout autre soin, je crains qu'il n'augmente pas les chances futures de réunion. Obtenez donc sur-le-champ cette surveillance, à moins que Charles, qui la désirait, vous ait mandé clairement qu'il n'en veut point. Il me semble que le moyen que je vous ai indiqué évite en grande partie ce que vous avez craint. Je ne me crois point le droit de disposer de lui, mais en parlant pour ce qui vous déplaît, je crois lui rendre son indépendance; au reste, vous avez peut-être déjà tout arrangé le mieux possible.

Ce n'est pas sans une vive émotion, mon cher cœur, que je pense à votre arrivée dans les bras de ma tante<sup>1</sup>. Je ne puis penser, sans que la tête me tourne, à ce que j'éprouverais en y arrivant. Nous venons de recevoir une lettre d'elle datée en fructidor<sup>2</sup>; je vois avec grand plaisir que la citoyenne Chapelain s'établira tout à fait avec elle. Je suis charmé que le citoyen Guintrandi soit débarrassé de sa loupe. Dites-lui que je sens profondément tout ce qu'il a été pour nous. Nous avons reçu par Passy des nouvelles de mon petit-fils. Sa mère ne m'en parle

1. M<sup>me</sup> de Chavaniac.

2. C'est-à-dire du mois précédent.



jamais. Il faudrait que Charles, après avoir fini *Clarisse*, où l'on ne fait point d'enfants, lût à sa femme *Grandisson* et *Paméla*, où l'on accouche, on nourrit, on satisfait à tous les devoirs de la *nursery*. Cette bonne et chère Anastasie me fait un petit tableau charmant d'une petite campagne et d'un petit ménage. J'y remarque avec complaisance le nom de Charlotte; non seulement pour les soins de la maison, mais parce que je tiens beaucoup à ce que vous et Virginie ayez une femme de confiance avec vous. On en est mieux sous tout les rapports, frivoles et autres. Quant à Chavaniac, Madame, dirait ma tante, quelle imagination vous avez d'oser reprendre le pauvre garçon! Et je suis de l'avis de ma tante. Mais je vous ai déjà écrit sur la manière d'en disposer le plus avantageusement pour lui que nous pourrons. Simon nous suffit de reste; j'en suis fort content, et si nous avons une troisième personne, il faut que ce soit une servante.

Voici une commission qui me tient fort à cœur; les aristocrates et les royalistes assourdissent l'univers des délices de l'ancien régime. Il semblerait, à les entendre, que le peuple français fût le plus heureux du monde; ils profitent de quelques rapports à l'Assemblée constituante, où vraiment on a un peu confondu les vexations tombées en désuétude avec celles qui ont subsisté jusqu'à la fin, pour assurer impudemment que les lis n'étaient que des roses. Tant de malheurs et de crimes ont souillé la Révolution, qu'on les objecte toujours à ceux qui parlent de l'ancien régime, et il semble qu'on ne puisse haïr celui-ci sans être l'apologiste de Robespierre. Je crois donc que, pour l'édification publique, il faudrait qu'un homme instruit, bon écrivain et bon patriote fît un

petit relevé de ce qu'on appelle modestement les vieux abus.

La première partie contiendrait les vexations féodales tombées en désuétude, mais non abrogées; la seconde, les lois du royaume relatives à la religion, et un petit extrait sur la manière dont les hérétiques ont été traités; le tout en peu de mots. La troisième parlerait de la jurisprudence, des lettres de cachet, relèverait ce qui en fut donné seulement sous le cardinal Fleury, Louis Quinze et Louis Seize, en observant qu'on fit sortir les prisonniers quelque temps avant les états généraux, et en relevant le nombre de maisons où, dans la seule capitale, on enfermait arbitrairement. Le quatrième chapitre traiterait de la taille, de la corvée, de l'impôt des boissons, de la gabelle, et des belles choses qui ont été dites sur tout cela par la cour, et des beaux principes mis en avant par nos seigneurs du Parlement, comme, par exemple, que le peuple français est *par sa nature taillable et corvéable*. Le cinquième traiterait du commerce et de toutes ses entraves; le sixième, du clergé et des moines; le septième, du militaire et des avantages de la noblesse de cour sur celle de province, et de celle-ci sur la presque totalité de la nation, en disant un mot des intrigues, des sottises, du luxe et des trahisons qui déshonorèrent nos armes dans la guerre de Sept ans; le huitième, de la magistrature et de la jurisprudence; le neuvième, des dépenses de la cour et des pensions, du livre rouge, et de ce qu'on appelait acquits de comptant; le dixième, des chasses et capitaineries, dont on n'oublierait pas la multiplicité ni la jurisprudence; le onzième, de tous les privilèges de soi-disant droit et de fait, de toutes les aristocraties, de toutes les pilleries d'administration, et de l'impos-

sibilité où l'on a toujours été d'y faire la moindre réforme, à moins de tout abattre, comme nous avons fait, d'un seul coup. Il faudrait ensuite un chapitre de récapitulation générale, où on montrerait ce qu'était la France avant la Révolution, en déplorant avec énergie les crimes de l'anarchie et de la tyrannie; on ferait néanmoins connaître les avantages qu'ils n'ont pas pu empêcher notre patrie de retirer du nouvel ordre de choses, et tout ce qu'assure à un pays tel que la France la jouissance de la liberté et de l'égalité.

Je crois qu'un tel ouvrage serait très utile, et que bien des gens qui en France regrettent, dit-on, l'ancien régime, sans se souvenir de ce qu'ils en souffraient, seraient effrayés de la récapitulation des vexations et des humiliations auxquelles ils étaient soumis. Le gouvernement, qui ne peut que favoriser un ouvrage de ce genre, donnerait tous les renseignements dont on aurait besoin. Je ne voudrais point de déclamations, mais des citations de règlements, des faits, un extrait de ce que les auteurs les plus estimés de toutes les nations ont dit du régime français, et notamment de ce qu'en disait en 1788 Arthur Young<sup>1</sup>, qu'on dit à présent être aristocrate. Les connaissances de Dupont<sup>2</sup>, sa manière de parler et d'écrire, le rendent plus propre que personne à un tel travail. J'en avais écrit un mot à son gendre<sup>3</sup>; il faudrait que tout cela fût nerveux et serré pour être lu. Il y a un petit volume in-12 intitulé *la France telle qu'elle était avant la Révolution*, dont l'objet est, en

1. Arthur Young (1745-1820), agronome anglais, fit un voyage en France, en Espagne et en Italie pendant les années 1787-1789. Il en publia la relation en 2 volumes in-4°, à Londres, de 1790 à 1794. Ils ont été traduits en français, dès 1794, par Soulès.

2. Dupont de Nemours. (Cf. lettre XLIII, p. 336, n. 2.)

3. Bureaux de Pusy. (Cf. notice sur la lettre XXXVI, p. 153.)

convenant de quelques abus, de les dissimuler presque tous. Les étrangers y sont trompés tous les jours. Faites de ma part cette proposition à Dupont.

Je voudrais aussi qu'on fît un ouvrage de ce genre sur l'Angleterre. Il serait curieux de faire un relevé de toutes les lois absurdes ou atroces des trois royaumes<sup>1</sup> qui ne sont pas abrogées et dont quelques-unes sont en vigueur, de toutes les inconséquences et corruptions de leur ordre constitutionnel, et de ce qu'en ont dit en différents temps les Anglais eux-mêmes, à commencer par M. Pitt, qui a déclaré autrefois qu'il ne pouvait y avoir de liberté sans réforme parlementaire, de toutes les dilapidations et privilèges que leur régime entraîne, ce qui montrerait à ceux qui n'ont fait que parcourir M. Delolme<sup>2</sup>, que tout cela n'est pas si admirable qu'il le dit. Il serait de l'intérêt du gouvernement d'encourager ce livre, que Thomas Payne<sup>3</sup> pourrait faire sur de bons mémoires. Il en faudrait un autre sur les États d'Italie; on trouverait en Allemagne des patriotes pour éclairer le public sur les États germaniques, et ainsi successivement on ferait paraître un cours de droit

1. D'Angleterre, Écosse et Irlande.

2. Delolme, publiciste genevois (1740-1806), fut célèbre avant la Révolution, pour un livre écrit en français sur *La Constitution de l'Angleterre* (Amsterdam, 1771, in-8°). La Fayette l'avait beaucoup pratiqué. (Cf. *Mém.*, IV, 96.)

3. Publiciste anglais né en 1737, mort à New-York en 1809, écrivit pour la cause de l'indépendance américaine un pamphlet célèbre, *The Common Sense* (Philadelphie, 1776). Revenu en Angleterre, il y publia, contre Burke, une apologie de la Révolution française, *Rights of man*, 1790. Il fut proclamé citoyen français en 1792 et élu membre de la Convention par le département du Pas-de-Calais, quoiqu'il ne sût pas le français. — Il vota pour l'exil dans le procès de Louis XVI. Proscrit avec les girondins en 1793, il fut dix mois en prison et y écrivit *L'Age de raison* (Paris, 1794). Il était fort lié avec La Fayette, qui, de 1790 à 1792, lui suggéra des articles qu'il faisait ensuite traduire en français. (Cf. *Mém.*, t. II, p. 440; t. III, p. 177; t. IV, pp. 32 et 163.)

public sur toutes les sottises de la vieille Europe à mesure qu'elle serait républicaine. Je ne sais si je me trompe, mais je suis à portée de bien voir sur ce point, et je crois qu'un tel travail aurait de grands avantages.

## LETTRE XLVII.

*La Fayette à Madame de La Fayette.*

5 vendémiaire<sup>1</sup> au soir.

Je viens de Ploen, mon cher cœur, où Georges et moi avons été visiter Maubourg qui a mal aux yeux; il avait reçu une lettre de Florimond<sup>2</sup>; je n'en ai de personne, mais demain peut-être la poste de Kiel m'en apportera de vous ou du cher ménage hollandais. C'était aujourd'hui l'anniversaire de notre arrivée à Wittmold; Pauline est revenue pour le dîner, et la journée a été célébrée sans oublier les absents. Comme je célébrerai de bon cœur le jour qui doit vous réunir à moi! J'ai bien besoin de vous revoir, ma chère Adrienne, et je sens plus que jamais combien vous m'êtes nécessaire. J'ai dit à Pauline que si Maubourg allait embrasser sa femme, elle pourrait profiter de l'occasion pour aller embrasser sa sœur; il est superflu d'ajouter que cette idée lui convient fort. Nous avons appris le départ d'Adrien pour l'armée avec un général de division. Je veux vous répéter encore que je suis charmé de l'arrangement relatif à l'ami de Masclet; il me paraît excellent sous tous les rapports. Victor vient de retrouver dans une cassette de Marie la copie d'une requête des députés des trois langues françaises au grand maître de Malte contre

1. 26 septembre 1798.

2. Florimond Latour-Maubourg, fils du prisonnier d'Olmütz.

Charles, et il l'envoie à sa belle-sœur. Je vous demande pardon, mon cher cœur, si je vous ai impatientée par ma lettre de ce matin, mais l'opinion des habitants de Ploen me prouve que j'ai eu raison de vous en parler. Ils écrivent aussi à leurs familles. Virginie écrit des lettres fort aimables; je l'embrasse mille fois, cette chère enfant, de tout mon cœur. Boinville est revenu chez les parents de sa femme; il m'a écrit et il sera à portée de faire mes commissions auprès de son ami B. Il me mande qu'il n'y a pas moyen de tirer une réponse de Ramond. J'imagine qu'il n'aura pas non plus quitté ses *mouffles* pour vous écrire. Adieu, mon cher cœur; ce que vous me mandez de votre santé me fait grand plaisir, mais n'oubliez pas que, quoique vous soyez mieux, vous n'êtes pas guérie; répétez-vous sans cesse mes recommandations, et dites-vous aussi à tous les instants que je suis bien heureux par vous et que je vous aime mille fois plus que je ne peux l'exprimer.

J'embrasse de tout mon cœur le cher citoyen Frestel; vous ne dites rien de votre oncle : on me charge de vous le rappeler. Mes tendres compliments à vos excellents hôtes, et à tout ce que j'aime autour de vous.

#### LETTRE XLVIII.

*La Fayette à Madame de La Fayette.*

Wittmold, 10 brumaire<sup>1</sup>.

Je vois avec un vif regret, mon cher cœur, que je vous ai involontairement blessée par la lettre à laquelle vous répondiez le 1<sup>er</sup> de ce mois<sup>3</sup>; vous avez

1. 1<sup>er</sup> novembre 1798.

2. Lettre XLVI.

3. Le 1<sup>er</sup> brumaire (22 octobre 1798).

bien mal jugé l'impression que je recevais de votre correspondance. Elle ne m'avait fait éprouver que de la satisfaction : il est vrai qu'ayant connu le vœu de Charles, son caractère, l'opinion de sa famille et votre penchant, et croyant avoir trouvé dans votre lettre que l'offre dont vous me parliez avait de l'importance, je me suis permis, pour que Charles fût plus libre, de balancer vos répugnances par mes observations. Mais je n'avais pas eu besoin de votre dernière lettre pour reconnaître mon erreur ; et d'ailleurs, comme il s'est expliqué en confiance avec vous sur ses intérêts et ses désirs, je suis à présent, sous tous les rapports, parfaitement tranquille ; il m'eût suffi d'un mot pour être sûr que vous aviez fait tout ce qu'il fallait, et je vous sais aussi trop bonne et trop sage pour suivre l'avis que vous donnait Virginie. Quant à Victor, son frère et lui craignaient que vous ne vous fissiez scrupule de l'exposer à des risques militaires qu'il veut courir, que tous deux regardent comme l'unique moyen d'avoir sa surveillance, et j'eusse mieux aimé le voir attaché par vous à un général qu'enrôlé au hasard dans un régiment, ce qui paraît être aujourd'hui son intention et l'avis de son père, qui pourtant ne lui en a rien dit. Vous seriez bien injuste de penser que je n'ai pas constamment compté sur votre exactitude à faire les démarches dont nous étions convenus ; mais tout était nécessairement si vague que vous auriez pu vous faire aussi des illusions. Je conviens cependant avec plaisir et de tout mon cœur que c'est moi qui me suis trompé, et que vous avez eu raison sur ces deux points comme sur les autres ; il ne m'en reste que le chagrin de vous avoir tourmentée de nos spéculations du lac de Ploen et d'avoir provoqué par là votre injustice envers moi.

Mon devoir, en sortant de prison, a été d'être prêt à tout sacrifier, hors mes principes, à la moindre chance de servir la liberté et mon pays, et à tout tenter pour que mes amis, chacun suivant ses espérances et son génie, ressentissent le moins possible l'inconvénient de m'avoir connu. Le système actuel, la malveillance personnelle et toutes les circonstances se réunissent pour prouver la vanité de ces illusions. Mais quoique je fusse plus loin que jamais de m'occuper de ma rentrée, j'aurais voulu que tous mes compagnons de départ, sans en excepter un seul, fussent rayés de la liste où je serais trop heureux d'être confirmé à ce prix. La femme de l'un d'eux vous verra, et je sais bien que si vous y pouvez quelque chose, vous le ferez. J'ai certifié avec autant de plaisir que de vérité qu'on ne doit rien lui attribuer de ce qui est allégué contre nous.

Jusqu'à présent, mon cher cœur, vous m'aviez fait espérer de revenir au mois de décembre; si vous avez lu ce que je mandais à Anastasie, vous aurez reconnu que mon désir d'aller au-devant de vous en Hollande est toujours le même, mais que le vague dans lequel était resté le ministre, les expressions attribuées à deux Directeurs français et le silence des puissances bataves me faisaient penser qu'à moins de quelques garanties de plus nous ne pouvions pas nous établir dans ce pays, même provisoirement. Ce que vous mandez à Georges change absolument la question, et puisque vous ne pouvez venir qu'en Hollande et au mois de février, car le doute dans ce moment n'annonce que trop une certitude, je m'y rendrai bien certainement de mon côté. L'idée d'appeler ici Anastasie et Charles ne peut guère avoir lieu avant ses couches; la vente de Wittmold, la recher-



che d'un autre gîte et d'autres circonstances trop longues à détailler, nécessiteraient de s'établir à Ploen, et nous en avons causé hier, Maubourg et moi, d'après les conseils de Pauline; mais il serait fou de s'éloigner de vous dans le moment où vous ne savez pas si vous pouvez venir jusqu'ici, et où vous êtes forcée de passer l'été en France; et si la paix américaine est faite, je ne puis guère revenir dans un trou de Ploen où nous dépenserions le peu que vous pourriez recueillir, tandis que je ne puis trouver qu'en Amérique des moyens de subsistance. Il me semble donc que notre rendez-vous doit être en Hollande, que vous devez tâcher de vous assurer qu'on m'y laissera en paix jusqu'après les couches d'Anastasia, et que si nous sommes malheureusement destinés à nous séparer encore, je dois employer ce temps à savoir si, lorsque nos créanciers auront votre bien, et après que Chavaniac sera assuré à nos enfants, je puis transplanter ma famille sous un toit qui soit à nous. Ce qu'il faudrait, c'est que votre retour commençât le plus tôt et finît le plus tard possible en Hollande, ou en Holstein, si vous jugiez plus convenable d'y arriver de bonne heure avec le jeune ménage, pour qu'après je vous conduisisse à la frontière française. Dans tous les cas, vous n'en sortirez pas sans que j'en profite partout où vous serez.

Vous aurez vu que déjà j'étais devenu bien indifférent aux choix qui, dans les partages, auraient pu m'intéresser vivement. Je vous dirai cependant, pour répondre à chaque article, qu'autrefois j'eusse préféré Fontenay avec la plus grande ferme que votre portion eût comportée; mais ceux qui sont destinés à vivre en France doivent s'arranger avant nous. Je pense même que, pour que notre réunion définitive

soit prochaine et complète, il faudrait que votre bien n'eût plus besoin de votre personne pour solder les intérêts dus à nos créanciers. Il serait un peu dur de continuer à être leur fermière ; et si nous avons de quoi manger ailleurs, un arrangement avec eux sur cet objet me paraîtrait alors ce qu'il y aurait de mieux.

L'objet des recherches que je proposais à Dupont<sup>1</sup> a été mal compris : je ne pensais point à rendre cette lecture agréable ici, et je ne sais que trop combien elle déplairait à ceux qui souffrent là-bas. Mais comme on établit de plus en plus l'opinion que les hommes de la liberté ont troublé par ambition le bonheur dont jouissaient en France toutes les classes de la nation, j'aurais aimé que les circonstances de ce prétendu bonheur fussent consignées quelque part, pour que l'on n'oubliât pas la justice qui nous est due. Au reste, il me suffit que vous et ceux à qui vous en auriez parlé aient senti mes motifs, et je n'y pense plus.

Ce que vous me mandez de Félix me fait grand plaisir ; il m'écrit qu'on ne l'a point employé à quelques copies dont je vous avais parlé. Quoique ce travail ne soit pas pressé, je voudrais que ce fût fait.

Pauline a beaucoup souffert d'aphtes à la bouche ; elle est mieux à présent ; cette incommodité n'est que douloureuse, mais elle l'est excessivement.

Adieu, adieu, mon cher cœur ; je vous demande pardon de vous avoir tant tourmentée, et je vous embrasse, ainsi que Virginie, de toute mon âme.

Le pauvre Georges, qui est bien triste, vous dit mille tendresses. Nous vous écrirons l'un et l'autre par le premier courrier.

1. Cf. la fin de la lettre XLVI, p. 353.

## LETTRE XLIX.

*Georges La Fayette à Louis Romeuf.*

Utrecht, 5 novembre (v. s.).

Je ne puis laisser échapper cette occasion, mon cher Louis, de vous parler de tous mes sentiments pour vous. Je vous aimais déjà avant de vous connaître pour ainsi dire, mais depuis je vous ai vu de plus près, je vous ai vu dans des circonstances désolantes pour vous et bien pénibles, j'ose le dire, pour moi-même, et me suis tous les jours attaché davantage à vous. Il est bien précieux pour moi de pouvoir unir l'amitié à la reconnaissance envers vous, et je me trouve heureux de demander à l'homme qui a tant fait pour la délivrance de parents et de sœurs si chers, la permission de le regarder et d'être regardé par lui comme un frère.

Adieu, cher Louis. Victor part. Bientôt, j'espère, je vous embrasserai, vous et Alexandre. Ne m'oubliez pas quand vous écrirez à La Voûte. GEORGES.

## LETTRE L.

*La Fayette à Madame de La Fayette.*Wittmold, 8 brumaire<sup>1</sup>.

Je serais bien fâché, mon cher cœur, que ma dernière réponse<sup>2</sup>, en vous avouant l'effet de votre lettre du 1<sup>er</sup> brumaire, eût ajouté aux peines qu'il est impossible de vous éviter; vous aurez vu du moins que, jusqu'à cette époque, en remontant aussi haut

1. 9 novembre 1798.

2. Lettre XLVII.

que vous voudrez, vous ne m'avez rien écrit qui n'eût satisfait mon cœur, et que si je m'étais permis une observation sur vos penchants bien naturels dans les circonstances actuelles, c'est parce que je connaissais le vœu de Victor et croyais connaître celui de Charles, mais que dans aucun moment je n'ai été mécontent de votre manière de parler et d'agir dans nos affaires. Je vous répète encore que je suis persuadé que vous avez fait ce qu'il y avait de mieux, et, bien loin d'avoir cherché dans la nouvelle de M. Bart... un moyen de vous tourmenter, j'ai tout simplement pensé que l'argent des aristocrates avait eu plus de succès que le bon droit des patriotes. Au reste, je ne parle que pour mes amis, car si on m'offrait aujourd'hui de rentrer, j'ajournerais mon acceptation. J'aime à penser que cette lettre vous trouvera plus calme sur la fausse idée que vous aviez prise de ma disposition; il y a trop de réalités affligeantes pour se créer des contrariétés imaginaires.

C'est avec beaucoup de chagrin que je vous vois renoncer à l'idée de revenir au mois de décembre; j'avais déjà pris mon parti pour l'affaire de Hollande; je me disais : ou elle me mandera d'aller au-devant d'elle, ou je n'irai l'attendre qu'à Harbourg, mais, dans tous les cas, nous serons réunis pendant l'hiver et le printemps; Charles et sa femme logeront à Ploen, ce qui convenait mieux, pour des raisons trop longues à vous dire; Anastasie sera bien soignée par M. Siddon, et au printemps nous déciderons si je dois les accompagner à la frontière et, suivant les circonstances, m'embarquer là, revenir ici, ou rester quelque temps en Hollande. En un mot, je voyais devant moi quelques mois très agréables et je n'allais pas lire au grimoire de l'avenir; mais votre déci-

sion de ne sortir de France qu'au mois de février fixe à Vianen Anastasie, que je ne veux absolument pas voir courir la moindre chance d'accoucher loin de vous; je préférerais de beaucoup n'y être pas moi-même, mais vous arrangerez peut-être que je puisse, en allant au-devant de vous, être assuré de passer chez nos alliés deux ou trois mois de tranquillité, dussé-je ensuite revenir à Hambourg.

S'il y a une coalition générale contre la France et que le Danemark en soit, nous ne pouvons pas rester dans le Holstein. S'il y a quelque probabilité que je serai dénoncé et tourmenté en Hollande, je ne puis guère y former un établissement.

Si votre bien suffit à peine au paiement de nos créanciers<sup>1</sup>, il faut bien aller chercher notre subsistance en Amérique, et pendant que vous conservez la propriété française<sup>2</sup>, puisque votre présence y est nécessaire, il faut bien que j'aie nous procurer un asile ailleurs, car nous n'aurions pas assez d'argent pour tenir la famille six mois à une auberge américaine. Mais, dès que ce toit serait trouvé, il faudrait vous débarrasser à jamais de la nécessité de soigner des possessions en France. Je sais bien que la nouvelle alliance des États-Unis avec l'Angleterre est un cruel obstacle à ce projet<sup>3</sup>, mais la réconciliation doit encore être espérée.

Voilà, mon cher cœur, les tristes réflexions que je fais. Je ne puis pas solliciter, comme Dumouriez, des commandements contre la France, ni m'embarquer avec Pichegru sur le vaisseau de Sir Sidney Smith;

1. Cf. sur ces créanciers la lettre LVI.

2. La propriété de Lagrange, en Seine-et-Marne.

3. Le 7 juillet 1798, les États-Unis avaient annulé tous les traités antérieurs avec la France, et nommé Washington général des troupes destinées à repousser une invasion de la France.

les gouvernements monarchiques veulent détruire la liberté partout; les gouvernements républicains ne veulent pas l'établir dans le moment actuel; il ne me reste de place que dans le cœur de mes amis, et j'ai besoin de ne rien perdre de celle que j'ai dans le vôtre.

Adieu, ma chère tante, si vous êtes avec elle; adieu, ma chère Virginie, qui vous tenez, dit-on, si droite à présent; adieu, mon cher cœur, à qui je demande pardon d'avoir fait de la peine. Georges et moi vous embrassons de toute notre âme.

#### LETTRE LI.

*La Fayette à Louis et Alexandre Romeuf.*

Wittmold, 21 nivôse<sup>1</sup>.

Il faut avoir senti toute l'anxiété que j'éprouvais, mes bons et chers amis, pour juger avec quelle joie j'ai appris de vos nouvelles. Mais qui mieux que vous connaît l'inquiétude pour un objet du plus tendre attachement? Vous voilà donc rapprochés de nous; me voilà prêt à voyager de votre côté; il est probable que vous me procurerez bientôt l'inexprimable plaisir de vous embrasser. La mer, les précipices et les loups vous ont bien maltraité, mon cher Louis, mais je suis sûr que pour vous réunir à moi vous vous sentiriez guéri. Nous avons craint longtemps pour votre île<sup>2</sup> et pour vous; la dernière poste a rassuré le patriotisme et l'amitié. J'espère que le prochain courrier portera des détails sur votre santé, votre situation, vos projets. Le mien sera toujours d'être

1. 10 janvier 1799.

2. Malte.

avec vous le plus possible, car mon cœur en a grand besoin. Ma femme et Virginie auront été bien heureuses de vous retrouver à Paris. Je m'en rapporte à elles pour vous parler de tout ce qui nous intéresse. Les habitants de Wittmold et Ploen ont bien pris part à ma satisfaction. Maubourg est profondément touché de ce que vous avez fait pour son oncle. Georges vous embrasse de toute son âme, et moi, mon cher Louis, mon cher Alexandre, avec toute la tendresse de ma vieille amitié.

Parlez de moi à votre compagnon de voyage.

## LETTRE LII.

### *La Fayette à Louis Romeuf.*

Vianen, 12 ventôse<sup>1</sup>.

Il y a bien longtemps, mon cher ami, que mon cœur, sans cesse occupé de vous et de votre frère, a besoin de vous exprimer une partie de ce qu'il sent; j'avais compté, pour vous éviter le port de lettre, sur le départ d'Alfred; mais l'officier auquel nous avons confié ce jeune voyageur n'ayant pu, à cause de la débâcle, m'avertir à temps, je n'ai eu que celui d'écrire à mon ancien collègue<sup>2</sup>, et j'ai chargé Alfred de vous adresser à lui pour avoir en détail de nos nouvelles; je suppose donc que, soit par lui, soit, si vous n'étiez plus dans la capitale, par Adélaïde et Marie, vous aurez su tous les détails de famille qui intéressent votre amitié. Celle des deux petites qui nous reste se porte bien; elle a une bonne nourrice, car la pauvre Anastasie a été forcée d'y renoncer, et j'espère que nous la conserverons. Ma fille elle-

1. 2 mars 1799.

2. Emmery.

même commence à se rétablir de ses fatigues, augmentées par le chagrin; j'ai été émerveillé de la bonne santé de ma femme, et fort aise de trouver Virginie plus grande<sup>1</sup>. Vous ne reconnaîtrez pas Charles, qui parle, mais à cela près vous le retrouverez tel qu'il était, c'est-à-dire fait exprès pour le bonheur du jeune ménage. Je suis toujours bien content de Georges; Victor est avec nous, et la réunion en famille me plaît d'autant mieux dans ce pays-ci que je suis plus à ma place et plus à mon aise de ce côté-ci de la barrière que dans un pays de l'ancien régime, et que les patriotes bataves me témoignent beaucoup de bienveillance; j'ai trouvé la même disposition dans les concitoyens que j'ai été à portée de rencontrer; cela ne m'empêche pas de tenir au plan que je me suis fait de vivre ici très retiré.

Ma femme et deux de mes enfants sont obligés d'aller pour leurs passeports à la Haye et Amsterdam; je n'ai pas voulu les y accompagner, et Utrecht est la plus grande des villes où je montrerai ma figure; encore n'y ai-je été que deux fois depuis mon arrivée, l'une pour dîner chez mon vieux et respectable ami Van Ryssel<sup>2</sup>, général en chef des patriotes de 87, l'autre pour chercher avec lui un logement moins incommode que celui que nous occupons. Je crois qu'Anastasie va louer une petite maison, pour quatre mois, à deux lieues d'Utrecht, dans un charmant village; elle aura de quoi nous loger pendant notre séjour auprès d'elle et une chambre d'ami. J'y vivrai bien reclus, sans donner à la malveillance le

- 1. M<sup>me</sup> de La Fayette, partie pour Paris en juillet 1798, n'était rentrée à Vianen qu'à la fin de février 1799. Elle repartira pour Paris le 8 mai 1799 et y restera jusqu'après le 18 brumaire.

2. Le 20 février 1799. (*Cf. Mém.*, V, p. 6.)



moindre prétexte; vous savez que la maison de Hanovre, celle d'Orange, et le ministère anglais m'honorent d'une haine virulente et active; c'est une raison de plus pour que les gouvernants français et bataves me voient sans peine dans la République alliée de la nôtre, lors même que les premiers ne sont pas plus pressés de me rappeler en France que je ne le suis d'en faire la demande; mais en même temps c'est une raison pour que tous les ennemis extérieurs de la liberté soient disposés, en se déguisant suivant l'usage, à ourdir quelque intrigue pour me tourmenter ici. Je dois donc éviter de donner sur moi la moindre prise à ceux qui pourraient, dans ce cas, être, sans le savoir, les instruments de leurs propres adversaires, et vous devez être certain que si les gens qui y peuvent quelque chose avaient la niaiserie de trouver à redire à ma présence ici, ce n'est pas sur moi, d'après la prudence que j'y mettrai, et les bontés dont on m'honore en Hollande, que tomberait le blâme. Aussi n'ai-je qu'à m'applaudir de l'idée que j'ai eue d'y réunir ma famille.

J'ai écrit au ministre américain pour connaître les occasions de m'embarquer pour les États-Unis, dont il faut espérer la réconciliation avec notre patrie; Adrienne passera encore avec moi quatre décades, et trouvera à son retour à Paris de quoi payer ma traversée : car s'il n'y a pas guerre ouverte entre les deux pays, je ne puis plus retarder une visite que les Américains ont droit d'attendre et dont le délai a déjà été bien long. Vous me connaissez assez pour qu'il soit superflu de vous dire que je n'ai pas revu sans émotion ces troupes nationales<sup>1</sup> qui ont si bien

1. *Mém.*, t. V, p. 5.

rempli les destinées que mes meilleurs amis me croyaient extravagant de leur prédire. J'ai devant ma fenêtre un arbre de la liberté; cela me semble plus naturel que d'être dans les États de l'ancien régime; ce n'est pourtant pas sans regret que j'ai quitté ma chère hôtesse<sup>1</sup> et cette charmante presque-île qui me retraçait tant de délicieux souvenirs. Avant de quitter les environs de l'Elbe, j'ai eu des renseignements assez curieux. Il en résulte que si la dernière secousse<sup>2</sup> a privé la France de plusieurs excellents citoyens, il y a eu aussi plusieurs accusations très fondées et justifiées par la conduite postérieure d'un homme marquant; mais je ne veux point me jeter dans la politique.

Je ne vous parle pas de tout ce qui vous intéresse, mes chers amis; mon cœur y est tout entier; il vous a suivis avec une anxiété et des vœux dont le vôtre jugera mieux que je ne pourrais l'exprimer; il est dans ce moment bien occupé de vous et voudrait savoir en détail tout ce qui y a rapport. Êtes-vous à la campagne chérie où l'on joint à tous les sentiments qui attachent à vous un nouveau motif de vous aimer auquel je m'unis de toute mon âme? Pensez-vous à retrouver le plus tendre de vos amis? Il y a mille choses qui ne m'ont encore été dites qu'imparfaitement et que mon affection pour vous me fait attendre avec bien de l'impatience. Parlez de moi à vos bons et respectables parents.

Nous attendons tous les jours la décision de la paix, ou de la guerre; je fais des vœux ardents pour la paix, et je suis persuadé que le gouvernement la désire; si elle ne se fait pas, il n'y aura de consola-

1. M<sup>me</sup> de Tessé, à Wittmold.

2. Le 18 fructidor.

tion que dans la chute plus prochaine des puissances qui ne l'aurent pas voulue. La rapide déconfiture des Napolitains, où tout le monde s'est déshonoré et où il n'y a eu de gloire que pour le seul de leurs officiers<sup>1</sup> qui, quoique devenu étranger avant la Révolution, était pourtant né Français; cette déconfiture si rapide, si honorable pour nos troupes, si menaçante pour nos ennemis, devrait pourtant en imposer à toutes les cours de l'Europe, excepté à un sultan qui ne sait pas lire, à un czar qui est fou, et au gouvernement anglais dont le seigneur et maître, M. Pitt, croit son existence attachée au mal qu'il fait à la France et au monde entier.

Adieu, mes chers amis, je vous embrasse aussi tendrement que je vous aime.

P. S. Adrienne, qui me charge de mille tendresses pour vous, est inquiète d'une lettre qu'elle vous écrivait de Péronne et où elle vous donnait une commission relative à Éleuthère<sup>2</sup> qui lui tient fort à cœur ainsi qu'à moi. La manière vague dont on lui avait parlé et le retard de ce qui lui avait été dit sur cet objet lui a donné l'air d'une négligence bien éloignée, comme vous pensez bien, de sa disposition. N'ayant point vu Éleuthère, n'ayant point de réponse de lui, elle n'a eu de ressource que de s'adresser à vous pour réparer cette fatalité qui la tourmente beaucoup; elle espérait savoir ce que vous auriez fait, ou du moins si sa lettre vous est parvenue.

Il y a longtemps que j'ai répondu à une dame de la connaissance de votre frère un billet par son ban-

1. Roger de Damas. (*Cf. Mém.*, t. V, p. 4.)

2. C'est-à-dire Masclet.

quier de Hambourg. Je le prie de s'informer si elle l'a reçu. Adieu encore une fois. Mon cœur est sans cesse et tendrement occupé de vous et du désir inexprimable de vous revoir, mes chers amis.

### LETTRE LIII.

#### *La Fayette au citoyen Louis Romeuf.*

Vianen, 14 ventôse an VII (4 mars 1799).

Je me flatte encore de l'espérance de vous voir aujourd'hui, mon cher Louis; si vous arrivez par la diligence, je vous remettrai moi-même ma lettre, sinon je profiterai de la diligence pour qu'elle vous soit remise sûrement à Paris.

En voici une pour Masclet que je vous prie de cacher après l'avoir lue; envoyez-la ou, si vous pouvez, remettez-la vous-même; l'ouvrage que je lui propose serait utile, honorable, lucratif; il ne peut le compromettre ni avec les gouvernants ni avec les gouvernés de France ou d'Angleterre; on lirait avec intérêt ces modèles d'éloquence, ces objets de comparaison, et ils contribueraient à la connaissance des époques, des choses et des hommes. Il me semble que personne n'est plus propre que Masclet à bien faire cette collection; je désire vivement qu'il s'enthousiasme pour ce projet, auquel il admettrait sa femme, et à eux deux ils feraient un choix excellent et des traductions parfaites.

A qui pensez-vous, mon cher ami, que nous devrions remettre les matériaux des fragments historiques? Je vois à Paris Ramond, Pastoret, Suard, les Lacroix; car les hommes actuellement employés n'en auraient pas le temps. Je vous prie d'y réfléchir;

vous pourriez même, dans l'occasion, voir quelles dispositions vous trouveriez à cet égard dans les auteurs désignés.

Je n'ai pas reçu de réponse à ma lettre relative au projet de publications : *Notice de W.*<sup>1</sup>, *Lettres de prison*, *Lettre à M. d'Hennings*, que vous aurez, j'espère, retrouvée.

Ségur travaille à une vie du feu roi de Prusse; il m'a demandé quelques notes; j'avais envoyé à ma femme un résumé de notre captivité très bien fait, que vous copiâtes à Lehmkuhlen<sup>2</sup> pour M<sup>me</sup> de Simiane. C'est précisément ce qu'il lui conviendrait d'en dire; il me manque beaucoup de papiers adressés de Hollande à Adrienne ou portés par elle-même; elle est persuadée qu'ils sont restés chez Emmery, qui ne m'a rendu que les écrits de Pusy; Ségur est pressé par le temps et par son libraire; tâchez d'avoir cet original ou la copie que vous en avez faite.

Ségur met le plus grand prix à bien connaître les intrigues diplomatiques de 92; le *comité autrichien*<sup>3</sup>, c'est-à-dire la négociation secrète entre les Lameth, la reine et la cour de Vienne, y a joué un rôle tellement influent que, pour quiconque en croira trop ou peu sur cet objet, il est impossible de se faire une idée nette de la politique de ce temps-là. Pusy en a fait un chapitre plein de vérité et de modération, qu'il prêta lui-même à Masclet lorsque nous étions tous en Holstein; je ne cherche point à récriminer, et Ségur, ami d'Alexandre<sup>4</sup> et de Dumas, ne fera pas un usage hostile de ces connaissances, ou du moins ne

1. Washington. Le manuscrit a été perdue.

2. *Souvenirs en sortant de prison.*

3. III, 300.

4. Lameth.

dira que ce qui est nécessaire à l'histoire. Cependant je ne voudrais pas que cet écrit fût donné par vous-même à Ségur; il serait remis par moi si je vais bientôt à Paris<sup>1</sup>, ou par Georges avec un billet confidentiel; ce que je vous demande, mon cher Louis, c'est de retrouver cet écrit chez Masclet.

Je voudrais bien avoir une copie de la lettre que j'écrivais pour mes compagnons au Directoire<sup>2</sup>, ainsi que notre déclaration de Rochefort<sup>3</sup>; on m'a perdu tout cela, et ces deux pièces sont dans ce moment essentielles.

Il serait peut-être bien fait de donner la seconde à Ségur, dont l'ouvrage aura sûrement beaucoup de lecteurs dans tous les pays.

Je ne vous écris ce matin que sur ces objets, et vous embrasse de tout mon cœur. M<sup>me</sup> de Simiane ne m'a pas accusé la réception d'un projet de note anglaise.

#### LIV

##### *Entretien de Madame de La Fayette et de Sieyès.*

20 mai 1799.

M<sup>me</sup> DE LA FAYETTE. — J'apprends depuis deux jours que Napper Tandy<sup>4</sup> est livré aux Anglais par le

1. Il n'y vint qu'après le 18 brumaire (9 novembre 1799).

2. C'est la lettre XLI. Il ne peut être question de la lettre remise par M<sup>me</sup> de La Fayette à Lareveillère-Lépeaux, dans les premiers jours de décembre 1798, c'est-à-dire trois mois avant le moment où il écrit. Ce serait à sa femme et non à Louis Romeuf qu'il demanderait cette copie. Ce passage est donc une nouvelle trace de la lettre adressée à Barras, de Hambourg, le 5 octobre 1797. Cette pièce est essentielle, comme le dit La Fayette, au moment où il publie des documents destinés à fixer sa biographie. (Cf. notice, p. 160.)

3. CHARAVAY, p. 331. (Cf. la notice sur la lettre I.)

4. Napper Tandy (James), né en 1737, mort en 1803, était l'un de ces volontaires d'Irlande dont parle la lettre V (p. 213) et qui, depuis 1791,

Sénat de Hambourg; que M. Dolomieu<sup>1</sup>, pris par les Anglais, est livré aux Russes. On menace de l'envahissement de la Hollande. Je vois M. La Fayette entre l'échafaud, la Sibérie ou sa rentrée en France. Je lui mande que je crois ce dernier parti préférable, et j'ai voulu vous en prévenir, afin que s'il prend cette détermination dans une pareille extrémité, vous n'y puissiez donner aucun autre motif que le sentiment de confiance dans son pays qui lui ferait préférer ce danger aux autres.

SIEYÈS. — On vous a trompée, Madame, si l'on vous a dit que j'étais l'ennemi de La Fayette.

M<sup>me</sup> DE LA FAYETTE. — Je ne le pense pas. La preuve en est que je m'adresse à vous.

SIEYÈS. — Je désire très sincèrement son retour ici, et celui de tous les patriotes de 89. Mais je crois qu'il serait dangereux pour lui de rentrer en France. Nous avons des lois dont nous ne pouvons nous écarter.

M<sup>me</sup> DE LA FAYETTE. — Je ne vous demande rien, Monsieur, je viens seulement pour vous déclarer qu'entre tous les dangers, celui-là me paraît préférable.

s'efforcèrent d'arracher leur île au despotisme anglais. En 1797, ils avaient obtenu le concours de la France, et Hoche avait commandé une descente en Angleterre. En juin 1798, le général Humbert y avait aussi échoué. En août 1798, Napper Tandy, à la tête de quelques troupes françaises, débarqua en Irlande sur la côte ouest de Donegal. Obligé de fuir, il fut arrêté à Hambourg en mai 1799, sur les réclamations de l'Angleterre. Emprisonné à Dublin, il n'en sortit qu'en 1802, à la requête de la France.

1. Le géologue Dolomieu, né en Dauphiné (1750-1801), avait été emmené par Bonaparte en Égypte en 1798, et forcé par sa mauvaise santé de revenir en France en 1799. Il fut reconnu à Naples, dont la cour avait reçu en triomphe Nelson après la bataille d'Aboukir. Dolomieu, livré aux Anglais, fut emprisonné vingt un mois, pendant lesquels il écrivit son *Mémoire sur l'espèce minérale*. Naples était entrée avec fureur dans la seconde coalition contre la France, formée à la fin de 1798 par la Russie, l'Autriche et l'Angleterre.

SIEYÈS. — Si c'est une simple déclaration, vous l'avez faite. Mais apparemment, puisque vous me parlez, vous voulez que je vous réponde, et je vous dis que je pense que le parti est dangereux. Je ne crois pas à l'envahissement de la Hollande, mais je le suppose avec vous. La Fayette est encore loin du lieu des troubles. Comment est-il en Hollande? Je ne sais pas tout cela.

M<sup>me</sup> DE LA FAYETTE. — Il y est avec une permission tacite du gouvernement français, mais il n'y doit rien craindre, et je suis sans inquiétude tant que les patriotes de 87 y gouverneront.

SIEYÈS. — Eh bien, s'il y avait une invasion en Hollande, La Fayette pourrait aller dans les États du roi de Prusse : il est décidément neutre à présent<sup>1</sup>; je n'y compte pas plus que je ne dois, mais je ne perce pas dans le futur.

M<sup>me</sup> DE LA FAYETTE. — Et moi, Monsieur, je perce dans le passé. M. La Fayette n'a aucune confiance dans les rois. L'empereur lui a fait signifier à Olmütz que ses principes étaient incompatibles avec la sûreté de son gouvernement.

SIEYÈS. — Je conviens qu'il serait terrible pour La Fayette de tomber entre les mains des puissances, que la mer est impossible dans ce moment à traverser pour lui. Mais, je le répète, il pourrait aller chez le roi de Prusse, à Nimègue, dans le duché de Clèves. Qu'il y fasse ce qu'il fait à présent, qu'il attende. Vous voyez que, MM. de Lameth, d'Aiguillon, ayant traversé quelques lieues de la France, nous avons sur ce sujet un message.

1. Frédéric-Guillaume II était mort en 1797, et son successeur, Frédéric-Guillaume III, avait refusé de suivre l'Autriche dans la seconde coalition, la neutralité lui donnant le protectorat de l'Allemagne.



M<sup>me</sup> DE LA FAYETTE. — Oui, je crois que si M. La Fayette rentrait dans une ville de France, vous pourriez avoir un message et quelques numéros des *Hommes libres* qui en parleraient; mais vous pourriez le faire mettre en prison.

SIEYÈS. — Pire que cela. Je serais bien fâché qu'il arrivât du mal à La Fayette. Je ne vois en lui qu'un homme avec qui j'ai siégé et qui, depuis, a été malheureux.

M<sup>me</sup> DE LA FAYETTE. — Vous pourriez ajouter : qui a souffert pour la cause de la liberté pendant cinq ans.

Maman a souvent demandé : « Me conseillez-vous d'en prévenir vos collègues? » Le Directeur a seulement répondu : « Si vous avez des moyens, vous ferez bien de les employer. »

#### LETTRE LV.

##### *La Fayette à Louis Romeuf.*

Utrecht, 7 brumaire an VIII (29 oct. 1799).

Mon établissement ici me procure déjà une bonne fortune, mon cher Louis; j'ai rencontré hier M. Ray, de Chaumont, allant à Paris avec M. Constable, de New-York, un des plus riches négociants d'Amérique et un de mes meilleurs amis; je désire fort qu'Adrienne<sup>1</sup> fasse connaissance avec lui; ils veulent bien se charger de mes lettres; mais ayant écrit ce matin par Victor en Holstein, il ne me reste que le temps de vous dire quelques mots; ils seront lus par ma femme si elle est encore à Paris, par Virginie si malheureusement on l'avait laissée, et, dans le cas

1. M<sup>me</sup> de La Fayette, qui était retournée à Paris depuis le 8 mai 1799.

bien désiré où les chères voyageuses seraient en route, c'est à vous, mon cher ami, que tout le paquet sera remis.

Il contient : 1<sup>o</sup> une ancienne lettre pour Adrienne avec deux autres pour Éleuthère<sup>1</sup> et Adélaïde, qui auraient dû partir par Rouget de l'Isle<sup>2</sup>; 2<sup>o</sup> une lettre pour Emmery<sup>3</sup> que j'avais destinée à M. de Staël retenu par la goutte à la Haye; 3<sup>o</sup> nos lettres d'aujourd'hui pour Adrienne.

Je suis bien heureux, mes chers amis, d'apprendre que votre affaire va être terminée. Mon cœur sera soulagé d'un poids énorme. Que ne pouvons-nous partager cette jouissance avec celui que nous regrettons ! Je pense sans cesse à vous, mon cher Alexandre, mon cher Louis, et je m'unis à tous vos intérêts et à tous vos sentiments.

La délivrance de Pillet m'a comblé de joie; on dit qu'il est dans son département; je ne lui écrirai donc que par M. de Staël; le temps me presse; il faut vous indiquer les idées que j'abandonne aux soins de mes amis.

Je vous dirai avant tout que les inquiétudes exprimées dans ma lettre à Adrienne sur les dispositions de Barthélemy<sup>4</sup> à mon égard sont dénuées de fondement. Il m'a fait la plus aimable réponse; le froid

1. Pseudonyme de Masclet.

2. L'auteur de la *Marseillaise*, neveu de Bailly, était, dans les troupes auxiliaires françaises de Hollande, détaché comme aide de camp du général batave Daendels. Il venait parfois à Vianen parler de son oncle avec La Fayette. (Cf. lettre du 29 mai 1799.)

3. La lettre du 2 octobre 1799 (V, 86) à Emmery, son ancien collègue à la Constituante, avait été destinée d'abord à être confiée à M. de Staël, puis elle avait été envoyée à L. Romeuf.

4. Barthélemy n'était pas encore rentré en France. (Cf. notice sur la lettre XXII.) Il avait été proscrit le 18 fructidor (4 septembre 1797). Arrêté et conduit au fort Surinam, il s'était échappé le 2 juin 1798 avec plusieurs autres déportés de Cayenne.

dont on m'avait parlé tient à la détermination de n'avoir aucun rapport avec les affaires républicaines ; il m'a exprimé ce sentiment, soit dit entre vous et moi, d'une manière très prononcée.

Ma lettre à Emmery contient des observations dont vous et lui ferez votre profit ; je voudrais qu'on ne se bornât pas à dire que j'ai raison, et qu'on fît parvenir ces vérités évidentes, ces déclarations consignées dans le sein de l'amitié, aux personnes qui peuvent influencer ; il me semble qu'Emmery est fait exprès pour les conversations confidentielles, et qui, avec un peu d'activité et d'esprit d'entreprise, deviendraient productives. Rien ne doit être négligé pour terminer la Révolution à l'avantage de la liberté : on verra ensuite que personne ne cherchera plus que moi la retraite et le repos.

Il me paraît que, du côté de mon correspondant d'Amsterdam<sup>1</sup>, on trouve que je me suis tenu trop en arrière ; ce tort naturel de ma part n'aura-t-il pas été en partie réparé par votre liaison avec l'ami de Charlotte ? Quoi qu'il en soit, on se livre moins par le correspondant, et il n'est plus question du projet d'armée d'Angleterre qui, je l'avoue, m'avait séduit parce que j'y trouvais un avantage sûr, celui de pacifier les départements de l'Ouest par des moyens dignes de la liberté, un avantage possible, celui de pénétrer au seul endroit où M. Pitt peut être forcé à la paix ; et cette paix avec l'Angleterre, je voudrais m'en mêler comme général ou négociateur, parce qu'on pourrait y stipuler des articles si favorables à l'humanité qu'ils répareraient en grande partie les crimes de la Révo-

1. Avant le 30 prairial (18 juin 1799), Carnot avait fait faire par un intermédiaire, à La Fayette, des propositions pour participer à un coup d'État. (Cf. la lettre à Maubourg, V, 118.)

lution<sup>1</sup>. Vous savez que, depuis ma sortie d'Olmütz, c'est l'objet de mon ambition. Mais comment s'associer à ce qu'on fait, tant que la liberté sera proscrite et ajournée ?

Mais puis-je espérer des choses difficiles quand il n'a tenu qu'à mes amis de me placer ici dans la plus agréable situation ? On savait que Brune était mon ennemi ; si on avait mis le moindre intérêt à l'éloigner de Hollande, on aurait découvert que lui-même demandait à la quitter, que les gouvernants français et bataves étaient du même avis, qu'au moment de l'invasion on voulait le remplacer, que pendant l'invasion il ne fallait presque rien pour qu'il le fût, que le mécontentement général n'a cédé qu'à la dernière victoire qu'on lui doit personnellement et au succès qui, suivant l'usage, l'a rendu populaire et puissant ; or que serait-il arrivé ? George, Victor et Charles auraient été à l'armée ; je m'y serais porté comme volontaire au moment du danger ; il ne faut pas beaucoup de réflexions pour sentir la différence de cette position à celle où nous sommes, surtout si nous avons eu pour général en chef un de nos amis ; il eût été facile, cet été, de persuader à Lefèvre<sup>2</sup> de solliciter ce commandement ; au reste, tout autre que Brune parmi les généraux de la République aurait levé le seul obstacle qui pût empêcher cette circonstance de tourner avantageusement pour nous ; il n'y a plus qu'à se réjouir des triomphes, et je le fais de tout mon cœur ; rien de plus juste que les fêtes<sup>3</sup> dont

1. Entre autres articles qu'il prévoit est celui qu'il signale dans la lettre à Clarkson (XLII) relativement à l'abolition de l'esclavage.

2. *Souvenirs en sortant de prison*, IV, 360.

3. A l'occasion de la victoire de Kastricum, remportée par Brune sur les Anglo-Russes le 6 octobre 1799 (V, 139).

Brune est l'objet; s'il passait ici, j'applaudirais avec empressement; si j'avais à voter, ce serait de la manière la plus honorable pour lui; il n'en est pas moins vrai que l'inertie caractéristique de nos amis pouvait seule nous priver de la part que Georges, Victor, Charles et moi-même devions prendre aux succès de la bonne Hollande et des suites qui en pouvaient résulter pour la chose publique et pour nous. Je ne cite cela que comme un exemple entre mille de l'utilité d'une active prévoyance.

Voilà Bonaparte revenu<sup>1</sup>; Adrienne a été fort contente de lui; on prétend qu'il ne veut pas influencer sur les affaires intérieures; mais n'aime-t-il pas trop la gloire, et même je crois la liberté, pour se refuser au besoin qu'ont tous les bons citoyens de terminer la Révolution à l'avantage de notre patrie et du genre humain, dont le sort dépend de ce que la France va devenir? Il est évident que son intérêt est de s'unir avec nous, avec moi nommément, à qui ma position interdit les objets possibles de son ambition, moi qui donnerais si cordialement ma voix pour le faire président d'une République libre, juste et bien organisée. Mais tous ces projets seront conçus et mis en mouvement avant que nos constitutionnels se soient jugés dignes d'y être admis, et aient pris sur eux de faire un pas. Bonaparte emploiera, j'espère, son crédit à faire rapporter les lois révolutionnaires, et nommément celle des otages. N'est-ce pas le mo-

1. Il avait quitté l'armée d'Égypte le 22 août 1799; débarqué près de Fréjus le 9 octobre, il était à Paris le 16. Le 18, Georges La Fayette lui fit, visite et fut reçu gracieusement par Joséphine (V, 135); quelques jours avant le 18 brumaire, M<sup>me</sup> de La Fayette y retourna avec sa fille Virginie, et fut reçue par Bonaparte (V, 141); enfin M<sup>me</sup> de La Fayette y revint seule, le 22 brumaire, et Bonaparte l'engagea à dire à La Fayette que sa rentrée entraverait le rétablissement des principes (V, 156).

ment, pour les républicains de bonne foi, pour les vrais patriotes, de se rallier autour des vrais principes de la liberté? Sieyès devrait être encouragé par la présence de Bonaparte et de Moreau; on dit que le premier commandera en Italie, l'autre sur le Rhin. Qui aurait alors l'armée du Centre, au refus de Massena? Car ces trois généraux auraient bientôt le noble emploi de pacificateurs, et leur union pourrait servir bien utilement la patrie. On nous parle d'une expédition maritime. Est-ce Bonaparte qui s'en chargerait? Quels associés aurait-il, en cas de succès, pour traiter la paix? Voilà les questions que je me fais à moi-même et auxquelles vous pourriez mieux répondre si la décision de votre affaire rendait enfin la liberté à vos mouvements.

Voici une circonstance avantageuse pour nous; Reinhard<sup>1</sup> est de nos amis; il arrive trois commissaires américains<sup>2</sup> pour terminer les différends. Je suis loin de souhaiter ma rentrée par leur intercession, mais il serait possible de faire entendre aux gouvernants, à des législateurs influents, que ma présence peut réellement être utile; alors un arrêté du Directoire sur ma lettre pour mes amis<sup>3</sup> qui m'y comprendrait moi-même, une motion appuyée par Lucien Bonaparte, me rappellerait en France, dussé-je partir ensuite au printemps avec Constable, dans la frégate que les ambassadeurs doivent retrouver. Mais il faudrait quelque espérance de pouvoir dès ce moment, ou du moins en germinal, servir, ramener et consolider la liberté de notre pays.

1. Reinhard était le ministre de France en Hollande (IV, 362).

2. Cf. lettre LVI, p. 381, n. 1.

3. Il s'agit de la lettre au Directoire de novembre 1798, et non de la lettre XLI; cf. la notice sur cette dernière.

Nos amis ne pourraient-ils pas faire un effort commun pour donner confiance à ceux qui ont les moyens d'influer sur le sort de la liberté, sur le bonheur de notre patrie? L'occasion ne vient qu'aux hommes qui la cherchent; comment peut-on attendre tranquillement ce qui va être décidé sur notre cause, notre pays, l'humanité entière?

Adieu, mon cher Louis; je sais bien que vous y faites tout ce que vous pouvez. Plût à Dieu que vous eussiez des imitateurs parmi ceux qui sont plus que vous à même d'agir! Je vous embrasse de tout mon cœur.

Je suis bien curieux des découvertes qu'on aura faites dans les papiers de M. Wickam<sup>1</sup>, s'il est vrai qu'ils aient été pris.

Je regrette bien, mon cher Louis, qu'ayant été occupé toute la matinée à écrire pour Hambourg, je n'aie que le temps de vous embrasser comme je vous aime.

#### LETTRE LVI.

*Louis Romeuf à Monsieur William Murray,  
ministre des États-Unis à la Haye.*

Juillet 1801.

Monsieur,

Je dois répondre aux questions que vous me faites par votre lettre du 15 juillet sur la situation pécuniaire du général La Fayette. La conversation que M. Ellsworth<sup>2</sup> et vous eûtes avec moi et celle que

1. Wickam, ambassadeur d'Angleterre en Suisse, s'était mêlé d'intrigues avec les émigrés, et, sur les réclamations du Directoire, avait été rappelé en octobre 1797.

2. Murray, Ellsworth, grand juge des États-Unis, et Patrick Henry avaient été envoyés, le 25 février 1799, en France pour terminer par un traité les différends entre les États-Unis et la France.

vous avez eue depuis avec le président Jefferson<sup>1</sup>, *me donnent lieu d'espérer* que les États-Unis signaleront leur reconnaissance envers lui par des dispositions relatives à sa fortune.

Vous me demandez quelques notes sur l'écrit que je vous montrai et que je m'étais momentanément procuré. C'était un compte rendu de la manière dont le général La Fayette avait employé une partie de sa fortune au service des deux Révolutions d'Amérique et de France, et avait perdu l'autre partie par suite des proscriptions dont il fut l'objet. Cet état a été fait par un avocat<sup>2</sup> de la capitale qui, depuis la jeunesse du général La Fayette jusqu'à l'année 92, fut chargé de ses affaires et avait des pièces à l'appui de cette reddition de comptes, dont il suffit de vous envoyer le résultat autant que ma mémoire me le fournit.

Lorsque La Fayette épousa la cause américaine, il avait cinquante mille écus de rente en fonds de terre, sans compter le bien de sa femme, et à la fin de notre Révolution il se trouvait avoir dépensé, outre son revenu annuel, plus de huit mille francs de son fonds *pour le service de la cause américaine*. Il est possible que ces dépenses eussent pu se faire avec plus d'économie, mais quand on pense à ce que lui coûta, dans le moment que vos affaires paraissaient désespérées, l'achat de son vaisseau qui vous porta des secours et périt ensuite, aux voyages très dispendieux qu'il fit pour le service américain, aux dépenses de tout genre qu'il a faites pour le bien de la cause et des individus dans un temps où il refusait toute indemnité, *au désintéressement dont il est animé et qu'il a porté jusqu'à l'insouciance dans toutes les*

1. Président en 1801.

2. Grattepain Morizot. (Cf. H. MOSNIER, *le Château de Chavaniac*, p. 54.)



*affaires d'intérêt*, on trouvera que ses sacrifices pécuniaires n'excèdent pas l'estimation qui en a été généralement faite. Vous savez que le général La Fayette n'en a jamais parlé au public et très peu à ses amis; mais l'autorité que j'ai citée et qui spécifie les terres qui ont été vendues depuis 1777 jusqu'en 1784 pour subvenir à ces dépenses, me paraît irrécusable.

J'ai trouvé sur cet état une dépense d'environ deux cent vingt mille francs dans l'intervalle des deux Révolutions, qui ont été consacrés à des objets relatifs à la cause de la liberté en Europe, et à un essai pour l'affranchissement graduel des noirs. Les dépenses du général La Fayette dans la Révolution française, où il a également refusé toute indemnité, ne s'élèvent pas tout à fait à ce que lui a coûté la Révolution américaine. Cependant, comme sa fortune était en belles terres se vendant alors au denier 30, il lui restait en 1792 une fortune qui, dans l'état remis sous serment et sous peine de la vie à la commune de Paris par l'avocat que je viens de citer, était encore évaluée, y compris son hôtel à Paris, un million neuf cent mille francs<sup>1</sup>. Il n'a trouvé à son retour en France qu'une très petite portion de ses propriétés. Le reste a été dilapidé ou vendu.

Le général La Fayette ne possède pas à présent pour lui et pour la part de ses enfants plus de dix-sept à dix-huit mille francs de rentes, y compris le bien de sa femme, *et ce revenu est grevé de charges dont je parlerai plus bas*. Il a déclaré ne vouloir accepter aucune des places lucratives du gouvernement, et vous jugez, Monsieur, que lorsque chacun de ses trois enfants aura été établi en mariage, il ne

1. Le partage de l'héritage venant de M<sup>me</sup> de La Fayette eut lieu le 11 avril 1800. (Cf. CHARAVAY, *le Général La Fayette*, p. 378 )

lui restera pas un revenu suffisant pour vivre passablement à la campagne où il s'est retiré<sup>1</sup>.

Cette médiocrité de fortune est honorable, sans doute, lorsqu'on pense qu'il en a sacrifié volontairement une moitié à la cause des nations qu'il a servies, et que l'autre moitié lui a été enlevée pour n'avoir pas voulu concourir à la violation des lois nationales qu'il avait jurées. Elle est d'autant plus honorable que l'on connaît davantage quels sont les moyens qu'il a eus de satisfaire tous les genres d'ambition ; mais je sens comme vous que cette situation est pénible pour ses amis et pour les peuples auxquels il a consacré ses travaux.

Elle devient plus fâcheuse encore en faisant attention aux dettes, qui absorberaient la presque totalité de ses revenus, si l'on ne trouvait pas moyen de le délivrer de cette charge. Ne croyez pourtant pas qu'il soit tellement obéré que vous ayez besoin, comme vous l'indiquez par votre lettre, de mettre ce que vous ferez pour lui à l'abri de ses créanciers. *Il ne consentirait pas à un arrangement* par lequel ils seraient frustrés de ce qu'il leur doit. Il a déjà trouvé moyen, depuis son retour, d'acquitter plusieurs dettes, et la plupart de celles qui lui restent sont des sommes dues aux ministres, agents ou citoyens des États-Unis d'Amérique. M. Dupont<sup>2</sup>, son ancien collègue à l'Assemblée constituante, actuellement établi à New-York, a dans ses mains un état des dettes du général La Fayette envers M. Gouverneur Morris, M. King, M. Parish, les deux premiers étant alors

1. Sa fille aînée était mariée depuis 1798 avec Charles de Latour-Maubourg ; mais c'était, selon la tante de Tessé, le mariage de la faim avec la soif.

2. De Nemours. (Cf. lettre XLIII, p. 336, note 2.)

ministres, et le troisième consul des États-Unis, ainsi que de ce qu'il doit à quelques négociants américains, et je crois que la totalité de cette somme, *je veux dire celle qui est due dans les États-Unis*, ne va guère au delà de deux cent mille francs.

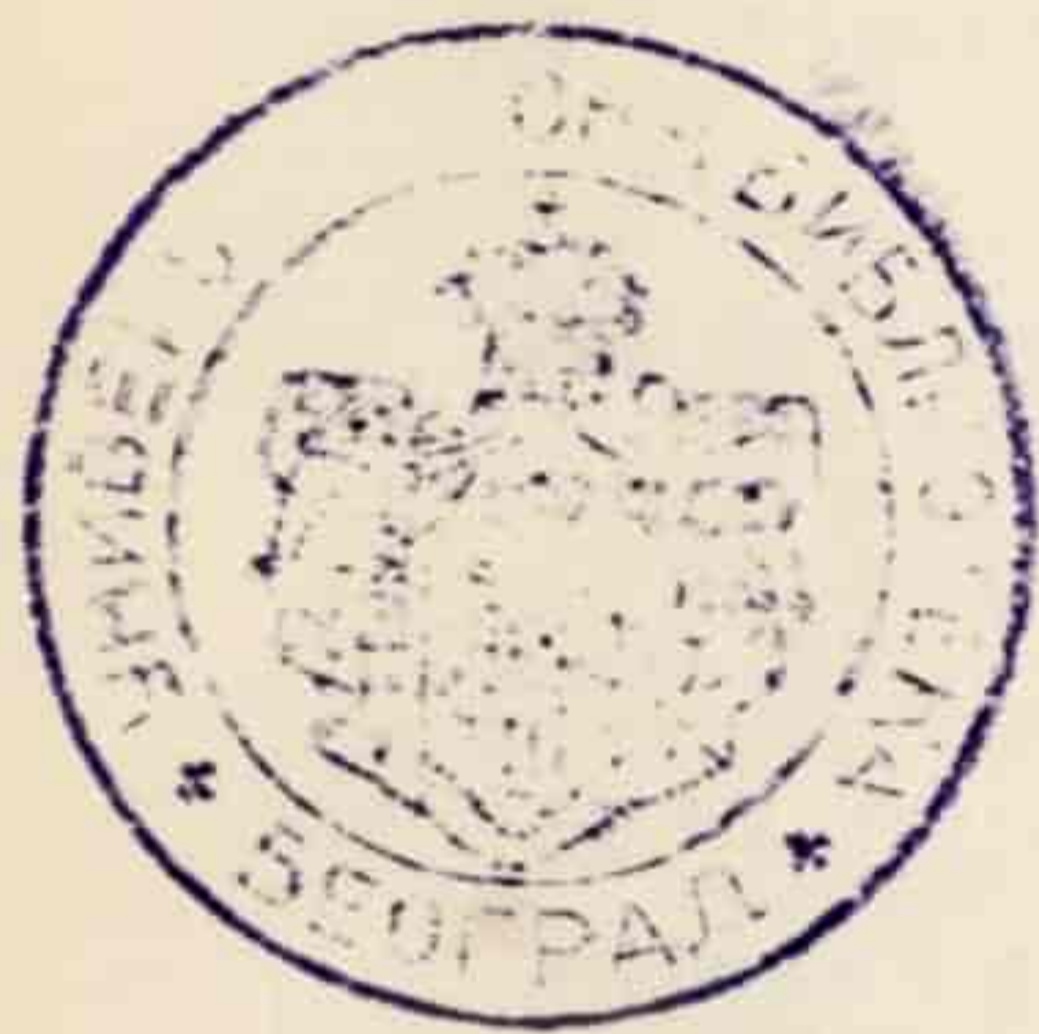
Il vous sera facile de vous en assurer en écrivant à M. Dupont. Je puis vous répondre que si les États-Unis se chargeaient d'acquitter la dette du général La Fayette envers leurs ci-devant ministres, consuls et leurs concitoyens, ce qui lui resterait à payer n'est pas assez considérable pour exiger aucune précaution dans ce que vous jugerez à propos de faire au delà de ce paiement.

Il ne m'appartient pas de fixer *des bornes à la munificence du Congrès*; mais puisque vous me consultez confidentiellement sur cet objet, je vous répondrai avec franchise qu'après avoir fait ce premier pas d'acquitter les dettes du général La Fayette de l'autre côté de l'Océan, la fortune que vous souhaiteriez lui assurer *lui serait plus agréable, placée sur la banque des États-Unis, que ne pourrait l'être toute autre disposition qui ne rappellerait pas l'origine d'une gratitude également honorable pour lui et pour ses anciens amis*. Il y a cependant un présent à lui faire qui, je crois, lui serait très agréable. Occupé d'établissements d'agriculture, il ne pourrait qu'être sensible à ce qui serait fait pour le mettre à portée de réunir dans sa ferme de France ce qui peut contribuer à son utilité et à son agrément.

Vous m'avez demandé mon avis, je vous le donne avec franchise; j'ajouterai que, comme les lois françaises ne permettent pas de recevoir de pensions des nations étrangères, il faudrait que l'arrêté du Congrès fût tourné de manière à ce que ce don fût

présenté comme une indemnité. J'ai voulu, avant de répondre à votre lettre, me consulter avec quelques autres amis du général La Fayette. Quant à lui, Monsieur, vous savez qu'il suffit de m'être assuré, comme je l'ai fait, que, dans l'état actuel de sa fortune, il ne persisterait pas dans les refus qu'il fit autrefois, et toute autre explication de ma part serait au moins inutile.

Je désire fort que ces notes, rédigées entre quelques amis, puissent remplir votre objet.



FIN

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
PRÉFACE. . . . .	5
ETUDE PSYCHOLOGIQUE . . . . .	7
I. — Le cas psychologique. . . . .	7
II. — Les données intellectuelles . . . . .	15
III. — Les formes de l'action . . . . .	51
IV. — Les données sensibles dans l'action . . . . .	65
NOTICES SUR LES DOCUMENTS INÉDITS . . . . .	109
I. — Lettres de prison (1793-1797) . . . . .	109
II. — Lettres d'exil (1797-1801) . . . . .	157
CORRESPONDANCE INÉDITE . . . . .	181
<i>Première partie.</i> . . . . .	181
I (secrète). — A Madame d'Hénin, Magdebourg, 15 mars 1793 . . . . .	181
II (secrète). — A Monsieur d'Archenholtz, Magdebourg, 27 mars 1793 . . . . .	187
III (ouverte). — A Madame de La Fayette, Magdebourg, 25 avril 1793 . . . . .	193
IV (secrète). — A Madame d'Hénin, Magdebourg, 22 juin 1793 . . . . .	196
V (secrète; anglais). — A Monsieur Pinkney, Magdebourg, 4 juillet 1793 . . . . .	206
Traduction . . . . .	210
VI (secrète). — A Madame d'Hénin, Magdebourg, 16 juillet 1793 . . . . .	215
VII (ouverte). — A Madame d'Hénin, Magdebourg, 23 juillet 1793. . . . .	221
VIII (ouverte). — A Monsieur de Lally-Tollendal, Magdebourg, 2 octobre 1793 . . . . .	223
IX (ouverte). — A Madame d'Hénin, Magdebourg, 2 octobre 1793. . . . .	224
X (ouverte). — A Madame de La Fayette, Magdebourg, 2 octobre 1793. . . . .	225
XI (secrète). — A Madame d'Hénin, Magdebourg, 16 novembre 1793. . . . .	228

XII (secrète). — A La Colombe, Magdebourg, 10 décembre 1793 . . . . .	236
XIII (secrète). — A La Colombe, Magdebourg, 10 décembre 1793 . . . . .	241
XIV (secrète; anglais). — A Monsieur Pinkney, Magdebourg, 11 décembre 1793 . . . . .	243
Traduction . . . . .	246
XV (secrète). — A Madame d'Hénin, Magdebourg, 16 décembre 1793. . . . .	250
XVI (secrète). — A ses anciens aides de camp, Magdebourg, 3 janvier 1794 . . . . .	254
XVII (secrète). — A La Colombe, Magdebourg, 3 janvier 1794.	255
XVIII (secrète). — A Madame d'Hénin, Magdebourg, 3 janvier 1794 . . . . .	259
XIX. — Note de M <sup>me</sup> d'Hénin, Londres, 26 février 1794 . . .	261
XX (secrète; anglais). — A Monsieur Littlepage, Magdebourg, 3 janvier 1794 . . . . .	262
XXI (secrète; anglais). — A Monsieur Mazzei, Magdebourg, 3 janvier 1794. . . . .	262
Traductions . . . . .	262
XXII (ouverte). — A Madame de Maisonneuve, Neisse, 16 février 1794. . . . .	263
XXIII (ouverte). — A Madame de Maisonneuve, Neisse, 18 février 1794. . . . .	266
XXIV (ouverte). — A Monsieur de Maubourg, Neisse, 6 mars 1794 . . . . .	268
XXV (ouverte). — A Madame d'Hénin, Neisse, 1 <sup>er</sup> avril 1794.	270
XXVI. — Du commandant de Hanff à Madame d'Hénin, Neisse, 8 avril 1794 . . . . .	275
XXVII (secrète). — Note de La Fayette à ses aides de camp, Neisse, 16 mai 1794 . . . . .	276
XXVIII. — De Fox à Louis Romeuf, Saint-Anne's Hill, 5 septembre 1794. . . . .	282
XXIX. — De La Fayette à Bollmann, Olmütz, 14 octobre 1794.	283
XXX (secrète; anglais). — De La Fayette à Bollmann, Olmütz, 19 octobre 1794 . . . . .	287
Traduction . . . . .	289
XXXI (secrète). — De La Tour-Maubourg à Pillet et à Marion, Olmütz, 5 mars 1796. . . . .	292
XXXII (secrète). — De Madame de La Fayette à Pillet, Olmütz, février 1797. . . . .	301
XXXIII (secrète). — De Madame de La Fayette à Masson, Olmütz, 16 février 1797. . . . .	304
XXXIV. — De Madame de Tessé à Louis Romeuf, Wittmold, 25 juillet 1797. . . . .	305
XXXV. — De Madame de Montagu à Louis Romeuf, Wittmold, 26 juillet 1797 . . . . .	308
XXXVI (ouverte). — De La Fayette à Louis Romeuf, Olmütz, 15 août 1797. . . . .	309

TABLE DES MATIÈRES

389

XXXVII (secrète). — De Madame de La Fayette à Pillet, Olmütz, 9 septembre 1797 . . . . .	310
XXXVIII. — De Louis Romeuf au général Bonaparte, Olmütz, 16 septembre 1797 . . . . .	320
<i>Deuxième partie</i> . . . . .	322
XXXIX (anglais). — Adresse des Américains de Hambourg à La Fayette, 4 octobre 1797 . . . . .	322
Traduction . . . . .	323
XL (anglais). — Réponse de La Fayette, 4 octobre 1797. . . . .	324
Traduction . . . . .	326
XLI. — De La Fayette à Barras, Hambourg, 5 octobre 1797. . . . .	327
XLII (anglais). — A Monsieur Clarkson, Lehmkuhlen, 27 jan- vier 1798 . . . . .	329
Traduction . . . . .	331
XLIII. — Au citoyen Romeuf, Hambourg, 29 juillet 1798. . . . .	334
XLIV. — De Madame de La Fayette à Louis Romeuf, Paris, 17 août 1798. . . . .	338
XLV. — De La Fayette à la citoyenne La Fayette, Wittmold, 14 septembre 1798. . . . .	339
XLVI. — De La Fayette à Madame de La Fayette, Wittmold, 26 septembre 1798. . . . .	345
XLVII. — Du même à la même, 26 septembre 1798. . . . .	355
XLVIII. — Du même à la même, Wittmold, 1 <sup>er</sup> novembre 1798. . . . .	356
XLIX. — De Georges La Fayette à Louis Romeuf, Utrecht, 5 novembre 1798 . . . . .	361
L. — De La Fayette à Madame de La Fayette, Wittmold, 9 novembre 1798. . . . .	361
LI. — De La Fayette à Louis et à Alexandre Romeuf, Witt- mold, 10 janvier 1799 . . . . .	364
LII. — De La Fayette à Louis Romeuf, Vianen, 2 mars 1799. . . . .	365
LIII. — De La Fayette à Louis Romeuf, Vianen, 4 mars 1799. . . . .	370
LIV. — Entretien de Madame de La Fayette et de Sieyès, 20 mai 1799 . . . . .	372
LV. — De La Fayette à Louis Romeuf, Utrecht, 29 octobre 1799 . . . . .	375
LVI. — De Louis Romeuf à Monsieur William Murray, juil- let 1801. . . . .	381

Extrait du Catalogue (Mémoires)

<b>Correspondance</b> de Sigismond KRASINSKI et de Henri REEVE, préfacé de J. KALLENBACH, 2 vol. in-8°, avec 3 portraits. Brochés . . . . .	15 »
<b>Œuvres oratoires</b> de CHALLEMEL-LACOUR, avec portrait. 1 volume in-8°. Broché. . . . .	10 »
<b>Correspondance inédite de La Fayette (1793-1801)</b> . <i>Lettres de prison - Lettres d'exil</i> . Précédée d'une étude psychologique, par J. THOMAS, 1 volume in-8°, avec portrait gravé à l'eau-forte par HOTIN. Broché. . . . .	7 50
<b>Mémoires du Colonel DELAGRAVE</b> . Campagne du Portugal (1810-1811). Avertissement et Notes par E. GACHOT, 1 volume in-8°, avec 8 aquarelles et 4 portraits en noir. Broché. . . . .	7 50
<b>Souvenirs militaires</b> , par le Général MONTAUDON, 2 vol. in-8°. Tome I. <i>Afrique, Crimée, Italie</i> , avec portrait. Broché . . . . .	7 50
Tome II. <i>Temps de paix (1860-70). Guerre contre l'Allemagne (1870-71). Second Siège de Paris</i> . Broché. . . . .	7 50
<b>Mémoires d'Afrique (1892-1896)</b> , par le Général BARATIERI. Préface de J. CLARETIE, de l'Académie Française, 1 volume in-8°, orné d'un portrait de l'auteur; carte générale de l'Erythrée; plans de batailles spécialement dessinés pour l'ouvrage. Broché. . . . .	7 50
<b>La Délimitation de la Frontière franco-allemande</b> . Souvenirs et impressions, par le Colonel LAUSSEDAT, Membre de la Commission de Délimitation, avec cartes, 1 vol. in-8°. Broché. . . . .	5 »
<b>Le XIX<sup>e</sup> Siècle vécu par deux Français</b> , le Colonel Louis MOUTON et Eugène MOUTON, son fils, magistrat, 1 volume in-12. Broché. . . . .	3 50
<b>Un demi-siècle de vie (1848-1901)</b> , par Eugène MOUTON, ancien magistrat, 1 volume in-12. Broché. . . . .	3 50
<b>Histoire de la Révolution Française</b> , par Paul JANET, Membre de l'Institut, 1 volume in-12, avec illustrations. Broché. . . . .	3 50
<b>Dans le rang</b> . Notes d'un dispensé, par FÉLI-BRUGIÈRE, 1 volume in-12, illustrations de DRANER. Broché. . . . .	3 50
<b>Quinze ans d'éducation</b> (Notes écrites au jour le jour), par Félix PÉCAUT, 1 volume in-12. Broché. . . . .	2 50 ; cart. . . . . 3 »
<b>Mémoires d'un Vétéran (1791-1800)</b> , par J.-C. VAXELAIRE, annotés par H. GAUTHIER-VILLARS, 1 volume in-12. Broché. . . . .	2 »
<b>Extraits de Mémoires historiques et militaires</b> , par Camille GUY, 1 volume in-12. Broché . . . . .	2 »